DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-DEUXIÈME ANNÉE — N° 12718 — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — JEUDI 19 DÉCEMBRE 1985

L'engagement de Bonn sur la défense spatiale alourdit le contentieux franco-allemand

La décision du gouvernement ouest-allemand de participer à l'initiative de défense stratégique américaine, qui devait être annoncée ce mercredi 18 décembre, accentue des divergences actuellement observées entre Paris et Bonn.

Le chancelier Helmut Kohl s'est entretenu mardi soir à l'Elysée avec M. François Mitterrand de différents aspects de la coopération franco-allemande, dans un climat cordial, mais sans que les difficultés de cette coopération aient été, pour l'essentiel, aplanies.

On s'emploie cependant de part et d'autre à les minimiser et à faire valoir la volonté de coopération politique qui anime les deux gouvernements.

Un « repas froid » ce dîner qui a réuni, mardi 17 décembre à l'Elysée, MM. Mitterrand et Kohl ? Il serait tentant, mais probablement exagéré, de le dire. Les relations entre le président français et le chancelier ouest-allemand restent cordiales, en dépit des aléas et des déceptions de la coopération Paris-Bonn.

Des deux côtés, on s'emploie à minimiser la portée des déconvenues enregistrées sur ce terrain depuis de longs mois déjà et à convaincre l'opinion que, s'agissant des relations franco-allemandes, la volonté politique, elle, ne fait pas défaut. Un peu à la manière des commentateurs sportifs assurant que leur équipe favorite mériterait de gagner, mais qu'elle *« manque simplement de réussite »*...

La visite à Paris du chef du gouvernement de Bonn aura en tout cas permis une longue conversation — quatre bonnes heures — avec son hôte. En présence, durant une partie des entretiens, des deux chefs d'état-major, les généraux Altenburg et Saulnier. Il s'agissait en principe, *« non d'entrer dans les détails techniques, mais de procéder à un tour d'horizon global, d'ordre stratégique et politique »*, a indiqué le porte-parole de l'Elysée, M. Vauzelle.

BERNARD BRIGOULEIX.

(Lire la suite page 4.)

L'Europe face à l'IDS

Depuis son lancement en mars 1983, l'initiative de défense stratégique du président Reagan n'a cessé de faire des vagues en Europe. Loin d'apaiser ces remous, les nombreuses explications, parfois contradictoires, données depuis lors outre-Atlantique sur ce projet n'ont fait que les accentuer.

L'IDS pose aux alliés des Etats-Unis deux problèmes bien distincts. Le premier, celui du soutien stratégique et politique à apporter à Washington dans cette affaire, a été résolu par les diverses capitales de manières différentes dans la forme, mais en réalité assez proches sur le fond. Tandis que M. Mitterrand — relayé dans ces colonnes par la critique plutôt radicale de M. Paul Quilès — dit sans ménagement non au projet américain, les Britanniques, les Allemands et d'autres l'estiment justifié, mais ils posent des conditions qui nuancent fortement leur oui : pas de déploiement « automatique » des nouvelles armes défensives, nécessité de négociations préalables avec les alliés et avec Moscou, maintien du principe de dissuasion et des équilibres stratégiques. Il n'y a donc pas sur tous ces points de désaccord important entre Européens, d'autant que personne, même à Paris, ne refuse aux Américains le droit de faire des recherches pour parer à toute « percée décisive » des Soviétiques en matière d'armement défensif.

Le second problème est celui que M. Weinberger, secrétaire américain à la défense, a soulevé en proposant en mars dernier à dix-huit pays « alliés et amis » de coopérer à la recherche sur l'IDS. Là aussi les réponses ont pris des formes variées, depuis les Britanniques, qui ont signé le 6 décembre un accord-cadre avec Washington au niveau gouvernemental, jusqu'aux Français, qui, après les Canadiens, les Australiens et quelques autres, refusent toute coopération « officielle ».

Entre les deux, les Allemands ont hésité longtemps. Le 18 avril dernier, le chancelier Kohl avait précisé les conditions de cette coopération : garantir le libre échange des résultats obtenus et donc ne pas rester « une voie à sens unique » ; assurer à la RFA un domaine de recherche bien déterminé afin notamment « de nous permettre d'exercer notre influence sur l'ensemble du projet ». Or il est pratiquement impossible que ces conditions soient remplies ; Washington n'a jamais caché que la coopération avec les industries européennes ne peut prendre qu'une forme de sous-traitance : non seulement les Etats-Unis veulent garder la maîtrise de toute l'opération, mais ils ne pourraient partager l'ensemble des connaissances acquises dans les recherches sur l'IDS sans violer le traité de limitation des antimissiles de 1972, qui interdit les transferts de technologie en cette matière.

Aussi bien le « mémorandum d'accord » signé à Londres par M. Weinberger n'a-t-il guère soulevé l'enthousiasme outre-Manche. Son texte est resté secret, mais l'on sait qu'il se borne à formuler des principes généraux. Son principal objet était en fait de fournir une caution politique au programme de M. Reagan : la coopération ponctuelle entre les firmes européennes et les services du Pentagone n'a nullement besoin d'un tel document pour s'engager. Or sur ce point, les Européens sont là encore tous d'accord : personne, en France comme ailleurs, n'est prêt à refuser la manne des contrats de l'IDS.

Nouvelle diminution du chômage en novembre

Pour le troisième mois consécutif, le chômage a diminué, selon les statistiques publiées le mardi 17 décembre par le ministère du travail.

A la fin novembre, le nombre de demandeurs d'emploi était de 2 495 100 en données brutes (– 0,6 % en un mois) et de 2 355 100 en données corrigées (– 0,5 %). Depuis le début de l'année, il y a 77 500 personnes de moins sur les listes de l'ANPE.

Progressivement, le marché du travail paraît s'adapter aux mouvements économiques, mais la précarité de l'emploi explique largement la persistance d'un chômage important.

(Lire page 27 l'article d'ALAIN LEBAUBE.)



Jacques Chirac, le sabreur au grand cœur

par LAURENT GREILSAMER et DANIEL SCHNEIDERMANN

C'est reparti pour un trimestre Chirac. Gageons que jusqu'en mars il va agiter l'air d'amples moulinets, serrer des mains à la chaîne, ensemencer les recoins des provinces les plus reculées. On verra se déployer comme une oriflamme, de foirail en salle des fêtes, cette boulimie de réunions et de porte-à-porte.

Et cette voix ! Cette voix de gorge qui porte au fond des étables et va caresser la robe des charolais. Une voix comme un souvenir rugissant de l'âge d'avant le micro, en perpétuel regret de ne pas rouler les « r » comme un tribun radical de haute époque, taillée au burin pour la tribune et l'estrade, et que la télévision, irrémédiablement, banalise.

Une fois de plus, les journalistes politiques vont piocher dans les métaphores guerrières, du hussard au sabre d'abordage. Et une fois de plus, même s'il le porte au pouvoir, ce pays va méconnaître Jacques Chirac.

De tous nos hommes publics, voici bien le plus tapageur et le plus secret. Cette méconnaissance, il en est le premier coupable, et le reconnaît. A chacun ses recettes pour préserver sa tanière. Chirac a choisi la langue de bois énarchique — *« il parle comme une machine à écrire »*, railla un jour François Mitterrand. Cet *« écoutez »* métallique qui claque comme une gifle, ce sourire en benne de bulldozer à croquer les petits-enfants, ses enjambées de sept lieues suffisent à distancer les curieux.

Mais tout de même, ce Niagara d'interviews, de discours, de débats, de biographies (trois à ce jour, deux en préparation) et, au total, cette radicale méprise ! Ainsi, les Français, dans leur gouvernement idéal, lui attribueraient volontiers le ministère de l'intérieur, « pour qu'il serre la vis ». La place Beauvau, il la connaît déjà. Il y a passé deux mois, à la fin du septennat Pompidou. Se fait-il alors remarquer par sa férocité répressive ? Pas du tout.

Il fait valser les directeurs de l'ère Marcellin, tonne contre les écoutes téléphoniques. *« On ne gouverne pas en écoutant aux portes ! »*, lance-t-il. Il fut lui-même victime durant quelques semaines, en 1965, d'écoutes du contre-espionnage français à son domicile, après une rocambolesque rencontre en URSS, dans un train, avec une ravissante jeune femme blonde, en fait agent du KGB. *« Les manifestations constituent un mode d'expression naturel »*, ajoute-t-il. Pour la première fois depuis mai 1968, sous son ministère, les CRS sortent en calot. Sans oublier son opposition, jamais démentie, à la peine de mort.

On le dit autoritaire, dictatorial ? Mais quand il lui faut prier, tard dans la soirée, un chauffeur de Matignon de raccompagner un syndicaliste après une réunion qui s'est éternisée, voilà le premier ministre tout embarrassé. Et le maire de Paris ose à peine demander à l'un de ses collaborateurs de se rendre en mission en Mauritanie pour honorer une de ses généreuses promesses à un élu de ce pays rencontré lors d'un voyage à l'étranger.

(Lire la suite page 10.)

UN DÉTENU SUR QUATRE EST DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE

Délinquance et immigration

Le nombre des détenus dans les prisons françaises a atteint au 1er décembre le chiffre de 42 886 contre 41 538 au 1er novembre dernier, soit une augmentation de 1 348 personnes. La part des détenus en détention provisoire est également en légère augmentation puisqu'elle s'établit à 51,17 % du total de la population pénale, alors qu'elle était à 51 % au 1er novembre dernier. Plus d'un détenu sur quatre est de nationalité étrangère.

A gauche, c'est un sujet tabou. A droite, un argument de choix. La *« surdélinquance »* présumée des étrangers empoisonne le débat sur l'immigration, en dépit — ou à cause — d'une grande incertitude statistique.

« Les données dont nous disposons peuvent servir à démontrer n'importe quelle thèse, remarque M. Philippe Robert, directeur du Centre de recherches sociologiques sur le droit et les instructions pénales (CESDIP). *Elles exigent un mode d'emploi. »*

En effet, pris tels quels, sans tenir compte d'un certain nombre de paramètres, ces chiffres nourriraient le plus xénophobe des discours politiques. C'est vrai notamment des registres de l'administration pénitentiaire. En dix ans, le nombre des détenus étrangers a été multiplié par 2,5 (contre 1,5 pour les Français).

Les prisons métropolitaines comptaient 42 758 détenus au 1er juillet dernier. Parmi eux, 11 687 étrangers, soit 27,3 %. C'est une proportion considérable si l'on se fonde sur une extrapolation du recensement de 1982 : le taux de détention pour 100 000 personnes serait de 312,4 chez les étrangers, contre 60,4 chez les nationaux, soit 5,2 fois plus !

Ne serait-il pas plus juste de comparer les incarcérations au cours d'une année donnée, puisque certaines personnes sont parfois détenues depuis très longtemps ? Sans doute, mais la proportion est pratiquement la même : par rapport à l'ensemble des deux populations, étrangère et française, le taux d'entrée en prison en 1983 était 5,3 fois plus élevé pour les étrangers que pour les Français.

Les statistiques seraient-elles faussées lors de l'écrou puisque c'est la propre déclaration de nationalité des détenus qui sert de base aux calculs ? On peut penser en effet que certains jeunes, nés en France, ne savent même pas qu'ils sont devenus automatiquement français et se présentent avec leur autre carte d'identité. Mais l'argument est assez faible. Un binational a tout intérêt à se déclarer français. Ce n'est pas, en tout cas, avec de telles considérations qu'on convaincra ceux pour qui un Maghrébin, même français, reste un immigré.

On peut, en revanche, apporter plusieurs autres correctifs au taux de 5,3. D'une part, celui-ci se fonde sur le recensement de 1982, qui sous-évalue la population non française et ne tient pas compte des clandestins. D'autre part, les hommes sont nettement surreprésentés dans les prisons françaises ; or la population étrangère est masculine en majorité.

Si l'on tient compte de la structure par sexe et par âge, et si l'on exclut les clandestins de cette comptabilité, le taux étrangers/Français dans les incarcérations, par rapport à l'ensemble des deux populations, n'est plus que de 3,8. *« C'est le mode de calcul le plus correct d'un point de vue technique »*, affirme M. Pierre Tournier, ingénieur de recherches au CESDIP.

ROBERT SOLÉ.

(Lire la suite page 21.)

débats

CONSTITUTION ET COHABITATION

On n'a pas fini d'interroger la Constitution pour savoir quel devrait être le comportement du président de la République le lendemain des élections législatives. Pour Jacques Robert, les textes sont parfaitement clairs. D'autres examinent à la loupe les déclarations de Charles de Gaulle pour savoir quel était son sentiment sur le sujet. La vue est cette fois plus brouillée, mais André Astoux est persuadé que le général n'eût pas été favorable à la « cohabitation ».

Le devoir du président

Les textes fournissent clairement au chef de l'État les moyens de se déterminer

par JACQUES ROBERT (*)

« JE *ferai mon devoir.* » Au flot des questions qui montent de toutes parts vers lui sur l'attitude qu'il prendra au lendemain des élections législatives de mars 1986, le président de la République répond par cette phrase apparemment sibylline. Et les commentateurs de se demander, avec curiosité et anxiété, ce qu'elle découvre ! Elle n'est pourtant grosse d'aucune ambiguïté et s'éclaire parfaitement à la lumière des textes constitutionnels en vigueur et de l'expérience politique française.

Le devoir du président est *triple :*

– *Il doit accomplir son mandat jusqu'à son terme.*

– *Il doit tenir compte de la volonté du peuple.*

– *En cas de crise, il doit prendre les décisions qui s'imposent.*

⁂

I. – Le président de la République est élu, en France, pour sept ans. Sauf événement grave (incapacité, maladie...), son droit et son devoir lui commandent d'accomplir jusqu'au bout son mandat. S'il a été élu pour sept ans, c'est précisément pour assurer et symboliser la continuité de l'Etat par-delà les péripéties de la vie politique interne, c'est-à-dire les aléas électoraux. Aucune consultation, même générale (sauf si elle est référendaire), ne saurait influer sur la durée de sa mission constitutionnelle.

Il est le président de tous les Français et non pas ce ceux-là seuls qui l'ont élu. A ce titre, un changement de majorité parlementaire ne saurait être interprété comme un désaveu de la légitimité présidentielle. Garant de l'indépendance nationale, il assure, *par son arbitrage,* le fonctionnement régulier des pouvoirs publics. Un arbitre n'est pas un joueur. Il ne prend point part à la compétition. Il n'a en charge que son bon déroulement et son issue heureuse. En ce sens, le président de la République doit nécessairement tenir compte de l'enjeu et des forces.

⁂

II. – Le président de la République doit respecter la volonté du peuple.

Cela veut dire qu'en face d'une nouvelle majorité parlementaire qui n'aurait point ses faveurs le président ne peut pas, passant outre à la volonté clairement exprimée de la nation, continuer à « régner » ou à « gouverner » comme avant. Il doit, pour affirmer son respect de la souveraineté populaire, désigner un premier ministre ayant la confiance de la nouvelle Assemblée, sans pour autant être privé de la sienne.

L'expérience constitutionnelle des Républiques en France montre en effet qu'un chef de l'Etat ne peut s'opposer longtemps, à lui seul, au vœu d'une Assemblée élue directement par le pays. Qu'on se rappelle les cas de Mac-Mahon et de Millerrand.

De toute façon, prétendent certains, l'idée même de cohabitation est contraire à l'esprit de nos institutions. Rien n'est moins exact. La cohabitation a non seulement été envisagée par les auteurs de la Constitution de 1958, mais *prévue.* Le délai d'un an imposé pour dissoudre une seconde fois l'Assemblée est destiné à montrer qu'un président de la République ne pourrait aller contre une majorité qui s'est de nouveau affirmée. Quant à l'article 20, qui dispose que *« le gouvernement détermine et conduit la politique de la nation »,* il fut sans nul doute inspiré par l'idée qu'un gouvernement pourrait parfaitement un jour être issu de la majorité de l'Assemblée sans être pour autant conforme au désir ou à la pensée du chef de l'Etat.

Un accord préalable

Il n'en demeure pas moins que, même constitutionnellement concevable, une cohabitation ne serait pas politiquement viable sans l'accord préalable des trois protagonistes (président, premier ministre et Assemblée) sur une marche à suivre cohérente et un minimum commun. On ne peut demander à un président élu cinq ans auparavant de renier son passé. On ne peut opposer la France de 1981 et celle de 1986.

Entre un président de la République et un premier ministre adversaires qui, chacun, s'accrocheraient aux prérogatives incertaines que lui confie la Constitution, une guerre offensive ou « de tranchées » ne durerait pas longtemps. La crise serait inévitable. Le président devrait alors prendre les décisions qui s'imposent.

⁂

III. – Face à une majorité parlementaire hostile et à un premier ministre qui *s'appuierait sur elle,* le chef de l'Etat ne pourrait, avec les seuls pouvoirs que la Constitution l'autorise à exercer sans contre-seing, mener sérieusement la politique de la nation. Il lui faudrait avoir recours à des solutions extrêmes.

– Pourrait-il utiliser le *référendum ?* Rien n'est moins sûr. Il faudrait en effet que le gouvernement lui fasse une proposition en ce sens, or on ne voit pas un gouvernement désigné par un président dont l'Assemblée souhaiterait ouvertement le départ se risquer à proposer un référendum qui porterait atteinte aux droits du Parlement.

– Le président pourrait-il se saisir des pouvoirs de l'*article 16 ?* L'initiative serait risquée. Il faudrait en effet prouver que le fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels est interrompu. En outre, l'article 16 est-il fait pour régler un désaccord interne entre le président et le Parlement ?

– *Dissoudre ?* Mais l'on sait qu'un peuple se déjuge rarement à quelques semaines d'intervalle et que le président ne pourrait plus, ensuite, dissoudre avant un an. En cas de confirmation par le peuple de son premier vote, le chef de l'Etat se trouverait donc dans une situation encore plus délicate...

Reste *la démission.* Mais celle-ci serait précisément l'aveu patent de l'échec de la cohabitation.

⁂

Dès lors deux seules attitudes demeurent logiques :

– Celle qui refuse l'idée même de cohabitation parce qu'une dyarchie ne saurait exister au *sommet de l'Etat,* et qui pousse au départ du président si ses partisans perdent les élections législatives.

– Celle qui, au contraire, accepte la cohabitation parce qu'elle est l'essence même d'une démocratie harmonieuse mais la condamne à réussir par l'appel à des mutuelles concessions et à un compromis implicite au départ.

Gageons que c'est très certainement l'ampleur du résultat des élections de mars prochain qui imposera le choix de l'une ou de l'autre.

(*) Professeur de droit public à l'université Paris-II.

Le nœud gordien

Une révision constitutionnelle sera inévitable si le président reste en fonctions avec une Assemblée d'un autre bord

par ANDRÉ ASTOUX (*)

LE 15 décembre 1965, quelques jours avant l'élection présidentielle, le général de Gaulle évoqua l'éventuelle victoire de François Mitterrand : « *...Si, malgré l'enveloppe, malgré les termes, malgré l'esprit de ce qui a été voté en 1958, les partis se réemparaient des institutions de la République, de l'Etat, alors évidemment rien ne vaut plus... Or ce qui est en train d'être essayé, c'est, par le détour de l'élection du président de la République au suffrage universel, de remettre l'État à la discrétion des partis... La Constitution de 1958 marche grâce à un chef d'Etat qui n'appartient pas aux partis..., qui répond à quelque chose qui est commun à tous les Français par-dessus les partis, et qui est leur intérêt commun, leur intérêt national... Si, à la place de ce chef d'Etat, on met un chef d'Etat qui n'est qu'une émanation des partis, alors, je vous le répète, on n'aura rien fait du tout, et tout ce que l'on aura écrit dans la Constitution ne changera rien à rien, on en reviendra à ce qui était avant... et ce serait, j'en suis sûr comme j'en ai toujours été sûr, une catastrophe nationale...* » (1).

Depuis le départ du premier président de la Vᵉ République, ses successeurs ont été choisis et soutenus par des partis. Le général de Gaulle n'aurait pas approuvé. Quoique partisane, la politique put cependant être conduite sans provoquer de crise de régime tant que le chef de l'exécutif disposait à l'Assemblée nationale d'une majorité favorable. Les pouvoirs étaient complices, mais apparemment non confondus.

Ce n'est pas parce que le général de Gaulle sut adapter, quand il le jugeait nécessaire, ses décisions aux circonstances que l'on peut maintenant utiliser ses boutades pour lui faire dire le contraire de ce qui était intangible en lui. Ceux qui se réfèrent à des propos isolés de leur contexte pour justifier une éventuelle « cohabitation » entre l'actuel président de la République et une majorité parlementaire qui lui serait opposée *commettent* une *double* et grave atteinte à la philosophie dont ils se prévalent.

Cela consisterait à ne tenir aucun compte de la déclaration catégorique du 15 décembre 1965, relative au régime des partis, et à renier le principe de la séparation des pouvoirs, fondement des institutions de la Vᵉ République. Dans l'esprit et dans les termes de cette Constitution, c'est bien au président qu'il appartient de désigner le premier ministre, de nommer les ministres, c'est-à-dire le gouvernement de son choix, quelle que soit la majorité de l'Assemblée. Toute *pression exercée par celle-ci pour* qu'il en aille autrement s'apparenterait à une forme de coup d'Etat. Si le président s'y prêtait, il accepterait l'incohérence de sa politique et la fin de son pouvoir de chef d'Etat.

VIᵉ République ?

Autre chose est de savoir si la situation d'un président de la République issu des partis serait confortable dès lors que le gouvernement qui aurait sa préférence risquerait d'être systématiquement censuré par l'Assemblée. Il paraîtrait normal et moral qu'il tirât les conséquences de la volonté populaire dès lors que celle-ci s'exprimerait sans conteste lors d'élections générales (surtout au scrutin proportionnel de liste). Le mandat de sept ans indique une limite, non une obligation. Quant au droit de dissolution, c'est une arme peu tranchante lorsque le désaveu est franc et massif.

Si, malgré tout, le président décidait de demeurer en fonctions, que pourrait-il faire ? Vraisemblablement nommer un gouvernement apparemment plus attentif aux orientations de la nouvelle Assemblée, mais qui ne pourrait pas ne pas avoir sa *confiance* et *agir selon ses directives.*

Dès lors, hormis l'hypothèse *d'une équipe constituée de personnalités* apolitiques et populaires – subterfuge éphémère, – la révision de la Constitution deviendrait inévitable. C'est bien là que se trouve le nœud gordien. Cette faille pourrait d'ailleurs apparaître même en cas d'élection présidentielle rapprochée faisant sortir des urnes un président nouveau qui ne proposerait pas forcément une politique semblable à celle de la majorité parlementaire.

La révision constitutionnelle entraînerait une procédure qui ferait gagner du temps au président actuel et le laisserait maître de son départ. Deux tendances pourraient se révéler, celle d'un renforcement du pouvoir exécutif présidentiel, et celle d'une nouvelle *confusion institutionnelle* des pouvoirs.

Il serait peu probable que les électeurs et les élus déçus consentent à renforcer un gouvernement adverse. Quant à la division profonde au sein des alliances provisoires de l'union victorieuse, elle pourrait également contribuer à l'avènement d'une Constitution où le pouvoir exécutif serait mis en partage entre chaque parti de la majorité du moment. M. Queuille, président du Conseil, affirma naguère qu'un tel gouvernement était par avance condamné à l'« *immobilisme* ». Ce pourrait être la « catastrophe nationale » et le terme d'un chapitre de l'histoire de la France, également envisagée par le général de Gaulle.

En tout cas, le président actuel de la Vᵉ République, qui fut son opposant acharné, trouverait en elle sa raison d'être pour entrer dans l'histoire en instituant la VIᵉ République, reconstitution de la IVᵉ revue et corrigée. Là se trouverait la pierre d'achoppement de ce que d'aucuns appellent le « gaullisme ».

(*) Ancien chargé de mission du général de Gaulle. Auteur de *Eh bien, mon cher et vieux pays,* dialogues posthumes avec de Gaulle. (Editions Lieu commun).

(1) Troisième entretien télévisé avec Michel Droit.

COURRIER DES LECTEURS

Deux jours comme tous les autres

Vendredi 6 décembre 1985.

I. – 18 h 30 : mon avion atterrit à Roissy I en provenance de Londres. Au bout du tapis roulant qui va du satellite au terminal principal, une queue énorme, probablement de plus de cent personnes, pour un seul guichet ouvert au contrôle des identités à l'arrivée par la police de l'air... A 20 mètres de là, six guichets ouverts pour quelques *rares passagers quittant la* France. Vieil habitué, je traverse la zone des boutiques sous douane, et me retrouve devant un autre poste de la police de l'air avec deux guichets ouverts pour une dizaine de passagers. *La France moderne...*.

II. – 18 h 45 : une voiture m'attendait, car je craignais la grève annoncée et explicable des taxis. Il faut dix minutes pour que les grévistes et les « jeunes » laissent un passage même pour une seule file de voitures, au milieu des taxis des deux bords qui occupent toute la vaste largeur de la route autour de Roissy I. Les chauffeurs se battent à coups de chariots à bagages. Pas un seul représentant des forces de l'ordre, alors que j'en ai toujours vu à cet endroit pour empêcher les stationnements interdits ou organiser le passage des voitures qui débarquent passagers et bagages au départ. *La France de la liberté du travail et un Etat de droit.*

III. – 19 h 25 : Cabine téléphonique en haut de l'avenue de la Grande Armée, au coin de la rue de Presbourg. Une cabine qui fonctionne ! Je possède une carte de télécommunication. Je fais le 10, la sonnerie du téléphone *retentit trente-sept fois* avant qu'une personne, au demeurant aimable, finisse par me répondre. *La France moderne...*

IV. – 20 h 40 : Gare de Lyon, sur six cabines téléphoniques, trois à cartes, trois à pièces, pas un endroit semble-t-il, en tout cas, pas d'indications, pour acheter des cartes, et deux cabines sur trois ne fonctionnent pas avec les pièces. Une longue file d'hommes et de femmes, justement agressifs et énervés, pour une seule cabine qui marche. Je prête ma carte (gratuitement) à deux jeunes particulièrement inquiets de ne pouvoir prévenir leur grand-mère, puis je pars prendre mon train. Quelle solidarité ? *La France moderne...*

Samedi 7 décembre 1985

17 h 45 : Attentat aux galeries Lafayette et au Printemps... trente-cinq blessés... *Quelle France ?*

ALAIN ALCAN.
(Neuilly-sur-Seine.)

Jaruzelski et Bokassa

Je demeure étonnée par les violentes *réactions suscitées* par la venue du chef polonais en France. Moi non plus, je ne suis pas d'accord sur la façon dont il gère son pays, mais enfin...

Notre ancien président n'a-t-il pas reçu à sa table un certain Bokassa dont j'ai lu le livre, (à vous faire dresser les cheveux sur la tête !), qui donnait aux crocodiles ses opposants... Qui a commis des milliers de massacres. Ne l'a-t-on pas traité de « cher parent et ami... » tellement ami qu'on allait chasser ensemble ?

C. ORSAT.
(Montrouge.)

« Mongol » et « Mongolien »

Dans *le Monde* en date du 11 décembre, je lis page 3 : « *Le* New York Times *rapporte enfin que le département d'Etat a décrété d'autres mesures, non précisées, à l'encontre des diplomates cubains (...) mongoliens...* » Si j'en crois le Petit Robert, le terme « mongolien » ne désigne plus que dans un sens vieilli quelque chose ou quelqu'un en provenance de Mongolie ; il s'applique de nos jours à la trisomie. L'adjectif approprié dans ce contexte était bien évidemment... « mongols ».

L. RIBADEAU-DUMAS.
(Paris).

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cinquante ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social :
500 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
MM. André Fontaine, *gérant,*
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur.*

Administrateur :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

Le Monde PUBLICITE S.A.

5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXᵉ

OJD 1984

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,50 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 7,80 kr. ; Espagne, 120 pes. ; E.-U., 1,25 $; G.-B., 55 p. ; Grèce, 90 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 100 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,60 f. ; Yougoslavie, 110 nd.

étranger

LES RELATIONS INTER-EUROPÉENNES ET LE DIALOGUE EST-OUEST

L'ALLEMAGNE FÉDÉRALE ET LES PAYS COMMUNISTES

Le nouvel âge de l'Ostpolitik

La politique à l'Est de la RFA semble marquer le pas. Elle reste néanmoins une donnée fondamentale de la diplomatie ouest-allemande. Ne serait-ce que pour préserver les chances d'une future réunification allemande.

Depuis quinze ans, avec persévérance et opiniâtreté, les gouvernements de la RFA se sont appliqués à mener, à l'égard des pays du bloc de l'Est, une politique d'ouverture et de dialogue qui a pris le nom d'Ostpolitik. Reconnaissance mutuelle de la RFA et de la RDA, augmentation considérable des échanges économiques et culturels avec l'URSS et les pays membres du pacte de Varsovie en furent les résultats les plus spectaculaires. Inaugurée par le chancelier Willy Brandt, poursuivie par Helmut Schmidt, cette politique est gérée aujourd'hui comme un héritage de bon aloi par l'actuelle coalition au pouvoir à Bonn.

Mais, semblable à une fugue de Jean-Sébastien Bach, la petite musique de l'Ostpolitik, tout en restant semblable dans son thème, change de tonalité à mesure que la mélodie se déroule.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Constatons tout d'abord que le changement de majorité à Bonn, en mars 1983, s'il n'a pas produit de virage à 180° dans ce domaine, a cependant modifié le contexte dans lequel l'Ostpolitik se pratique. On assiste à un phénomène curieux, l'existence à l'Est de diplomaties parallèles, menées pour leur compte propre par les principaux dirigeants politiques de la RFA, qui se complètent, se répondent l'une à l'autre, s'entraînent mutuellement.

La toute récente visite de Willy Brandt à Varsovie, au cours de laquelle est apparu au grand jour le choix « légitimiste » du SPD en faveur du général Jaruzelski contre les amis de Lech Walesa n'a fait que porter plus clairement à la connaissance de tout un chacun cette inclination générale d'une bonne partie de l'opinion d'outre-Rhin : tout ce qui contribue à la stabilité de l'autre coté du rideau de fer est bon pour les intérêts allemands.

Comme en écho, l'hebdomadaire *Die Zeit*, organe central de l'intelligentsia de RFA, entre deux reportages élogieux sur le régime polonais, stigmatise, par la plume de sa directrice, la comtesse Marion Dönhoff, ceux qui, en France osent mettre en doute la volonté réformatrice du régime de Varsovie.

De son côté, le ministre-président bavarois Franz-Josef Strauss, figure de proue du conservatisme musclé, se fait le messager des prêts consentis par la RFA à la RDA. En regard, l'attitude du chancelier Kohl et de son ministre des affaires étrangères libéral Hans Dietrich Genscher, paraît bien timide. Face à une opinion publique tout entière acquise à l'Ostpolitik, et applaudissant à chaque nouveau pas dans ce sens, ils sont, du fait de leur fonction même, contraints de mener de front des négociations délicates, dans le cadre de la CEE, de la définition d'une attitude à l'égard de l'initiative de défense stratégique du président Reagan et de la poursuite du dialogue avec l'URSS.

Comment s'étonner alors que M. Gorbatchev et accessoirement M. Honecker aient repris l'initiative face à une République fédérale qui ne sait plus très bien où donner de la tête.

Bons et mauvais points

En effet, contrairement à ses prédécesseurs, le numéro un soviétique a cessé de faire donner les clairons de la propagande contre « l'Allemagne revancharde ». Il s'applique au contraire à donner des bons points ou des mauvais points aux dirigeants politiques ouest-allemands en fonction de leur attitude. Cela se traduit par exemple par la différence de traitement dont ont bénéficié, lors de leur visite respective, M. Philipp Jenninger, président chrétien-démocrate du Bundestag, reçu par des fonctionnaires de deuxième rang, et M. Johannes Rau, responsable du SPD, reçu par M. Gorbatchev en grande pompe.

Fait nouveau, l'URSS ne considère plus la RFA comme son interlocuteur privilégié, voire unique en Europe de l'Ouest, mais prend conscience de la nécessité de jouer tour à tour séduction avec les autres puissances européennes. La Grande-Bretagne et la France ont chacune reçu M. Gorbatchev, le première à la veille, la seconde, au lendemain de son accession au pouvoir. Considérant peut-être que l'image de l'Union soviétique est suffisamment positive en RFA, Moscou semble faire maintenant porter ses efforts ailleurs...

De son côté, le gouvernement fédéral ne peut plus espérer d'évolutions aussi spectaculaires que par le passé. Le rapport « qualité-prix » des concessions faites à la RDA n'est plus aussi favorable qu'auparavant, et les améliorations apportées à la vie des citoyens de RDA par le développement des relations interallemandes ont tendance à être portées au crédit de la très active Ostpolitik du SPD plutôt qu'à celui du gouvernement, qui, si l'on met à part M. Genscher, n'est pas très à l'aise dans ce domaine.

« Je me sens plus en Europe à Budapest qu'à Londres... » En s'exprimant ainsi, à la veille des élections européennes de 1984, l'ancien chancelier Willy Brandt marquait bien l'ordre des priorités. Sur le plan stratégique, cela se traduit par la « doctrine Bahr » (du nom de M. Egon Bahr, le conseiller de M. Brandt en matière de sécurité), qui vise à la création d'une zone dépourvue d'armes nucléaires en Europe centrale et septentrionale. Une reprise, remise au goût du jour, du plan Rapacki des années 50. Ce point de vue recueille des échos très favorables dans les pays scandinaves, en particulier en Suède chez M. Olof Palme, ami de longue date de Willy Brandt. Cette théorie exclut d'emblée la mise en place d'une « défense européenne » dans laquelle la RFA et la France joueraient un rôle central.

Utopies

L'Ostpolitik quitte donc, faute de pouvoir obtenir des résultats concrets dans l'immédiat, le terrain de la politique au jour le jour pour celui de l'utopie. A l'utopie d'une Europe occidentale plus forte, plus solidaire, capable de constituer un pôle de puissance comparable à celui des deux Super-Grands, s'oppose l'utopie pacifiste d'une Europe géographique réconciliée avec elle-même, ayant son centre de gravité dans cette « Mittel Europa » qui s'étend de Stockholm à Belgrade en passant par Varsovie et Vienne. L'objectif à long terme, estimé par certains dirigeants allemands comme réalisable par la prochaine génération, étant de créer les conditions favorables à une éventuelle réunification allemande.

Mais, en attendant, il faut bien vivre. Comme on ne peut guère aller plus loin en matière de normalisation des rapports entre les deux Allemagnes, on s'attache, autant que possible, à maintenir les choses en l'état, en profitant du dialogue qui s'amorce entre l'URSS et les Etats-Unis pour consolider quelques acquis. Et surveiller tout ce qui pourrait, potentiellement, constituer une entrave à un futur redémarrage de l'Ostpolitik. Ainsi les « ratés » que l'on peut constater dans la coopération franco-allemande (*le Monde* du 17 décembre) témoignent de la réticence de Bonn à mettre le doigt dans l'engrenage de projets technologiques qui pourraient apparaître comme l'amorce d'une défense spatiale européenne.

Paradoxalement, une éventuelle participation ouest-allemande au projet américain de défense spatiale, même si elle est violemment condamnée par l'URSS, ne change pas fondamentalement les données du problème : elle s'inscrit dans une logique bien connue, dans laquelle la RFA participe à l'effort de défense de l'OTAN sans avoir la responsabilité de sa stratégie. Une situation commode qui évite à la RFA d'avoir à affronter directement l'URSS.

Dans la mesure où, pour l'instant, l'Ostpolitik n'est plus dans une phase dynamique, la RFA n'a plus besoin du soutien moral de ses alliés occidentaux. Peut-être est-ce là l'une des raisons qui rendent le couple Mitterrand-Kohl moins symbolique que celui que formaient M. Giscard d'Estaing et M. Helmut Schmidt. Le jeu d'attente en milieu de terrain des Allemands (de l'Est comme de l'Ouest) neutralise les efforts d'un François Mitterrand qui aimerait bien percer sur l'aile européenne. Et, qui plus est, se trouve parfois en position de hors-jeu, lorsque par exemple il s'avance un peu trop loin en direction de la Pologne.

LUC ROSENZWEIG.

LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU COMECON A MOSCOU

L'URSS accroît ses exigences auprès de ses partenaires

Les premiers ministres des pays membres du Comecon se sont réunis mardi 17 décembre, à Moscou, pour une session « extraordinaire » en principe destinée à entériner « *programme complexe de coopération scientifique et technique jusqu'à l'an 2000* ». La session, convoquée alors que tous les pays du bloc soviétique s'apprêtent à entamer simultanément leurs nouveaux plans quinquennaux (1986-1990), a été ouverte par M. Gorbatchev. Le secrétaire général du PC soviétique a souligné que le programme complexe devait non seulement « *accélérer le développement social et économique* » des pays membres, mais aussi « *renforcer leur unité et leur cohésion* ».

Ces thèmes, de même que les appels à la modernisation technologique et au passage d'une économie intensive, appartiennent au rituel des réunions du Comecon, mais depuis quelques années, et tout particulièrement depuis l'ascension au pouvoir de M. Gorbatchev, les pays est-européens sont soumis à une pression sensiblement accrue de la part de l'URSS. Les Soviétiques exigent que leurs partenaires les fassent bénéficier de leurs progrès technologiques, notamment par le biais de licences achetées à l'Ouest, ou obtenues par d'autres moyens. D'autre part, ils ne se satisfont plus des produits de moins bonne qualité que leur destinaient jusqu'à présent certains pays est-européens qui préféraient vendre leurs meilleures productions à l'Ouest, contre des devises. Enfin, les Soviétiques refusent d'augmenter leurs livraisons d'énergie (et surtout de pétrole) à leurs partenaires, auxquels ils demandent d'investir pour la mise en exploitation de nouveaux gisements ou de centrales nucléaires en URSS.

Ces exigences nouvelles ont, semble-t-il, créé de sérieuses difficultés à certains pays de l'Est, comme la Bulgarie. Cependant, l'intervention du premier ministre bulgare, M. Filipot, lors de la première journée de la session, mardi, telle qu'en a rendu compte l'agence Tass, approuvait totalement les thèses soviétiques. On pouvait, en revanche, discerner de discrètes réserves dans le discours du premier ministre hongrois, M. Lazar.

Quant à l'intervention du premier ministre roumain, M. Dascalescu, elle ne sera publiée qu'ultérieurement. Traditionnellement, les Roumains expriment, d'une manière ou d'une autre, leur insatisfaction lors des réunions du Comecon.

J. K.

LA VISITE DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AMÉRICAIN EN YOUGOSLAVIE

M. Shultz condamne toute indulgence à l'égard des « terroristes » de l'OLP

De notre correspondant

Belgrade. – Les Yougoslaves se disent « *satisfaits* » de la visite du secrétaire d'État américain George Shultz à Belgrade, dernière étape de sa tournée européenne après Bucarest et Budapest. Ils pensent, a expliqué M. Dizdarevic, ministre des affaires étrangères, que les Etats-Unis continueront, en dépit de certaines différences dans les positions des deux pays, à développer leurs relations avec Belgrade, et qu'ils ont fait preuve une nouvelle fois de « *compréhension* » à l'égard de la politique yougoslave de non-alignement. Ils ont obtenu des indications « *très intéressantes* » sur la rencontre Reagan-Gorbatchev de Genève et sur les possibilités de détente internationale, qui, certes, dépendent en premier lieu des deux superpuissances, mais également de la contribution de tous les autres pays.

Au cours d'un déjeuner, M. Shultz a même déclaré que les Etats-Unis et l'URSS pourraient profiter de certaines expériences du modèle yougoslave pour édifier des rapports plus stables.

En réponse à une question posée lors d'une conférence de presse, M. Shultz a, d'autre part, confirmé que le problème du terrorisme avait figuré à l'ordre du jour des entretiens avec ses hôtes. Il a exprimé ses « *regrets* » que le dirigeant palestinien Aboul Abbas ait pu traverser la Yougoslavie après ce qui s'était passé à bord du paquebot italien *Achille-Lauro*. M. Dizdarevic a tenu à préciser à ce propos que la Yougoslavie était contre toute forme de terrorisme, mais qu'il fallait faire une distinction entre terrorisme et lutte de libération nationale. Intervenant à nouveau à ce propos, M. Shultz a relevé que le meurtre d'un Américain et les souffrances subies à bord de l'*Achille-Lauro* par des dizaines d'autres personnes ne pouvaient être justifiés par aucune cause. « *Ce fut*, a-t-il dit, *un acte flagrant de terrorisme.* » Et martelant ses mots d'un coup de poing sur la table, il a ajouté : « *Cet acte doit être condamné par toute la communauté internationale.* »

A propos des rapports entre les Etats-Unis et l'OLP, le secrétaire d'Etat américain a déclaré : « *Les conditions américaines de discussion avec l'OLP sont très claires. Nous soutenons les articles 242 et 332 du Conseil de sécurité et le droit pour Israël d'exister. Il est difficile d'imaginer que nous puissions prendre place à la même table avec des gens qui se font les avocats de l'extermination d'Israël et qui prennent part à des actes de terrorisme.* »

PAUL YANKOVITCH.

MALGRÉ L'ACCORD UNANIME DES DIX

La réforme de la CEE reste menacée par les réticences du Parlement danois

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). – Les ministres des affaires étrangères des Dix ont approuvé, mardi 17 décembre, les aménagements qu'ils estiment nécessaires d'apporter à l'accord conclu le 2 décembre à Luxembourg par les chefs d'Etat et de gouvernement pour tenter de donner satisfaction au Parlement européen. Celui-ci, réuni en session plénière la semaine dernière à Strasbourg, avait jugé cet accord insuffisant, notamment en ce qui concerne le renforcement de ses pouvoirs. Les aménagements décidés par le conseil sont modestes, voire insignifiants. Mais ils constituent tout de même un geste de bonne volonté, et confirment la volonté des Dix d'associer plus intimement l'assemblée au processus de décision dans les domaines prioritaires de l'action communautaire, tels que l'établissement d'un grand marché d'ici à 1992 et le renforcement de la coopération technologique.

L'essentiel, cependant, est que les Dix sont restés unis, et ont tous manifesté la volonté de confirmer l'accord de Luxembourg. « *Le processus de modification du traité a été mené à son terme. (...) Le président a déclaré la conférence intergouvernementale close. (...) La réunion s'est terminée dans l'euphorie* », a résumé M. Roland Dumas. C'est sans doute aller un peu vite en besogne ; mais, assurément, une étape importante a été franchie. Les Italiens, qui, depuis le début de l'opération, se sont faits les avocats de l'assemblée, se sont bien gardés de se désolidariser de leurs partenaires, même si les résultats de la conférence ne plaisent pas à Strasbourg. Et si leur « réserve » n'a pas été explicitement levée, elle n'a pas été réitérée non plus.

Tous espèrent que le Parlement européen, lors de sa session de janvier, saura faire la part des choses, et trouvera une majorité pour accueillir plus favorablement les conclusions de la conférence. Le gouvernement italien pourra alors plus facilement persuader son propre Parlement de ratifier les nouveaux traités. L'obstacle danois demeure le plus sérieux. M. Elleman-Jensen, le ministre des affaires étrangères, a maintenu explicitement sa réserve. Le Folketing, l'assemblée nationale de Copenhague, est très réticent à l'égard de la révision des traités et singulièrement du renforcement des pouvoirs du Parlement européen. Les aménagements très formels, décidés mardi, ne sont pas de nature à rendre plus difficile la tâche du gouvernement, mais ils n'en ont pas encore pour autant convaincu le Folketing.

La réserve des Danois peut suffire à bloquer le processus de réforme. On a ainsi appris mardi que M. Elleman-Jensen s'était opposé à la modification du règlement intérieur du conseil des ministre, modification technique, mais aussi concrètement importante puisque son objet était de favoriser le recours systématique au vote à la majorité.

Mardi, M[me] Lalumière, ministre français des affaires européenne, a par ailleurs présenté un projet tendant à créer un comité d'historiens chargés d'étudier les conditions du génocide arménien de 1915. Elle a expliqué que la France était sensible aux tensions qui secouent la communauté arménienne, et qui conduisent parfois certains de ses membres à des actes de violence.

Ses collègues européens ont écouté poliment, mais se sont montrés inégalement convaincus, non certes du bien-fondé de son raisonnement mais de l'opportunité de cette démarche. Et aussi du choix de l'enceinte communautaire pour une telle initiative.

PHILIPPE LEMAITRE.

L'engagement de Bonn sur la défense spatiale alourdit le contentieux franco-allemand

(Suite de la première page.)

Ce sont pourtant ces « *détails techniques* » qui donnent aujourd'hui le sentiment que la coopération entre la France et la République fédérale, tout en conservant une certaine vitesse acquise, ne fonctionne plus comme elle le devrait.

Interrogé sur l'Initiative de défense stratégique américaine, à laquelle Bonn devait annoncer ce mercredi la participation de ses industriels, M. Mitterrand a assuré qu'au cours de la conversation avec M. Kohl, les initiales IDS n'ont même pas été prononcées. Sans doute faut-il y voir l'effet d'une certaine répugnance présidentielle pour les sigles, plutôt qu'une réalité : il s'agit là d'une des déceptions majeures de Paris vis-à-vis de la RFA ; et, fût-ce sous une forme indirecte, le chef de l'Etat pouvait difficilement ne pas le redire à son visiteur allemand.

Réactiver la coopération militaire

Autre « *détail* » qui est jugé de façon négative du côté français : le refus de Bonn de participer à la construction de la navette spatiale européenne Hermès. On le déplore d'autant plus, à Paris, que l'espace est un domaine où la France et la République fédérale ont déjà apporté ensemble une contribution importante au succès de l'Europe, avec la fusée Ariane (l'Agence spatiale européenne est d'ailleurs installée à Paris, et dirigée par un Allemand, le professeur Reimar Lüst). Mais on ne désespère pas, à l'Elysée, de convaincre Bonn de revenir sur ce refus : « *Le dossier reste ouvert* », a déclaré M. Mitterrand.

Il est vrai que, pour compenser ces déconvenues, la mise en œuvre du traité franco-allemand de 1963 va être « réactivée » dans le domaine militaire et stratégique. Déjà, au sommet franco-allemand de Bonn, en octobre 1982, alors que les entretiens se révélaient décevants sur le plan économique et monétaire, on avait mis l'accent sur le prochain développement de la coopération militaire. En soulignant que ces dispositions du traité n'avaient guère, jusqu'alors, été mises en application, autrement, du moins, que dans la production en commun de certains matériels, aéronautiques notamment.

Cette fois-ci, c'est surtout dans le domaine de la formation des officiers des deux pays que cette coopération va être institutionnalisée. « *C'est un signe modeste, mais significatif, de la vitalité des relations entre nos deux peuples* », a estimé le chancelier Kohl. Modeste non pas, certes, au regard de ce qui fut l'histoire des relations franco-allemandes aux dix-neuvième et vingtième siècles, mais par rapport aux problèmes auxquels la défense de l'Europe se trouve aujourd'hui confrontée, et aussi aux difficultés présentes de la coopération franco-allemande.

Difficultés qui ne tiennent pas seulement à un certain dédain actuel des milieux industriels de Bonn pour la technologie française, ou aux réticences de la Bundesbank et des milieux d'affaires à l'égard de toute extension significative de la coopération monétaire européenne, mais aussi, peut-être, à une évolution plus profonde : celle de la perception par les Allemands de leur place en Europe et dans le monde.

MM. Mitterrand et Kohl ne manqueront pas de sujets de conversation lorsqu'ils se retrouveront, le 16 janvier prochain, au quartier général des Forces françaises en Allemagne, à Baden-Baden.

BERNARD BRIGOULEIX.

DIPLOMATIE

LA CONFÉRENCE DE L'AGENCE DE COOPÉRATION FRANCOPHONE A DAKAR

Un bras de fer franco-gabonais

De notre envoyé spécial

Dakar. – Grandes manœuvres autour d'une petite organisation. La France et le Gabon, qui présentent respectivement au secrétariat général de l'Agence de cooration francophone (ACCT) M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat chargé des techniques de la communication, et M. Paul Okumba, conseiller diplomatique du président Bongo, se sont livrés mardi 17 décembre, pour la plus grande joie de certains délégués, à un ballet où la fausse sérénité le disputait à la feinte décontraction.

A l'arrivée surprise de M. Fillioud à Dakar lundi, a répondu celle inattendue, le lendemain, de M. Okumba par avion présidentiel spécial en provenance de Libreville pour bien marquer l'importance que M. Bongo accorde à la candidature de son collaborateur. M. Fillioud a laissé, mardi soir, le champ libre à son concurrent pour rentrer à Paris, où l'attendait mercredi, au conseil des ministres, la suite des péripéties audiovisuelles de la tour Eiffel. S'il était élu, il pourrait revenir au Sénégal mercredi en fin d'après-midi.

En attendant, M. Nucci est resté à Dakar pour y défendre à *la conférence générale* de l'ACCT les intérêts de son collègue. Le ministre délégué à la coopération a rencontré mardi le président sénégalais, M. Diouf, qu'il n'a apparemment pas réussi à convaincre du bien-fondé de la candidature de M. Fillioud.

Le Sénégal appuie, en effet, la position de Libreville, qui peut se résumer à cette interprétation audacieuse des statuts de l'Agence : *« Le Gabon a droit, comme auparavant le Niger, à deux mandats de quatre ans au secrétariat général. Si vous ne voulez plus du secrétaire général sortant, prenez un autre Gabonais pour quatre ans encore. »*

Du coup, les deux autres princpaux candidats, un conseiller d'Etat libanais, M. Hassan Rifaat, et un haut fonctionnaire luxembourgeois à l'UNESCO, M. Raymond Weber, se sont maintenus, tout en déclarant *qu'ils se retireraient si un consensus était finalement* trouvé sur un autre nom.

Le dernier mot appartiendra peut-être à... M. Jacques Chirac. Un moyen de sortir de l'impasse pourrait être en effet de reconduire pour un an M. Owono et de remettre en lice, pour la suite, M. Michel Jobert. Telle est du moins l'opinion discrètement mais clairement exprimée dans les coulisses de la conférence par M. Jacques Richard, directeur adjoint des relations internationales de la mairie de Paris et secrétaire permanent de l'Association des maires des capitales francophones, fondée et présidée par M. Chirac. Naturellement, M. Richard a affirmé avec vigueur ne pas se trouver à Dakar à la demande du président du RPR...

Après la journée des dupes de lundi et le bras de fer franco-gabonais, mardi, verra-t-on surgir une candidature de dernière minute ?

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

ASIE

LA VISITE EN AUSTRALIE DU MINISTRE INDONÉSIEN DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Oublier Timor

De notre correspondante

Sydney. – La visite officielle que vient d'effectuer en Australie le ministre indonésien des affaires étrangères, M. Mochtar Knsumasmadja était attendue ici avec un mélange d'appréhension et d'espérance.

Appréhension, car c'était sa première visite depuis celle, orageuse, de 1978 dominée par la question de l'invasion trois ans plus tôt de Timor oriental par les troupes indonésiennes. Cette action sanglante suivie d'annexion, avait vivement choqué Canberra et l'opinion publique australienne. D'autant plus que cinq journalistes australiens qui couvraient l'événement avaient trouvé la mort.

Aujourd'hui, la question de Timor est réglée sinon dans les cœurs et les esprits, du moins par la diplomatie. En août dernier, le premier ministre, M. Hawke, malgré les hauts cris de l'aile gauche de son parti, a réaffirmé sa reconnaissance de la souveraineté de Djakarta sur Timor. Déjà en 1979, le gouvernement libéral de M. Fraser, après quatre ans d'une vive opposition de principe, avait cédé à l'intérêt géopolitique et économique.

L'Indonésie n'est-elle pas aujourd'hui, après les Etats-Unis, le partenaire politique le plus important de l'Australie ?

Avec différents ministres, M. Mochtar a débattu des grandes questions d'intérêt commun : le désarmement et l'instauration d'un Pacifique sud dénucléarisé, la nécessité de résoudre ensemble le problème du Cambodge et la possibilité d'une exploitation en commun de l'important gisement de pétrole et de gaz au sud de Timor, dans une zone que les deux pays se disputent depuis longtemps. M. Mochtar a assuré qu'il repartait avec une invitation adressée par l'Australie au président Suharto, couronnement de la réconciliation.

Même la question épineuse des dix mille réfugiés établis dans des camps *frontaliers de Papouasie*-Nouvelle-Guinée, mais originaires de la province indonésienne d'Irian Jaya, a fait l'objet d'un débat nourri mais dépourvu d'incidents.

L'affaire avait pris un tour délicat en juin dernier quand cinq hommes, fuyant l'Irian Jaya, avaient accosté sur l'île australienne de Thursday Island. Trois autres « réfugiés » avaient suivi en octobre.

Fort embarrassé, craignant de contrarier l'Indonésie, qui refuse d'admettre que les personnes fuyant l'Irian Jaya sont des réfugiés victimes de répression au même titre que les Vietnamiens, le gouvernement australien n'a toujours pas décidé s'il devait les refouler ou les accepter.

M. Mochtar a mis en garde l'Australie : *« Le statut de réfugié n'est peut-être pas celui qui convient à ces hommes. »* Le ministre australien des affaires étrangères a annoncé pour sa part qu'il préférerait les traiter en « immigrants » classiques. Encore un signe de l'esprit de conciliation qui présidait ces jours-ci à la rencontre.

SYLVIE CROSSMANN.

LA RENCONTRE ENTRE M. GANDHI ET LE GÉNÉRAL ZIA A NEW-DELHI

Un nouveau pas vers la détente dans le sous-continent

De notre correspondant

New-Delhi. – Ce n'est pas encore la grande réconciliation entre les deux frères ennemis du sous-continent, mais, comme le dit un diplomate occidental, les décisions prises mardi 17 décembre à New-Delhi *« constituent un pas très significatif vers la paix régionale »*.

La visite promise, dans les six mois qui viennent, de Rajiv Gandhi à Islamabad, ce n'est pas Sadate à Jérusalem, mais pour la région qui a vécu trois *guerres en trente ans*, c'est tout aussi solennel. Il y a trente-deux ans – depuis le voyage de Nehru en 1954 – qu'un dirigeant indien n'a pas posé le pied dans la « cité de l'Islam ». Moins spectaculaire, mais peut-être plus important, l'engagement – *verbal* – pris *hier* par les dirigeants des deux pays de ne pas attaquer leurs installations nucléaires réciproques devrait permettre de détendre l'atmosphère. L'idée d'un raid préventif indien contre le complexe nucléaire pakistanais de Kahuta, près d'Islamabad, était, en effet, dans l'air depuis des mois. *« Nous essayons de ne pas nous conduire comme certains pays »*, avait répliqué M. Gandhi dans les colonnes du *Monde* (daté du 4 juin dernier) en évoquant le bombardement israélien, il y a quelques années, contre des installations nucléaires en Iran. Reste que la presse pakistanaise dénonçait périodiquement la *« menace indienne »* contre un programme dont on ignore presque tout. *« Il n'y a pas eu d'entente sur la nature de nos programmes nucléaires »*, a d'ailleurs précisé M. Gandhi; le président Zia a admis de son côté que *« certains aspects de la question nucléaire restent à clarifier »*.

En clair, les deux pays, qui présentent la particularité d'avoir à la fois de bonnes raisons de s'entendre ou de s'agresser, pourront continuer de s'accuser *mutuellement* de développer en catimini l'arme atomique. Au moins jusqu'à ce qu'un accord d'inspection ou de surveillance réciproque intervienne. Mais on n'en est pas là. Même si la rencontre entre M. Gandhi et le général Zia Ul Haq – *la sixième en treize mois* – a été qualifiée des deux côtés d' *« extrêmement cordiale »*, il s'agit d'abord pour l'heure *« de débarrasser les relations bilatérales des zones de défiance et de doute qui sont à l'origine des tensions »*. L'approche choisie est celle des petits pas et de l'*« élimination systématique »* des points de discorde.

La question prioritaire du Cachemire – partagé par une ligne de cessez-le-feu depuis la première guerre indo-pakistanaise de 1948 – *« sera abordée à une date appropriée »*, a dit le général Zia. En attendant, l'Inde et le Pakistan continueront sans doute à revendiquer l'un et l'autre la totalité de la région disputée. La semaine dernière encore, au sommet de Dacca (*le Monde* du 10 décembre), la cérémonie d'émission d'un timbre commémoratif avait dû être annulée in extremis car la version pakistanaise du motif – une carte de la région – incluait dans les frontières pakistanaises tout le Cachemire indien. L'*« erreur »* à ce jour n'a pas été réparée. Quant aux escarmouches périodiques sur la ligne de cessez-le-feu, des entretiens *« auront lieu très bientôt afin d'essayer de régler le problème »*. Le programme établi à New-Delhi – où le général Zia n'est resté que six heures – prévoit une rencontre à la mi-janvier entre les secrétaires aux affaires étrangères des deux pays. Ils s'efforceront d'*« harmoniser »* le projet de pacte de non-agression proposé depuis 1981 par le Pakistan avec le traité d'amitié et de coopération offert par l'Inde. Différence essentielle : le projet indien interdit l'installation de forces étrangères sur le territoire des signataires.

Le désaccord sur la question afghane

Le Pakistan, confronté sur sa frontière ouest à l'occupation soviétique de l'Afghanistan, se fait tirer l'oreille sur ce point. *« Peut-être un jour aurons-nous besoin d'aide face à Moscou »*, dit-on à Islamabad. Le désaccord sur la question afghane reste entier. Pour le reste, le général Zia a juré une nouvelle fois qu'il était opposé *« au terrorisme sous toutes ses formes »* et qu'il n'encourageait donc pas les indépendantistes sikhs du Pendjab. Il a laissé entendre que l'Inde elle-même n'était pas irréprochable sur ce chapitre. Les troubles de 1983 dans le Sind pakistanais auraient été encouragés par Indira Gandhi. Bref, les deux voisins restent sur le qui-vive, mais ils cherchent, en augmentant leurs échanges, à changer leur perception.

Les ministres des finances se rencontreront début janvier à Islamabad pour finaliser *« un arrangement économique »* qui devrait permettre à terme une meilleure circulation des biens et des capitaux entre les deux pays. Pour faciliter les contacts humains, réduits actuellement à leur plus simple expression de part et d'autre, un accord de coopération culturelle est également en gestation.

Les fils du dialogue indo-pakistanais semblent donc renoués. Ténus, ils avaient été une fois de plus rompus en 1984, au plus fort de la crise sikh, par Indira Gandhi. Se sentant menacée, avait-elle simplement décidé de jouer la carte anti-pakistanaise dans une campagne électorale qui s'annonçait difficile ? L'Histoire tranchera. Une chose est sûre aujourd'hui : l'accord intervenu le 17 décembre à New-Delhi est celui de deux hommes suffisamment sûrs de leurs positions intérieures pour se permettre un peu d'audace. Cela dit, *« la cicatrisation des blessures infligées par une séparation sanglante en 1947 et par trois guerres successives ne peut être que très lente »* résumait un haut fonctionnaire indien.

PATRICE CLAUDE.

AMÉRIQUES

Etats-Unis

Le débat sur la réforme fiscale va pouvoir se poursuivre devant le Sénat

Un succès pour M. Reagan

De notre correspondant

Washington. – La Chambre des représentants a adopté, mardi 17 décembre, à main levée, un projet de réforme fiscale dont le Sénat devrait débattre l'année prochaine. Ce vote a effacé l'échec personnel qu'avait essuyé M. Reagan la semaine dernière lorsque la presque totalité de ses amis républicains de la Chambre (où ils sont minoritaires) avaient, malgré les pressants appels de la Maison Blanche, joint leurs voix à quelques démocrates pour bloquer l'examen de ce texte.

M. Reagan avait aussitôt entrepris de les faire revenir sur leur décision en s'entretenant directement avec plusieurs d'entre eux et en se rendant surtout en personne, lundi, au Capitole (*le Monde* du 18 décembre). Tout à fait exceptionnel, cet effort présidentiel tenait au fait que la réduction du nombre et du niveau des taux d'imposition est l'un des premiers objectifs que M. Reagan s'est assigné pour son second mandat et que faute d'être réalisé avant les élections parlementaires *de novembre 1986* il aurait peu de chances de l'être dans les deux années qui précéderont ensuite le scrutin présidentiel de 1988.

C'est la raison pour laquelle le président avait choisi d'apporter son appui à un texte démocrate qui ne le satisfaisait pas plus que les représentants républicains, mais qu'il compte bien voir modifier par le Sénat, dont son parti a le contrôle.

Cette victoire à l'arraché dans cette première manche n'implique pas obligatoirement cependant que M. Reagan pourra au bout du compte obtenir gain de cause. La fronde des représentants républicains a clairement montré en effet que les élus, voyant déjà se profiler l'après-Reagan, pensent à leurs propres intérêts politiques avant de se *sacrifier* pour ceux du président. Or tout projet de réforme fiscale heurte suffisamment d'avantages acquis pour que tous les groupes de pression concernés puissent pousser leurs dossiers dans une année où la totalité des sièges de la Chambre et un tiers de ceux du Sénat (où la majorité républicaine est menacée) sont soumis à réélection.

Veto contre la « loi textile »

Après l'adoption, la semaine dernière, d'une loi rendant obligatoire le retour à l'équilibre budgétaire sur cinq ans – même au prix d'une réduction des dépenses militaires, à laquelle la Maison Blanche demeure opposée, – la partie devient délicate pour M. Reagan. Il en est tellement conscient qu'il a, mardi, attendu jusqu'à près de minuit que la Chambre se soit prononcée sur le projet fiscal pour rendre public son veto à une loi limitant sévèrement les importations de textiles, de chaussures et de cuivre.

Minuit était le délai légal au-delà duquel le président n'aurait pu exercer ce veto, mais il ne s'agissait surtout pas d'irriter les représentants qui, dans un large consensus, avaient tenu, comme les *sénateurs*, à montrer à leurs électeurs qu'ils ne reculaient pas devant le protectionnisme pour secourir les industries et les régions menacées par les importations.

Le déficit commercial des Etats-Unis devrait atteindre cette année quelque 150 milliards de dollars, et les partisans de la « loi textile » affirment que plus de 350 000 emplois ont dû être supprimés dans les trois branches sur lesquelles elle portait en raison de la compétitivité que donne aux industries étrangères la surévaluation persistante de la monnaie américaine. *« Les effets dommageables* (de mesures protectionnistes) *seraient rapidement ressentis par chaque Américiain à travers une montée des prix et une diminution de la croissance »*, a déclaré M. Reagan pour expliquer son veto.

BERNARD GUETTA.

Pérou

Le réveil de l'opposition de gauche

De notre correspondant

Lima. – *« L'opposition, quelle opposition ? »*, avait répondu le président Alan Garcia à une question sur d'éventuelles réactions à un dégel des prix. En effet, après avoir remporté les élections d'avril avec plus de 45 % des suffrages, le dynamique chef d'Etat a gagné, si l'on en croit les sondages, la sympathie de la quasi-totalité des dix-huit millions de Péruviens. Pas d'opposition à droite : le conservateur Parti populaire chrétien et le libéral Action populaire ont été pratiquement balayés de la scène politique. Pas d'opposition à gauche : la coalition marxiste, la IU, gauche unie, qui avait obtenu 23 % des suffrages, s'était *désistée* au second tour, reconnaissant ainsi la victoire incontestable de l'APRA. Depuis, la IU avait sombré dans une profonde *léthargie*.

Face au raz de marée électoral de l'APRA, au discours radical et populiste d'Alan Garcia et aux premières mesures prises par le nouveau régime – notamment le « non » au Fonds monétaire international, – la gauche unie ne savait quelle attitude adopter. Elle souffrait, disait-on dans ses rangs, d'une *« crise d'identité »*. Le clivage entre les prises de position des secteurs « modérés » et celles des « jacobins », faisait craindre, début novembre, l'éclatement inéluctable de la coalition marxiste, la deuxième force politique du pays.

Pour les modérés (parmi lesquels le Parti communiste prosoviétique) dirigés par Alfonso Barrantes, président de la IU et maire de Lima, *« l'important consiste à améliorer les conditions de vie de la population. Si quelqu'un peut le faire à notre place, nous n'allons pas être mesquins et lui refuser notre appui. Donc, appui critique face au régime, et non pas opposition sectaire et dogmatique »*.

Pour les jacobins – dont les maoïstes de l'UNIR, – face qu régime de l'APRA, *« réformiste bourgeois qui ne cherche qu'à renégocier avec l'impérialisme de nouvelles conditions de dépendance »*, l'opposition doit être implacable. Il est urgent que la IU reprenne l'initiative, réaffirme son programme et sa stratégie à long terme, au lieu de se cantonner dans une attitude passive comme le fait son leader, vivement critiqué pour se *contenter d'« applaudir chaque mesure positive, de censurer chaque mesure négative »*.

« Démocratie formelle »

Les dirigeants de la IU sont finalement parvenus à approuver un document d'analyse des cent premiers jours de gouvernement d'Alan Garcia. Le diagnostic est sévère et montre que la tendance des « faucons » l'a emporté sur celle des « colombes ». Le problème de fond, selon ce document, est que le régime *« représente une simple alternative de modernisation de la société, mais ne cherche pas à en modifier la structure capitaliste »*. Il adopte des mesures tape-à-l'œil et à court terme, et ne s'attaque pas aux racines de la crise. Enfin, il y a divorce entre le discours et les actes.

Les exemples cités sont nombreux pour étayer cette critique. Par exemple, en ce qui concerne le pétrole, le gouvernement a résilié les contrats des trois entreprises transnationales, accusées d'avoir fraudé le fisc pour plus de 600 millions de dollars. Néanmoins, il est actuellement en pourparlers avec ces mêmes firmes pour renégocier de nouveaux contrats en leur accordant même de nouveaux avantages... En agriculture, le gouvernement déclare prioritaire le développement du « trapèze andin », mais dans la pratique, il ne lui destine que 6 % des crédits...

En ce qui concerne la dette, il promet de n'engager que 10 % des exportations pour rembourser les échéances, mais en réalité, le budget 1986 prévoit plus de 25 % pour ce poste. Il rompt les relations avec le FMI, et cependant son représentant au *Pérou, le Brésilien Valdemar de* Moraes, occupe toujours son bureau à la Banque centrale de réserve, et informe quotidiennement le Fonds sur la marche de l'économie. En ce qui concerne les violations des droits de *l'homme, IU estime que* la stratégie de la lutte contre la subversion dans la région en état d'urgence n'a pas été modifiée...

La IU reconnaît que certaines mesures sont positives, tout spécialement la campagne contre le trafic de cocaïne et la corruption. Conclusion du document : *« L'évaluation de ces trois mois nous permet d'établir les limites du projet apriste. D'une part, son programme de réformes partielles touche certains effets de la crise, mais non pas ses causes. Le nationalisme se limite à renégocier les conditions de domination de l'impérialisme, sans essayer d'y mettre un terme. La démocratie n'échappe pas aux frontières de la démocratie formelle, et même renforce les tendances autoritaires, le centralisme et le corporativisme. »*

NICOLE BONNET.

LES FLUCTUATIONS DE LA POLITIQUE CHINOISE

Le programme nucléaire :
une révision en baisse malgré l'accord avec la France

De notre correspondant

Pékin. – Les Chinois ne savent toujours pas que leur pays a décidé – enfin – d'acheter une centrale nucléaire à la France, associée à la Grande-Bretagne. Lundi 16 décembre, en page 2, *le Quotidien du peuple* s'est contenté de publier une dépêche de l'agence Chine nouvelle datée de Paris, dont le dernier paragraphe disait de manière sibylline que « *les conversations entre le vice-premier ministre Li Peng et Mme Cresson ont été concentrées sur la fourniture d'installations pour une centrale nucléaire dans la province de Canton. Tous deux ont exprimé leur satisfaction sur ces discussions, qui auront un impact positif sur la construction de la centrale* ».

Pékin attend certainement la conclusion de l'accord entre la Guangdong Nuclear Power Joint-Venture Company et la société britannique GEC, chargée de la partie classique, voire la signature de la « lettre d'intention » avant le 1er mars 1986, pour informer officiellement la population. Il s'agit, en effet, de la première commande par la Chine d'un réacteur nucléaire à l'étranger, mais aussi du plus gros contrat conclu depuis celui de l'aciérie de Baoshan, près de Shanghai, avec des sociétés japonaises.

L'accord franco-chinois met fin à de très très longues négociations, puisqu'elles avaient débuté en 1978. Prévue initialement dans la région de Shanghai, au sud de la province du Jiangsu (Sunan), cette centrale fut déplacée en 1980 vers Daya-Bay, entre Canton et Hongkong. Ce nouveau site permettait à la fois de fournir à une région en développement rapide – avec la création de « zones économiques spéciales » – l'énergie indispensable, et de gagner des devises en vendant du courant à Hongkong. La colonie britannique participe également au financement de la centrale, par le biais d'un joint-venture (accord de participation à parts égales).

Les Chinois se sont montrés de difficiles et éprouvants négociateurs, et il aura fallu des pourparlers ultimes au sommet à Paris pour que les deux gouvernements prennent à leur charge la différence entre les prix « incompressibles » formulés par les deux parties.

Concurrence

La Chine envisage toujours de construire la centrale de Sunan. Mais la France s'y heurte à la concurrence de la société ouest-allemande KWU, en dépit de sa proposition de transfert de technologie si la Chine achetait deux centrales. Pour le reste, les ambitieux projets que Pékin avait formulés au début des négociations semblent avoir fondu comme neige au soleil. D'abord en raison de l'hémorragie de devises actuelle. Ensuite en raison de la controverse entre les partisans du nucléaire et ceux qui pensent que la Chine a assez de ressources en charbon et en hydroélectricité et n'a pas besoin d'une douzaine de centrales nucléaires. Les travaux du « plus grand barrage du monde », situé aux « trois gorges » du fleuve Yang-Tse, qui doit produire 64 milliards de kilowattheures en l'an 2000, viennent d'être accélérés.

Les scientifiques nucléaires chinois comptent par ailleurs sur leurs connaissances, ainsi que sur l'expérience acquise à Daya-Bay, pour construire leurs propres centrales. Il faut dire que le plus célèbre savant nucléaire chinois, le professeur Qian Sanqiang, fut l'élève de Joliot-Curie. Les travaux de la première centrale nucléaire chinoise ont commencé en janvier à Qinshan, province du Zhejiang. Le réacteur à eau pressurisée de 300 mégawatts devrait produire 2 milliards de kilowattheures en 1989. Une quatrième centrale devrait être construite au Liaoning (Mandchourie).

Une des raisons de la lenteur de décision des Chinois – outre la pesanteur bureaucratique et le coût de l'opération – a aussi été l'espoir d'une coopération nucléaire avec les Etats-Unis. Super-grand et première puissance économique mondiale, leur attirance est évidemment plus forte pour les Chinois que celle de la France. Mais la ratification de l'accord sino-américain traîne toujours en longueur devant les réticences du Congrès, qui estime que les garanties chinoises de non-prolifération sont insuffisantes. Car, il ne faut pas l'oublier, la Chine est aussi, depuis 1964, une des cinq puissances nucléaires.

P. de B.

L'avenir de Hongkong :
Pékin souffle le chaud et le froid

De notre correspondant

Pékin. – Il y a un an, Chinois et Britanniques signaient en fanfare une « *déclaration conjointe* » qui devait assurer l'absorption sans encombre de la colonie britannique de Hongkong par la République populaire en 1997. Le principe « *un pays deux systèmes* », *inventé par M. Deng Xiaoping*, devait permettre d'assurer au territoire une large autonomie et préserver les droits *de ses cinq millions d'habitants* au statut imprécis.

Depuis lors, les choses avaient évolué de façon satisfaisante, les milieux d'affaires et *les deux principaux protagonistes* ayant tout intérêt à ce que la situation reste calme et les affaires profitables aussi long*temps que possible*.

Des dissonances stridentes

Des élections – toujours au système censitaire appliqué par les Britanniques – ont permis un élargissement du LEGCO (le conseil législatif), tandis que Pékin mettait en place un comité chargé de rédiger la *Loi* fonda*mentale de la future « région administrative spéciale »* (SAR) et nommait un conseil consultatif chargé de représenter le point *de vue de la population locale*. De plus, un « *groupe de liaison conjoint* » sino-britannique se réunit régulièrement.

Pourtant, ces derniers temps, Pékin a commencé à *souffler le chaud et le froid*. On a l'impression que le gouvernement chinois, en proie à de graves problèmes économiques et sociaux, n'arrive pas à *accorder ses violons sur la question* de Hongkong. Déclarations et prises de position parfois contradictoires créent une joyeuse cacophonie qui n'est pas sans rappeler les *dissonances stridentes* d'un *orchestre traditionnel* chinois. Sans compter que le parti paraît attacher bien plus de poids à ses relations avec les magnats du commerce *et de la finance de* Hongkong, comme par exemple Sir Y. K. Pao, richissime armateur qui passe pour avoir la plus grosse fortune du monde, qu'aux *aspirations des « masses laborieuses de la colonie »*...

Ainsi, le 21 novembre, M. Xu Jiatun, officiellement directeur du bureau de Hongkong de *l'agence Chine nouvelle*, mais en réalité ambassadeur officieux de la République populaire, a-t-il déclaré que les Britanniques *avaient « dévié »* de la déclaration conjointe, en préparant des réformes visant à accorder un peu plus de démocratie au territoire avant *1997*. Ces propos firent l'effet d'une bombe. La Bourse chuta de plusieurs dizaines de points. Un membre du LEGCO et du comité de *rédaction de la Loi fondamentale*, M. Martin Lee, accusa Pékin d'« *ingérence* ». Un groupe influent, les Observateurs de Hongkong, mit en garde Pékin *contre* toute velléité de revenir sur ses promesses d'accorder « *la plus large autonomie* » au territoire.

La crainte d'une bonne partie des habitants de Hongkong de voir une administration britanni*que, théoriquement* indépendante, obligée, dans les faits, de demander constamment un blanc-seing à Pékin, a remplacé la relative confiance qui prévalait *depuis la publication* de la déclaration conjointe. D'autant qu'au cours de la récente réunion à Pékin du groupe de liaison conjoint la partie britannique *semble avoir cédé du terrain* à ses interlocuteurs chinois. Ceux-ci paraissent vouloir contrôler de très près l'évolution du territoire pour éviter qu'une démocratisa*tion, même partielle et tardive*, ne s'impose un jour à eux.

« Il n'y aura pas de grands changements »

Ainsi, si toutes les tendances sont représentées au sein du conseil consultatif, y compris par certains pro-taïwanais, *les partisans de Pékin* en gardent le contrôle. Un syndicaliste chrétien, jugé trop agressif dans ses revendications en faveur des travailleurs locaux, s'est vu empêcher de participer aux travaux du conseil par les syndicats dits « *de gauche* ».

Sans vouloir céder sur le fond, Pékin *a néanmoins compris* le danger de cette perte de crédibilité. Pour redresser la barre, M. Ji Pengfei, directeur du bureau des affaires de Hongkong *et de Macao et ancien ministre* des affaires étrangères, s'est rendu dans la colonie le 10 décembre pour une visite de *deux semaines (le Monde* du 12 décembre). Il veut s'efforcer de rassurer. Nous « *devons voir loin* » et « *avoir confiance* », « *il n'y aura pas de grands changements à Hongkong* », a-t-il dit avant de quitter Pékin. A Hongkong, il s'est montré le plus conciliant possible, et des offi*ciels chinois ont affirmé que les* propos de M. Xu avaient été mal interprétés.

PATRICE DE BEER.

هيكلا من الاهل

AFRIQUE

Les forces sud-africaines auraient de nouveau pénétré dans le sud de l'Angola

De notre correspondant

Johannesburg. — Selon l'agence officielle mozambicaine AIM, citant un officier angolais, l'armée sud-africaine aurait de nouveau pénétré profondément à l'intérieur du territoire angolais. Ses troupes seraient à 7 kilomètres au sud de N'Giva, ville située à 40 kilomètres de la frontière namibienne. AIM précise, d'autre part, que le bataillon Buffalo, une unité composée de mercenaires noirs, principalement des Angolais, utilisée par Pretoria pour ses opérations dans la partie sud de l'ancienne colonie portugaise, occuperait le village de Chiede. Cette nouvelle incursion, que les autorités sud-africaines se refusent à confirmer ou à infirmer, serait liée à l'offensive actuellement en préparation par Luanda contre les rebelles de l'UNITA de Jonas Savimbi.

Selon des sources diplomatiques occidentales, d'importants renforts militaires seraient concentrés dans le sud-est de l'Angola en vue d'une attaque prochaine des positions de l'UNITA. Ces dernières informations sont confirmées par Pretoria. De son côté, M. Savimbi a lancé un appel à l'aide, notamment aux Américains, pour l'obtention de fonds dont le montant et les modalités font toujours l'objet de discussions tant au Congrès qu'à la Maison Blanche.

L'été dernier, les troupes régulières angolaises avaient entrepris une opération de reconquête du territoire qui avait échoué devant Mavinga en raison de l'intervention de l'aviation sud-africaine (*le Monde* du 10 octobre). Une commission du Conseil de sécurité qui s'était rendue sur place après les combats a chiffré le montant des dégâts causés par les raids de Pretoria à 36 millions de dollars.

L'Afrique du Sud tentera-t-elle à nouveau d'empêcher Luanda d'atteindre le but recherché depuis longtemps, à savoir réduire le quartier général de l'UNITA à Jamba ? Tout le donne à penser, bien que les autorités de Pretoria se refusent à tout commentaire. Toujours est-il qu'une nouvelle fois les troupes du général Magnus Malan, ministre de la défense, se trouveraient en territoire angolais, malgré leur retrait officiel le 17 avril dernier. La troisième incursion au moins depuis cette date. L'opération en cours aurait débuté le 2 décembre. Deux bataillons y participeraient.

Ces « bruits de bottes » à la frontière angolo-namibienne interviennent au moment où les relations se dégradent entre le Zimbabwe et l'Afrique du Sud après la mort, dimanche dernier, de six personnes, dont quatre enfants de moins de dix ans, dont le véhicule a sauté sur une mine à proximité du territoire zimbabwéen. Cet attentat, revendiqué par l'ANC (Congrès national africain), porte à sept le nombre des victimes tuées par des mines dans ce secteur depuis le 27 novembre. Sept de ces mines ont explosé et quatre autres ont pu être désamorcées.

Le Zimbabwe a réaffirmé qu'il n'avait jamais toléré et ne tolérerait pas que son sol soit utilisé par l'ANC pour perpétrer des attentats en Afrique du Sud. Mais le général Malan a clairement averti Harare que *« ces actions conduisaient à une situation similaire à celle de la SWAPO en Angola »*. M. « Pik » Botha, ministre des affaires étrangères, a annoncé mardi que des contacts devraient avoir lieu *« sous peu »* entre les responsables militaires des deux pays, mais la date n'a pas été précisée.

MICHEL BOLE-RICHARD.

● *Un délégué de la Croix-Rouge tué en Angola.* — M. Marc Blaser, opérateur radio du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), a été tué, lundi 16 décembre, dans les environs de Lobito, au cours d'une attaque à main armée, indique-t-on, à Genève, au siège du CICR. Agé de vingt et un ans, Marc Blaser était parti en octobre 1985 en Angola où il effectuait sa première mission pour le CICR.

Des observateurs étrangers vont surveiller l'application de l'« accord de paix » en Ouganda

De notre correspondant en Afrique orientale

Nairobi. — Chat échaudé craint l'eau froide : les Ougandais ont *accueilli avec joie mais sans débordements* d'enthousiasme la signature, le mardi 17 décembre, à Nairobi, d'un accord de paix entre les autorités militaires de Kampala et l'Armée nationale de résistance (NRA) de Yoweri Museweni (*le Monde* du 18 décembre). Il est clair, en effet, que toutes les dispositions inscrites dans ce texte de cinquante pages seront malaisées à mettre en œuvre, dans la mesure où elles devraient conduire à un rééquilibrage du pouvoir.

Le chef de la NRA sort renforcé de cette course d'endurance à laquelle il avait pris part sans grande conviction. S'il a dû finalement accepter de reconnaître la légitimité du général Tito Okello comme chef de l'Etat, il a, en revanche, obtenu d'être nommé vice-président du Conseil militaire et de devenir ainsi le numéro deux du régime. D'autre part, si son mouvement ne se voit accorder que sept sièges sur vingt au sein de ce conseil, il dispose, cependant, d'une minorité de blocage, puisque toutes les décisions importantes devront être votées à la majorité des deux tiers.

M. Museweni a, en outre, fait admettre le principe que *« toutes les personnes qui ont occupé des postes de responsabilité sous le régime d'Idi Amin Dada, y compris celles qui ont servi dans l'armée »*, soient jugées et punies pour les atrocités et les crimes qu'elles ont commis, sans qu'il puisse y avoir matière à prescription. De surcroît, le texte prévoit *que le Conseil militaire examinera* tous les décrets promulgués par les autorités de Kampala depuis le coup d'Etat du 27 juillet dernier, ainsi que les nominations politiques et les promotions militaires. Enfin, dans la *nouvelle armée nationale* qui, au départ, sera composée de 8 480 hommes, la NRA comptera 3 580 soldats issus de ses rangs, soit seulement 120 de moins que les troupes gouvernementales.

Quatre pays du Commonwealth — Kenya, Tanzanie, Grande-Bretagne et Canada — vont être appelés à envoyer sur place des observateurs qui auront d'abord pour mission de surveiller l'application du cessez-le-feu et des mesures qui l'accompagnent : arrêt du recrutement de forces combattantes et de l'acquisition d'armes et de munitions, cessation de toute propagande hostile et réouverture des routes au trafic. Cette force devra aussi contrôler le ramassage et le stockage des armes que détiennent toutes les factions en présence et veiller à la démilitarisation de Kampala, dont la sécurité sera confiée à la police. Elle aura, enfin, à assister les autorités ougandaises dans le recrutement et la formation de la nouvelle armée nationale.

Toutes ces bonnes dispositions verront-elles le jour ? Elles seront, en tout cas, froidement accueillies par ceux dont elles lèsent les intérêts, en particulier les quatre autres mouvements de guérilla — FEDEMU, UFM, UNRF et FUNA — qui s'étaient ralliés au régime de Kampala. Ils devront, en effet, se contenter de cinq sièges au Conseil militaire et de 1 200 hommes dans la nouvelle armée. En outre, le général Okello devra calmer l'irritation des « durs » de son entourage qui rêvaient d'en découdre avec la NRA, et tout spécialement des anciens soldats d'Amin Dada qui l'ont aidé à prendre le pouvoir et à s'y maintenir, et qui se trouvent *maintenant traités en brebis galeuses* et appelés à répondre de leur passé.

JACQUES DE BARRIN.

EUROPE

Belgique

Les Cellules communistes combattantes agissaient de façon autonome par rapport à Action directe

estime le ministre de la justice

De notre correspondant

Bruxelles. — *« Nous n'avons rien à déclarer ! »* Pierre Carette, l'imprimeur belge soupçonné d'être l'un des responsables des Cellules communistes combattantes (CCC), qui ont signé vingt-sept attentats en un peu plus d'un an, et les trois autres personnes arrêtées lundi 16 décembre par les policiers belges se sont, jusqu'à présent, refusés à toute déclaration. Placés au secret jusqu'à jeudi, ils ont été inculpés pour association de malfaiteurs, détention d'armes et usage de faux.

M. Jean Gol, le ministre de la justice, au cours d'une conférence de presse, mardi après-midi à Bruxelles, après avoir rendu un hommage appuyé à tous les corps de sécurité du royaume, a donné un certain nombre de précisions sur les arrestations de lundi.

Les perquisitions qui ont été effectuées, aussitôt après les arrestations, à Charleroi, à Namur et à Bruxelles ont permis aux policiers de mettre la main sur *« des documents intéressants concernant les attentats passés et futurs des CCC »*.

Le ministre de la justice a, d'autre part, démenti les informations selon lesquelles une voiture ayant à son bord Jean-Marc Rouillan et Nathalie Ménigon, les deux chefs du groupe français d'Action directe, aurait été repérée lundi après-midi, entre Namur et Bruxelles. *« Au départ,* a précisé M. Jean Gol, *l'inspiration idéologique d'Action directe et des CCC était similaire. Pendant un certain temps, des contacts entre les deux organisations ont eu lieu. Il est probable que leurs voies se sont séparées, et que les CCC ont développé une action plus autonome et plus spécifique à la Belgique ».* Les CCC sont-elles décapitées ? *« Il serait imprudent, présomptueux de le dire ! Mais ce n'est pas exclu »*, a répondu M. Jean Gol.

A Bruxelles, on estime généralement qu'il faudra du temps aux CCC pour se remettre du coup qui leur a été porté lundi. Des actions désespérées de représailles ne sont toutefois pas exclues, et le ministre de la justice a précisé que des mesures de précaution importantes ont été prises.

JOSÉ ALAIN FRALON.

Espagne

APRÈS LA DÉCOUVERTE DU CADAVRE D'UN JEUNE DÉTENU

Les partis nationalistes ont appelé à une grève générale au Pays basque

De notre correspondant

Madrid. — La découverte dans les eaux de la rivière Bidassoa, le dimanche 15 décembre, du cadavre de Mikel Zabaltza, jeune Basque disparu vingt jours plus tôt après avoir été arrêté par la garde civile, continue de provoquer des remous au Pays basque. Une grève générale de vingt-quatre heures a été décidée pour ce mercredi dans les provinces de Guipuzcoa (Saint-Sébastien) et Navarre par l'ensemble des partis nationalistes basques, le Parti communiste et les syndicats qui leur sont proches. Diverses manifestations à Saint-Sébastien et Pampelune ont déjà donné lieu à des affrontements avec les forces de l'ordre depuis la découverte du cadavre.

Paradoxalement, c'est au moment où la version des faits présentée par la garde civile gagne en crédibilité que la tension augmente à nouveau. Les résultats officiels de l'autopsie de Mikel Zabaltza, rendus publics le mardi 17 décembre, confirment en effet que ce dernier est bien mort par noyade, que le décès remonte à quinze ou vingt jours, que le corps est resté dans l'eau durant tout cette période et, enfin, qu'il ne présente aucun signe apparent de mauvais traitement.

Les explications données par les forces de l'ordre ont été répétées par écrit le 17 décembre par le ministre de l'intérieur, M. Barrionuevo, en réponse à une interpellation parlementaire. Elles indiquent que Mikel Zabaltza, emmené *de nuit* par trois gardes civils pour repérer une cache d'armes à Endarlaza, en Navarre, s'était enfui par un à-pic donnant sur la Bidassoa, et s'était probablement noyé. Bien que l'avocat de la famille de la victime ait demandé une nouvelle expertise du corps, il ne semble pas qu'elle doive contredire l'autopsie.

Malgré les interrogations, il semble désormais quelque peu hasardeux, au vu de l'autopsie, de soutenir comme le maintiennent ses proches que Zabaltza a tout simplement péri sous la torture et que son corps a ensuite été jeté à l'eau.

Les partis nationalistes basques *mettent surtout en cause la loi anti*terroriste votée en décembre 1984 par le Parlement de Madrid, et qui permet de garder les détenus au secret pendant dix jours. Le président du gouvernement, M. Felipe Gonzalez, a déjà fait savoir que cette législation, semblable à celle d'autres pays européens, serait maintenue. Le député de la formation nationaliste basque Euskadiko Ezquerra, M. Bandres, a, pour sa part, accusé les parlementaires qui avaient voté en faveur de la loi antiterroriste (c'est-à-dire les socialistes et l'opposition de droite) d'être *« coresponsables de la mort de Zabaltza »*. Devant le tollé provoqué par cette déclaration, il s'est vu toutefois obligé à publier une rapide rectification.

THIERRY MALINIAK.

RFA

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur mis en cause pour avoir fait espionner les Verts

De notre correspondant

Bonn. — Le ministère de l'intérieur se trouve à nouveau au centre d'une violente polémique en Allemagne fédérale. Le secrétaire d'Etat à l'intérieur, M. Spranger (CSU), est accusé par les sociaux-démocrates et les Verts d'avoir abusé de ses fonctions en utilisant à des fins politiques partisanes les services du Bundesverfassungschutz (office fédéral chargé du renseignement en matière d'extrémisme politique et de contre-espionnage).

L'affaire avait été soulevée, vendredi dernier 13 décembre, par le vice-président du Bundesverfassungschutz, M. Stefan Pelny (SPD), au cours d'une audience de la commission parlementaire chargée de déterminer les responsabilités dans l'affaire Tiedge, ancien responsable du contre-espionnage passé en Allemagne de l'Est au mois d'août. M. Pelny avait révélé que le secrétaire d'Etat lui avait demandé l'année dernière, pour un de ses amis politiques, *un rapport sur les relations* entre l'extrême gauche et le parti des Verts, ainsi que des fiches sur le passé de plusieurs députés Verts, parmi lesquels Otto Schily, ancien avocat de la bande à Baader. *M. Pelny s'était lui-même interrogé* sur le bien-fondé de telles pratiques. Les renseignements avaient été transmis au député chrétien-démocrate ultra-conservateur Jürgen Todenhöfer.

Interrogé à ce sujet, le porte-parole du ministère de l'intérieur a rétorqué, *mardi* à Bonn, qu'il n'y *avait rien d'anormal à ce que le ministère* de l'intérieur ou un quelconque député cherche à se renseigner sur l'influence que tel ou tel mouvement peut exercer sur des partis représentés au Bundestag.

Le président de la commission du Bundestag pour les affaires intérieures, le social démocrate Axel Wernitz, a néanmoins décidé de réunir la commission pour tirer l'affaire au clair. Celle-ci offre une nouvelle occasion au SPD de mettre en difficulté le ministre de l'intérieur, M. Friedrich Zimmermann, dont il a réclamé à plusieurs reprises la démission, à la suite notamment des affaires d'espionnage qui ont secoué la RFA à la rentrée de septembre.

Le ministre de l'intérieur s'est également vu reprocher, mardi, par le président du groupe parlementaire SPD, M. Vogel, d'avoir caché *des informations à la commission de* contrôle parlementaire réunie fin novembre pour examiner la pratique consistant à faire financer par des capitaux privés certaines opérations des services de renseignement ouest-allemands à l'extérieur (*le Monde* du 15 novembre).

H. d. B.

A TRAVERS LE MONDE

BRÉSIL

Menace de rationnement de l'eau à Sao-Paulo

Un rationnement de l'eau à Sao-Paulo, la plus grande ville du Brésil avec 12 millions d'habitants, est de plus en plus probable en raison de la sécheresse qui affecte tout le sud du pays depuis plus de six mois. La compagnie distributrice a mis au point un plan de rationnement en raison de l'inefficacité des appels radiotélévisés invitant la population à limiter sa consommation. Cette sécheresse, sans précédent depuis 1963, a de très graves répercussions sur la production agricole. On estime de source officielle que la récolte de café sera dans l'Etat de Sao-Paulo de 76 % inférieure aux 8,4 millions de sacs produits l'an dernier et de 50 % dans l'Etat de Parana. — *(AFP.)*

CORÉE DU SUD

Expulsion d'un journaliste du « Washington Times »

Séoul. Le gouvernement sud-coréen a expulsé, mardi 17 décembre, un journaliste américain du *Washington Times*, M. Timothy Elder, pour avoir écrit récemment qu'une rencontre secrète avait eu lieu entre les présidents nord et sud-coréens, MM. Kim Il-sung et Chon Doo-hwan. Les autorités de Séoul, qui ont démenti l'information, avaient, au préalable, mis en garde M. Elder *contre les risques qu'il courrait à la publier. Le Washington Times* appartient au révérend Sun Myung-moon, chef de secte religieuse et croisé de l'anticommunisme. Les autorités sud-coréennes ont qualifié à plusieurs reprises ces derniers temps de *« spéculations »* les informations de la presse internationale relatives à des négociations secrètes, à très haut niveau, entre Séoul et Pyongyang. Ces contacts ont, néanmoins, été confirmés de diverses sources diplomatiques étangères.

ONU

Unanimité au Conseil de sécurité pour condamner les prises d'otages

Nations unies (New-York). — Les membres du Conseil de sécurité de l'ONU ont décidé, mardi 17 décembre, au cours de consultations, de se pencher formellement ce mercredi sur un projet de résolution, présenté par les Etats-Unis, condamnant les prises d'otages. Six autres pays ont décidé de coparrainer le texte américain, dont on sait qu'il devait être adopté à l'unanimité des quinze membres du Conseil. Ce sont l'Australie, le Danemark, la France, la Grande-Bretagne, l'Egypte et le Pérou. La réunion du Conseil devait être très brève et ne donner lieu à aucun débat, indiquait-on dans les milieux du Conseil de sécurité. Outre une condamnation des prises d'otages, le texte américain réclame la libération immédiate de tous les otages détenus dans le monde, et il exhorte à une plus grande concertation internationale pour empêcher ces enlèvements, en poursuivre et punir les auteurs. Cette initiative américaine, à laquelle l'URSS s'est ralliée sans toutefois la coparrainer, avait fait l'objet de premiers échanges de vues lors du sommet Reagan-Gorbatchev le mois dernier à Genève, croit-on savoir. — *(AFP.)*

PORTUGAL

La direction de la télévision a été limogée

Lisbonne. — Le conseil de direction de la télévision d'Etat a été limogé mardi 17 décembre sur ordre du gouvernement. Ce conseil avait été mis en place il y a environ deux ans par le gouvernement que présidait M. Mario Soares. Dans un communiqué, le gouvernement l'a accusé, mardi, de *« partialité et manque de rigueur »* dans l'information ; il a condamné la diffusion par la première chaîne de télévision, le 12 décembre dernier, d'une interview de trois dirigeants des F-25, mouvement clandestin d'extrême gauche dont soixante-douze membres présumés sont actuellement jugés par un tribunal près de Lisbonne. Le communiqué du gouvernement accuse d'autre part le conseil de direction d'être responsable de la *« dégradation économique et financière de l'entreprise »*. Un rapport qui vient d'être remis par la direction générale des finances indique que la radio-télévision portugaise sera *« en faillite technique »* à la fin de l'année. — *(AFP.)*

ROUMANIE

Le ministre de la défense est remplacé

Vienne. — Le ministre roumain de la défense, M. Constantin Olteanu, a été *relevé de ses fonctions et remplacé par le général* Vasile Milea, jusqu'à présent premier vice-ministre et chef d'état-major. Le président Ceausescu, en annonçant mardi 17 décembre ce remplacement, a simplement indiqué que M. Olteanu *« serait appelé à d'autres fonctions dans le parti »*. M. Ceausescu a ajouté que l'armée devait *« prendre une part plus active à la vie sociale et politique et au développement économique »* du pays (M. Ceausescu avait déjà chargé en octobre dernier l'armée *de « prendre le contrôle »* des centrales électriques roumaines).

M. Olteanu s'était rendu la semaine dernière à Moscou pour des entretiens avec le ministre soviétique de la défense, le maréchal Sokolov. Après son remplacement, et les décès récents des ministres est-allemand et hongrois de la défense, le corps des ministres de la défense du pacte de Varsovie, qui se rencontrent et se réunissent fréquemment, se trouve largement renouvelé. *(Reuter, AFP.)*

TOGO

Mission d'enquête de juristes africains à propos des explosions

Une mission de quatre membres de l'Association des juristes africains (AJA) devait se rendre, mercredi 18 décembre, à Lomé, afin d'enquêter sur les explosions qui se sont produites dans la capitale togolaise en août dernier et le 4 décembre. Avec l'accord des autorités togolaises, cette mission, composée de Mᵉ Amina Messaoudi (Maroc), Mᵉ Lamine Faye (Guinée), Mᵉ Benoît Ngom (Sénégal) et Mᵉ Charles Tchoungang (Cameroun), séjournera à Lomé jusqu'au 23 décembre, et remettra une copie de son rapport au gouvernement togolais. A la suite des explosions du mois *d'août, une quinzaine de personnes avaient été arrêtées* et inculpées pour *« activités subversives »* (*le Monde* des 7, 8-9 et 10 décembre.) *(AFP).*

PROCHE-ORIENT

AU COURS D'UNE NOUVELLE MISSION AU LIBAN

Le docteur Raad espère rencontrer les quatre otages français

« J'espère que les otages vont passer Noël en famille », a déclaré, mardi 17 décembre, à son arrivée à Beyrouth, le médecin français Raza Raad, de retour au Liban après sa mission de médiation dans l'affaire des otages, du 19 au 29 novembre dernier. Le médecin, d'origine libanaise, et qui était de nouveau accompagné du diplomate Pierre Blouin, a ajouté qu'il comptait bien, cette fois, pouvoir rencontrer MM. Fontaine et Carton, enlevés le 22 mars dernier, et Seurat et Kauffmann, détenus depuis le 22 mai. Le docteur Raad apporte des lettres de leurs familles, mais a souligné qu'il n'était en revanche porteur d'aucune *« proposition »* spécifique du gouvernement français à l'intention des ravisseurs. Il a indiqué qu'il convoyait *« plusieurs tonnes »* de médicaments et matériel médical qu'il compte offrir *« aux musulmans et aux chrétiens du Liban »*.

De retour mardi à Paris, après une mission de trois jours entreprise à leur initiative à Téhéran, quatre députés français ont relevé que l'Iran pourrait adopter une *« attitude de bonne volonté »* pour aider la France dans l'affaire des otages de Beyrouth, dès lors que s'amélioreraient les relations franco-iraniennes. MM. Jean-Marie Daillet (UDF), Loïc Bouvard (UDF), Yves Tavernier et Guy Vadepied (PS) ont toutefois indiqué, lors d'une conférence de presse au Quai d'Orsay, qu'ils avaient peu parlé des otages avec leurs interlocuteurs iraniens – des parlementaires et membres du gouvernement, – l'Iran refusant d'endosser une quelconque responsabilité dans cette affaire. Les quatre députés se sont déclarés satisfaits de leur bref séjour à Téhéran, qui, ont-ils expliqué, avait essentiellement pour objet de *« réamorcer un dialogue »* entre la France et l'Iran.

De son côté, l'émissaire de l'Eglise anglicane, M. Terry Waite, qui tente d'obtenir la libération des Américains enlevés au Liban, a indiqué qu'il retournerait vendredi à Beyrouth et essaierait également de contacter *« ceux qui détiennent d'autres otages »*.

Parmi ces *« autres otages »*, figurent quatre personnalités de la communauté juive libanaise, des habitants de Beyrouth, enlevés en mars dernier. Un groupe extrémiste musulman peu connu, l'Organisation des Mostazaafine (opprimés) dans le monde, menace, dans un communiqué transmis lundi au quotidien *Al-Nahar*, de tuer ces quatre otages – MM. Isaac Sassoon, Isaac Tarrab, Elie Srour et Haim Halala Cohen – si quelque trois cents détenus libanais de la prison de Khyam (Sud-Liban), dans la zone contrôlée par Israël, n'étaient pas libérés. Alors qu'on était sans aucune nouvelle depuis mars, un récent témoignage de Mme Ruth Blau, a laissé entendre que les quatre hommes étaient toujours en vie. (*Le Monde* du 6 décembre.)

● D'autre part, deux employés libanais de la chaîne de télévision américaine NBC à Beyrouth ont disparu depuis lundi, et leurs collègues craignent qu'ils n'aient été enlevés. Les deux hommes – MM. Melhem Hmeim et Youssef Awwad – ont quitté leur logement tôt lundi matin dans le secteur chrétien de la ville pour se rendre au bureau de NBC, côté ouest, dans le secteur musulman.

● Enfin, quatorze Syriens détenus au Liban par les Forces libanaises (milices chrétiennes) ont été libérés mardi. Une trentaine de miliciens chrétiens avaient été relâchés par la Syrie fin octobre, et les Forces libanaises comptent que ces libérations se poursuivront. – *(AFP.)*

L'EMPIRE AL MASHREK

(De notre correspondant.)

Beyrouth. – Le rachat par la Bank Al Mashrek d'une autre banque, le Crédit libanais, a jeté la confusion dans les milieux financiers de Beyrouth et a sans doute été, mardi 17 décembre, à l'origine d'une nouvelle poussée des devises étrangères (18,50 livres libanaises le dollar et 2,38 LL le franc français), dont les cours étaient pourtant censés baisser après la récente levée des subventions sur les prix des carburants.

Tant que la Bank Al Mashrek, filiale d'Intra Investment, ne reprenait que des banques en difficulté – la First Phoenicial, la Capital Trust, – le public ne s'en émeuvait pas. A partir du moment où la riche et prudente famille Obéji, de surcroît d'origine syrienne, se désengage du Liban en vendant 20 millions de dollars, dit-on, une importante banque saine et solide comme le Crédit libanais, un vent de consternation souffle sur le marché. D'autant plus qu'il est question du rachat par le même groupe d'une « vieille dame » de la place, la Société nouvelle de la Banque de Syrie et du Liban, filiale de Paribas, qui détenait naguère le privilège de l'émission.

Sous la houlette de M. Roger Tamraz, très proche du président Amine Gemayel, le groupe Intra-Al Mashrek s'emploie ainsi à constituer un empire financier qui détiendrait un pouvoir économique considérable si le Liban sortait de sa crise.

LUCIEN GEORGES.

Iran

AMNESTY INTERNATIONAL FAIT ÉTAT DE MILLIERS DE PRISONNIERS POLITIQUES ET DE NOMBREUX CAS DE TORTURE

Deux dirigeants des Fedayins exécutés à Téhéran

Le gouvernement iranien vient d'ajourner une visite que son ministre de l'industrie devait effectuer en RFA, afin de protester contre le soutien de Bonn à une récente résolution des Nations unies dénonçant la situation des droits de l'homme en Iran, a rapporté, lundi 16 décembre, la presse de Téhéran. Le ministre des affaires étrangères, M. Ali Akbar Velayati, avait annoncé, dimanche dernier, que Téhéran allait *« entreprendre une révision de ses relations »* avec les pays qui ont appuyé cette résolution. Celle-ci, adoptée vendredi dernier par 53 voix (contre 30 et 45 abstentions), exprimait la *« profonde préoccupation de l'assemblée générale »* quant à la situation des droits de l'homme en Iran. Les pays occidentaux, l'Irak et la Jordanie ont voté pour, la plupart des pays arabes et des non-alignés s'abstenant, tandis que les pays socialistes ne participaient pas au vote.

● A Paris, le mouvement des Fedayins e khalq (marxiste-léniniste) annonce, dans un communiqué, que deux de ses dirigeants viennent d'être exécutés à Téhéran. Il s'agit de Mohamed Reza Ghabrai, qui avait été arrêté en mars 1982, et de Djahangir Behtadji, emprisonné depuis juillet 1983.

● *D'autre part*, dans un document qui vient d'être adressé au Parlement européen, Amnesty international relève que *« les prisonniers politiques se comptent par milliers »* en Iran et que *« les arrestations politiques se poursuivent »*. *« Parfois,* rapporte Amnesty, *des familles entières sont emprisonnées. »* En 1984, l'organisation a eu connaissance de 661 exécutions en Iran ; *« le total pour l'année 1985, jusqu'à la fin octobre, est de 399, mais Amnesty ne prétend pas que ces chiffres correspondent à la réalité »*, poursuit l'organisation, qui ajoute : *« de nombreux anciens prisonniers interrogés par nos soins font état de l'exécution de membres de leur famille ou de leurs compagnons de détention, exécution à laquelle ils ont été forcés d'assister »*.

L'organisation souligne qu'elle continue de recevoir *« des allégations nombreuses et concordantes de tortures et de mauvais traitements : coups de fouet ou de câble, suspension prolongée pendant des heures (...), brûlures à l'électricité ou avec des cigarettes et diverses formes de violences sexuelles, dont le viol, aussi bien d'hommes que de femmes »*.

● *Réserves du successeur désigné de Khomeiny.* – L'ayatollah Hossein Ali Montazeri, récemment désigné par l'Assemblée des experts comme le successeur de l'imam Khomeiny, a demandé à cette instance de *« revenir sur sa décision »*. Dans un communiqué diffusé mardi 17 décembre par Radio-Téhéran, il souligne : *« J'ai été mis devant un fait accompli qui contrarie mes sentiments profonds (...). J'insiste pour que mon nom ne soit pas avancé, étant donnée l'existence d'autres grands dirigeants religieux. »* *(AFP-Reuter.)*

(Publicité)

Attention!
Contrôle de connaissances le 19/12/85 pour toutes les personnes de cette liste. Sujets: les deux articles obligatoires dans Actuel de décembre.

Serge July	Philippe Tesson
Louis Pauwels	Jean-Pierre Elkabbach
Yves Mourousi	Raymond Barre
Jeanne Mas	Yves Montand
Jacques Chirac	Pierre Méhaignerie
François Léotard	Jacques Toubon
Renaud	Jean-François Kahn
Jean-Marie Dru	Philippe Labro
Jérôme Seydoux	Jacques Seguela
Bernard Cathelat	Lionel Jospin
Alain Bashung	Gérard Depardieu
André Fontaine	Bernard Henri-Lévy
Pierre Juquin	Charlélie Couture
Jean Daniel	Michel Rocard
Rita Mitsouko	Jacques Calvet

Deux articles obligatoires seront dans le numéro d'Actuel du mois de décembre 1985, vous les reconnaîtrez facilement: ils portent la mention "obligatoire". Ces articles sont des articles de fond, portant sur des sujets d'actualité vous concernant tous.

Il sera donc procédé à un contrôle de connaissances pour toutes les personnes nommées ci-dessus le 19 décembre 1985. Tous les résultats de ce contrôle seront enregistrés, analysés, publiés, retransmis (après accord des intéressés) sur Europe 1 dès le 26 décembre 1985.

Cela vous laisse donc un jour pour étudier ces deux sujets obligatoires, vous êtes prévenus! Tant pis pour ceux qui ne se prêteront pas au jeu.

ACTUEL

Presque tout ce qui est Actuel est obligatoire.

politique

LE COLLOQUE DE LA MISSION SUR L'ÉTAT ET LA DÉMOCRATIE

M. Mitterrand se déclare favorable à la motivation obligatoire des actes administratifs

La mission d'étude sur la modernisation de l'Etat, confiée par le président de la République à Mme *Blandine Barret-Kriegel*, chercheur au CNRS – *qui lui avait remis* son rapport la semaine dernière (*le Monde* du 11 décembre), – a abouti, après plusieurs colloques spécialisés et décentralisés, à un colloque national, le lundi 16 et le mardi 17 décembre au centre Georges-Pompidou à Paris. Des universitaires, des fonctionnaires, des chefs d'entreprise et des syndicalistes ont participé aux débats, consacrés successivement aux droits et aux libertés, aux rapports de l'Etat et des entreprises, à ceux de l'administration et des citoyens et à l'Etat de droit en France.

M. François Mitterrand s'est rendu au colloque, mardi en fin de matinée, et s'est adressé aux participants pour souligner, notamment, la nécessité d'« *institutions qui puissent corriger la tendance naturelle à la centralisation* » qui existe en France. Le chef de l'Etat s'est prononcé pour la motivation des actes administratifs – l'une des propositions avancées par le rapport de Mme Barret-Kriegel, – disposition qui obligerait les services à *accompagner la notification de leurs décisions d'une explication permettant* au citoyen d'en comprendre et en apprécier les raisons. Il a indiqué, d'autre part, aux responsables de la mission, que celle-ci ne devrait pas se « *dissoudre* ».

« *Dans une démocratie, l'Etat ne peut pas être une fin en soi* », a déclaré M. Mitterrand, ou du moins « *il n'est pas une fin en soi pour les démocrates* ». « *L'Etat*, a-t-il souligné *n'a pas à être faible ou fort. C'est l'Etat, voilà tout.* » Pour M. Mitterrand, l'Etat, sous la IVe République, n'était pas faible. « *Ce qui a manqué, c'est l'autorité* », a-t-il dit, non sans avoir observé que ceux qui dénonçaient alors cet abaissement étaient aussi ceux qui y avaient « *carrément contribué* ».

« *L'Etat n'est pas autonome dans la nation – ou il ne devrait pas l'être ; il n'est pas au-dessus ou à côté des citoyens – ou il ne devrait pas l'être ; il ne fonctionne pas – ou il ne devrait pas fonctionner – en circuit fermé* », a déclaré M. Mitterrand. Rappelant que le président de la République est, constitutionnellement, le garant de l'autorité de l'Etat, M. Mitterrand a souligné que celui-ci « *est le seul instrument dont disposent les autorités élues pour faire vivre leurs décisions* ». Il est vrai, a-t-il ajouté, que « *l'Etat, dans les démocraties, est souvent excessif* », parce que « *l'Etat a pour nature d'envahir les espaces libres* ». Il existe, en outre, en France, une tradition centralisatrice qui, a observé M. Mitterrand, remonte bien au-delà des Jacobins et qui rend nécessaires « *des institutions qui puissent* [la] *corriger* ».

Tout cela étant dit, le président de la République a souligné, *une fois* encore, qu'il n'est « *pas de démocratie sans Etat* ». Celui-ci assure les libertés publiques, auxquelles la majorité, depuis quatre ans et demi, a dit M. Mitterrand, a « *essayé d'ouvrir des voies nouvelles* ». Il est vrai que « *l'Etat doit se remettre en question* » et que sa modernisation « *passe, naturellement, par la modernisation de l'administration, qui va de pair avec celle de la société* ». L'Etat pèse par la masse des formalités administratives, qu'il faut réduire, a dit M. Mitterrand, mais « *dans la relation Etat-citoyen, l'Etat a pris un tel avantage que pour lui faire lâcher prise, ce n'est pas très aisé* ».

Restaurer le service public

L'Etat, a souligné le président, « *doit servir la démocratie* ». Le gouvernement doit veiller à ce que les décisions de justice condamnant l'Etat soient appliquées. De façon générale, aux yeux de M. Mitterrand, « *les gouvernements sont responsables* » des abus imputés à l'administration, laquelle « *suit sa pente naturelle* ». « *Il faut*, a-t-il dit, *restaurer, moderniser, actualiser le service public, le rapprocher du citoyen.* » Cela passe par la déconcentration du pouvoir, qui, a observé le chef de l'Etat, « *a mis du temps à suivre la décentralisation* ». « *Il a fallu agir vigoureusement* », a-t-il ajouté, avant de souligner que le « *mouvement de centralisaion* », que ces réformes tendent à inverser, peut renaître, à travers la régionalisation « *dans vingt-deux petites capitales* ». Déjà, a indiqué M. Mitterrand, « *certains services régionaux se sont substitués aux tutelles parisiennes* ».

Au-delà des lois adoptées, tout est affaire, a dit le président de la République, de « *changement des mentalités* » et de « *comportement quotidien* ». Ce comportement, a-t-il ajouté, « *aucun texte ne pourra le créer* ».

Par cette observation, M. Mitterrand rejoignait, sans le savoir sans doute, le propos qui avait été, la veille, celui de M. Yves Sabouret, PDG d'Hachette. M. Sabouret avait mis en garde ses auditeurs contre le risque du « *légisme* », dans lequel, a-t-il dit, le rapport de Mme Barret-Kriegel « *n'évite pas toujours de tomber* ». Contre la tentation d'une codification ambitieuse, le PDG d'Hachette a défendu le pragmatisme d'un « *droit à l'expérimentation et à la progressivité des mesures* », et il a souligné les risques inhérents, selon lui, à l'Etat de droit s'il doit correspondre à un renforcement et à une extension du pouvoir des juges.

Le débat entre M. Sabouret et M. Louis Gallois, directeur général de l'industrie, a porté, naturellement, sur l'intervention de l'Etat dans la vie économique. « *Nous avons à inventer une planification nouvelle* », « *le marché a de la science, mais il n'est pas omniscient* », a déclaré M. Gallois, en rappelant que « *le Japon, c'est aussi cela : une agence de planification qui réunit deux mille cinq cents fonctionnaires* ». M. Sabouret n'est pas hostile à « *une planification souple et ouverte* », mais il rejette la notion, avancée par d'autres, d'un Etat partenaire des entreprises et ne veut reconnaître que « *la sanction du droit* » et celle de ses « *mandants* », c'est-à-dire les actionnaires de l'entreprise. A quoi M. Jean Saint-Geours, président du Crédit national, qui dirigeait les débats, a répondu en observant que l'Etat doit, lui, se soucier des salariés qui pourraient subir les conséquences de l'une ou l'autre de ces sanctions.

En matière sociale, l'accord s'est fait assez facilement entre MM. Raymond Soubie, directeur général de *Liaisons sociales*, ancien conseiller de M. Raymond Barre à l'Hôtel Matignon, Daniel Croquette, secrétaire général de l'Union des cadres CFDT, Francis Gautier, responsable d'Entreprise et progrès et l'un des dirigeants de BSN, sur l'idée d'un état arbitre du dialogue plutôt que législateur dans ce domaine. M. Soubie a, néanmoins, souligné les risques de dérapage dans la négociation, tandis que M. Gautier revendiquait davantage de marge pour parvenir à des accords « *sur mesure* » plutôt que « *prêts-à porter* ».

La question du rôle du pouvoir judiciaire, dont le rapport de Mme Barret-Kriegel déplore l'insuffisance en France, a couru au travers de plusieurs débats. Le président de la République lui-même a tenu à souligner que l' « *indépendance de l'autorité judiciaire a seulement pour but de lui permettre d'appliquer la loi, pas de la faire* ». Que dire, alors, du rôle du Conseil constitutionnel, dont les juges, même s'ils n'ont pas ce titre, imposent au législateur le respect d'une norme supérieure ? M. François Goguel, ancien membre du Conseil, a défendu l'action de celui-ci contre le risque que la loi ne soit, parfois, l' « *expression de la volonté d'oppression d'une majorité sur une minorité* ».

Droit de vie et de mort

M. Goguel a eu affaire à forte partie en la personne de M. Dominique Rousseau, professeur de droit public à l'université Montpellier-I, qui s'est interrogé sur le fondement du « *droit de vie et de mort* » dont disposent les juges constitutionnels, non élus, sur « *des lois votées par les représentants élus du peuple* ». Il y a là, a souligné M. Rousseau, matière à une étude qui suppose, certes, que son « objet », c'est-à-dire le Conseil constitutionnel, ne disparaisse pas, mais qui le soumet à une critique vigoureuse. N'a-t-il pas ainsi, par sa décision de janvier 1982 sur les nationalisations, choisi souverainement – *en vertu de quelle souveraineté ?* – de « *donner valeur constitutionnelle au caractère libéral de la société française* » en se référant à la Déclaration des droits de l'homme de 1789, alors que le préambule de la Constitution de 1946, qui fait partie du « bloc de constitutionnalité », lui offrait la possibilité de confirmer les prérogatives de l'Etat en matière économique ?

D'une invasion du judiciaire dans le législatif, le garde des sceaux, avocat de profession, pourrait être le symbole. Or M. Robert Badinter a *tenu, lundi, à souligner* que la défense de l'Etat de droit n'est pas suffisante et qu'il convient, selon lui, de préciser cette notion par l'épithète de « démocratique ». C'est au nom de l'Etat de droit *démocratique* ouvert aux plus démunis que M. Badinter a défendu son action au ministère de la justice et, aussi, mis au défi de justifier leur position ceux qui, à droite, proposent le rétablissement de la Cour de sûreté de l'Etat. « *On peut admettre la raison d'Etat*, a déclaré M. Badinter, *mais alors il faut le dire* », et on ne peut pas, dans le même temps, s'affirmer démocrate.

La richesse des échanges de ces deux journées tend à montrer que la question de l'Etat et de la démocratie est au cœur du débat politique actuel. La gauche a, sans doute, commis l'erreur d'en prendre pleinement conscience un peu tard et de se laisser devancer – *voire mettre en* échec, à propos de l'école privée – par ses adversaires sur ce terrain.

PATRICK JARREAU.

CRÉATION DU MOUVEMENT DE RÉCONCILIATION NATIONALE

Plusieurs personnalités ont décidé de créer le Mouvement de réconciliation nationale (*), dont l'objectif est de rassembler les Français.

Ce mouvement déclare : « *Il existe, au-delà des divergences naturelles dont l'expression n'est autre que le libre exercice de la démocratie, des domaines fondamentaux – sécurité, défense, lutte contre l'inflation et le chômage, modernisation du tissu industriel, prestige de la France à l'étranger, combat contre toute forme de racisme – où les Français doivent toujours se comprendre, se retrouver et s'unir.*

Les querelles constitutionnelles, la surenchère des états-majors politiques, l'agression verbale masquent les véritables enjeux.

Seul un projet de société qui refuse tout extrémisme peut répondre aux interrogations des Français.

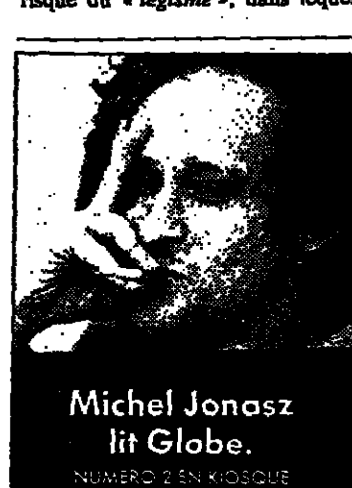
Seule la voie d'un pragmatisme économique qui saura dépasser le clivage étroit du libéralisme et du courant keynésien, en empruntant le meilleur de l'un et de l'autre permettra de prendre en compte les aspirations et les valeurs de la communauté nationale.

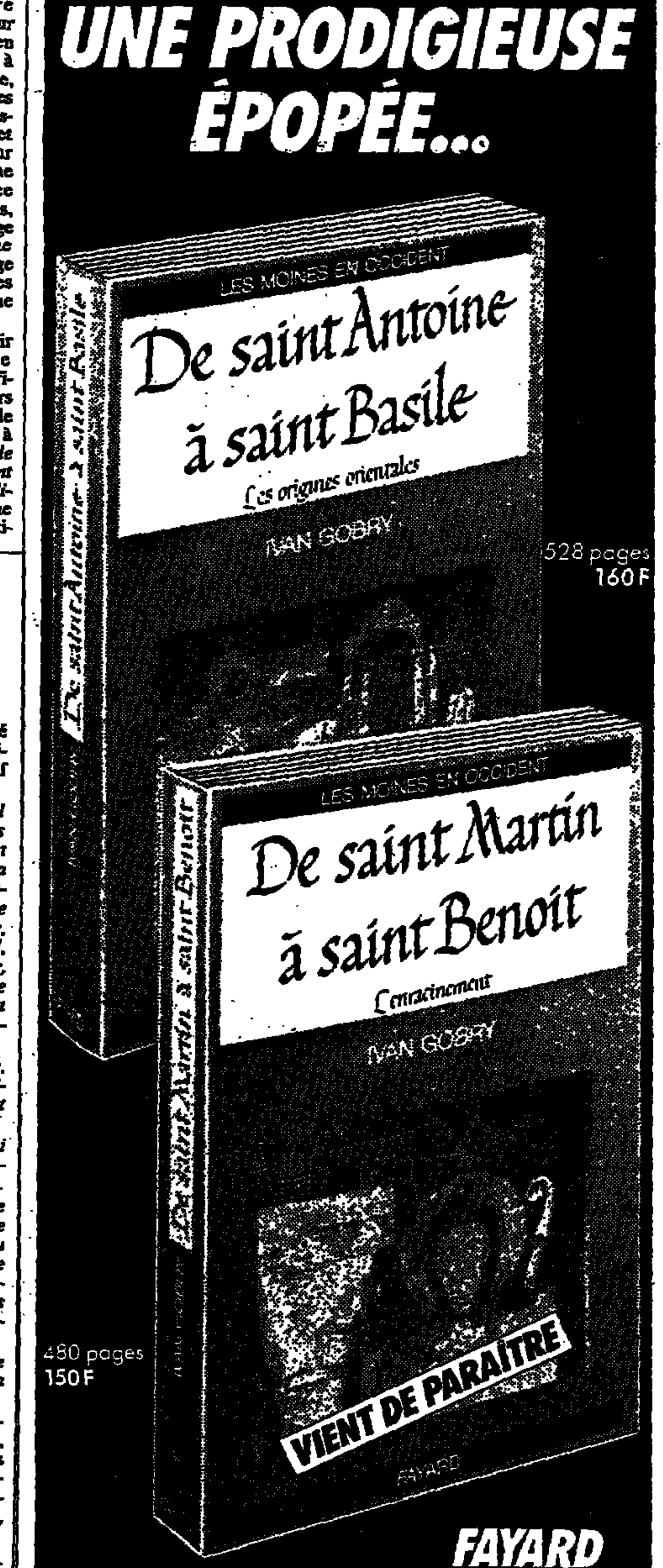
Telle est la charte qui inspire notre action, message venu de la France profonde. »

Le comité de soutien de ce mouvement est composé pour l'instant, de MM. Jacques Bourdier, Georges Conchon, Roger Ikor, Claude Larquié, Henri Laborit, Claude Manriac, Jacques Madaule, Jean Ross, Pierre Uri.

(*) 43, rue Delambre 75014 Paris. Tél. : 43-27-26-17.







LA DÉSIGNATION DU PREMIER MINISTRE

« Nommer » ou « choisir » clé de la cohabitation

Le débat sur la cohabitation lancé par M. Giscard d'Estaing et M. Barre en 1983 se déplace (1). Ou plus précisément, il laisse une petite place à un autre débat. Celui concernant la coexistence d'un président de la République de gauche avec une majorité de droite à l'Assemblée nationale « cohabite » maintenant avec le problème du mode de désignation du premier ministre.

M. Philippe Séguin, député RPR des Vosges, a levé un beau lièvre en faisant remarquer que l'article 8 de la Constitution dispose que « *le président de la République nomme le premier ministre* », mais qu'il ne précise pas pour autant qu'il le « *choisit* ». Il a donné ainsi le signal de départ à des controverses juridiques qui seront sans fin, où les exégètes les plus subtils de la Constitution feront une fois de plus la preuve de leur immense talent et de leur inépuisable fécondité.

Le maire d'Epinal, en réalité, s'est placé sur un terrain plus concret et politique que juridique : que se passera-t-il pratiquement au lendemain du 16 mars 1986 si une majorité différente de l'actuelle sort des urnes ?

Les gaullistes ont toujours affirmé – et M. Michel Debré le premier – que la Constitution de la Ve République était mi-présidentielle, mi-parlementaire et que son « *élasticité* », selon le mot employé par de Gaulle devant M. Chaban-Delmas, la rendait assez souple pour s'adapter aux circonstances.

L'exercice du pouvoir exécutif tout au long de la Ve République – et aujourd'hui encore – a été dominé par le fait qu'il y a toujours eu un accord général entre le chef de l'Etat et l'Assemblée nationale, que la majorité présidentielle recouvrait la majorité parlementaire et qu'au deuxième tour de l'élection du président de la République comme au deuxième tour de l'élection des députés, les nuances exprimées aux premiers tours disparaissaient.

Le président de la République avait donc une liberté totale pour « *choisir* » et « *nommer* » le premier ministre *pour peu que celui-ci ne soit pas un adversaire de la majorité parlementaire*. C'est ce qui s'est notamment passé avec la nomination à l'hôtel Matignon de Georges Pompidou, qui n'était pas parlementaire, mais dont on connaissait les liens avec de Gaulle. *Il en est allé de même pour tous les autres premiers* ministres de la Ve République. D'ailleurs aucun n'a eu à affronter l'hostilité de la majorité parlementaire (sauf Georges Pompidou en octobre 1962).

Pour autant, même dans un tel contexte, la nomination du premier ministre, qui n'est assortie d'aucune condition formelle, n'est pas un acte arbitraire du chef de l'Etat. Deux membres du Conseil d'Etat viennent d'évoquer cette situation. MM. Bernard Tricot, ancien secrétaire général de l'Elysée sous de Gaulle, et Raphaël Hadas-Lebel dans leur traité sur « *les institutions politiques françaises* », paru en novembre 1985 à la Fondation nationale des sciences politiques, écrivent (page 278) : « *Il faut que le premier ministre et le gouvernement que le président aura nommés aient des chances sérieuses d'obtenir la confiance de l'Assemblée nationale. Mais cela ne signifie pas que le premier ministre doive être nécessairement le chef du plus important parti de la majorité.* »

De fait, hormis M. Chirac en 1974, *aucun premier ministre n'a été le leader du parti dominant.* Et nos auteurs en concluent : « *Aussi longemps qu'il y a coïncidence au moins approximative entre majorité présidentielle et majorité parlementaire, le président de la République a une large liberté théorique de choix.* » Sans forcer la pensée des deux membres du Conseil d'Etat, on peut déduire, *a contrario* que la liberté de choix du président se reduit fortement dès lors qu'il n'y a plus coïncidence entre les deux majorités.

L'élasticité

A ce stade du raisonnement, *plusieurs hommes politiques, comme M. Alain Peyrefitte* (RPR) ou M. Michel d'Ornano (UDF) entre autres, estiment que l'instauration de la représentation proportionnelle pour l'élection des députés a rompu l'harmonie qui existait entre les *modes de scrutin présidentiel et parlementaires depuis 1958* pour lesquels s'appliquait la règle majoritaire. Dès lors, selon eux, le caractère parlementaire de la Constitution devient prééminent sur son caractère présidentiel et il le restera tant que *les deux majorités ne concordent pas.* L'élasticité pendant les deux prochaines années se produira au détriment de la nature présidentielle du régime.

Dans une telle situation, le chef de l'Etat n'a donc que deux possibilités :

– Ou bien il décide délibérément de courir le risque de « *clash* » *avec la majorité parlementaire et alors il « nomme »* un premier ministre que celle-ci censurera à la première occasion ;

– Ou bien il décide de jouer la cohabitation et il « *choisit* » un premier ministre acceptable par la nouvelle majorité.

Dans cette hypothèse, deux cas peuvent encore se présenter :

– Ou bien le chef de l'Etat sait par intuition politique ou par bonne connaissance du personnel que l'homme qu'il nommera ne sera pas rejeté et il peut alors choisir avec une *liberté relative son premier ministre*, et même le prendre hors de l'Assemblée ;

– *Ou bien il préfère jouer ouvertement la carte de la* cohabitation et *ne courir aucun* risque de rebuffade et il peut alors accepter que la majorité parlementaire lui suggère le nom de celui qui deviendra, selon l'expression de M. Chaban-Delmas, le « *chef du gouvernement* ». Il « *choisit* », *comme* le *propose* M. *Séguin*, l'*homme* que l'*on soumet* à sa nomination.

Dans ce dernier cas – *et en* raison du comportement bien connu du monde politique – les choses peuvent se passer soit dans une certaine discrétion – les ponts ne sont jamais rompus entre les pouvoirs, – *soit avec ostentation, par exemple après une réunion des* leaders de la nouvelle majorité. La préférence donné à une méthode ou à une autre est une question d'opportunité politique du moment.

Bien que M. Mitterrand ait exprimé des sentiments strictement légalistes et un état d'esprit apparemment très *cohabitationniste lors de sa* prestation télévisée du 15 décembre, la solution retenue sera en définitive conditionnée par le rapport de forces politique que l'on constatera au moment où la décision devra être prise.

ANDRÉ PASSERON.

(1) M. Barre dès janvier 1983 s'est opposé au « scénario » de la cohabitation exposé par M. Giscard d'Estaing dans une interview à *l'Express* (*le Monde* du 15 et du 18-1-1983).

● *M. Peyrefitte et la cohabitation.* – M. Alain Peyrefitte, député RPR de Seine-et-Marne a déclaré mardi 17 décembre, dans l'émission « Face au public » de France-Inter : « *S'il n'y a pas de majorité pour le soutenir, le président sera obligé de se replier sur les fonctions minimales exposées dans la Constitution. Quand le président dispose d'une majorité, le premier ministre est son « homme-lige ». En cas de victoire de l'opposition, le véritable chef du gouvernement deviendra le premier ministre.* » Quand au choix de ce premier ministre, M. Peyrefitte a estimé : « *La logique voudrait que ce premier ministre soit le chef de la plus importante formation de la majorité, c'est-à-dire, Jacques Chirac, soit quelqu'un comme Jacques Chaban-Delmas, qui a tout à fait toutes les qualités qu'il faut pour réussir dans une tâche comme celle-là.* »

● *M. Barre gêne M. Labbé.* – M. Claude Labbé, président du groupe RPR à l'Assemblée nationale a déclaré mardi 17 décembre : « *Ce qui me gêne avec M. Raymond Barre c'est que nous vivons dans un régime de conccurence exagérée. Chaque fois qu'au RPR ou à l'UDF nous prenons une position il trouve le moyen d'exprimer une opinion contraire. C'est un combat inutile et pernicieux. Il faudrait trouver le moyen de nous entendre.* »

POLITIQUE

Jacques Chirac, le sabreur au grand cœur

(Suite de la première page.)

On nous le montre toujours pressé de courir sus aux moulins. Mais il sait, de temps à autre, s'arrêter à l'abbaye de Solesmes pour y écouter des chants grégoriens. Chaque année, dans le plus strict incognito, il part quelques semaines au soleil, accompagné d'un de ses meilleurs amis, Michel François-Poncet, directeur central à Paribas. Loin de Paris et — n'en déplaise à la légende — de la Corrèze. Parfois même dans un hôtel du cap Ferrat, à une portée de sarbacane de la villa de Raymond Barre. En pleine campagne pour la mairie de Paris, en 1977, Jacques Chirac disparaissait chaque jour à l'heure du déjeuner. Il allait prendre ses repas en tête à tête avec sa fille aînée Laurence, alors souffrante.

Un cœur gros comme ça ! Il aperçoit un jour une adolescente en pleurs dans le grand hall de l'aéroport de Roissy. Elle arrive de Poulo-Bidong, avec des centaines de réfugiés, dans un Boeing affrété par la mairie de Paris. La jeune fille vient aujourd'hui de se marier, après avoir partagé, trois ans durant, la vie de la famille Chirac à l'Hôtel de Ville.

Ses années *étudiantes paraissent* tirées d'un roman de la collection « Plein Vent » : plongeur dans un restaurant de New-York, fiancé à la fille d'un magnat du coton de Caroline du Sud, pilotin dessalé dans les bordels de la Casbah, papa était ensuite venu le chercher sur le quai du Havre. Suprême surprise : il paraît *même* qu'il sait écouter. Et qu'il aime cela, suffisamment pour avoir réservé plusieurs heures par mois à Elie Crespi, conseiller en communication du RPR, qui ne brille pourtant pas par son sens du raccourci.

Hautain, insensible, le maire de Paris ? Regardez-le en campagne électorale ou en voyage officiel, papa-poule de sa petite couvée de hauts fonctionnaires et de journalistes. *« Tout le monde a sa valise ? Allez hop ! à cheval ! Madame Une telle, vous êtes sûre que vous avez votre valise ? »* Il faut le voir aux prises avec une choucroute ou une tête de veau vinaigrette — son plat favori — pour comprendre ce qu'enfourner veut dire. Ni dessert ni café, jamais le temps !

Rien n'y fera : il aime rendre service. Jeune collaborateur de Georges Pompidou, il met sur pied un réseau de solidarité aux familles des généraux putschistes d'Alger emprisonnés à Tulle, dans son département : *« On les avait mis en prison : normal. Mais je n'ai pas accepté qu'on laisse leurs femmes et enfants avec une demi-pension de veuve de guerre. »* Pompidou s'inquiète — les souvenirs de l'OAS sont tout proches : *« Qu'est-ce que vous avez encore inventé, Chirac ? »* Le jeune chargé de mission se montre si convaincant que le premier ministre, par la suite, ne refusera pas à l'occasion de piocher dans les fonds secrets...

Quand il s'agit de « couper des têtes » au sein de son mouvement, le voilà scrupuleux, pusillanime. Il répugne à se mêler d'investitures. Rien ne lui pèse davantage que de *devoir écarter*, au motif de l'âge ou de la maladie, d'anciens compagnons, quitte à perdre un canton dans son fief corrézien.



Dessin de BERENICE CLEEVE.

Un héros nommé Gengis Khan

L'ours a parfois de ces tendresses bourrues. Et, au fond de la caverne, bien cachés, quelques trésors esthétiques. Certes, après une journée de travail, il regarde plus volontiers « Colombo » en famille que les émissions culturelles. Et quand il se rend au cinéma dans une salle du quartier Latin, c'est pour voir *Trois hommes et un couffin*.

Il en a lui-même longtemps rajouté : *« Mes goûts ? Les romans policiers et la trompette de cavalerie ! »* Rompez ! Mais il a pour certains artistes des élans un peu honteux d'adolescent. On l'a parfois surpris, au banc du gouvernement de l'Assemblée nationale, plongé dans Saint-John Perse ou Patrice de La Tour du Pin. On s'étonne ? *« La poésie, ça se lit vite »*, lance Black Jack, soudain buté.

« Paris est redevenu grâce à lui la plaque tournante de la poésie », assure l'éditeur et poète Pierre Seghers, qui l'adore. Quand la mairie de Paris organise un festival pour honorer dix poètes chinois, le maire connaît l'œuvre de chacun d'entre eux, *« et ce n'est pas de la culture de dîner en ville »*, certifie Seghers.

A dire vrai, il s'entiche du créateur avant de s'intéresser à l'œuvre. Son amitié pour Pierre Boulez, héritée de Georges Pompidou, est sans doute plus sincère que son enthousiasme de bourgeois gentilhomme pour *le Marteau sans tête*, lui qui — dit-on — s'endormit un jour à l'Opéra dans une soirée officielle, et se retenait de pouffer avec Lucie Faure lors des concerts offerts à Matignon. Ne fondèrent-ils pas ensemble l'« association de ceux qui détestent la musique et qui osent le dire » ?

Avec Nina Kandinsky, *il allait* manger des blinis à la crème dans la galerie du grand collectionneur Karl Flinker. En compagnie de Mme Claude Pompidou — à qui il manifeste aujourd'hui un attachement filial — et de Pontus Hulten, ancien directeur du musée d'art moderne de Beaubourg, il fut de ceux qui contribuèrent au legs d'une grande partie des toiles de Kandinsky à l'Etat français.

Après l'élection de Valéry Giscard d'Estaing, on murmure que la construction du Centre Beaubourg pourrait être remise en question. Jacques Chirac n'hésite pas à mettre dans la balance sa démission de premier ministre *« si on touche à un seul étage du Centre »*.

Pour tout ce qui concerne l'Extrême-Orient, il brûle d'une passion d'inlassable étudiant. *« Adolescent, j'étais un rat du musée Guimet. »* Il fut le premier étranger invité sur le fabuleux site archéologique chinois de Xi'an, où reposent, autour du corps de l'empereur Shi Huangdi, quelque huit mille statues de terre cuite. Comme à des milliers d'enfants, la lecture du livre de René Grousset, *l'Empire des steppes*, lui fit aduler les Mongols et *« ce territoire si étroit d'où sont sorties des pulsions si denses »*. Dans la revue *l'Histoire*, il n'hésite pas à citer Gengis Khan comme un de ses personnages historiques favoris.

Kandinsky, Seghers, Boulez, excusez du peu. Pour humaniser un portrait, voilà qui vaut bien une tendresse pour Maupassant ou un pèlerinage à la roche de Solutré. Quel vendeur de « look politique » n'en ferait son miel ? Mais, à l'égard de cette engeance-là, Chirac nourrit une méfiance sans faille, qui cache mal une appréhension de grand timide.

Il va, chaque Toussaint, fleurir la tombe de ses parents en Corrèze : il ne lui viendrait pas à l'idée de *convoquer un photographe*. Et quand il reçoit, impromptu, Harlem Désir, l'homme de « Touche pas à mon pote », dans son bureau de l'Hôtel de Ville — *« L'essentiel, monsieur Désir, c'est de traiter les gens avec dignité »*, — il n'y a pas de communiqué de presse.

Micros et caméras le paniquent comme peu d'autres hommes politiques de cette fin du vingtième siècle. Quand il s'entraîne hors caméra, il est détendu, jovial, chaleureux. On branche le magnétoscope : revoilà « facho-Chirac ». *« Dites-vous bien que votre mère vous a parfaitement réussi. Vous pouvez vous montrer comme vous êtes »*, lui répète parfois son fidèle Jacques Toubon avant les grandes émissions. A la radio, même trac : *« Pendant les pauses publicitaires, il est charmant*, raconte un habitué du « Club de la presse » d'Europe 1. *Et à l'antenne, vlan ! le masque. »* Attendons de voir si son débat réussi avec Laurent Fabius aura pour effet de le « décoincer ».

Ses rivaux en politique cultivent le point Audimat (185 000 foyers de téléspectateurs) ; lui s'obstine à partir à l'aube à la pêche aux voix, une à une. Parlez-lui d'Ussel ou d'Eygurande ! Cette Corrèze des cantons et des vins d'honneur, oubliée par l'époque, *réticente aux modes*. Jacques Chirac, dont les grands-parents, instituteurs radicaux, étaient originaires de Sainte-Féréole, est tombé amoureux de la région du plateau de Millevaches. Lui qui vouvoie sa femme a su forcer le tutoiement de ses électeurs. Ah ! si le Français moyen ressemblait au *paysan sexagénaire corrézien* ! Dans ce département acquis à la gauche depuis les origines du suffrage universel, il a, à coups de routes, ponts et réverbères, conquis la circonscription d'Ussel en 1967.

Naissance, mariage, accidents : tout lui est prétexte à se rappeler au souvenir des électeurs. Sur des coins de table ou de tribune, il griffonne sans cesse cartes, lettres, billets. Le clientélisme dans toute sa gloire. Voilà *l'autre* Chirac. Celui *dont* Charles Spinasse, ancien maire d'Egletons, ancien ministre de Léon Blum, mais ayant, en 1940, voté les pleins pouvoirs au maréchal Pétain, se plaisait à répéter : *« En 1936, Chirac aurait été ministre du Front populaire. »*

Ussel, il est vrai, n'est pas ingrate, *qui l'a réélu sans interruption depuis* 1967. Il aime tellement cette région qu'il y achète, en 1969, le château en ruine de Bity. Opportunément, la demeure est classée quelques jours plus tard monument historique — la demande était déposée depuis 1963. Le sobriquet de « Château-Chirac » décerné par *le Canard enchaîné* le suivra longtemps.

Telles furent les années d'apprentissage. A Ussel, les ciseaux à couper les rubans. Et à Paris, le fusil à tirer dans les coins. Du « meurtre » de Jacques Chaban-Delmas, en 1974, à la « trahison » de Valéry Giscard d'Estaing, il vise vite et juste. Mais qui lui met l'arme en *mains* ?

Cochin : un appel sous perfusion

Dix ans durant, Jacques Chirac a vécu sous l'envahissante influence de Pierre Juillet et Marie-France Garaud, conseillers de Georges Pompidou passés à son service. Soutien à Giscard contre Chaban — pourtant investi par l'UDR — en 1974, conquête de l'UDR sabre au poing, assaut de la mairie de Paris en 1977 : pas un épisode de la geste chiraquienne que les deux mentors n'aient conçu, planifié, organisé. Jusqu'au « coup » de l'appel de Cochin en 1979.

Le 26 novembre, sur une petite route corrézienne, la voiture de Jacques Chirac dérape sur une plaque de verglas et percute contre un arbre, à grande vitesse. Le président du RPR s'en tire avec une jambe cassée, mais à quelques millimètres près la moelle épinière était atteinte. Le 6 décembre, Marie-France Garaud pénètre dans la chambre de l'hôpital Cochin, où il est encore sous perfusion, pour venir solliciter sa signature au bas d'un texte. Pas un salut pour Bernadette Chirac, qui veille dans la chambre voisine.

Le soir même, la France stupéfaite *apprend que le maire* de Paris, de son lit d'hôpital, quelques mois avant les premières élections européennes, accuse le chef de l'Etat, représentant du *« parti de l'étranger »*, de se faire *« l'auxiliaire de la décadence »*. Un coup de tonnerre.

Qui a réellement écrit l'« appel de Cochin » ? Chirac jure aujourd'hui en être le seul responsable, en collaboration avec Pierre Juillet. En fait, tous ses proches pensent que Chirac a signé ce texte, considérablement « durci » pendant son immobilisation, *de la main de Pierre Juillet et* de Marie-France Garaud, sans en mesurer toute la portée. Quoi qu'il en soit, et même si le président du RPR doit à ce « coup » d'être aujourd'hui politiquement vivant, au soir des élections européennes, Jacques Chirac et Marie-France Garaud s'enferment dans un petit bureau. Avec *un score de 16,25 %*, le RPR a touché le fond de l'abîme électoral. *« Elle m'a annoncé qu'elle me quittait. Je ne l'ai pas retenue. Nous nous sommes embrassés. Elle est partie. »* Du Racine ! Bernadette, ulcérée par les sarcasmes perpétuels de Marie-France à son égard, avait mis le marché en main à son mari : *« C'est elle ou moi »*.

Son pygmalion parti, que reste-t-il, aux rivages de la cinquantaine — il vient de souffler ses cinquante-trois bougies *dans un cabaret proche* de l'Olympia, — du « bulldozer » de Pompidou ? D'abord, un super-notable, patron d'une formidable entreprise de quarante mille employés municipaux. Le condottière envoie à Noël des boîtes de chocolats aux petits vieux. Le hussard laissera son nom à la « chiraclette », immortelle moto à ramasser les crottes de chien. Fonction oblige, *les diverses inaugurations* de chrysanthèmes empiètent sur le temps consacré à l'étude des dossiers proprement dite.

Depuis le départ du « duo infernal » — Juillet et Garaud, — le proche entourage respire plutôt la componction que la fébrilité. Edouard Balladur, ancien collaborateur de Georges Pompidou, ou Jacques Friedmann, ami depuis Sciences-Po, l'un des cerveaux de la reconquête économique de 1986, semblent y faire avantageusement équilibre à Charles Pasqua et à ses « coups ».

Incontestablement, le rythme quotidien de la machine s'est ralenti depuis l'époque des charges sabre au clair et des intrigues d'antichambre. Le bas du visage commence à accuser la bonne chère, et il faut désormais compter avec l'embonpoint naissant : sur l'insistance de sa fille Claude, il s'est mis aux haltères et au jogging. Mais, que l'on ne s'y trompe pas. L'œil sait encore jubiler quand, par exemple, il reçoit Mikhaïl Gorbatchev à l'Hôtel de Ville, ose glisser un paragraphe sur les droits de l'homme et, rayonnant, se retourne vers son petit clan, l'air de dire : *« Vous avez vu ce que je lui ai mis, hein ? »* Le plaisir est intact, lors des réunions du Conseil de Paris, à moucher Georges Sarre, chef de l'opposition socialiste, d'un : *« Vous n'avez rien compris, et cela ne m'étonne pas. »*

Pour le reste, à quoi bon s'évertuer à situer politiquement cette machine à construire ? Une rocade ou une salle des fêtes sont-elles de droite ou de gauche ? Qui retenir, du Chirac corrézien qui clame bien fort : *« J'ai du sang radical dans les veines »*, ou du président du RPR se refusant, en 1983, à désavouer l'alliance locale de Dreux avec le Front national ? Qui écouter : le Chirac tonnant contre les immigrés clandestins et vitupérant l'autorisation préalable de licenciement, ou celui, aussitôt après, un ton au-dessous, qui atténue, adoucit la charge ? Voilà Chirac : plus soucieux du bien-être des sujets que de la grandeur du royaume. Naturellement porté à octroyer l'édit de Nantes, mais acculé par les trépignements *du* parti *et de son* électorat, qui exigent la révocation.

« Un de Gaulle sans 18 juin, mais disponible pour un 13 mai », lança François Mitterrand un jour de férocité. D'accord, le jeune loup a parfois lui-même tendu ces verges-là. *« On peut se demander si le régime parlementaire est adapté à la société future »*, lâche-t-il comme une bombe, en 1971, au micro de RMC, alors qu'il est... ministre des relations avec le Parlement.

Allergique à l'idée de réforme, oui, certes, depuis la « nouvelle société » de Jacques Chaban-Delmas, qu'il accueillit au bazooka, et les velléités des premiers temps giscardiens, contre lesquelles, à Matignon, il organisa la résistance passive. Une méfiance de terrien, tout pompidolienne, à l'égard des idées neuves. Mais hors du suffrage universel, pour lui, point de salut. Et si les palabres parlementaires, après tout, en sont le prix à payer...

Vendeur de *l'Huma-Dimanche*

Pour brouiller encore l'image, son parcours politique n'a montré de constance que dans... le flottement. A dix-huit ans, Jacques Chirac penche à gauche : *« Comme tous ceux qui, à l'époque, n'étaient pas d'extrême droite. »* Non content, en 1950, de signer l'appel de Stockholm contre l'arme atomique — initiative noyautée par le PCF, — il le fait signer partout, y compris aux gardiens de la paix en faction devant le commissariat du sixième arrondissement de Paris : il est ramené chez lui entre deux policiers et fiché comme communiste aux renseignements généraux.

Communiste, le jeune Chirac ? Le pacifisme a tout naturellement amené l'adolescent vers la cellule communiste de son quartier, et le voilà, quelques dimanches de suite, criant *l'Humanité-Dimanche* sur la place Saint-Sulpice. *« Mais j'ai tout de suite flairé quelque chose qui ne me plaisait pas. Ils étaient très staliniens à l'époque, il fallait marcher au pas. Je suis donc parti. »*

L'escapade laissera tout de même quelques traces. Deux fois de suite, pour obtenir un visa à destination des Etats-Unis, il devra comparaître devant la commission des activités anti-américaines. Et, plus tard encore, la hiérarchie militaire lui *refusera la place de major à la sortie* de l'école de cavalerie de Saumur. Chirac doit se précipiter devant le ministre des armées en personne, le général Koenig — ami de l'un de ses professeurs de Sciences Po, — pour faire annuler la brimade.

Du pacifisme à l'Algérie française... On s'y perdait, alors, comme *on s'y perd aujourd'hui, quand il* passe, en trois ans, de velléités de « travaillisme à la française » au libéralisme reaganien. Qu'importe ! La fulgurance de sa carrière ne lui laisse guère le temps de cueillir, sur le bas-côté, les fines fleurs de la théorie.

Son rang de sortie de l'ENA (seizième) lui ayant fermé la porte de l'inspection des finances, il démarre à la Cour des comptes, où il partage son ennui avec son camarade Alain Chevalier, aujourd'hui président de Moët-Hennessy. A *coup sûr, ces* deux jeunes gens qui s'amusent dans les couloirs à faire des passes de rugby avec les sacro-saints documents de la Cour n'ont pas vocation à finir dans la peau de magistrats compassés.

Une chance : on lui propose d'entrer au secrétariat général du gouvernement, organisme administratif qui siège auprès du premier ministre. Après quelques mois, le voilà tout naturellement, en 1962, au cabinet de Georges Pompidou.

Tout au long de ces années, il reste très proche de Marcel Dassault. Son père, François Chirac, n'était-il pas, avant-guerre, le banquier des deux « avionneurs » Henry Potez et Marcel Dassault ? Quant à « tonton Marcel », il a repéré le petit Jacques depuis un certain jour de *1940 où il le rencontre à la terrasse* d'un bar. Jacques Chirac, alors âgé de huit ans, se flatte de connaître la superbe voiture de l'industriel : *« Si tu me dis la marque, je te paie tous les jouets que tu veux.*

— C'est une Graham-Paige, monsieur. » Jacques eut ses soldats de plomb, et bien d'autres cadeaux depuis, jusqu'à ces années 60 où Dassault finance un journal, *l'Essor du Limousin*, pour faciliter l'implantation corrézienne de Jacques Chirac.

A peine élu député, en 1967 le voilà secrétaire d'Etat à l'emploi, chargé des contacts avec les syndicats. La tâche prend toute son importance en mai 1968, époque des rendez-vous clandestins dans les squares et les hôtels borgnes avec la CGT. Jacques Chirac s'y rend armé et avertit l'« émissaire » de rencontre : *« Un, j'ai un revolver. Deux, je sais m'en servir. Trois, je ne suis pas un excité. »*

De ministère en ministère, le voici, en 1969, secrétaire d'Etat aux finances d'un jeune ministre qui s'appelle... Valéry Giscard d'Estaing. Les déchirements d'aujourd'hui l'ont presque fait oublier, mais, au début, on flirta. L'aisance charmeuse du ministre, la vitalité du secrétaire d'Etat, nourrissaient la séduction réciproque. Qu'importe si l'un aime le bridge et l'autre préfère le gin-rummy. Giscard d'Estaing peut bien prendre le thé et déguster des petits gâteaux devant son secrétaire d'Etat sans lui en proposer ; Chirac, un soir de dévaluation, peut bien interrompre les travaux au motif qu'*« il n'y a aucune raison de se priver de dîner, même ce soir »*, le charme opère.

La fascination durera juqu'au grand divorce, Chirac étant définitivement exaspéré par les velléités réformistes du président. Jusqu'à l'avortement, *auquel sa femme est* farouchement opposée et qui ne le ravit guère : *« Les vraies femmes sont les Corréziennes, qui se tiennent debout et servent la soupe à leur mari »*, lance-t-il un jour, mi-figue mi-raisin, à son amie Simone Veil. Cela ne l'empêchera pas, au soir du vote définitif de la loi, de faire porter à son ministre une gerbe de fleurs.

Le dinosaure d'Ussel a-t-il quelque chance de s'entendre mieux avec le florentin de l'Elysée d'aujourd'hui ? *Dans* son grand bureau de l'Hôtel de Ville surchargé d'ors et de moulures, alors que dans le lointain glissent les automobiles, Jacques Chirac se plaît à raconter une anecdote, qui remonte au djebel des années 50, quand le sous-lieutenant Chirac gardait un piton avec son peloton, avec tant de bonheur qu'il songea un moment à embrasser la carrière des armes.

Un unique point d'eau, dans ce secteur proche de la frontière marocaine, *abreuvait indifféremment les* hommes de Jacques Chirac et les rebelles du FLN. Le sous-lieutenant avait proposé aux fellaghas une sorte de pacte : les belligérants s'engagèrent à ne pas empoisonner la précieuse oasis. Les horreurs se succédèrent, mais le pacte fut respecté. En situation d'adversité, notre tête pas si brûlée que ça pratiquait — déjà — la cohabitation.

LAURENT GREILSAMER et DANIEL SCHNEIDERMANN.

La notice du « Who's who »

Chirac (Jacques, René), homme politique, ancien premier *ministre, maire de Paris, député*. Né le 29 novembre 1932 à Paris. Fils de François Chirac, administrateur de sociétés, et de Mme, née Marie-Louise Valette. Marié le 16 mars 1956 à Mlle Bernadette Chodron de Courcel (deux enfants : Laurence, Claude). Etudes : lycées Carnot et Louis-le-Grand à Paris. Diplômes : *diplômé* de l'Institut d'études politiques de Paris et de la Summer School de l'université Harvard. Carrière : élève à l'Ecole nationale d'administration *(1957-1959)*, auditeur à la Cour des comptes (1959), chargé de mission au secrétariat général du gouverne*ment* (1962), chargé de mission au cabinet de Georges Pompidou (premier ministre, 1962), conseiller *référendaire* à la Cour des comptes (depuis 1965), député Ve République de la Corrèze (3e circonscription : Ussel) (mars-mai 1967), secrétaire d'Etat aux affaires sociales, chargé des problèmes *de l'emploi* (1967-1968), conseiller général du canton de Meymac (1968, réélu en 1970, *en 1976 et en 1982) et président* du conseil général de la Corrèze (depuis 1970), conseiller municipal de Sainte-Féréole (depuis 1965), à nouveau député UDR de la Corrèze (23 juin-12 août 1968), secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances (1968-1971), puis ministre délégué auprès *du premier ministre*, chargé des relations avec le Parlement (1971-1972), ministre de l'agriculture et du développement rural (1972-1973), député de la Corrèze (4 mars 1973 - 5 mai 1973), ministre de l'agriculture et du développement rural (1973-1974), ministre de l'intérieur (1er mars-27 mai 1974), premier ministre (le 27 mai 1974), présente la démission de son gouvernement (25 août 1976), secrétaire général *(1974-1975) puis secrétaire* général d'honneur de l'UDR (juin 1975) ; réélu député de la Corrèze (3e circonscription) (1976-1979), président du Rassemblement pour la République (depuis 1976), élu maire *de Paris* (*octobre 1977*), *élu le 10 juin 1979 représentant* à l'Assemblée des Communautés européennes (liste Défense des intérêts de la France en Europe), démissionne de son mandat (mai 1980), membre de la commission de la défense nationale à l'Assemblée nationale (depuis 1980), réélu député de la Corrèze le 14 juin 1981. Œuvres : thèse à l'Institut d'études politiques sur le développement du port de La Nouvelle-Orléans (1954) ; *Discours pour la France à l'heure du choix* ; *la Lueur de l'espérance : réflexion du soir pour le matin* (1978). Décorations : Grand-Croix de l'Ordre national du mérite, Croix de la valeur militaire, chevalier du Mérite agricole, des Arts et des Lettres, de l'Etoile noire, du Mérite sportif, du Mérite touristique, médaille de l'Aéronautique. *Trésorier (depuis 1969)* de la Fondation Claude-Pompidou (association venant en aide notamment aux personnes âgées et aux enfants handicapés).

POLITIQUE

MICHEL ROCARD EN ARDÈCHE

Combattre le « devoir d'hypocrisie »

De notre correspondant régional

Annonay. — Dès son premier rendez-vous ardéchois, où il était en campagne aux côtés de son ami, future « tête de liste » du PS, Robert Chapuis, M. Michel Rocard a souhaité faire une mise au point très ferme sur un *« amusant incident médiatique »* (l'interprétation de ses déclarations au magazine américain *Newsweek*). Au cours d'une conférence de presse à Privas, il a lu un double feuillet manuscrit, véritable credo en conformité avec le « parler vrai » revendiqué sur ses affiches. Et la lecture de ce texte sera consciencieusement « bissée » quelques heures plus tard au cours d'une réunion publique à Annonay.

« J'ai découvert que j'aurai deux adversaires à combattre. Le premier, c'est naturellement la droite. Le second, c'est l'étrange devoir d'hypocrisie dans lequel certains semblent vouloir enfermer les responsables politiques. Le système de communication où nous sommes exige la conformité. Si vous ne dites pas juste les mots que l'on attend de vous, vous êtes, au choix, un traître ou un irresponsable ! Et si la réalité est difficile : n'en parlez pas ! » Le préambule de M. Rocard est clair : la « réalité », c'est indiquer sans plus de précautions que la « victoire » de la gauche — qui veut dire « majorité absolue » pour les Américains — cette victoire *« je l'espère, mais hélas je n'y crois guère »*.

« Compte tenu du durcissement idéologique et sectaire de la plus grande partie de la droite, il y a un extrême danger pour notre pays à ce qu'elle reprenne pour longtemps les rênes du pouvoir » a poursuivi M. Rocard, qui a rappelé — utiles précisions pour marquer l'originalité de ses positions — les deux « conditions » à une majorité absolue socialiste : un *« immense redressement de notre cause dans l'opinion »* et le maintien du scrutin majoritaire à deux tours. Or aujourd'hui *« ni l'une ni l'autre de ces conditions ne sont remplies »*...

Pour répondre par avance à toute accusation de « défaitisme », l'ancien ministre de l'agriculture fixe aux socialistes un objectif *« réalisable quoique difficile : empêcher la coalition conservatrice d'avoir la majorité à elle seule »*. Une ambition capable à ses yeux d'*« éviter à la France les excès d'une revanche réactionnaire et de l'idéologie sécuritaire »*. Plus loin, dans ce texte important, M. Rocard persiste : *« Le pouvoir à nouveau confié à la gauche seule en mars 1986, faudrait-il cacher que c'est hors de portée ? »* Encore une démarche marginale du maire de Conflans ? Non, assure-t-il, l'objectif, *« mesuré »* qu'il propose *« est visiblement celui auquel se tient le président de la République »*.

Les autres interventions de M. Rocard auront été beaucoup plus orthodoxes. Dans le droit fil en tous cas de la synthèse de Toulouse. M. Rocard a surtout insisté sur les « succès » de la politique gouvernementale : lutte contre l'inflation, rééquilibrage de la balance des paiements, renouveau de la Bourse *(« Et oui, il n'y a pas de honte à cela »)* la flexibilité *« qui n'est pas seulement le droit de licencier »*.

L'ancien ministre a réservé quelques flèches à l'opposition. Tout en récusant les comparaisons entre sa démarche et celle de M. Raymond Barre, il s'est livré à une critique serrée des propositions du RPR ou de l'UDF. *« 40 milliards en moins pour le budget de l'Etat, c'est un mensonge grave : ou on ne le fait pas et on se déshonore, ou on le fait et on va vers des catastrophes. »*

CLAUDE RÉGENT.

SITUATIONS 86

LIMOUSIN : rien ne va plus dans l'opposition

De notre correspondant

Limoges. — La crise s'aggrave en Limousin au sein de l'opposition. Déjà, la désignation par les instances nationales de M. Michel Bernard, membre du comité central du RPR, pour conduire la liste unique de l'opposition, avait entraîné la rébellion puis l'exclusion du responsable de la fédération départementale, M. Michel Massicot (*le Monde* du 24 novembre 1985), lequel a décidé de présenter sa propre liste aux législatives et aux régionales. Il a reçu l'appui de MM. Roger Cotton et Alain Moreau, conseillers municipaux RPR de Limoges. La liste se présentera sous l'étiquette « Union pour le redressement de la France et du Limousin ».

Or, après cette première dissidence, voici que M. Pierre Baillot d'Estivaux, conseiller général RPR de Limoges, secrétaire du conseil régional du Limousin, décide, *« face à l'état de délabrement du mouvement en Haute-Vienne »*, de présenter sa propre liste.

M. Baillot d'Estivaux affirme qu'il a été évincé *« pour faire la place à des copains »*. Il avait d'abord été officiellement présenté comme tête de liste régionale « officielle » RPR-UDF, mais l'accord national entre les deux formations commandait de réserver la première place à l'UDF, en l'occurrence M. Marc Dubuschère, maire, conseiller général de Saint-Yriex-la-Perche, la troisième ville du département. Ce dernier pense s'appuyer surtout sur les secteurs socio-professionnels qu'il estime tenus à l'écart de la bataille politique.

Dans une situation aussi mouvante, beaucoup d'élus de l'opposition hésitent à s'engager entre les trois listes rivales. Il faut en Haute-Vienne vingt-cinq noms par liste (quatre candidats, plus deux suppléants à la députation, plus dix-neuf conseillers régionaux) et, pour l'instant, seules les têtes de liste pour les législatives sont connues : MM. Michel Bernard, Michel Massicot et Baillot d'Estivaux tous trois venus du RPR.

Particulièrement aiguë en Haute-Vienne, la division de l'opposition risque de gagner les deux autres départements de la région. En Corrèze, l'UDF a déjà affirmé son mécontentement ; elle s'estime réduite à la portion congrue par un RPR sûr de lui et dominateur, que mèneront à la bataille MM. Jacques Chirac et Jean Charbonnel. Elle envisage donc de présenter ses propres listes sur lesquelles pourrait figurer l'ancien rugbyman Amédée Domenech.

Il n'y a que dans la Creuse que l'opposition est pour l'instant unie. La liste législative y sera menée par M. Jacques Chartron, ancien préfet du département et secrétaire national du RPR aux élections ; la seconde place est donnée à M. *Gérard-Maurice de Ficquelmont* (UDF), la liste régionale étant également menée par un RPR, M. Jean-Claude Pasty, ancien député de la Creuse. Mais, en octobre dernier, M. de Ficquelmont avait affirmé que *« l'union devait être respectée partout »* et qu'*« il n'y aurait en Limousin que des listes uniques ou que des listes séparées »*. Comme par ailleurs les dissidents de la Haute-Vienne ont affirmé leur volonté de jouer leurs propres couleurs au niveau régional, on ne peut vraiment pas dire que l'heure soit à l'union de l'opposition en Limousin.

GEORGES CHATAIN.

CORSE : les autonomistes rejoignent les nationalistes

De notre correspondant

Bastia. — Après plusieurs semaines de négociations, les autonomistes de l'Union du peuple corse (UPC) et les nationalistes du Mouvement corse pour l'autodétermination (MCA) sont parvenus à un accord. Ils présenteront des listes communes aux législatives et aux régionales de mars prochain.

Le MCA conduira la liste des législatives en Haute-Corse et la liste régionale en Corse-du-Sud (dans ce département, les indépendantistes ont obtenu 6,30 % des suffrages exprimés aux élections d'août 1984 à l'assemblée de Corse). L'UPC conduira la liste législative en Corse-du-Sud et la liste régionale en Haute-Corse (le mouvement a franchi la barre des 5 % dans le Nord en août 1984, mais non pas dans le Sud).

Dissidence à droite

Cet accord a été possible car l'UPC a, semble-t-il, obtenu que la « suspension » des actions militaires du Front de libération nationale de la Corse (FLNC) entamées depuis le 1er juillet dernier, se poursuive au moins jusqu'au 16 mars prochain. De son côté, les autonomistes éviteront de condamner les actions ponctuelles que l'organisation clandestine se réserve de mener. Cet accord électoral consacre un rapprochement entre les deux tendances du nationalisme. Engagée au cours de l'été, cette politique d'union chère à M. Max Simeoni, secrétaire général de l'UPC, doit permettre de mieux *résister à un éventuel durcissement* du pouvoir après les élections de mars.

A droite, au contraire, le RPR de Haute-Corse est confronté à une sérieuse dissidence. M. Jean Colonna a décidé, en effet, de conduire sa propre liste aux élections législatives. Le maire (RPR) de Corte n'a pas admis que le comité d'investiture du mouvement lui préfère M. Pierre Pasquini. Au terme de cinquante jours d'indécision, la Rue de Lille a en effet tranché en faveur du maire de L'Ile-Rousse, comme elle l'a fait le 18 octobre dernier avant que cette décision ne soit remise en cause par le comité central du RPR. M. Colonna s'est vu offrir la tête de liste des régionales en *Haute-Corse, mais il a écarté* cette proposition, préférant conduire sa propre liste d'« union ». Le maire de Corte espère ainsi rallier autour de son nom des personnalités RPR, mais aussi UDF, mécontentes du choix de Paris.

DOMINIQUE ANTONI.

MAYENNE : dissidence socialiste

La dissidence des socialistes de Mayenne est maintenant officielle. Les membres du PS refusent d'accueillir dans leur département M. Jean-Paul Planchou, actuel député (CERES) de Paris, qui a été investi par le parti comme tête de liste législative dans leur département. La fédération des élus socialistes et républicains de la Mayenne a lancé, le mardi 17 décembre, sous le label « Socialisme et démocratie », des listes législative et régionale. M. André Pinçon, maire *(rocardien)* de Laval, conduira la liste législative. M. Claude Leblanc, maire de Mayenne, mènera la liste régionale. Sur un total de douze élus mayennais candidats sur les deux listes, un seul, M. Daniel Houdin, maire de Rénazé, n'est pas membre du PS.

M. Leblanc a estimé que les personnalités choisies représentent *« la base de la population »*. Il a invité M. Planchou (sans le nommer) à revenir sur sa décision de se présenter et a ajouté : *« Nous serons peut-être mis en dehors du parti. C'est un peu curieux après vingt ans, mais nous ne démissionnons pas et nous ne nous mettons pas en congé du parti. »*

Le PS pouvait espérer au mieux un siège de député dans la Mayenne. La présence de deux listes socialistes, si elle se confirme, rend très aléatoire cette perspective.

COTES-DU-NORD : trois exclusions du RPR

Saint-Brieuc. — Le « parachutage » de M. Bertrand Cousin dans les Côtes-du-Nord n'en finit pas de créer des remous. L'adjoint du maire de Brest, envoyé par les instances nationales du RPR à la reconquête de ce département de gauche, s'est heurté à un vent de fronde à la base. L'UDF (majoritaire), n'acceptant de liste d'union que si elle est constituée d'élus du terrain, avait rejeté M. Cousin prévu en seconde place (et donc en position d'être élu).

Trois élus RPR, soutenus par de nombreux gaullistes locaux, ont préféré cette union à la base plutôt que celle imposée par Paris : MM. Nedelec, maire de Lannion, les conseillers généraux Lucien Boscher (Plouguenast) et Bruno Joncour (Saint-Brieuc). Ils ont appris le mardi 17 décembre de M. Toubon qu'ils étaient exclus du RPR. *« Cette mesure ne change rien à la décision que nous avons prise de constituer des listes de l'opposition départementale aux élections législatives et régionales »*, ont fait savoir ces trois élus. On s'achemine donc vers deux listes de l'opposition dans ce département où le scrutin proportionnel offrait à la droite l'occasion de prendre trois des cinq sièges jusque-là détenus par le PS. — *(Corresp.)*.

● *Ne pas confondre.* — Une très regrettable erreur typographique dans *le Monde* du 18 décembre (page 8) a pu faire croire que la liste que conduira Mme Marie-France Garaud à Paris prenait le titre de *« La France entêtée »*. L'entêtement de l'ancienne candidate à l'Elysée consiste en réalité à placer *« La France en tête »*. Quel lecteur du *Monde* en aurait douté ?

● PRÉCISION. — A la suite de notre article sur le conflit au sein de la communauté juive (*le Monde* daté 15-16 décembre), M. Emile Touati, président du Consistoire israélite de Paris, nous précise que le tribunal de grande instance de Paris, saisi en référé par les candidats de la liste d'opposition après le premier tour des élections au conseil d'administration du Consistoire, n'a rendu aucune ordonnance, mais a simplement pris acte de la proposition des responsables consistoriaux de communiquer à leurs adversaires l'ensemble des documents électoraux que ceux-ci demandaient à consulter.

LE RETOUR DE LA LOI DE FINANCES A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

La tentation de l'électoralisme

Difficile de résister jusqu'au bout à l'électoralisme à l'approche d'un scrutin important... Le gouvernement s'en était pourtant vanté en présentant son projet de loi de finances pour 1986. Quelques entorses avaient bien été faites à ce principe lors de la première lecture du budget, mais elles permettaient de satisfaire des promesses faites depuis longtemps (retraite des agriculteurs et amélioration des pensions des anciens combattants). Le mardi 17 décembre, à l'Assemblée nationale, en deuxième lecture, il a semblé que la bonde cédait au point que M. Adrien Zeller (ap. UDF, Bas-Rhin) s'est écrié : *« C'est déjà le passage du Père Noël ! »* Mais tout cela a finalement porté sur des sommes très faibles puisque, finalement, les dépenses de l'Etat n'ont été accrues que de 100 millions de francs de charges nettes, les recettes nettes ne croissant, elles, que de 35 millions de francs alors que le montant des dépenses définitives s'établissait dans le projet gouvernemental à 1 030 474 millions de francs. Le déficit budgétaire est ainsi passé de 145 258 millions à 145 342 millions de francs.

Le Sénat ayant repoussé ce budget, l'Assemblée a pu se contenter, lors de son deuxième examen, d'améliorer le projet qu'elle avait déjà voté, après avoir réglé son compte à la majorité sénatoriale, qui a transformé le Sénat *« en assemblée fantôme, dont les seuls votes enregistrés concernent la fiscalité des châteaux et des pétroliers »*, a déclaré M. Christian Pierret (PS, Vosges), *rapporteur général du budget*, avant d'élever une *« énergique protestation »* contre ce *« complet dévoiement de l'institution parlementaire »*, afin d'éviter que ce qui n'est *« encore qu'un mauvais exemple ne devienne un précédent »*. Cela fait, ministres et députés socialistes ont pu se donner la main pour que les « améliorations » qu'ils apportaient soient sensibles à leurs électeurs...

Ainsi la fiscalité des agriculteurs pratiquant le tourisme à la ferme a été grandement allégée (coût : 10 millions de francs pour l'Etat) ; la part, qui n'est pas considérée comme un avantage en nature dans les tickets restaurants, a été relevée de 12 francs à 15 francs (coût : 18 millions) ; à la demande de M. Nicolas Alfonsi (MRG, Corse-du-Sud), les entreprises se créant en Corse en 1986 seront dispensées d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés pendant deux ans (la législation normale n'est qu'une réduction de 50 %) ; de même, les successions réglant des indivisions comportant des biens immobiliers en Corse seront exonérées de certains droits au profit du Trésor jusqu'au 31 décembre 1991 ; les cent quarante premières représentations de spectacles de cirque *« comportant exclusivement des représentations originales »* ne supporteront une TVA que de 2,1 % comme les « premières » de théâtre (coût : 1 million) ; les députés socialistes auraient même voulu une largesse plus grande, mais M. Henri Emmanuelli a réussi à s'y opposer ; l'Office national pour l'action sociale en faveur des rapatriés recevra 3,1 millions supplémentaires ; les artistes salariés pourront étaler, en matière fiscale, leurs revenus exceptionnels ; sous certaines conditions, le personnel *des écoles bilingues dépendantes* d'association régionaliste (en Bretagne et dans le Pays basque notamment) pourra être intégrés dans la fonction publique ; alors que le gouvernement avait annoncé qu'il n'utiliserait que pour trois cas la possibilité, qu'il vient de se faire ouvrir, de titulariser des ambassadeurs non-fonctionnaires en poste depuis plus de six mois, cinq postes ont été ouverts (il en coûtera près de 7 millions de francs, au maximum, si les *nouveaux titulaires doivent bénéficier* des nombreuses indemnités liées à un poste à l'étranger).

Quelques amendements plus fondamentaux ont aussi été approuvés. M. Pierret, avec le soutien de M. Bérégovoy, a fait permettre que le nouveau report en arrière des déficits d'une société sur ces bénéfices anciens soit utilisable pour les déficits des cinq dernières années et non pour le seul exercice en cours ; il a aussi *fait augmenté de un centime* par mètre cube la taxe des utilisateurs d'eau au bénéfice du fonds pour le développement de l'adduction d'eau, taxe qui n'avait pas augmenté depuis dix ans (le fonds recevra ainsi 36 millions de plus, mais l'Etat, au passage, prélèvera 2 millions de TVA) ; le gouvernement a fait reconduire pour trois ans, au lieu d'un an, l'abattement sur la TVA dont bénéficie la construction de résidence de loisir ; il a aussi fait améliorer les conditions de financement par les entreprises de la formation en alternance.

Enfin l'Etat dépensera 61,5 millions pour l'abaissement de l'âge de la *retraite des agriculteurs* ; le reste de sa contribution (130,5 millions au total) proviendra d'économies sur les indemnités viagères de départ et sur les aides à la cessation d'activité laitière ; les agriculteurs devront financer eux-mêmes 112,5 millions. L'amélioration de la pension des anciens combattants au 1er octobre, en plus de celle déjà prévue au 1er février, coûtera 21 millions ; ainsi sur les 14,26 % de retard sur le rapport constant évalué en 1981, 3 % seront rattrapés en 1986 ; *il ne manquera plus que* 2,86 %.

Ces dépenses nouvelles seront financées par un accroissement de 6,5 % à 7 % de la taxe sur les métaux précieux (rapport : 37 millions), par une augmentation de certains droits de timbre dont celui sur les passeports qui passe de 335 francs à 350 francs (rapport 26 millions).

Ainsi amendé, ce projet de loi de finances a été adopté par les seuls députés socialistes, ceux du RPR, de l'UDF et du PC votant contre. Th. B.

CUMUL EMPLOI-RETRAITE : NOUVEAU TEXTE ADOPTÉ

L'Assemblée nationale a *définitivement adopté, mardi 17 décembre*, en troisième et dernière lecture, le projet de loi accroissant la contribution de solidarité que doivent verser, depuis l'ordonnance du 30 mars 1982, ceux qui cumulent un emploi et une retraite au-delà de soixante ans, ainsi que leurs employeurs *(le Monde* des 13 septembre et 9 octobre). Par deux fois, le Sénat, en votant une question préalable, avait refusé de discuter de ce texte *(le Monde* daté 17-18 novembre et du 18 décembre).

Pourtant, en deuxième lecture, les députés avaient atténué le projet gouvernemental, en relevant de 25 % par personne à charge le plafond, fixé à deux fois et demie le SMIC (actuellement 11 000 F), au-delà duquel l'employeur et le salarié (s'il touche une retraite supérieure au SMIC majorée, là encore, de 25 % par personne à charge) devront payer chacun une cotisation égale à 50 % de la différence entre ce plafond et le salaire.

De même, pour les artistes, ce taux de 50 % avait été ramené à 5 %, sur la suggestion de M. Pinte (RPR, Yvelines). Cela n'a pas empêché les députés RPR et UDF de voter contre ce projet de loi, qu'ont approuvé ceux du PS et du PC.

AU SÉNAT

L'opposition entend retarder l'application du non-cumul des mandats

Le gouvernement ne pouvait pas espérer du Sénat un vote analogue à celui de l'Assemblée nationale, avec, dans la nuit du 27 au 28 novembre, *des députés UDF* rejoignant ceux du PS et du PCF pour limiter le cumul des mandats. Dès le lendemain, M. Adolphe Chauvin, président de l'intergroupe sénatorial UDF, avait prévenu que ni lui ni ses collègues du palais du Luxembourg ne se sentaient liés par la décision de leurs amis députés.

Dès lors qu'une majorité de sénateurs UDF n'étaient pas disposés à approuver en bloc et en l'état le système anticumul *adopté* par l'Assemblée, les discussions se sont ouvertes avec *le RPR*, résolument hostile audit système. Une fois de plus, la majorité sénatoriale, favorable à l'opposition nationale, s'est mise d'accord pour trouver une solution qui préserve son unité. Le compromis consistait en trois amendements que M. Pierre Salvi (Un. cent., Val-d'Oise), rapporteur de la commission des lois, a défendus.

Sur le premier, qui exclut de la liste des mandats à prendre en compte celui de président d'un conseil d'une communauté urbaine, *M. Pierre Joxe*, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, a d'emblée reconnu que l'argumentation de la majorité sénatoriale peut être *« examinée »*.

Sur le second, qui fait passer de 9 000 à 30 000 le seuil de population à partir duquel le mandat de maire entre dans le calcul des mandats à limiter, le ministre a admis que la fixation d'un critère démographique peut apparaître *« arbitraire »*. Il n'en a pas moins observé que le texte initial concerne les huit cent quatre-vingt-cinq villes de plus de 9 000 habitants, alors que l'amendement du Sénat ne touche plus que les deux cent vingt-sept villes de plus de 30 000 habitants. Il y a donc là, à ses yeux, *une sérieuse atteinte* à la *« portée »* du projet.

Quant à la troisième modification, qui vise à reporter à un an après la promulgation de la loi sa mise en application, M. Joxe s'est déclaré *« très réservé »*, tant il lui semble *« paradoxal »* de voter une règle de non-cumul dont la mise en œuvre reportée aurait pour effet de permettre en mars prochain à certains élus d'ajouter un, voire deux mandats, à ceux qu'ils détiennent aujourd'hui.

La pression du RPR

Le ministre de l'intérieur, en assurant en outre que le projet est *« perfectible »*, a présenté une position conciliante. A tel point que M. Jacques Larché (RI, Seine-et-Marne), président de la commission des lois, certains de ses collègues RI et de la *Gauche démocratique*, dont beaucoup, à l'instar de M. Valéry Giscard d'Estaing, étaient favorables à l'approbation du texte sans même les amendements de la commission, ont envisagé de proposer une formule nouvelle. Mais pour le RPR et une bonne partie des centristes, il n'est pas question d'offrir une solution transactionnelle au gouvernement.

Après une suspension de séance, au cours de laquelle les responsables de la majorité sénatoriale ont décidé *de rester fermes sur leurs positions*, le report de la mise en application a été, à la demande du gouvernement, immédiatement mis aux voix : 178 pour (c'est-à-dire les *70 Un. cent.*, les *59 RPR*, 35 RI sur 50, 9 Gauche dém. sur 38, et 5 non-inscr. sur 6), contre 130 (outre les socialistes et les communistes et les radicaux de gauche, plusieurs sénateurs RI et de la Gauche démocratique, dont le président du groupe M. Jacques Pelletier et le président de la commission des finances, M. Edouard Bonnefous).

Les deux autres amendements ont également été approuvés par scrutin public avec des majorités plus larges, avant que l'ensemble du projet modifié *ne soit voté par 211 voix* contre 101.

Le gouvernement et les socialistes auraient souhaité qu'au moins un début de négociation puisse se concrétiser à ce stade sénatorial de la procédure parlementaire. L'Assemblée nationale, qui doit réexaminer le projet dans la version *adoptée par le Sénat, jeudi* 19 décembre, retiendra-t-elle certaines des atténuations apportées par le Sénat. Le gouvernement peut-il se priver d'un texte « populaire » au seul motif que sa mise en œuvre en serait différée ?

ANNE CHAUSSEBOURG.

● *Le Sénat* a adopté définitivement, mardi 17 décembre, le projet de loi simplifiant la procédure pénale dans le texte sur lequel s'était *mise d'accord* la commission mixte paritaire (*le Monde* du 14 décembre).

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES



Glenn Gould

LA CONSTRUCTION PROGRESSIVE D'UN ÉTAT D'ÉMERVEILLEMENT

Pianiste génial, Glenn Gould a donné son premier concert à quinze ans, s'est arrêté à trente et un ans pour se consacrer à des enregistrements et à des émissions de radio. Il est mort en 1982, à cinquante ans, sans être jamais venu en France. Des livres, des films permettent aujourd'hui de le découvrir.

ON n'a pas fini de parler de Glenn Gould, ce très grand pianiste canadien mort en 1982, à cinquante ans, d'une crise cardiaque. S'il n'a jamais mis les pieds en France, ses disques y ont joué parfaitement leur rôle terroriste, et les fameux films de Bruno Monsaingeon nous ont permis de découvrir ce personnage extravagant et génial. D'autres suivront, en particulier un excellent portrait de deux heures, réalisé par la Canadian Broadcasting Corporation, qui sera sans doute présenté au prochain MIDEM par la délégation de l'Ontario.

Gould, au piano comme dans la vie, était un spectacle hors du commun : *« Des doigts d'araignée, des poignets flexibles en caoutchouc, des pédales infaillibles, le nez au ras des touches, on aurait dit un vieil homme plongé dans une orgie musicale »*, écrivait un critique lors de son premier récital, à quinze ans. L'image restera la même toute sa vie. On multiplierait les détails pittoresques, tel l'attirail qui lui était nécessaire pour enregistrer, et les histoires amusantes comme celle de ses slaloms en hors-bord au milieu des pêcheurs furieux *« pour épouvanter les poissons et les sauver de leur destin »* (1).

Au-delà des anecdotes, l'occasion nous est donnée de pénétrer plus avant dans le mystère de cet homme qui, après une carrière brève et fulgurante, abandonna définitivement la scène à trente et un ans pour se consacrer à l'enregistrement de disques et à des émissions de radio et de télévision, pas exclusivement musicales ; quand il mourut, il s'apprêtait à délaisser le piano pour se vouer à une œuvre littéraire...

Un nouveau livre, *Contrepoint à la ligne*, achève l'édition quasi intégrale de ses écrits (réunis et traduits avec une admirable piété par Bruno Monsaingeon), commencée il y a deux ans avec *le Dernier Puritain* ; un troisième volume rassemblera ses nombreuses interviews.

C'est un merveilleux jardin anglais où l'on trouvera de tout, des analyses d'œuvres d'une virtuosité transcendante, des portraits d'interprètes (celui, succulent, de Stokowski, ou les désopilantes « Variations sur un thème d'Arthur Rubinstein », une évocation délicieuse de la ville de Toronto, des critiques parfois féroces, d'énormes canulars et calembours, de superbes études sur Bach, Schönberg, Strauss, des chapitres tendres sur Petula Clark ou Barbra Streisand, et nombre de pénétrantes remarques sur sa mystique de l'enregistrement.

Gould affirme à diverses reprises que *« le concert n'existera plus d'ici un siècle. Les médias électroniques auront intégralement remplacé les fonctions qu'il remplit »*. Il est permis de douter de cette prophétie et de trouver outrée sa critique des manifestations publiques de la musique, qui fait partie de son idiosyncrasie. Mais ces chapitres méritent une étude attentive ; personne, en effet, n'a aussi bien analysé les phénomènes de montage et les transformations profondes que l'enregistrement sonore produit sur la conception même de la musique chez les artistes, les compositeurs et le public.

Mais ses écrits nous permettent avant tout de comprendre le fond de la nature de Gould et les manifestations les plus déroutantes de son art. J'ai lu personnellement avec une vive satisfaction les pages où il affirme qu'il déteste le Mozart des dernières années, celui de *la Flûte enchantée* et de la *Symphonie en sol mineur*. Cette vibrante profession de foi m'explique enfin ses interprétations absolument scandaleuses de certaines sonates qui m'ont longtemps éloigné de lui. Et il n'y a pas seulement Mozart : également les œuvres de la période centrale de Beethoven, *« autosatisfaites, répétitives »*, etc., telle l'*Appassionata* qu'il place aimablement « entre l'*Ouverture du roi Etienne* et *la Bataille de Victoria*... »

Cela tout simplement parce que Gould a horreur de la forme sonate *« qu'une humanité nouvelle et agressive avait choisi de construire pour s'exprimer »*. Il avoue : *« J'ai un trou noir d'environ un siècle pour ce qui est de la musique.* L'Art de la fugue *d'un côté,* Tristan *de l'autre, en constituent en gros les lignes de démarcation. Tout ce qui se situe entre ces lignes n'est au mieux pour moi qu'objet d'admiration et non d'amour. »* Du coup Schubert, Chopin et Schumann passent aussi à la trappe.

Gould explique très bien que sa nature est d'essence contrapuntique (et c'est pour cela qu'il est un extraordinaire interprète de Bach, et de Schönberg) : *« Je suis plus sur mon terrain avec une musique inductive qu'avec une musique déductive, une musique dont la structure formelle s'identifie avec l'évolution d'une idée plutôt qu'une musique dans laquelle on force les matériaux à rentrer dans le cadre d'un schéma formel préalablement établi. (...) Je pense que c'est un type puritain de conduite des voix qui représente la clé de mon univers musical personnel. Toutes ces choses ne font que me remémorer un certain prototype d'expérience musicale et affective que je porte en moi depuis l'enfance. »*

Et d'évoquer sa grand-mère, qui *« empilait les manuscrits des compositeurs inlassables de la tradition victorienne sur la console de son orgue ; elle faisait résonner la magnificence et l'euphonie mendelssohniennes en actionnant avec acharnement le pédalier à soufflets, convaincue que chaque quinte parallèle évitée était un coup porté contre le diable »*.

C'est dans un article plein d'humour « A bas les applaudissements ! » que Gould nous livre sans doute son dernier mot : *« L'objectif de l'art n'est pas le déclenchement d'une sécrétion momentanée d'adrénaline (au concert), mais la construction progressive, sur la durée d'une vie entière, d'un état d'émerveillement et de sérénité. »*

Peu de livres sur la musique sont aussi étincelants et substantiels. Et après avoir hurlé d'effroi en écoutant certains de ses Mozart, l'op. 109 et l'op. 111 de Beethoven, laissons-nous emmener sur les cimes avec ses *Variations Goldberg* de Bach, sa transcription de *Siegfried Idyll* de Wagner ou son sublime disque Byrd-Gibbons (2).

JACQUES LONCHAMPT.

★ Glenn Gould, *le Dernier Puritain* (288 pages, 98 F) et *Contrepoint à la ligne* (498 pages, 150 F) aux éditions Fayard.

(1) Cf. Geoffrey Payzant dans son excellente et profonde biographie : *Glenn Gould, un homme du futur* (Editions Fayard, 320 pages, 84 F).

(2) Disques CBS, D 37.779, M 32.351 et MP 39.552.

Galina Vichnevskaïa

LES MÉMOIRES D'UNE INDOMPTABLE TOSCA

Misère, guerre, amour, gloire, exil, la vie de Galina Vichnevskaïa, diva et femme de Rostropovitch est un vrai roman russe.

ÉTOILE de première grandeur sur la scène lyrique, on savait déjà que Galina Vichnevskaïa était aussi une héroïne dans la vie, depuis que la *reine du Bolchoï avait été contrainte de quitter* l'URSS avec son mari Rostropovitch, puis déchue de la nationalité soviétique en 1978 pour avoir hébergé Soljenitsyne le proscrit. Mais le livre de mémoires qu'elle publie, fièrement titré de *son seul prénom, Galina*, grandit encore la stature de cette femme indomptable. La photo de couverture la représente, terrible comme un commandeur femme, en Floria Tosca, cantatrice meurtrière d'un *policier ignoble... Sa contribution* à l'histoire de son pays n'apparaîtra pas moins meurtrière.

Pourtant l'aspect le moins connu de sa vie est aussi le plus bouleversant. La première partie de l'ouvrage, jusqu'à son entrée *au Bolchoï, est aussi dramatique et poignante qu'un roman de* Tolstoï.

Née en 1926, d'un père communiste convaincu, perdu d'alcoolisme, et d'une mère mi-polonaise mi-tsigane, très belle, qui va d'amant en amant, elle est *abandonnée par eux à l'âge de six semaines et recueillie* par des grands-parents. Traitée comme une orpheline, elle *« cache sa honte et son amertume »* par un sale caractère, têtue, opiniâtre, se battant avec *les garçons*.

Autour d'elle, c'est la misère et la boisson, une vie dure dans les fameux appartements communautaires : quatorze personnes dans cinq pièces. Sa grand-mère, paysanne pleine de cœur et d'intelligence, *meurt atrocement brûlée. Pourtant, à dix ans*, on a donné à Galina un enregistrement d'*Eugène Onéguine* : *« Je me trouvais transportée hors de ma vie quotidienne et projetée dans un univers de beauté jusqu'alors inconnu, peuplé de sons magiques, empreint d'une pureté céleste. Je n'en redescendis jamais. »* Elle sera cantatrice. Déjà elle chante, et son interprétation d'un hymne à Lénine *dans un concert de l'école lui procure ses « premières sensations d'extase »*.

Mais auparavant elle passera par *« tous les cercles de l'enfer »* de la guerre, et d'abord les neuf cents jours du blocus de Leningrad, où, restée seule en pleine épidémie, elle est *découverte, délirante, par une équipe qui cherche* les cadavres. Employée à la défense antiaérienne, elle charrie des pavés, répare les canalisations d'égout éclatées, connaît le cachot et lave les latrines. Elle *découvre l'amour* avec un jeune lieutenant, qui périt peu après dans le torpillage de son bateau ; à dix-sept ans, elle épouse un marin, Guéorgui Vichnevski, *qu'elle quitte au bout de deux mois. « Seul mon nom me rappelle que ce mariage a existé. »*

« Je sentais que l'art seul pouvait me venir en aide. Je brûlais de chanter, de paraître sur scène, pour échapper à la réalité et faire pénétrer les autres dans mon propre univers de beauté. » Engagée dans un théâtre d'opérette ambulant, *elle commence le long chemin* qui la mènera au Bolchoï. Mais un professeur lui casse la voix ; les tournées sont épuisantes, sur les talons de l'armée, dans des villes en ruine, des chambres *glaciales où grouillent* les punaises et les rats. Elle épouse le chef de la compagnie, qui a vingt-deux ans de plus qu'elle, accouche dans des conditions affreuses d'un fils qui meurt à deux mois et demi.

Alors, avec son mari, elle quitte la troupe pour *donner, tous les jours dans une autre ville, des* séances de chansons. C'est là qu'elle apprend son métier. La chance veut qu'elle découvre aussi un grand professeur, Véra Garina, qui rétablit sa voix de soprano : *« Sans elle, jamais je ne serais devenue cantatrice. »* Pourtant Galina est atteinte de tuberculose aiguë ; elle refuse le pneumothorax, puise dans la lecture de Tourgueniev la force de se battre, est sauvée par la streptomycine, alors à ses débuts, achetée au marché noir.

Rétablie, elle se présente *impromptu à un concours du Bolchoï et, avec une audace incroyable, présente le grand air d'* Aïda *(« O patria mia ») : « J'éprouvais une sorte de triomphe intérieur, l'impression de m'avancer à travers la musique et de voir les murs s'ouvrir, s'effondrer devant moi. »* A vingt-cinq ans, Galina l'indomptable a vaincu son destin au terme d'une incroyable odyssée.

« Tout ce que j'ai raconté est la vérité pure et entière », affirme-t-elle, et le ton superbe de cet ouvrage, qu'elle a écrit seule, s'enfermant pendant des mois, refusant des invitations et des contrats, l'atteste hautement, *malgré* le passage regrettable par une double traduction (du russe à l'anglais et de l'anglais au français). Mais c'est bien sa voix tranchante, passionnée, qu'on entend dans ce récit d'une existence *écrite avec son sang*.

D'un style moins rigoureux peut-être, le reste du livre n'est pas moins passionnant, décrivant les débuts du Bolchoï (dans Tatiana et Léonore), le développement de sa carrière, *la vie intense du grand théâtre, les tournées*, les rivalités, l'emprise du KGB, les exhibitions obligatoires dans les banquets officiels. On ressent les joies et les terreurs des artistes, on respire l'odeur de la scène, on voit passer les grands chefs d'orchestre ou les metteurs en scène.

Et puis c'est le coup de foudre pour Rostropovitch. Il faut lire les pages rocambolesques et romanesques des fiançailles à Prague, de l'enlèvement, du mariage, irrésistibles d'humour et de tendresse, où Galina a si bien croqué son époux. Et parallèlement la cour forcenée que lui fait Nikolaï Boulganine (ancien chef du gouvernement soviétique), qui la poursuivra en vain, mais aussi la protégera, et tant de tableaux d'une verve satirique éblouissante sur les autorités du régime, *« idoles sinistres au milieu d'un carnaval tourbillonnant de lèche-bottes larmoyants »*.

Dans ce torrent de souvenirs qui embrassent toute la société soviétique, sur laquelle elle *s'acharne avec les fouets d'une colère intarissable, on retiendra* aussi les chapitres pénétrants qu'elle consacre à son ami Chostakovitch, à Prokofiev, à Pasternak, à Britten et, bien sûr, à Soljenitsyne, admirable témoignage de *première main sur l'écrivain*, et la roue des enchaînements catastrophiques qui va tous les broyer.

Tombée de la roche tarpéienne, Galina sera plus grande encore. Les chapitres qu'elle réserve, après tant d'images savoureuses et exquises, à son époux interdit de *Bolchoï, interdit de Moscou, interdit de concerts, réduit au désespoir et à la vodka*, sont profondément émouvants. *« Brusquement, je compris avec horreur qu'au plus profond de son être une fissure était en train d'apparaître et qu'il risquait très bientôt de voler en éclats. »*

C'est elle qui décidera de partir, *inébranlable, alors que Rostropovitch se raccroche sans cesse à* des espoirs fallacieux. Dès l'autorisation de Brejnev arrivée, elle l'embarque dans un avion et restera deux mois encore avant de le rejoindre avec ses filles.

A quarante-sept ans, au faîte de la gloire, Galina quitte son *« champ dévasté »* et se retrouve *« devant un sol dénudé et aride »*. Rien pour elle en Occident ne remplacera le Bolchoï, mais elle n'a pas cédé ; comme elle le dit au premier paragraphe de son livre : *« J'ai défendu ma dignité humaine, j'ai revendiqué le droit d'agir librement. »*

J. L.

★ Editions Fayard, 480 pages, 140 F. Traduit de l'anglais par Béatrice Vierne.



« Boulevard du mélodrame » au Théâtre d'Aubervilliers

Une sélection pour

THÉATRE

« LE CID » au Théâtre du Rond-Point

« Tout Paris pour Huster a les yeux de Chimène », pourrait-on dire, retournant un vers qu'écrivait Boileau en 1637 au lendemain de la première. Dans une magnifique armure d'argent et d'or tachée du sang des ennemis, Francis Huster donne au rôle de Rodrigue, comme il l'avait fait déjà à celui de *Dom Juan*, une poésie de ténèbres et d'inquiétude, très attachante.

Un ciel bleu est peint sur le sol, les acteurs courent sur les nuages, les vers de Corneille claquent comme des oriflammes dans une tempête d'équinoxe, le public des jeunes filles, mais aussi des grands-mères, fait une ovation à sa vedette préférée. C'est le triomphe d'un texte âgé de trois cent cinquante ans, frais comme l'œil, que nous avions tous renâclé à apprendre par cœur à l'école.

« JULES CÉSAR » au Palais des sports

A 3 000 mètres de là, à la porte de Versailles, même enthousiasme populaire pour un chef-d'œuvre de Shakespeare, orchestré par Robert Hossein. Au Palais des sports, le théâtre fait aujourd'hui plus de recettes que les matches de boxe ou les courses cyclistes.

Un micro caché dans les cheveux, des acteurs de première force, venus de chez Brook, de chez Vitez, ou de la Comédie-Française, se font *entendre du haut des gradins en* échafaudent à voix basse, dans la nuit de Rome, l'assassinat du tyran. Hossein préparerait, dit-on, pour ce même Palais des sports, une *Marquise des Anges*.

« LE MAHABHARATA » aux Bouffes du Nord

Chez Peter Brook, c'est une très antique légende de l'Inde qui fait chaque soir salle comble. Le public français est décidément devenu très « culturel », car cette sombre histoire d'une guerre larvée, entre deux clans ennemis, à l'autre bout du *monde et dans la nuit des temps*, ne dure pas moins de neuf heures, sur la scène de ce théâtre.

Mais Brook est encore plus inventif, plus rusé, plus merveilleux, que l'enchanteur Merlin, et sous *l'évocation des fusées rouges ou* blanches, des apparitions d'éléphants ou d'oiseaux de paradis, des rivières qui s'enflamment, et de mille autres magies, les spectateurs restent cloués de surprise et d'émotion. On croit vraiment rêver.

« L'ECORNIFLEUR » au Théâtre de Poche

Réfléchissez-y à deux fois avant d'inviter un jeune homme sympathique dans votre villa, les mois d'été. Car ses mufleries, ses mensonges, son sans-gêne, l'air irrespirable qu'il déplace, pourraient vous gâcher vos vacances. C'est une pièce très méchante de Jules Renard.

« AU BUT » au Théâtre de Boulogne-Billancourt

L'irrésistible écrivain autrichien Thomas Bernhard prend la chose en sens inverse : si vous êtes un garçon vivant seul, pas vilain, et pas bête, ne vous laissez surtout pas inviter par deux femmes, la mère et la fille, à passer ne serait-ce qu'une *semaine dans leur villa d'Arcachon*, ou d'Antibes. Elles profiteraient de votre présence pour régler, sur votre dos, tous leurs effroyables conflits.

« LES FILS DU SOLEIL » au Théâtre des Déchargeurs

Les lettres d'amour échangées, les premières promenades à deux, la recherche d'une chambre à l'écart, les délires orgasmiques, les ennuis d'argent, les crocs-en-jambe des familles, la détérioration du climat, les scènes atroces, les brouilles, les tentatives d'assassinat, toutes ces joies ou tristesses ordinaires *deviennent* une aventure complètement neuve, une suite d'inventions géniales, si les deux partenaires s'appellent Verlaine et Rimbaud.

« DEUX SUR LA BALANÇOIRE » à l'Atelier

Un peu pour les mêmes raisons, une pièce de boulevard américain, faite de vieilles ficelles et d'astuces vaseuses, devient une soirée plutôt belle et émouvante si elle est jouée par deux comédiens inspirés, vrais, beaux, bref s'ils s'appellent Nicole Garcia et Jacques Weber.

« LA FEMME DU BOULANGER » à Mogador

Autour de Galabru le magnifique, Valérie Mairesse, Maxime Lombard, Daniel Dublet, Clémence Massart et les autres font vivre la Provence de Pagnol. Les personnages humains et pittoresques, leurs passions *naïves, leur amoralité joyeuse*, leur tendresse un peu triste, c'est exactement le monde de Jérôme Savary.

« NORODOM SIHANOUK » à la Cartoucherie Théâtre du Soleil

Hélène Cixous a écrit « l'histoire terrible mais inachevée » d'un pays trop petit pour gagner son indépendance, d'un peuple assassiné, d'un prince *comediante*, merveilleusement représenté par Georges Bigot. Ariane Mnouchkine et le Théâtre du Soleil ont réussi le défi de porter sur scène le monde contemporain, de le raconter à la *manière* d'un conte haletant, brûlant.

« BLACK AND BLUE » au TMP-Châtelet

Paillettes, claquettes, robes charleston, *broderies, blues*. Les voix de trois imposantes déesses noires, celle d'un crooner rauque, une troupe de danseurs et danseuses dont l'âge varie entre quatorze et soixante-dix-sept ans... *« Moi, j'aime le music hall »*, chantait Trenet.

« ESQUISSES VIENNOISES » au Théâtre de Poche

Et pour finir, pourquoi ne pas tomber sous le charme d'un acteur *extraordinaire, qui sait, pour vos* délices, se changer en chien, en pois de senteur, en petite fille modèle. Un *vrai et grand poète* des planches : Claude Aufaure.

Notes rédigées par Michel Braudeau, Geneviève Breerette, Michel Cournot, Claire Devarrieux, Claude Fléouter, Colette Godard, Jacques Lonchampt, Louis Marcorelles, Marcelle Michel et Jacques Siclier.

MUSIQUE

LA « MISSA SOLEMNIS » à la « cathédrale » de Bercy

Le Palais omnisports de Bercy recevra le samedi 21 décembre, à 17 h 30, dix mille « fidèles » ou néophytes de Beethoven pour la *Missa solemnis*.

Le Palais omnisports de Bercy sera doté d'une installation que l'on *annonce excellente pour recevoir* l'Orchestre de Paris et ses chœurs sous la direction de Daniel Barenboïm, avec quatre grands solistes (Margaret Price, Nadine Denize, David Rendall et Matti Salminen). L'œuvre sera donnée deux jours avant (le 19 décembre, à 20 h 30) salle Pleyel.

UN GRAND OPÉRA POUR ENFANTS « Hänsel et Gretel »

A l'approche des fêtes de Noël, Radio-France offre aux enfants un opéra très aimé en pays germanique *et rarement joué chez nous : Hänsel et Gretel*, d'Engelbert Humperdinck, qui fut un collaborateur de Wagner à Bayreuth.

Cette œuvre, créée en 1893 par Richard Strauss, sera donnée au Théâtre des Champs-Elysées par le NOP, sous la direction de Marek Janowski, avec de grands et de petits solistes (dont Barbro Ericson *dans le rôle de la sorcière) et la maî*trise de Radio-France (lundi 23 décembre, à 20 h, retransmission en direct sur France-Musique).

NOËL BAPTISTE à Radio-France

Maurice Cullaz et Alain Dister ont imaginé un concert de Noël selon le rituel des cérémonies baptistes. William Gregg Hunter, musicien *mais aussi ministre du culte bap*tiste, est l'officient de la soirée. Les chanteurs solistes seront : La Velle, Jérôme Van Jones et Liz Mac Comb. Tous ont commencé leur aventure musicale dans une église baptiste. (24 décembre, 21 h).

Messes de minuit à Paris

LE 24 décembre, une centaine d'églises et de chapelles parisiennes célébreront Noël. Messe solennelle comme à Notre-Dame, qui, l'année dernière, a accueilli six mille fidèles ; messes grandioses aussi par le nom des artistes qui y participent : Olivier Messiaen improvisera sur le grand orgue de la Trinité. A Saint-Sulpice, Daniel Roth interprétera Bach et Mozart. A la Madeleine, François Houbart jouera Vierne et Praetorius, tout comme Philippe Lefebvre, l'un des quatre nouveaux titulaires de l'orgue de Notre-Dame.

A Saint-Germain-l'Auxerrois, des chants grégoriens alterneront avec des noëls populaires accompagnés de trompettes et de hautbois. A Saint-Louis-en-l'Ile, on pourra entendre des Noëls français et anciens. A Saint-Roch, dans le cadre du festival d'art sacré, la veillée sera assurée par le Dorothy Choir de Dallas.

Au Palais des congrès, Francis Lalanne, Patrick Dupond, Yvette Horner animeront la veillée avec Thierry Le Luron qui chantera l'*Ave Maria* et Jacques Martin le *Minuit chrétien*. Cette fête, au profit du Mexique et de la Colombie, sera précédée d'une procession qui partira de la petite chapelle du duc d'Orléans consacrée à la Vierge, (habillée par Yves Saint-Laurent).

Sous le chapiteau du carré Silvia Monfort, les interprètes de *Bajazet* participeront à une veillée, à la fois poétique, littéraire et musicale.

Les crèches, au même titre que les chants, les grandes orgues et la liturgie, *font partie* de Noël. A Saint-Laurent, dans le dixième arrondissement, les rois mages seront des ombres chinoises. A Notre-Dame, comme l'année dernière, les enfants animeront des marionnettes représentant tous les personnages de Bethléem. Enfin, la crèche la plus grande, la plus spectaculaire (16 mètres de long et plus de 130 santons — dont certains seront animés), est celle de l'Hôtel de Ville.

C. DE BARONCELLI.

EXPOSITIONS

La table et le partage

« FAUT se laver les mins pour aitre propre pour aller à table », c'est une fontaine de terre cuite qui nous le dit en 1850, et c'est à peu près la seule habitude qui nous soit parvenue intacte depuis les temps les plus reculés de la tablée française. Encore l'esprit en a-t-il changé puisque les raisons d'hygiène sont venues remplacer la purification toute morale signifiée par le geste d'antan. Tout le reste s'est trouvé bouleversé par des facteurs extrêmement variés et d'inégale importance, car les usages de la cour paraissent longtemps plus déterminants que ce qu'on trouve dans son assiette.

C'est d'ailleurs tout le sens et l'étude de cette exposition du Musée des arts et traditions populaires, au bois de Boulogne. Il ne faut pas aller y chercher une histoire de la cuisine, du goût, en un mot de la gastronomie française, sujet il est vrai plus livresque que visuel. On se reportera pour cela à *la Sensibilité gastronomique de l'Antiquité à nos jours, un festin en paroles*, ouvrage passionnant d'économie gustative dû à Jean-François Revel et qui vient d'être réédité à point nommé pour Noël (1), comme l'inauguration de cette exposition qui enjambe allègrement les deux seuls repas vaguement rituels que nous ayons gardés : la dinde à Noël, le foie gras le Jour de l'an. Pour ceux qui en redemanderaient, signalons que, passées l'Epiphanie et les galettes des Rois, l'Ecole du Louvre émigrera aux ATP et y proposera deux jours de rencontre sur le thème « La table et le partage » (2).

La table et le partage, quelle excellente idée ! La table française, ce vers quoi, si souvent, l'attention et même l'admiration de l'étranger se sont tournées. Pour en parler, nos chercheurs ont convié toutes les disciplines dans un grand foisonnement d'objets d'érudition et d'art. L'archéologie, de la Gaule au Moyen Age et même au-delà, grâce notamment aux fouilles du Louvre, a livré son lot d'informations, splendide souvent, et accompagné de riches références iconographiques.

C'est ainsi que nous voyons nos plus lointains ancêtres manger assis à même le sol, se servant de leurs seules mains pour prendre et porter à leur bouche les mets de plats communs à tous. On *mesure* la *distance* qu'il faudra parcourir pour arriver à notre table et à son « couvert ». D'une part, des plats collectifs, instruments bien différenciés (soupières, saladiers, etc.), d'autre part, le couvert de chaque convive avec *son* assiette, *son* verre, *son* couteau (à bout rond), *sa* fourchette pleine de dents. Le tout disposé *selon un ordre codifié assez tard* pour qu'on arrête d'embêter les enfants avec ça. La fourchette à gauche, le couteau à droite, ça ne remonte pas à Ramsès II.

Car, si les objets et les meubles de la Cour ou de la chaumière du civil, du militaire ou de l'église constituent la base matérielle de notre ensemble, c'est aussi les manières qui sont évoquées : les rituels et les instants du jour, les impératifs sociaux qui entourent la nourriture, les fêtes qui la font grasse, ou les vendredis qui la veulent maigre.

Les fêtes, plus encore que les réunions familiales, sont moments de partage. De la même manière, une exposition doit être le partage d'un savoir, donc la clarté, expliquer la signification des objets, de leur utilité : Georges-Henri Rivière l'avait si bien compris qu'il reste aujourd'hui le premier théoricien de la muséographie.

Les ATP continuent certes d'accueillir les enfants (ce musée a même une rente de *situation près du jardin dit* d'acclimatation). Mais, à moins d'être accompagnés par une maîtresse courageuse et explicative, que peuvent-ils désormais comprendre aux vitrines ou aux panneaux ? Aucune hiérarchie dans les *explications. Tantôt* trois lignes sur tout un ensemble dont il est de toute façon impossible de percevoir la logique : chronologique, thématique, ou les deux à la fois ? Tantôt un long discours en pur jargon scientifique, tiré brut du catalogue.

Dans les vitrines, qui avaient naguère la meilleure et la plus justifiée des réputations, on a perdu l'art de faire parler les pièces présentées, si l'on a gardé (mais c'est matériellement l'enfance de l'art) la technique de la reconstitution. Les étiquettes sont dans un désordre consternant et d'un *laconisme* insolent. Et tout ce qui peut surprendre est généralement dispensé de tout commentaire. Un exemple ? On vous présente une table du dix-huitième siècle, formidable à regarder, pleine de surprises dans les *manières* et les objets. Mais, pour toute explication, on vous sert une énumération barbare genre : « verre à bouton pour le vin », « verre à vin à bouton carré », « verre à tige droite », ou même « *verre à double bouton et* facette pour le vin » ! Fichtre ! Un bouton, une facette ? Mystère... Rien, bien sûr, dans le catalogue savant comme un singe, c'est-à-dire dépourvu d'index et de glossaire.

Le *musée toutefois a conservé* intacte sa merveilleuse galerie d'actualité. Et son charme, que les humbles réserves ici formulées ne peuvent réellement entamer.

FRÉDÉRIC EDELMANN.

★ Musée des ATP, 6, avenue du Mahatma-Gandhi, 75116 Paris. Tél. : 47-47-69-80. Jusqu'au 21 avril. Catalogue : 90 F.

(1) Editions Suger, 125 F.

(2) Rencontres de l'Ecole du Louvre, jeudi 9 et vendredi 10 janvier au Musée des ATP. Entrée libre.

Le Musée national d'art moderne dans ses nouveaux murs

Voilà, c'est fait : en un an, le Musée national d'art moderne a *changé de peau. Etonnante mutation* qu'on n'aurait pas crue possible là, au milieu de la grande tuyauterie polychrome du Centre Georges-Pompidou. Une mutation telle qu'on n'est pas sûr d'être toujours au quatrième étage du Centre, ni *même d'avoir affaire à la même col*lection. Il est vrai que celle-ci s'est singulièrement enrichie au cours des dernières années.

Donc, c'est la surprise, tout au long des salles blanches aux cimaises hautes, bien éclairées et où, de Matisse à Léger, de Kandinsky à Balthus, de Sam Francis à Beuys, l'on est invité à méditer sur *l'art de ce siècle, sur ses individualités*, sur ses lignes de force, sur ses contradictions... Rude mais passionnante épreuve qui se poursuit au troisième étage, avec l'aujourd'hui.

Victor Hugo face à face

Il reste encore quelques jours pour visiter Hugo, dont le centenaire aura été dûment célébré partout, et en particulier à travers les deux manifestations monstres à la mesure du bonhomme — du Grand et du Petit Palais.

Au Grand Palais, c'est la vision diurne, le génie public et la gloire : de l'imagerie idôlatre ou éreintante aux tableaux et sculptures inspirés par le poète, le mage, sa vie, son œuvre. En face, on plonge dans la nuit et la solitude de la création ou de l'exil ; avec les manuscrits et les dessins, les textes, les caricatures et les taches d'encre, les jeux du noir et du blanc. De l'écriture au *déchiffrement des ombres*.

Emile Gallé

Colchiques d'automne, ancolies et liserons, lacis de tiges et éclosions de fleurs en pâtes mauves ou safran qui s'étirent entre aubes livides et *crépuscules embrasés sur* les galbes des vases et des lampes... De ces spectacles rares que Gallé a inscrits dans les secrets du verre *et de la céramique*.

Cet « Homme triplex », comme disait en son temps, assez prosaïquement le critique Roger Marx, a aussi créé des meubles. Ils sont moins connus. Aussi s'étonnera-t-on tout particulièrement de ce lit ou de cette *époustouflante* « Vitrine aux libellules » qu'expose aussi le musée du Luxembourg, où il ne faut pas manquer l'hommage rendu au maître de l'art nouveau.

ectio

pour les fêtes



CINÉMA

« RAN »
d'Akira Kurosawa

Un seigneur féodal, âgé, quitte le pouvoir, partage son domaine entre ses trois fils, déchaîne des rivalités, la guerre, le chaos, la mort. Variations sur *le Roi Lear*, de Shakespeare, dans le monde déchiré du seizième siècle japonais.

Une beauté sublime pour des horreurs sans nom, le choc des armes et des armures comme dans les peintures italiennes de la Renaissance. Et ce génie humaniste propre à Kurosawa qui, malgré le massacre des innocents, la destruction des cultures, la contamination du mal, veut croire, malgré tout, à un espoir, une lumière. Ce monument jumeau de *Kagemusha* a pu exister grâce au producteur français Serge Silbermann.

« PAPA EST EN VOYAGE D'AFFAIRES »
d'Emir Kusturica

Ce qu'il en coûtait d'être stalinien ou soupçonné de l'être dans la Yougoslavie de 1950, excommuniée par l'URSS. Emir Kusturica aborde un sujet longtemps tabou dans son pays par le biais d'une chronique familiale.

Un petit garçon de Sarajevo subit, avec les siens, les contrecoups de l'Histoire, observe et ne comprend pas toujours ce qui se passe chez les adultes. Kusturica a filmé les impressions de Malik, le gamin, avec une chaleur, un humour, une exubérance caricaturale qu'on dirait venus d'une comédie italienne. Palme d'or du Festival de Cannes 1985.

« COLONEL REDL »
d'Istvan Szabo

L'étrange destinée d'un officier de l'armée autrichienne s'efforçant de faire oublier ses origines roturières, camouflant son homosexualité, se mettant au service du pouvoir. Le colonel Alfred Redl a existé. Istvan Szabo le réinvente dans les admirables visions de l'Empire des Habsbourg dont 1914 va sonner le glas.

Film de masques, de faux-semblants, d'éclairages mordorés, de couleurs noires et rouges. Film sur les pièges tendus par une monarchie décadente. Film d'acteurs exceptionnels avec l'affrontement de Klaus-Maria Brandauer et Armin Muller-Stahl. Film d'un grand cinéaste hongrois.

« SANS TOIT NI LOI »
d'Agnès Varda

Paysages du Sud, lumière d'hiver. Cette fille, Mona, morte, qui était-elle ? On n'en saura pas plus que ceux dont elle a troublé la vie, le temps d'un passage qui tourne court, toujours. Sa liberté en bandoulière, elle est allée de camion en taudis, de tente en château, elle a donné un peu d'espoir à un pauvre homme, à une pauvre vieille dame riche, elle a reçu les coups des violeurs, et les contrecoups des caresses, elle a provoqué l'envie de bouger, et puis tout le monde est resté chez soi. Sandrine Bonnaire et Agnès Varda, complices, définissent les contours d'une inaltérable solitude.

« RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT »
de Susan Seidelman

Une petite bourgeoise blonde perd ses désillusions dans le sillage d'une brune qui sent le soufre. Quiproquos pour un blouson, chassé-croisé par petites annonces, flash pour un projectionniste, chocs par contumace, le tout pour l'identification d'une femme, Madonna. La comédie américaine est de retour, on peut croire aux histoires d'amour et faire de beaux films avec de bons sentiments.

« CUORE »
de Luigi Comencini

Il y a longtemps que Comencini a mal à l'enfance. Ici, il remonte à certaines sources de l'histoire italienne pour démonter, avec indignation et tendresse blessée, le mécanisme de l'éducation à l'école laïque du début de ce siècle. Toutes classes mêlées, les enfants éduqués, en toute bonne foi, en toute bonne conscience, par l'instituteur Perboni se retrouvent un jour sur les champs de bataille de 1915.

Les retours en arrière vers la jeunesse, la dernière année d'école primaire éclairent de souvenirs heureux, mélancoliques ou touchants, ce drame de la vie. Le film bouleverse et on l'aime follement.

« L'ANNÉE DU DRAGON »
de Michael Cimino

Un flic justicier, ancien du Vietnam (rôle admirablement tenu par Mickey Rourke), prétend rétablir la loi et l'ordre dans Chinatown, à New-York. Il affronte une Chine multiforme, du fringant jeune chef de bande aux « anciens », un peu dépassés par les événements, qui essaient de prolonger leur pouvoir par jeune loup interposé. Une beauté sino-américaine, reporter à la télévision, subit les assauts amoureux du policier mais n'en garde pas moins un regard très « cool » sur les manœuvres de cette maffia jaune qui tente de remplacer l'italienne.

Chantre et critique de *l'american way of life*, Michael Cimino, une fois de plus (*Voyage au bout de l'enfer*, *les Portes du paradis*), exalte une société née dans la violence, honorant le culte de l'individu au détriment, bien souvent, de la morale la plus élémentaire. Un beau sujet pas suffisamment approfondi, une brillante démonstration de cinéma.

« L'EFFRONTÉE »
de Claude Miller

Elle a treize ans, un caractère de chien, tout le charme du monde. Elle a aussi une petite amie, Lulu, malade et myope, qui l'aime tendrement. Mais tout son amour, à elle, son admiration, vont à une pianiste virtuose de son âge, une fillette féerique d'un autre monde, celui des riches, de ceux qui passent, très vite, sur un nuage de gloire.

Elle, c'est Charlotte Gainsbourg, la fille de Serge et Jane, parfaite de naturel et de vivacité. Si l'intrigue de ce film exquis peut paraître légère à certains moments, la qualité de l'interprétation (Bernadette Lafont, Raoul Billerey, Jean-Philippe Ecoffey, sans oublier Julie Glenn, qui joue Lulu) et l'aisance de Miller emportent l'adhésion, l'enthousiasme et l'émotion. Une leçon de cinéma français, justement couronnée par le prix Louis-Delluc 1985.

« LA DERNIÈRE LICORNE »
de Rankin et Bass

La licorne est une pouliche qui ressemble à la poupée Barbie. Elle est immortelle, mais apprend que ses sœurs ont été capturées et poussées dans la mer par le taureau de feu. Elle va les délivrer, mais est d'abord métamorphosée en jeune fille mélancolique, dans un château où tournent en rond un vieux roi et son fils adoptif. Les couleurs sont douces, les paysages charmants, les licornes jaillissent de l'écume des vagues. Un peu de tristesse ne fait pas peur aux enfants.

JOHNNY GUITARE

Retour au passé

Il n'y a pas grand-chose à attendre du cinéma pour Noël. Le temps des fêtes se déplace. Les grandes sorties sont déjà faites. Alors, on peut consulter les reprises. On y trouve, pour peu qu'on ait la nostalgie du cinéma romanesque, un plaisir qu'on a de plus en plus rarement ailleurs.

AINSI *Johnny Guitare* revient, et c'est Sterling Hayden, sorte de beau légionnaire blond transporté au Far-West par Nicholas Ray, en 1954. Ce western, à l'époque, surprit par son extravagance et son irréalisme. François Truffaut l'admira, et donna le ton. Nicholas Ray, depuis *les Amants de la nuit*, était un auteur cher aux *Cahiers du cinéma*. Sa sensibilité, son lyrisme, sont ici déchaînés. Johnny, l'aventurier joueur de guitare habile à manier le revolver, retrouve Vienna, patronne d'un saloon construit au pied d'un piton rocheux, si bien que la grande salle a un peu l'air d'une grotte. Décor insolite qu'un von Sternberg n'aurait pas désavoué. Johnny et Vienna se sont jadis aimés, et il y a une scène superbe, la nuit, dans la cuisine, où leur passé leur remonte à la gorge, où leurs vrais sentiments finissent par éclater. Tout est frénésie, dans *Johnny Guitare*. La haine comme l'amour.

A cinquante ans, avec un extraordinaire visage fixé par la chirurgie esthétique en une beauté qui se voudrait éternelle, Joan Crawford donne à Vienna l'allure d'un mythe. Ce n'est pas la Marlène Dietrich de *l'Ange des maudits* à la même époque, mais une femme dure, virilisée par le costume et les attitudes, entourée d'hommes plus jeunes, bandits romantiques qui l'adorent et peuvent, pourtant, la trahir. Vienna reprend sa féminité lorsque, vêtue d'une robe blanche de jeune fille, elle joue du piano dans son saloon-grotte en attendant les lyncheurs conduits par Emma Small, petite femme scorpion celle-là, Mercedes McCambridge en robe noire de matrone vengeresse, dont chaque geste, chaque parole, distille du venin.

Dans ce film où les hommes s'appellent, poliment, « monsieur » avant de se battre ou de se tirer dessus, les deux femmes, Crawford et McCambridge, poursuivent un duel à mort dans le saloon incendié — vision fulgurante — au pied d'une potence et jusqu'à un repaire de montagne. Et la chanson *Johnny Guitare* râpe le cœur.

Tourné en 1951, *Histoire de détective* n'eut pas bonne presse à sa sortie en France. C'était tiré d'une pièce de théâtre et on était quasiment enfermés pendant une heure quarante-cinq minutes dans un commissariat de New-York où l'inspecteur Mac Leod (Kirk Douglas jeune, figure de pierre) jouait au flic implacable parce qu'il avait eu des problèmes avec son père. Le style psychologique de William Wyler, tant apprécié avec *la Vipère* et *les Plus Belles Années de notre vie*, on n'y croyait plus. On avait tort. Les plans-séquences, la profondeur de champ, les mouvements de caméra liant étroitement le milieu et les personnages, redonnent, aujourd'hui, une étonnante leçon de mise en scène.

Quant à l'histoire... Certes, il n'y a pas de quoi délirer comme avec *Johnny Guitare* et son Ouest baroque, mais, sociologiquement, elle en dit long sur une certaine mentalité américaine. Il s'agit moins du fonctionnement de l'appareil policier et d'un flic pharisien que d'un mode de vie dont les certitudes vacillaient au début des années 50. Dans ce film où dominent les hommes, une jeune fille appréhendée pour le vol d'un sac à main dans un magasin, intervient d'une façon folingue, rayonne d'une curieuse présence. L'actrice s'appelle Lee Grant. Elle reçut le prix d'interprétation féminine au Festival de Cannes 1952. Beau score pour une débutante. Lee Grant resta quatorze ans sans tourner...

Hitchcock, dont on sait qu'il n'était pas qu'un peu misogyne, n'a pas gâté une autre débutante, Tippi Hedren, avec *les Oiseaux* (1963). Dans le rôle de Melanie Daniels, blonde futile de la haute société de San-Francisco, elle est un pâle reflet de Grace Kelly. Le scénario a brodé largement sur la nouvelle fantastique de Daphné du Maurier. Chez Hitchcock, les femmes, surtout en manteau de vison, sont toujours coupables de quelque chose.

Mais quel choc que ce film : les oiseaux, tous les oiseaux attaquant les hommes et, peut-être, demain maîtres du monde. Vieilles craintes enfouies, à laquelle le grand expert en suspense donne une foudroyante réalité. C'est hallucinant, c'est vrai. Aucun film-catastrophe, aucun film d'épouvante récent, ne tient le coup devant cela.

Enfin, la reprise fabuleuse est offerte par FR3 : *Autant en emporte le vent*, le 29 décembre à 22 h 30, en version originale. La version française sera diffusée en deux parties courant janvier. Signé par le seul Victor Fleming après une valse de réalisateurs, ce film-fleuve de 1939 est, en fait, l'œuvre du producteur David O. Selznick, qui l'a contrôlé de bout en bout, dans des conditions de production et de tournage parfois insensées.

C'est l'apogée du cinéma romanesque hollywoodien, avant que les cinéastes-auteurs ne prennent le devant de la scène. C'est Clark Gable, Leslie Howard, Olivia de Havilland et surtout Vivien Leigh fixant à jamais les personnages de Margaret Mitchell. Vivien Leigh... Scarlett O'Hara qui, d'une certaine manière, précède Vienna, la femme au saloon. L'histoire de l'Amérique passe aussi par là.

JACQUES SICLIER.

★ Voir les reprises.

VARIÉTÉS

THIERRY LE LURON
au théâtre du Gymnase

Le propos de Le Luron, c'est Guignol : il y a un pouvoir en place que le public désigne à l'imitateur-chansonnier dès son entrée en scène. Dès lors, celui-ci cogne, enfonce le clou. Avec une totale disponibilité d'esprit et un humour corrosif. Thierry Le Luron n'est le héraut de personne. Il roule pour lui.

JEAN GUIDONI
au Cirque d'hiver

Interprète étrange, fascinant, irritant parfois (par son emphase et son goût du « mélo »), Jean Guidoni entreprend tous les soirs au Cirque d'hiver un voyage musical et poétique dans les bas-fonds, dans les bruits et les fureurs de ses passions tendres et torturées. Du romantisme noir (21 h).

JEAN-MARIE RIVIÈRE
à l'Alcazar

Eternel bateleur en frac blanc, Jean-Marie Rivière, tous les soirs à l'Alcazar, recrée ses féeries, ses folies et ses nostalgies, présente une suite de séquences effrenées dans des décors multiples. Et, bien sûr, fidèle à la tradition, tout le personnel de la maison participe au spectacle (20 h 30).

Alex Métayer avec luxe

ALEX MÉTAYER a de la chance : il ressemble au caissier de votre banque, à l'instituteur de votre fils, au vétérinaire de votre chat; il ressemble à un Français, ni supérieur ni moyen. Alex Métayer a de la chance, ressemblant à tout le monde, il ne ressemble à personne, spécimen d'amuseur jamais méchant, mais toujours vrai. Il n'a pas l'époustouflant délire sémantique de Raymond Devos, ni le fier nombrilisme métaphysique de Bernard Haller ni la foudroyante affectivité politique de Guy Bedos; il ne vise pas le général, l'universel, il ratisse dans les banlieues, dans les livings, dans les bistrots, dans les rues où *« il y a des boucheries peintes en rouge, des épiceries bleues et des merceries jaunes »*.

Pour fêter ses vingt ans de carrière, Alex Métayer propose, dans la salle désormais pimpante du Casino de Paris, un grand récital d'homme seul en trente sketches dont vingt-six sont inédits. Titre : « Liberté chérie ». Bien entendu ce titre est ironique, antinomique. Car ce que Métayer montre en scène, c'est un troupeau de prisonniers à perpétuité, enfermés dans leur bagnole, leur abri antiatomique, dans leurs habitudes. Parfois, un prisonnier s'échappe, il rêve, ou bien il monte dans une fusée interplanétaire. Mais il est rattrapé..., par la sonnerie du téléphone ou par la pub télé qui a tout pollué.

Cette fois, parce qu'il travaille bien et que le succès est venu, Métayer « a eu les moyens », une bande son sophistiquée, des éclairages « lasérisés », deux cents projecteurs régis par ordinateur. Mais la richesse ne sied pas trop à ce spectacle où le rire naît de la dérive des sentiments, de la déglingue du quotidien, de mots simples, de clichés décalés, de gestes affûtés sollicitant un corps banal qui devient soudain électrique, athlétique, comique. On préférait presque Métayer plus artisanal, avec des accessoires un peu ringards, de feu de camp, de fin de banquet. Toute la proximité, la promiscuité de ses personnages, apparaissaient alors dans leur forte nudité.

Là, il s'est fait beau, Métayer, avec un costume blanc de yachtman. Heureusement, il perd un peu ses cheveux sur le dessus, ça compense. Heureusement, certaines de ses saynètes sont irrésistibles (*Rêve de bureau*, *Chien névrosé*, *Dimanche après-midi*), avec leurs chutes sèches qui cassent le rythme, installent une mélancolie fugace.

A la fin (toujours les moyens), Alex Métayer gravit le grand escalier sous un bombardement de fumée. Il disparaît dans les nuages, portant sur l'épaule son fauteuil mou transformé en baluchon de vagabond. C'est joli et tendre. Surtout lorsqu'il redescend en courant, suivi, poursuivi par son gros sac plein de soucis qui ne le rattrapera pas. On sait alors que Métayer, comptable inspiré de nos mesquines extravagances, a gagné la partie.

DANIÈLE HEYMANN.

★ Casino de Paris, à 20 h 30. Jusqu'au 31 janvier.

DANSE

« CASSE-NOISETTE »
à l'Opéra de Paris

Rudolf Noureev propose pour les fêtes un somptueux divertissement aussi traditionnel que le sapin de Noël et les souliers dans la cheminée. Sur la partition archi-connue de Tchaïkovski (valse des flocons, danse de la fée dragée...) petits et grands vont revivre les émois de Clara et de son casse-noisette, attaqués par les rats et emportés au royaume des gâteaux et confiseries grâce aux sortilèges de son oncle Drosselmeyer.

Rêve d'adolescente, moins innocent qu'il n'y paraît. Noureev n'est pas précisément un optimiste et il a bien relu Hoffmann avant de l'enrober de sucre (du 20 au 31 décembre). — M. M.

« LE CHAT BOTTÉ »
au palais des Congrès

Chaussé des bottes de l'ogre, il court, il court le Chat de Roland Petit ; il se dépense en mines et caresses pour assurer la fortune de son maître dans une suite d'aventures picaresques fidèles à l'esprit de Charles Perrault. Mais nous ne sommes plus au dix-septième siècle et ce petit conte n'est pas forcément moral. Ce serait plutôt une anthologie aimable de la ruse et de la débrouillardise. C'est aussi un clin d'œil à Petipa grâce à la musique de Tchaïkovski et à quelques divertissements bien troussés (jusqu'au 5 janvier). — M. M.

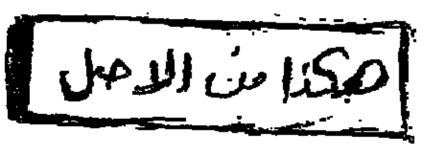
MAGUY MARIN
au Théâtre de la Ville

Maguy Marin s'installe pour une semaine au Théâtre de la Ville avec un double programme. A 18 h 30 elle présente *Calambre*, un ballet pour neuf danseurs et trois musiciens où elle exploite à nouveau les sources espagnoles qui lui avaient valu le premier prix au concours de Bagnolet avec *Nieblas de Ninos*.

En soirée, ce sera *Cendrillon*, créé récemment par le Ballet de Lyon (*le Monde* du 5 décembre). On y retrouve la femme de théâtre qui joue avec virtuosité du masque et du décor étagé pour suggérer le monde mystérieux, un peu inquiétant, des jouets (du 18 au 23 décembre). — M. M.

« STRIPTIZ »
au Théâtre de la Bastille

Réservé plutôt à ceux qui n'aiment pas le Père Noël, ce spectacle de mode à rebours, réglé sur une musique « vraiment » originale d'Hector Zazou, réunit chorégraphes et stylistes dans une suite de numéros d'effeuillage qui peuvent ressembler à de véritables machinations (du 20 au 31 décembre, relâche dimanche, lundi et le 25 décembre). — M. M.



EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Sauf mardi, de 12 h à 22 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche (42-77-12-33).

NOUVELLE PRESENTATION DES COLLECTIONS PERMANENTES. Musée national d'art moderne.

LAURENS. Le cubisme, constructions et papiers collés 1915-1919. Jusqu'au 16 février.

KLEE ET LA MUSIQUE. Grande galerie. Jusqu'au 1er janvier.

VALERIO ADAMI. Rétrospective. TONY OURSLER. Sphères d'influence, installation vidéo. *LA PHOTOGRAPHIE* CALIFORNIENNE, 1945-1980. Jusqu'au 10 février. TAKIS. Long mur magnétique, 1985. Galerie contemporaine.

ACHILLE CASTIGLIONI. Du design au ready-made. Jusqu'au 3 février. — LE BATEAU BLANC. Science, technique, design : la construction navale à Trieste. Jusqu'au 3 février. — EAU ET CARREAU. Jusqu'au 20 janvier. CCI.

AFP : 150 ans d'agence de presse. Jusqu'au 20 janvier. BPI.

MOUVEMENT DANS LE MOUVEMENT. Autour de Paul Armand. Petit foyer. Jusqu'au 6 janvier.

WALT DISNEY. De Blanche-Neige au Chaudron magique, cinquante ans de dessins animés. Grand Foyer. Jusqu'au 6 janvier.

Musées

PICASSO : Dessins cubistes. Musée Picasso, 5, rue de Thorigny (42-71-25-21). Sauf mardi de 10 h à 17 h 15. Entrée : 16 F ; Dim. : 8 F.

ANCIENS ET NOUVEAUX. Choix d'œuvres acquises par l'État ou avec sa participation de *1981* à *1985*. Grand Palais, avenue du Général-Eisenhower (42-61-54-10). Sauf mardi, de 10 h à 20 h ; mer. jusqu'à 22 h. Entrée 20 F, gratuite le 13 janvier. Jusqu'au 3 février.

LA GLOIRE DE VICTOR HUGO. *Grand Palais, avenue Winston-Churchill* (voir ci-dessus). Jusqu'au 6 janvier.

SOLEIL D'ENCRE. Manuscrits et dessins de Victor Hugo. Petit Palais, avenue Winston-Churchill (42-65-12-73). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 5 janvier.

LE BRUN A VERSAILLES. *Jusqu'au 6 janvier* — ANDREA SOLARIO EN FRANCE. Jusqu'au 3 mars. — HOMMAGE A JEAN-BAPTISTE PIGALLE, 1714-1785. Jusqu'au 10 février. Musée du Louvre, pavillon de Flore, entrée porte Jaujard (42-60-39-26). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 16 F (gratuite le dimanche).

VERA SZEKELY. Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (47-23-61-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30 ; Mercredi jusqu'à 20 h 30. Entrée : 15 F. Jusqu'au 5 janvier.

MAITRES MODERNES DE LA COLLECTION THYSSEN-BORNEMISZA. Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Entrée : 18 F. Jusqu'au 12 janvier.

DISPOSITIF-SCULPTURE. Drescher, Klingelhöller, Mucha, Schütte. DISPOSITIF-FICTION. Bourget, Friedmann. INFORMATION-FICTION-PUBLICITE. Verjux. ARC au Musée d'art moderne de la ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 16 février.

AUTOCHTONES. Gautray, Contet, Gaston, Lasserre. Musée d'art moderne de la Ville de Paris, musée des enfants, 12, avenue de New-York (voir ci-dessus). Jusqu'au 26 avril.

SCULPTURES FRANÇAISES DU XIVe SIÈCLE — VICTOR-HUGO ET LA PHOTOGRAPHIE. L'atelier de Jersey — LE GAMIN DE PARIS — HENRI CARTIER-BRESSON. En Inde — IMAGES INDIENNES. L'Inde vue par les photographes indiens au XIXe siècle — *AUTOCHROMES. Jusqu'au 13 janvier.* — ARCHITECTURES - PHOTOGRAPHIES. Construire avec la culture. Jusqu'au 6 janvier. — Musée d'art et d'essai, palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (47-23-36-53). Sauf *mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 12 F ;* dim. : 6 F.

LE PASSÉ COMPOSÉ. Les 6x13 de J.H. Lartigue. Grand Palais, avenue Winston-Churchill (42-96-10-34). T.l.j. de 12 h à 19 h. Jusqu'au 26 janvier.

PAUL BELMONDO. *Pavillon des Arts,* 101, rue Rambuteau (42-33-82-50). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 15 F. Jusqu'au 19 janvier.

KOMAR ET MELAMID. Peintures. Jusqu'au 19 janvier. HISTOIRE DU JOUET, du dix-huitième siècle à nos jours. Jusqu'au 16 février. Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). Sauf lundi et mardi, de 12 h 30 à 18 h 30 ; sam. de 11 h à 17 h. Entrée : 10 F.

A LA DÉCOUVERTE DE DUDOVICH. Musée de la publicité, 18, rue de Paradis (42-46-13-09). Sauf mardi, de 12 h à 18 h. Jusqu'au 6 janvier.

OUVERTURE DE LA GALERIE COLBERT. Bibliothèque nationale, 6, rue des Petits-Champs/4, rue Vivienne (47-03-81-26). Sauf dim. (et fêtes), de 9 h à 19 h.

EN PASSANT PAR LA B.N... Paris au cœur. Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu (42-61-82-83). T.l.j. de 12 h à 18 h. A partir du 20 décembre.

IMAGES DE LA GORGONE, Bibliothèque nationale (voir ci-dessus). T.l.j. de 13 h à 17 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 10 janvier.

DESSINS DE RODIN. (Deuxième volume de l'inventaire). Musée Rodin, 77, rue de Varenne (47-05-01-34). Sauf mardi, de 10 h à 17 h 45. Entrée : 12 F. Du 21 décembre au 17 mars.

L'ENCRE DES LETTRES DE TAIWAN. Peintures et calligraphies chinoises du XVIIe au XIXe siècle. Musée Cernuschi, 7, avenue Vélasquez (45-63-50-75), Sauf lundi (et fêtes), de 10 h à 17 h 40. Entrée : 12 F. Du 21 décembre au 16 février.

ARTS AFRICAINS. Sculptures d'hier, peintures d'aujourd'hui. Musée national des arts africains et océaniens, 293, avenue Daumesnil (43-43-14-54). Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 15. *Jusqu'au 13 janvier.*

AUTOPORTRAITS CONTEMPORAINS. Œuvres sur papier. Musée-galerie de la SEITA, 12, rue Surcouf (45-55-91-50). Sauf dim., de 11 h à 18 h. Jusqu'au 1er mars.

LA MÉDAILLE-OBJET. Musée de la monnaie, 11, quai de Conti (43-29-12-48). Sauf sam., dim., et jours fériés, de 11 h à 17 h. Entrée libre. Jusqu'à fin décembre.

EUGÈNE BEJOT, graveur de Paris (1867-1931). Jusqu'au 12 janvier. — PARIS VU PAR LES ARTISTES JAPONAIS, de 1880 à nos jours. Jusqu'au 2 février. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40.

BALZAC ET LE MONDE DES COQUINS, de Vidocq à Vautrin. Maison de Balzac, 47, rue Raynouard (42-24-56-38). Sauf lundi (et jours fériés), de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 2 février.

ÉMILE GALLÉ, 1846-1904. Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard (42-34-25-95). Sauf lundi, de 11 h à 18 h ; jeudi jusqu'à 22 h. Entrée : 15 F ; sam. : 10 F (gratuite le 10 janvier). Jusqu'au 2 février.

FÊTES ET THÉATRES EN INDE. Musée Kwok On, 41, rue des Francs-Bourgeois (42-72-99-42). Sauf sam. et dim., de 12 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 31 juillet 1986.

PIERRE BALMAIN. Quarante années de création. Du 20 décembre au 6 avril. — LES POUPEES RACONTENT LA MODE DU XVIIIe SIECLE A NOS JOURS. Du 20 décembre au 2 avril. Musée de la mode et du costume, palais Galliera, 10, avenue Pierre-1er-de-Serbie (47-20-85-46). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 15 F.

LES FRANÇAIS ET LA TABLE. Musée national des arts et traditions populaires, 6, avenue du Mahatma-Gandhi, bois de Boulogne (47-47-69-80). Sauf mardi, de 10 h à 17 h 15. Entrée : 10 F ; dim., 8 F. Jusqu'au 21 avril.

LE JOUET MUSICAL, de la fin du XVIIIe siècle à nos jours. Opéra, entrée par la façade (42-66-50-22). Tlj., de 10 h à 17 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 6 janvier.

LA FACTURE INSTRUMENTALE EUROPÉENNE. Suprématies nationales et enrichissement mutuel. Musée *instrumental du Conservatoire* national de musique de Paris, 14, rue de Madrid (42-93-15-20). Du mercredi au samedi, de 14 h à 18 h. Jusqu'au 1er mars 1986.

ART ET CIVILISATIONS DES CHASSEURS DE LA PRÉHISTOIRE. Musée de l'homme, palais de Chaillot (45-53-70-60). Sauf mardi, de 10 h à 17 h. Jusqu'au 6 janvier.

Centres culturels

HOMMAGE A PAUL DELVAUX. — Centre Wallonie-Bruxelles, 127-129, rue Saint-Martin (42-71-26-16). T.l.j. de 11 h à 19 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 31 mars.

ARCHITECTURES EN INDE. ENSBA, 11, quai Malaquais (42-60-34-50). Sauf mardi, de 13 h à 19 h. Entrée : 12 F. Jusqu'au 19 janvier.

TROUVER TRIESTE. Portraits pour une ville, fortunes d'un port adriatique. — Conciergerie, 1, quai de l'Horloge (43-54-30-06). T.l.j. de 10 h à 17 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 3 février.

TROIS SIÈCLES DE FORTIFICATIONS COTIÈRES EN NORD COTENTIN, 1640-1914. — CNMH, 62, rue Saint-Antoine (42-74-22-22). T.l.j. de 10 h à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 5 janvier.

LES HUGUENOTS. Archives nationales, 87, rue Vieille-du-Temple (42-77-11-30). Sauf mardi, de 11 h à 18 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 6 janvier.

ERNEST ANSERMET, 1883-1969. Centre culturel suisse, 38, rue des Francs-Bourgeois (42-71-44-50). Sauf lundi, de 14 h à 19 h ; mercredi jusqu'à 20 h ; dim., de 14 h à 17 h. Jusqu'au 29 décembre.

DENNIS GEDEN — SUZELLE LEVASSEUR. — Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine (45-51-35-73). Sauf lundi, de 10 h à 19 h. Jusqu'au 19 janvier.

HENRI GALERON. Honoré 85. Mecanorma Graphic Center, 49, rue des Mathurins (42-65-51-65). Jusqu'au 15 janvier.

NOUVELLES TAPISSERIES. — Paris Art Center, 36, rue Falguière (43-22-39-47). Jusqu'au 9 février.

MARIONNETTES ET OMBRES D'ASIE. Le Louvre des Antiquaires, 2, place du Palais-Royal (42-97-27-00). Sauf lundi, de 11 h à 19 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 2 mars.

JOSÉ CLEMENTE OROZCO. Caricatures. Centre culturel du Mexique, 28, boulevard Raspail (45-49-16-26). Sauf dim., de 10 h à 18 h ; Sam., de 14 h à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 11 janvier.

Galeries

BEOTHY ET L'AVANT-GARDE HONGROISE. Galerie Franka-Berndt, 11, rue de l'Echaudé (43-25-62-73). Jusqu'au 7 janvier.

ANTOINE BOOTZ — CHARLES-CHRISTOPHER HILL. Œuvres récentes. Galerie Baudoin-Lebon, 34, rue des Archives (42-72-09-10). Jusqu'au 4 janvier.

BRAM VAN VELDE. Œuvres sur papier. AKI KURODA. Linogravures. Galerie Adrien Maeght, 42, rue du Bac (45-48-45-15). Jusqu'au 10 janvier.

PEINTURES JAPONAISES. Du XVe au XIXe siècle. Galerie J. Ostier, 26, place des Vosges (48-87-28-57). Jusqu'au 12 janvier.

SUPPORT-SURFACE... etc. Librairie Beaubourg, 23, rue du Renard (42-71-20-50). Décembre.

JEAN-LUC BANIER. Acryliques. — LUCIENNE RICHARD. Sculptures. — Galerie Nouveaux Artistes, 184, avenue Jean-Jaurès (42-40-24-93). Jusqu'au 28 décembre.

HERVE DI ROSA — KENNY SCHARF. Galerie Mathias Fels, 138, boulevard Haussmann (45-62-21-34). Jusqu'au 31 décembre.

DESSINS INSOLITES DU XVIIIe FRANÇAIS. Galerie Didier-Aaron, 32, avenue Raymond-Poincaré (47-27-17-79).

LA LIBERTÉ. Hommage pour le centième année de Miss Liberty. Galerie Breteau, 70, rue Bonaparte (43-26-40-96). Jusqu'au 5 février.

ATILA. *Galerie d'art de l'hôtel Astra,* 29, rue Caumartin (42-66-15-15). Jusqu'au 15 janvier.

MARTIN BARRÉ. Peintures récentes. Galerie Gillespie-Laage-Salomon, 57, rue du Temple (42-78-11-71). Jusqu'au 4 janvier.

LOUIS CANE. Sculptures. Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (42-71-20-50). Décembre-janvier. Paysages de « La Petite Afrique », 1984-1985. Galerie D. Templon, 1, impasse Beaubourg (42-72-14-10). Jusqu'au 31 décembre. Mes Déluges. Galerie D. Templon, 30, rue Beaubourg. Jusqu'au 31 décembre.

FABIAN CERREDO, œuvres récentes. Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrandi (45-48-84-28). Jusqu'au 28 décembre.

PAUL-ÉMILE COLIN. Arbres et paysages de Pont-Aven à Tétouan. Galerie Saphir, 84, boulevard Saint-Germain (43-26-54-22). *Jusqu'au 31 décembre.*

Z.L. DAROCHA. Astres, comètes, ruisseaux, étangs... Galerie Krief-Raymond, 50, rue Mazarine (43-29-32-37). Jusqu'au 6 janvier.

LEANDRO SILVA DELGADO. Le Jardin, théâtre de l'éphémère. Galerie Muscade, 21, rue du Petit-Musc (42-72-15-80). Jusqu'au 4 janvier.

DIAGNE. Bébés cruels. — Agnès B.-Christian Bourgois, 6, rue du Jour (42-33-43-40). Jusqu'au 11 janvier.

THIERRY DIERS. — Galerie Diane-Manière, 11, rue Pastourelle (42-77-04-26). Jusqu'au 22 janvier.

MICHEL DUPORT. Peintures récentes. Galerie Jacob, 28, rue Jacob (46-33-90-66). Jusqu'au 31 décembre.

ESTÈVE. Aquarelles et peintures. Galerie Tendances, 105, rue Quincampoix (42-78-61-79). Jusqu'au 18 janvier.

ALAIN FLEISCHER. Cinq pièces difficiles. — Galerie Donguy, 57, rue de la Roquette (47-00-10-94). Jusqu'au 3 janvier.

PAULA GABRIEL. — Galerie Bama, 40, rue Quincampoix (42-77-38-87). Jusqu'au 25 janvier.

ABEL GRIMMER et le paysage flamand après Brueghel. Galerie de Jonckheere, 21, quai Voltaire (42-61-38-79). Jusqu'au 28 décembre.

HELION. Les années 60. Galerie Patrice Trigano, 4 bis, rue des Beaux-Art (46-34-15-01). Jusqu'au 8 février.

SHEILA HICKS. *L'art généré par la vie.* Galerie des Femmes, 74, rue de Seine (43-29-50-75). Jusqu'au 11 janvier.

DAVID HOCKNEY. Images et pensées pour une revue. Galerie Claude-Bernard, 7-9, rue des Beaux-Arts (43-26-97-07). Jusqu'au 15 janvier.

DAVID KAPP. Manhattan. Galerie C. Cheneau, 30, rue de Lisbonne (45-63-36-06). Jusqu'au 28 décembre.

ANDRE LEOCAT. Peintures récentes. Galerie Zabriskie, 37, rue Quincampoix (42-72-35-47). Jusqu'au 15 janvier.

JEANNETTE LEROY. Dessins récents. Galerie Dina Vierny, 36, rue Jacob (42-60-23-18). Jusqu'au 31 décembre.

PERLIN. Peintures récentes. Galerie Peinture fraîche, 29, rue de Bourgogne (45-51-00-85). Jusqu'au 4 janvier.

CARLO PERUGINI. Galerie B. Jordan, 54, rue de Verneuil (42-96-37-47). Jusqu'au 18 janvier.

RAUCHBACH. Peintures. Galerie Lavignes-Bastille, 27, rue de Charonne (47-00-88-18). Jusqu'au 30 janvier.

RAZA, quinze ans de peinture, 1971-1985. Galerie P. Parat, 76, rue Vieille-du-Temple (42-77-44-24). Jusqu'au 29 décembre.

GEORGES ROUSSE. Galerie Farideh Cadot, 77, rue des Archives (42-78-08-36). Jusqu'au 15 janvier.

RUSTIN. Petits formats. Galerie Isy-Brachot, 35, rue Guénégaud (43-54-22-40). Du 20 décembre au 11 janvier.

ETTORE SOTTSASS. Galerie Yves-Gaston, 191, rue de l'Université (47-05-44-41). Jusqu'au 12 janvier.

SURVAGE, 1879-1968. Galerie N.-Bresson, 56, rue de l'Université (42-22-58-09). Jusqu'au 15 janvier.

WALTER SWENNEN. Galerie Montenay-Delsol, 31, rue Mazarine (43-54-85-30). Jusqu'au 6 janvier.

CAREL VISSER. Bijoux et petites sculptures. Galerie Durand-Dessert, 3, rue des Haudriettes (42-77-63-60). Jusqu'au 18 janvier.

ANDRÉ WOGENSCKY. *Cinq projets d'architecture.* Galerie D. Gervis, 14, rue de Grenelle (45-44-41-90). Jusqu'au 31 janvier.

En province

AMIENS. Magritte et Cie. Peinture 1950-1985 dans les collections du Musée d'art contemporain de Gand. Musée de Picardie, 48, rue de la République (22-91-36-44). Jusqu'au 13 avril.

BESANÇON. Dessins de la collection Besson. Jusqu'au 30 décembre. Des lettres dans la photographie. Jusqu'au 6 janvier. Musée des beaux-arts, 1, place de la Révolution (81-81-44-47).

BORDEAUX. Keith Haring. Peintures, sculptures et dessins. CAPC, entrepôt Lainé, rue Foy (56-44-16-35). Jusqu'au 23 février.

CAEN. L'âge d'or de l'estampe japonaise. Musée des beaux-arts, Château (31-85-28-63). Jusqu'au 2 février.

CALAIS. Fautrier 1925. Musée des beaux-arts et de la dentelle, 25, rue de Richelieu (21-97-99-00). Jusqu'au 19 février.

CHAMBERY. Royales effigies. Iconographie de la Maison de Savoie. Musée savoisien, square Lannoy-de-Bissy (79-33-44-48). Jusqu'au 15 février.

CHATEAUROUX. Arman. Sculptures. Couvent des Cordeliers (54-27-26-31). Jusqu'au 31 décembre.

DIJON. Des pharaons aux premiers chrétiens. — Musée des beaux-arts, place de la Sainte-Chapelle (80-30-31-11). Jusqu'au 10 mars. — La Graufesenque-Millau. Musée archéologique, 5, rue Docteur-Maret (80-30-88-54). Jusqu'au 4 mars. — Christian Boltanski. Centre d'art contemporain, 16, rue Quentin (80-30-75-23). Jusqu'au 4 janvier.

DOLE. Art de l'ancien Japon. Musée municipal, 85, rue des Arènes (84-72-27-72). Jusqu'au 3 janvier.

DUNKERQUE. César, 1955-1985. Musée d'art contemporain, avenue des Bains (28-65-21-65). Jusqu'au 7 janvier.

FONTEVRAUD. François Morellet. Geometree. Abbaye Royale (41-51-79-30). Jusqu'au 18 janvier.

LYON. *Montréal art contemporain.* ELAC, centre d'échanges de Perrache (78-42-27-89). Jusqu'au 2 février.

MARSEILLE. Jean-Antoine Constantin. Musée des beaux-arts, palais Longchamp (91-62-21-17). Jusqu'au 27 janvier.

MONTPELLIER. Courbet à Montpellier. Musée Fabre, rue Montpellieret (67-72-93-76). Jusqu'au 29 décembre.

MULHOUSE. Amédée Ozenfant, 1886-1966. Musée des beaux-arts, 4, place Guillaume-Tell (89-43-98-11). Jusqu'au 17 février.

NANTES. Acquisitions des musées des Pays de la Loire, 1982-1985. Musée des ducs de Bretagne, tour du Fer à cheval (40-47-18-15). Jusqu'au 5 janvier.

NIMES. Antoni Gaudi, 1852-1926. Musée des beaux-arts, rue Cité-Foulc (66-67-38-21). Jusqu'au 28 février.

PAU. Quinze années d'acquisitions, 1970-1984. Musée national du château (59-27-36-22). Jusqu'au 12 octobre 1986.

POITIERS. Alice Springs. Musée Sainte-Croix, rue Saint-Simplicien (49-41-07-33). Jusqu'au 5 janvier.

ROUEN. La Neustrie. Les pays du nord de la Loire, de Dagobert à Charles le Chauve, VIIe-IXe siècle. Musée départemental des antiquités, 198, rue Beauvoisine (35-98-55-10). Jusqu'au 5 janvier.

SAINT-ÉTIENNE. Bernadette Bour. Maison de la culture, jardin des Plantes (77-25-35-18). Jusqu'au 20 janvier.

SAINT-PRIEST. Claude Viallat. Peintures récentes, 1985. Galerie municipale d'expositions, place Ferdinand-Buisson (78-20-02-50). Jusqu'au 30 janvier.

STRASBOURG. Wolf Vostell, 1977-1985. — Musée d'art moderne, 1, rue du Vieux-Marché-aux-Poissons (88-32-46-07). Jusqu'au 9 février.

TOULON. La peinture en Provence dans les collections du musée, du XVIIe siècle au début du XXe siècle. Hommage à Pierre Letuaire. Musée, 113, boulevard Leclerc (94-93-15-54). Jusqu'au 28 février.

TOURS. France Tours art actuel. Centre de création contemporaine, rue Racine (47-66-50-00). Jusqu'au 6 janvier.

TROYES. Jean Lasne, 1911-1940. Musée d'art moderne, place Saint-Pierre (25-80-57-30). Jusqu'au 6 janvier.

VALENCE. Hubert Robert et les dessins de la collection Veyrenc. Musée, 4, place des Ormeaux (75-43-93-00). Jusqu'au 31 décembre.

VILLENEUVE-D'ASCQ. Laupereur-Haut. Jusqu'au 29 décembre. Nuits. Peintures récentes de Gérard Titus-Carmel. Cent mille et une boites de Parant & Co. Jusqu'au 12 janvier. Musée d'art moderne, allée du Musée (20-05-42-46).

VILLEURBANNE. Le temps : Calder, Dali, Degas, Duchamp, Magritte, Man Ray, Pollock, Warhol. — Le Nouveau Musée, 11, rue Docteur-Dolard (78-84-55-10). Jusqu'au 26 janvier.

THEATRE

Les salles subventionnées

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

☞ Spectacles sélectionnés par le club du « Monde des spectacles » ..

OPÉRA (47-42-57-50). mer., dim. à 19 h 30 : Roméo et Juliette ; ven. à 19 h 30 ; sam. à 14 h 30 + 20 h 30 ; mar. à 20 h : Casse-Noisette.

SALLE FAVART (43-96-06-11), mer., ven., lun. à 19 h 30, dim. à 15 h : Ravel/Puccini, jeu. à 21 h : Dame Kiri Te Kanawa (Scarlatti, Gluck, Puccini...) ; sam. à 20 h : Eolo-Orchestre de cuivres (Haendel, Water Music, Moussorgski...).

COMÉDIE-FRANÇAISE (42-96-10-20), mer. 14 h 30, sam., dim. à 20 h 30 : La tragédie de Macbeth ; mer. à 20 h 30 : Feydeau. Comédies en un acte ; jeu., lun. à 20 h 30 : le Balcon ; ven., mar. à 20 h 30 ; dim. à 14 h 30 : l'Imprésario de Smyrne.

☞ **CHAILLOT** (47-27-81-15), Grand Foyer : mer. à 14 h 30 et 18 h 30 (dern.) : Voyages d'Ulysse ; Grand Théâtre, (dim. soir, lun.), à 20 h 30, dim. à 15 h : Lucrèce Borgia ; Théâtre Gémier (dim. soir, lun., mar.), 20 h 30, dim. 15 h (dern.) : Liliom.

ODÉON (43-25-70-32), Relâche.

PETIT ODÉON (43-25-70-32) (lun), 18 h 30 : Jeux de femme.

☞ **TEP** (43-64-80-80) Mini-salle : mer., ven., sam., mar. à 19 h, jeu. à 21 h, dim., 17 h : le Oui de Malcolm Moore ; TEP : jeu., 19 h ; mer., ven., sam., 20 h 30 ; dim. à 15 h : les Tourlourous ; Cinéma : sam., 14 h 30 ; dim. 20 h : Quatre films burlesques américains muets ; la Route des Indes, de D. Lean (v o).

BEAUBOURG (42-77-12-33) : *Débats/rencontres :* mer. à 18 h, Politique urbaine et forme de la ville ; 18 h 30, Alimentation naturelle et biotechnologies ; jeu. à 18 h 30, Du big-bang à la vie ; 21 h, Lars Gustaffson ; ven. à 17 h 30, Bande dessinée ; sam. à 16 h, Rencontre avec Valerio Adami ; dim. à 17 h, Pour J.-P. Kauffmann ; *Cinéma-Vidéo : Nouveaux films BPI :* 13 h (lun. 17 h 30) : A. Soljenitsyne, de J. Cazenave ; 16 h, Greenham Common, de J.-L. Le Tacon, Comiso : Punks pacifistes en Italie, de J.-L. Le Tacon ; 19 h, la Sagesse de la terre, de A. Sibra ; *Vidéo-disques Opéra :* 13 h, Cendrillon/Rossini ; 16 h, la Chauve-Souris/J. Strauss ; 19 h, Le Messie/Haendel ; mer. à 14 h 30 : Ecran des enfants ; *Le cinéma indien à travers ses stars* (Mar). Se reporter à la rubrique « Festivals de cinéma » ; *Concerts/Spectacles : Musique au centre :* mer. à 13 h, Musique classique du XXe siècle ; 20 h 30, Concert Paul Arma ; sam. à 18 h, Nouvelle musique improvisée ; *Danse :* ven. à 20 h 30 ; sam. à 16 h et 20 h 30, dim. à 16 h : A mia zia.

THÉATRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83) : (lun.), Black season : mer., jeu., vend., mar. à 20 h 30 ; sam. à 16 h et 20 h 30 ; dim. à 14 h 30 et 18 h 30 : Black and Blue - Revue noire. Spect. de C. Segovia et H. Orezzoli ; dir. orch. : R. Stevenson ; chorégraphie : H. Le Tang (Musiques de Duke Ellington, Fats Waller, Jelly Roll Morton, Louis Armstrong.

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77) (dim. soir, mar.), 20 h 45, dim. 14 h 30 : Cendrillon ; *Danse :* (mar.), 18 h 30 : Compagnie Maguy Marin : Calambre ; Le Théâtre de la Ville au Théâtre de l'Escalier d'Or (lun. mar.), 18 h : le Saperleau ; (dim., lun., mar.) 20 h 45 : G. Laffaille.

☞ **CARRÉ SILVIA MONFORT** (45-31-28-34) (dim. soir, lun.), 20 h 30, (mar. 20 h 30 et 23 h 30 : Bajazet, Messe de minuit, Souper) ; dim. à 16 h : Bajazet.

Les autres salles

☞ **AMANDIERS DE PARIS** (43-66-42-17), 20 h 45 : Septet vocal (dern. le 21).

☞ **ANTOINE-SIMONE BERRIAU** (42-08-77-71) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 17 h et 21 h, dim. 15 h 30 : Lily et Lily.

ARCANE (43-38-19-70) (D. soir), 20 h 30, dim. 17 h : les Femmes savantes (dern. le 22).

☞ **ARTS HÉBERTOT** (43-87-23-23) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h, sam. 17 h 30 : le Sexe faible.

☞ **ASTELLE-THEATRE** (42-38-35-53), ven., sam., lun. 20 h 30, dim. 16 h : l'Amour en visite.

☞ **ATELIER** (46-06-49-24) (D. soir, L.), 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h : Deux sur la balançoire.

☞ **BOUFFES DU NORD** (42-39-34-50), les 18,19 à 20 h, le 21 à 15 h, le 22 à 13 h : le Mahabharata.

☞ **BOUFFES PARISIENS** (42-96-60-24) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h 30 : Tailleur pour dames.

☞ **BOURVIL** (43-73-47-84) (D., L.) 20 h : sam. 16 h : Pas deux comme elle ; 21 h 30, sam. 17 h 30 : Y'en a marr... ez vous ?

☞ **CAFÉ DE LA DANSE** (48-05-57-22) (D. soir), 20 h 30, dim. 17 h : le Monologue d'Adramelech.

☞ **CARREFOUR DE LA DIFFÉRENCE** (43-72-00-15), les 19, 20, 21 à 21 h, le 22 à 16 h : Am Win Yetrajun Rebbi.

CARTOUCHERIE, Th. du Soleil (43-74-24-08), mer., jeu., ven., sam. 18 h 30, dim. 15 h 30 : l'Histoire terrible mais inachevée de Norodom Sihanouk, roi du Cambodge ; Aquarium (43-74-99-61), le 21 à 20 h 45, le 22 à 16 h : les Heures blanches.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41) (Mer., D. soir), 21 h, dim. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.

☞ **COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES** (47-20-08-24) (D. soir, L.), 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h 30 : l'Age de monsieur est avancé.

☞ **COMÉDIE ITALIENNE** (43-21-22-22) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : les Intrigues d'Arlequin et Colombine.

☞ **COMÉDIE DE PARIS** (42-81-00-11) (D. soir), 20 h 30, dim. 15 h 30 : le Confort intellectuel ; (D. soir) 22 h, sam., dim. 18 h : Jeanne d'Arc et ses copines.

DAUNOU (42-61-69-14) (D. soir, Mer.) 21 h, dim. 15 h 30 : Au secours, elle me veut.

☞ **DÉCHARGEURS** (42-36-00-02) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : les Fils du soleil.

☞ **DIX HEURES** (46-06-07-48) (D.), 20 h 30 : Femmes.

DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47) (D. soir, L., Mar.), 22 h, dim. 17 h 30 : S'Concerto.

☞ **ESCALIER D'OR** (45-23-15-10) (D., L., Mar.), 18 h : le Saperleau.

ESPACE ACTEUR (42-62-35-00) (D. soir, L., Mar.), 21 h, dim. 17 h : le Vent Coulis.

☞ **ESPACE CARDIN** (42-66-17-81) (D. soir, L.) 20 h 30, sam. 18 h et 21 h, dim. 15 h : Fool for Love.

☞ **ESPACE GAITÉ** (43-27-95-94) (D.) 20 h 30 : M. Jolivet.

☞ **ESPACE KIRON** (43-73-50-25) (D. soir, L.) 20 h 30, dim, 16 h : Vendredi, jour de liberté.

☞ **ESSAION** (42-78-46-42) (S., D. soir) 20 h 30, sam., dim. 17 h : Il était une fois... un cheval magique ; (L.) 22 h : la Florisane.

☞ **FONDATION DEUTSCH DE LA MEURTHE** (48-72-82-89), 20 h 45 : la Bonne Place (dern. le 21).

☞ **FONTAINE** (48-74-74-40) (D., L.) 21 h : Triple mixte.

☞ **GAITÉ MONTPARNASSE** (43-22-16-18) (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 18 h et 21 h 15, dim. 15 h : Love.

GALERIE 55 (43-26-63-51) (D., L.) 19 h, mer., sam. 15 h 30 : The Canterville Ghost.

☞ **GRAND HALL MONTORGUEIL** (42-96-04-06) (D. soir, L., Mar.) 20 h 30, dim. 18 h 30 : l'Architecte et l'Empereur d'Assyrie.

HUCHETTE (43-26-33-99) (D.) 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : le Jardin des supplices.

☞ **JARDIN D'HIVER** (42-55-74-40), 21 h, sam. 16 h : Surtout quand la nuit tombe (dern. le 21).

☞ **LA BRUYÈRE** (48-74-76-99) (D. soir, L.) 21 h, dim. 15 h : la Voisine.

☞ **LIERRE-THÉATRE** (45-86-55-83) (D. soir, L., Mar.) 20 h 30, dim. 16 h : le Vieil Homme et la Mer.

☞ **LUCERNAIRE** (45-44-57-34) (D.) : I. 18 h : les Gouttes ; 20 h : C'est rigolo ; 21 h 45 : Mon changement. — II. 18 h : Pardon M'sieur Prévert ; 20 h : la Fête noire ; 22 h 15 : Shame. Petite Salle, 21 h 30 : Piano Solo.

☞ **LYS-MONTPARNASSE** (43-27-88-61) (D., L.) 20 h : Acteur's Rimbaud ; 21 h 30 : Avec ou sans risques.

☞ **MADELEINE** (42-65-07-09) (D. soir, L.) 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h : Comme de mal entendu.

MAISON DE LA POÉSIE (42-36-27-53) (D. soir, L.), 21 h, dim. 18 h : la Vague.

☞ **MARAIS** (42-78-03-53) (D.) 20 h 30 : l'Eternel Mari.

☞ **MARIE-STUART** (45-08-17-80) (D., L.) 18 h 30 : Bienvenue au club ; (D. soir, L.) 20 h 15, dim. 15 h 30 : Savage Love ; (D., L.) 22 h 15 : Haute Surveillance.

MARIGNY (42-56-04-41) (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 14 h 15 et 18 h 30 : Napoléon. — Petite Salle (42-25-20-74) (D. soir, L.) 21 h, dim. 15 h : Lorna et Ted.

☞ **MATHURINS** (42-65-90-00), Grande Salle (D. soir, L.), 21 h : Du rififoin dans les labours. — Petite Salle, 20 h 30, On ne sait comment (dern. le 21).

MICHEL (42-65-35-02) (D. soir, L.) 21 h 15, sam. 18 h 45 et 21 h 40, dim. 15 h 30 : Pyjama pour six.

MICHODIÈRE (47-42-95-22) (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 15 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30 : le Bluffeur.

☞ **MOGADOR** (42-85-45-30) (D. soir, L.) 20 h 30, sam. 16 h 30 et 21 h, mer. et dim. 16 h 30 : la Femme du boulanger ; mer. 14 h et 16 h 30, sam., dim. 14 h : les Aventures du cochon en Amazonie.

☞ **MONTPARNASSE** (43-20-89-90). Grande Salle (D. soir, L.) 20 h 45, sam. 17 h 30 et 21 h 15, dim. 15 h 30 : les Gens d'en face. Petite Salle (D. soir, L.) 21 h, sam. 18 h 30, dim. 16 h : la Goutte.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76) (Mer., D. soir), 20 h 30, dim. 15 h 30 : Gigi.

ŒUVRE (48-74-42-52) (D. soir, L.) 21 h, dim. 15 h : l'Escalier.

☞ **PALAIS DES GLACES** (46-07-49-93) (D. soir) 20 h 30, dim. 16 h : l'Ecole des femmes.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81) (D. soir, L.) 20 h 45, sam. 18 h 45 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : Voisin, voisine.

☞ **PALAIS DES SPORTS** (48-28-40-90) (D. soir, L.) 20 h 30, mer., sam. 14 h 30, dim. 14 h 30 : Jules César.

PLAISANCE (43-20-00-06) (D., L.) 20 h 30 : les Solitaires.

☞ **POCHE** (45-48-92-97) (D. soir, L.) 21 h, dim. 15 h : l'Ecornifleur ; (D. soir, L.) 19 h, dim. 17 h : Esquisses viennoises.

PORTE DE GENTILLY (45-80-20-20) 20 h 30 : Noces de sang.

PORTE SAINT-MARTIN (46-07-37-53) (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 15 h : Dieu, Shakespeare et moi.

POTINIÈRE (42-61-44-16) (D. soir) 21 h, dim. 15 h : Mimie en quête d'hauteur.

QUAI DE LA GARE (47-07-77-75) (D., L.), 20 h 30 : le Roi de Patagonie.

RENAISSANCE (42-08-18-50) (D. soir, L.) 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h : les Voisins du dessus.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47) (D. soir, L.) 20 h 45, dim. 15 h, sam. 19 h et 21 h 30 : On m'appelle Emilie.

SALLE VALHUBERT (45-84-30-60), le 18 à 20 h 30, le 21 à 15 h et 20 h 30, le 22 à 15 h : les Rustres.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93) (L.) 21 h : Nuit d'ivresse.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10) (D. soir, L.) 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h 30 : A cinquante ans elle découvrait la mer.

☞ **TAI TH. D'ESSAI** (42-78-10-79). I. Sam. 18 h et 22 h, dim. 17 h, lun. et mar. 20 h 30 : l'Ecume des jours. — II. Sam. 18 h et 22 h, dim. 17 h, lun. et mar. 20 h 30 : Huis clos ; mer., jeu., ven., sam. 20 h 30 : Toi et tes nuages.

☞ **TEMPLIERS** (48-77-04-64) (D., L.) 20 h 30 : la Guéguerre.

TH. DES CINQUANTE (43-55-33-88) (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 16 h : Fefou et ses amies.

☞ **THÉATRE D'EDGAR** (43-22-11-02) (D.) 18 h 30 : Que faire de ces deux-là ? ; 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h, sam. 22 h et 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

☞ **THÉATRE DE FORTUNE**, les 19, 20 à 21 h : Vive la pomme de terre.

☞ **THÉATRE GRÉVIN** (42-46-84-47), (D., L.) 21 h : Danger amour.

☞ **THÉATRE DE L'ILE SAINT-LOUIS** (46-33-48-65), jeu., ven. 20 h 30 : Astro Follies Show.

☞ **THÉATRE 3 SUR 4** (43-27-09-16) (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 17 h : le Tigre.

TH. ZINGARO (sous chapiteau) (48-03-11-32) (18, avenue Jean-Jaurès) (D., L., Jeu.) 21 h : Cabaret équestre et musical.

☞ **TINTAMARRE** (48-87-33-82) (D., L.) 20 h 15 : le Bal de Néanderthal ; 21 h 30 : C'est encore loin la mairie ; 22 h 30 : Lime crève l'écran.

☞ **THÉATRE 14 - J.-M.-SERREAU** (45-45-49-77), (D. soir, L.) 20 h 45, dim. 17 h : Passion selon.

☞ **THÉATRE 33** (48-58-19-63), ven., mar. 20 h 30 : Pourquoi pas Courteline ? ; mer. 20 h 30, sam. 18 h 30 et 20 h 30 : l'Enfant mort sur le trottoir - le Motif ; jeu. 20 h 30, dim. 18 h 30 et 20 h 30 : J. Cocteau.

THÉATRE 347 (48-74-44-30) les 18, 19, 20 à 20 h 30 : les Méprises exquises.

☞ **THÉATRE DE LA PLAINE** (48-42-32-25) (D. soir, L., Mar.) 20 h 30, dim. 17 h : le Songe.

☞ **THÉATRE DU ROND-POINT** (42-56-70-80), Grande Salle, les 18, 24 à 20 h 30 : les Oiseaux ; le 21 à 15 h et 20 h 30, le 22 à 15 h, le 23 à 20 h 30 : le Cid ; les 19, 20 à 20 h 30 : Oh ! les beaux jours. — Petite Salle (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 15 h : Retour à Florence (D., L.) 18 h 30 : Grandir.

☞ **THÉATRE DU TEMPS** (43-55-10-88) (D.) 21 h, mer., ven., lun. : Lysistrata ; Jeu., sam., mar. : Salomé.

THÉATRE DE LA VILLA (45-42-80-72) les 20, 21 à 20 h 45, le 22 à 15 h : Oncle Vania.

☞ **TOURTOUR** (48-87-82-48) (D., L.) 18 h 30 : Fabulatori Due ; 20 h 30 : Touchez pas à Carmen Cru ; 22 h 30 : Classées X.

TRÉTEAUX (45-83-13-84) les 20, 21 à 21 h : la Porte ou les loisirs d'une vierge - Un nu déconcertant.

☞ **VARIÉTÉS** (42-33-09-92) (D. soir, L.) 20 h 45, sam. 18 h 45 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : N'écoutez pas, mesdames.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35) (rel. le 24), mar. 20 h 15 : le Bel Indifférent — le Menteur ; mer. 21 h 45 : Au suivant ; lun. 23 h : Histoire d'O ; lun. 23 h : Banc d'essai des jeunes.

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84) (D.), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 : l'Etoffe des blaireaux. — II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : Deux pour le prix d'un.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11) (D.), I. 20 h 15 + sam. 23 h 45 : Tiens voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. II. 20 h 15 : Ça balance pas mal ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes.

CAFÉ DE LA GARE (45-49-27-78), mer., jeu., mar. 20 h : l'Esprit qui mord ; ven., sam. 20 h 15 : les Méthodes de Camille Bourreau ; mer. 22 h, dim., 20 h : la Mort, le Moi, le Nœud.

CLUB G. D'ESTRÉES (42-78-09-78), 22 h : D. Lance.

L'ÉCUME (45-42-71-16) (D., L.), 20 h 30 : Explosion dans un sous-marin.

PETIT CASINO (42-78-36-50) (D.), 21 h : Non, je n'ai pas disparu ; 22 h 15 : Nous, on sème.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03) (D.), 21 h. : Moi je craque, mes parents raquent ; 21 h 30 : Courteline et Labiche en vacances ; 22 h 30 : Nos désirs font désordre.

SENTIER DES HALLES (42-36-27-27) (D., L.), 20 h : la Baignoire qui venait du froid.

THÉATRE 33 (48-58-19-63), mer., jeu., ven., mar. 18 h 30, dim. 16 h : Délires.

En région parisienne

AUBERVILLIERS, Th. de la Commune (48-34-67-67) (D soir, L) 20 h 30, dim. 16 h 30 : Boulevard du mélodrame.

BAGNEUX, Th. Victor-Hugo (43-63-10-54), 20 h 30 : La Boue, (dern. le 21).

BEZONS, CAC (39-82-20-88), les 20, 21 à 21 h, le 22 à 16 h : Forum de la danse.

BOULOGNE-BILLANCOURT, TBB (46-03-60-44), (D. soir), 20 h 30, dim. 15 h 30 : Au but (dern. le 22.

CLAMART, CC J. ARP (46-45-11-87) le 18 à 20 h 30 : ORCHESTRE DE L'ILE-DE-FRANCE, dir. : J. Mercier (Offenbach).

COLOMBES, MJC (47-82-42-70) le 20 à 20 h 30 : L'humour.

EVRY, Hexagone (60-77-93-50) le 19 à 20 h 30 : Orchestre de l'Ile-de-France, dir. : J. Mercier (Offenbach).

GENNEVILLIERS, Th. (47-93-26-30) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 17 h : les Irresponsables.

ISSY-LES-MOULINEAUX, Th. (45-54-67-28), le 19 à 20 h 45 : R. Devos.

LONGJUMEAU, Th. A. Adam (69-09-40-77) le 20 à 21 h : Orchestre symphonique de l'Essonne, dir. : R.-P. Chouteau (Haendel).

NEUILLY, th. (47-45-75-80) les 19, 20, 21 à 20 h 45, le 22 à 16 h : l'Avare.

PANTIN, Eglise, sous chapiteau (43-57-52-70) le 18 à 16 h, le 22 à 17 h : L'Ile au trésor.

RUEIL, Th. A. Malraux (47-32-24-42) le 20 à 20 h 45 : Orchestre de l'Ile-de-France, dir. : J. Mercier (Offenbach).

SAINT-MAUR, Auditorium J.-Ph. Rameau, le 18 à 20 h 30 : Pons-Degenne ; Rond-Point-Liberté, le 19 à 20 h 30 : A. Lagoya, CNR de Saint-Maur, dir. : P. Doury.

SARTROUVILLE, Théâtre (39-14-23-77), le 20 à 22 h 30 : Beckett, Marsh, Levallet.

SURESNES, Théâtre Jean-Vilar (47-72-38-80), le 19 à 21 h : Corneille, moi, j'aime ; CL, (45-06-13-10) (D., L., M.), 20 h 45 : Tombeau pour cinq cent mille soldats.

MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 18 DÉCEMBRE

Eglise Sainte-Clotilde, 20 h 30 : G. Zamfir, G. Rabol (Mozart, Corelli, Haendel).

Eglise de la Trinité, 20 h 45 : Maîtrise Notre-Dame de Paris, O. Messiaen (concert de Noël).

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30 : Chœur et Orchestre des solistes, dir. : H. Reiner, M. Estrella, piano (Mozart, Haydn).

Radio-France, 20 h 30 : Musique de tous les temps.

Gaveau, 20 h 30 : Trio de Madrid (Brahms, Turina, Dvorak).

Musée Guimet, 20 h 30 : Ensemble Ars Vortices (Boulez, Constant, Malec, Philippot, Tosi).

Table verte, 22 h : D. Simon, A. Abergel, M. Menahemoff (Loeillet, Bach, Telemann).

Epicerie-Beaubourg, 21 h : The Tempest, opéra de Purcell.

JEUDI 19 DÉCEMBRE

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 20 h 30 : M. Vaussard, S. Pecot-Douatte (Bach, Couperin, Haendel, Telemann).

Pleyel, 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. : D. Barenboïm, Chœurs de l'Orchestre (Beethoven).

Eglise Sainte-Clotilde, 20 h 45 : voir le 18.

Cortot, 20 h 30 : J.-P. Sévilla (Liszt, Chopin).

Eglise Saint-Germain-l'Auxerrois, 21 h : Ensemble de Saint-Cloud, dir. : F. Polgard (Bach).

Epicerie-Théâtre, 12 h 30 : C. Laporte, L. Colladant (Mozart, Beethoven, Rossini, Bellini) ; 19 h : D. Colnot, A.-M. Beck, R. Gowman, J. Sachs (Monteverdi, Carissimi, Chesti, Caccini, Durante) ; 21 h : voir le 18.

Table verte, 22 h : voir le 18.

VENDREDI 20 DÉCEMBRE

Radio-France, 18 h : Ensemble instrumental du Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. : Y. Prin (Rosse, Reverdy, Jolas, Constant).

Chopin-Pleyel, 18 h 15 : D. Barenboïm, A. Moglia (Furtwängler).

Epicerie-Beaubourg, 21 h : voir le 18.

Eglise Saint-Germain-l'Auxerrois, 21 h : voir le 19.

Table verte, 22 h : voir le 18.

SAMEDI 21 DÉCEMBRE

Bercy, 17 h 30 : voir le 19, Pleyel.

Eglise Saint-Merri, 21 h : P. Bournet (Milan, de Visée).

Centre culturel suisse, 20 h 30 : Pianobsession (Wyttenbach, Mariétan, Rossini, Antheil).

Pleyel, 20 h 30 : Orchestre de l'Ile-de-France, dir. : J. Mercier (Offenbach).

Epicerie-Beaubourg, 21 h : voir le 18.

Table verte, 22 h : voir le 18.

DIMANCHE 22 DÉCEMBRE

Bercy, 17 h 30 : voir le 19, Pleyel.

Notre-Dame, 20 h 45 : Orchestre Amadeus, dir. : M. Molkou (Mozart).

Centre culturel suisse, 17 h : C. Favre (Schubert, Schumann, de Falla, Ansermet, Liszt).

Eglise Saint-Merri, 16 h : J.-M. Roulet (Ponce).

Eglise des Billettes, 17 h : M. Leclerc (Bach).

LUNDI 23 DÉCEMBRE

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h : Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. : M. Janowski, Maîtrise de Radio-France (Humperdinck).

MARDI 24 DÉCEMBRE

Eglise Saint-Roch, 23 h : Ensemble A Sei Voci, Dorothy Shaw Bell Choir (noëls).

Jazz, pop, rock, folk

ARC, Petit Auditorium (47-23-61-27), le 21 à 20 h 30 : S. POTTS, M. Godard, J.-J. Avenel, O. Johnson, R. Galliano.

BERCY, Palais omnisports (43-46-12-21), le 18 à 20 h : The Cure ; le 23 à 20 h : Sting.

LE CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h 30 : Whooper Markers.

CHAPELLE DES LOMBARDS (43-57-24-24), les 20, 21 à 22 h 30 : Makumba Carnaval.

CITHEA (43-57-99-26), le 20 à 20 h 30 : Washington Deadcats, les Endimanchés, le 21 : les Responsables, les Mustangs, le 22 : Ninja, le 23 : Stokshot.

DUNOIS (45-84-72-00), le 20 à 20 h 30 : J. Querlier, J.-M. Padovani Trio, les 21, 22 : J. Querlier, L. Sclavis Quartet.

ELDORADO (42-08-23-50), 22 h, le 22 : TC Matic, le 19 : Waterboys.

GIBUS (47-00-78-88), 22 h, les 18, 19 : Dalton, Vampes, les 20, 21 : E. Blakeley, The Blame, le 24 : Pigalle.

MONTANA (45-48-93-08), les 18, 19, 20, 21 à 22 h : R. Urtreger, les 23, 24 : P. Meige.

MONTGOLFIER (45-54-95-00), 22 h : G. Leroux, (dern. le 21) ; à partir du 22 : S. Guerault.

NEW MORNING (45-23-51-41), 21 h 30, le 18 : J. Hyacinthe, le 19 : Cabo Verde Show, les 20, 21 : J. Hyacinthe, B. Baux, les 23, 24 : Ph. Sanders.

PETIT JOURNAL (43-26-28-59), 21 h 30 : mer. : Watergate Seven + One ; jeu. : O. Franc Jazz Quintet ; ven. : Irakli/M. Richard Quartet ; sam. : Certains l'aiment chaud ; lun. : Cl. Bolling Trio.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), 21 h 30 : mer. : Royal tencopators Orchestra ; jeu. : F. Biensan Septet ; ven. : Quintette de Paris ; sam. : Il était une fois Django ; lun. : D. Huck Quartet.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36), 23 h : Ch. Loos, R. Del Fra, F. Simtaine.

PHIL'ONE (47-76-44-26), le 18 à 21 h 30 : D. M'Putu, les 20, 21 : Empire Bakuba, le 24 : Papa Wemba.

LA PINTE (43-26-26-15), les 18, 19 : Lacava Blues ; les 20, 21 : Invitation Quartet, le 23 : Trio J.-M. Machado.

REX CLUB (42-36-83-93), le 22 à 19 h 30 : L. Aaron.

SLOW CLUB (42-33-84-30), 21 h 30 : F. Guin (dern. le 21) ; à partir du 24 : J. Lacroix.

STAND BY (46-33-96-23), les 20, 21 à 21 h 30 : J. Gourley Trio.

TH. NOIR (43-46-91-93), le 22 à 17 h : Golden Gate Quartet.

TROIS MAILLETZ (43-54-00-79), jeu., ven., sam., 22 h 30 : R. Bahri.

La danse

AMERICAIN CENTER (43-35-21-50), les 18, 19 à 21 h. : Yip Yip Mix.

BASTILLE (43-57-42-14), les 20, 21, 24 à 20 h 30 : Striptiz

CENTRE MATES (42-41-50-80), le 18 à 14 h 30 : Ch. Pages.

ÉGLISE SAINT-LOUIS-EN-L'ILE (45-51-61-43), les 19, 20, 21 à 21 h. ; le 22 à 17 h : la Pierre qui chante.

MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-72-30), les 18, 19, 20 à 20 h 30 ; le 21 à 18 h : Danses Chhau.

PALAIS DES CONGRÈS (42-66-20-75), (Me. soir, J., D. soir, L.) 20 h 30 ; mer., sam. et dim. 14 h 30 : le Chat botté.

Mº MIROMESNIL, les 18, 19, 20, 21 à 16 h 30 : Danses masquées de Seraikella.

RENAISSANCE (42-08-21-75), le 20 à 18 h 30 : Musical Patchwork.

THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-47-77), les 21 à 17 h. et 20 h 30 : Ballet national de Pologne.

CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

MERCREDI 18 DÉCEMBRE

19 h, Hommage à Ernst Lubitsch : la Poupée ; 21 h, Hommage à A. Penn : Alice's restaurant (Vostf).

JEUDI 19 DÉCEMBRE

16 h, rétrospective du cinéma suédois, le cinéma muet : l'Espion, de G. Af Klercker ; le Père, d'A. Hoffman-Uddgren ; 19 h, Hommage à Lubitsch : Kohlhiesels tochter ; 21 h, Hommage à A. Penn : Little big man.

VENDREDI 20 DÉCEMBRE

16 h, rétrospective du cinéma suédois, le cinéma muet : le Prisonnier de la forteresse Karlsten, de G. Af Klercker ; 19 h, Hommage à Lubitsch : Romeo und Julia im schnee ; la Femme du pharaon ; la Flamme/Montmartre ; 21 h 15 : la Fugue (Vostf).

SAMEDI 21 DÉCEMBRE

15 h, rétrospective du cinéma suédois, le cinéma muet : les Gens de Hemso, de C. Barcklind ; Hommage à Lubitsch : 17 h, Sumurun ; 19 h, Anne de Boleyn ; 21 h 15, Hommage à A. Penn : Missouri breaks (Vostf).

DIMANCHE 22 DÉCEMBRE

15 h, rétrospective du cinéma suédois, le cinéma muet : Dureté d'âme, de J.W. Brunius ; Hommage à Lubitsch ; 17 h, Die Bergkatze ; 19 h, Rosita ; 21 h, Hommage à A. Penn ; 21 h, Georgia (Vostf).

LUNDI 23 DÉCEMBRE

Relâche.

MARDI 24 DÉCEMBRE

16 h, rétrospective du cinéma suédois, le cinéma muet : le Sans-Logis, de J.W. Brunius.

BEAUBOURG (42-78-35-57)

MERCREDI 18 DÉCEMBRE

15 h, rétrospective Warner Bros 1950-1985 : l'Inconnu de Las Vegas, de L. Milestone (v.o.) ; 17 h 30, la Nuit des alligators, de P. Collinson (Vostf) ; 19 h 15, Dix ans de cinéma français à redécouvrir : la Fille de Prague avec un sac très lourd, de D. Jaeggi.

JEUDI 19 DÉCEMBRE

15 h, rétrospective Warner Bros 1950-1985 : Portrait of a mobster, de J. Pevney (v.o.) ; 17 h, Magnificent doll, de F. Borzage (Vostf) ; 19 h, Dix ans de cinéma *français à redécouvrir : Cargo, de S. Dubor.*

VENDREDI 20 DÉCEMBRE

15 h, rétrospective Warner Bros 1950-1985 : Au péril de sa vie, de G. Douglas (v.o.) ; 17 h 15, Quand la chair succombe, de M. Bolognini (Vostf) ; 19 h 15, Dix ans de cinéma français à redécouvrir : Retour à *la bien-aimée, de J.F. Adam.*

SAMEDI 21 DÉCEMBRE

15 h, le Trésor des sept collines, de G. Douglas (v.o.) ; 17 h, Repris de justice, de V. Cottafavi (v.f.) ; 19 h, Dix ans de cinéma français à redécouvrir : Paradiso, de C. Bricout ; 21 h, Rétrospective Warner Bros 1950-85 : la Soif de la jeunesse, de D. Daves (v.o.).

DIMANCHE 22 DÉCEMBRE

Rétrospective Warner Bros 1950-1985 : 15 h, la Fièvre dans le sang, d'E. Kazan (Vostf) ; 21 h, Fanny, de J. Logan (v.o.) ; 17 h 15, Pop'game, de F. Leroi ; 19 h, Dix ans de cinéma français à redécouvrir : Skinoussa, de J. Baronnet.

LUNDI 23 DÉCEMBRE

Rétrospective Warner Bros 1950-1985 : 15 h, A fever in the blood, de V. Sherman (v.o.) ; 17 h, le Visage du plaisir, de J. Quintero (Vostf) ; 19 h, Dix ans de cinéma français à redécouvrir : Retour à Marseille, de R. Allio.

MARDI 24 DÉCEMBRE

Relâche.

Les exclusivités

L'AFFAIRE DES DIVISIONS MORITURI (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

AMADEUS (A., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). — V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

L'ARROSEUSE ORANGE (Hongrois, v.o.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

ASTÉRIX ET LA SURPRISE DE CÉSAR (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Paramount Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (Brés., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Rialto, 19e (46-07-87-61).

BATON ROUGE (Fr.) : Forum, 1er (542-97-53-74) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Images, 18e (45-22-47-94).

BIRDY (A., v.o.) : Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Rialto, 19e (46-07-87-61).

LES BONS DÉBARRAS (Can.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

LA BOURGEOISE ET LE PUCEAU (Fr.) (**) : Maxéville, 9e (47-70-72-86).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

LA CAGE AUX FOLLES Nº 3 (Fr.) : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Français, 9e (47-70-33-88).

CHRONOS (Fr.-A.) : La Géode, 19e (42-45-66-00).

COCOON (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40). — V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

COLONEL REDL (Hongrois, v.o.) : St-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

CORBEAUX ET MOINEAUX (Chinois, v.o.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

COTTON CLUB (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

CUORE (It., v.o.) : *Forum Orient Express*, 1er (42-33-42-26) ; Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

DROLE DE MISSIONNAIRE (Brit., v.o.) : Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; PLM St-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

L'EFFRONTÉE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Pagode, 7e (45-07-12-15) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Monte Carlo, 8e (42-25-09-83) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; 14-*Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79)* ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Murat, 16e (46-51-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

EMMANUELLE IV (**) : George-V, 8e (45-62-41-46).

EMPTY QUARTER, UNE FEMME EN AFRIQUE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18).

ESCALIER C (Fr.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (46-33-10-82).

L'ÉVEILLÉ DU PONT DE L'ALMA (Fr.) : Républic, 11e (48-05-51-33).

EXTERMINATOR II (A., v.f.) (**) : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

FLETCH AUX TROUSSES (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (42-33-67-06).

LA FORÊT D'ÉMERAUDE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LES GOONIES (A., v.o., v.f.) : *Marignan*, 8e (43-59-92-82). — V.o., v.f. : Paramount Mercury, 8e (45-62-75-90). — V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Paramount Opéra, 9e (47-52-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Paramount Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

GREYSTOKE, LA LÉGENDE DE TARZAN SEIGNEUR DES SINGES (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

HAREM (Fr., v. angl.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; V.f. : UGC Boulevards, 9e (45-74-95-40).

HOLD UP (Fr.) : Ambassade, 8e (34-59-19-08).

L'HOMME AU CHAPEAU DE SOIE (Fr.) : République, 11e (48-05-51-33).

LES JOURS ET LES NUITS DE CHINA BLUE (A., v.o.) (**) : Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71) ; Saint-Ambroise 11e (47-00-89-16).

LUNE DE MIEL (Fr.) : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

MAD MAX AU-DELA DU DOME DU TONNERRE (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

MÉMOIRES DE PRISON (Brésilien, v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

MOI VOULOIR TOI (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Paramount Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Victor Hugo, 16e (47-27-49-75) ; Paramount Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Pathé Wépler, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

MUSCLOR ET SHE-RA LE SECRET DE L'ÉPÉE (A., v.f.) : Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Calypso, 17e (43-80-30-11).

LES NOCES DE FIGARO (All., v.o.) : Vendôme, 2e (47-42-97-52).

LA NUIT PORTE JARRETELLES (Fr.) (*) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

NOTRE MARIAGE (Fr.-Port.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

ON NE MEURT QUE DEUX FOIS (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

OZ, UN MONDE EXTRAORDINAIRE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

PAPA EST EN VOYAGE D'AFFAIRES (You., v.o.) : St-André des Arts, 6e (43-26-80-25) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08).

LA PARENTÈLE (Sov., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LA PARTIE DE CHASSE (Brit., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19). V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74).

PASSAGE SECRET (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

PORTÉS DISPARUS Nº 2 (A., v.f.) (*) : Gaîté Boulevard, 2e (42-33-67-56).

PROFS (Fr.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

RAMBO II (A., v.o.) : Paramount City, 8e (45-62-45-76). — *V.f.* : Paramount Marivaux, 2e (42-96-80-40).

RAN (Jap., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).

RASPOUTINE, L'AGONIE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UCG Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40). — V.f. : Gaumont Opéra (ex-Berlitz), 2e (47-42-60-33) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

RETOUR VERS LE FUTUR (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23). — V.f. : Gaumont Opéra (ex-Berlitz), 2e (47-42-60-33) ; Capri, 2e (45-08-11-69) ; Paramount Montparnasse, 14e (43-35-30-40).

LES RIPOUX (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

RIO ZONE NORD (Brés., v.o.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97).

ROUGE BAISER (Fr.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; 14-Juillet *Bastille, 11e* (43-57-90-81) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

SANS TOIT NI LOI (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra (ex-Berlitz), 2e (47-42-60-33) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; 14-Juillet Racine, 6e (43-26-19-68) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

SCOUT TOUJOURS (Fr.) : Gaumont Opéra (ex Berlitz), 2e (47-42-60-33) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

SHOAH (Fr.) : Olympic, 14e (45-43-99-41).

SILVERADO (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Paramount Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; 14 Juillet Bastille, 11e, (43-57-90-81) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50). V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Paramount Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Paramount Montparnasse, 14e (43-35-30-40) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Murat, 16e (46-51-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Pathé Wépler, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) (h. sp.).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

SUBWAY (Fr.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37).

TANGOS, L'EXIL DE GARDEL (Franco-Argentin, v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

TARAM ET LE CHAUDRON MAGIQUE (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). — V.f. : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Murat, 16e (46-51-99-75) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

LE TEMPS DÉTRUIT (Fr.) : Reflet Logos, 15e (43-54-42-34).

TERMINATOR (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

THE WAY IT IS (A., v.o.) : 3 Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41).

TOKYO GA (All., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18).

TONNERRES LOINTAINS (Indien, v.o.) : Bonaparte, 6e (43-26-12-12).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Capri, 2e (45-08-11-69) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-52-27) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06).

LE VOYAGE A PAIMPOL (Fr.) : Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; Studio Cujas, 5e (43-54-89-22) ; Paramount Montparnasse, 14e (43-35-30-40).

LES FILMS NOUVEAUX

BILLY ZE KICK, film français de Gérard Mordillat, Ciné Beaubourg, 3e (42-72-52-36) ; St-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Paramount Montparnasse, 14e (43-35-30-40) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LA DERNIÈRE LICORNE, film américain d'Arthur Rankin et Jules Bass (v.f.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; *Bastille, 11e (43-07-54-40)* ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

EXPLORERS, film américain de Joe Dante (v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Paramount City, 8e (45-62-45-76) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Paramount Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Images, 18e (45-22-47-94).

KALIDOR, film américain de Richard Fleischer (v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Paramount Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount City, 8e (45-62-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Paramount Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Paramount Montparnasse, 14e (43-35-30-40) ; Paramount Orléans, 14e (45-40-45-91) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

NIGHT MAGIC, film canadien de Lewis Furey : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Lumière, 9e (42-46-49-07).

PIZZAIOLO ET MOZZAREL, film français de Christian Gion : Paramount Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Danton, 6e (42-25-10-30) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Paramount Montparnasse, 14e (43-35-30-40) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Tourelles, 20e (43-64-51-98).

SANTA CLAUS, film américain de Jeannot Szwarc : Paramount Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) ; Paramount Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount City, 8e (45-62-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Paramount Gobelins, 13e (47-07-12-28) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Paramount Montparnasse, 14e (43-35-30-40) ; Paramount Orléans, 14e (45-40-45-91) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00).

UNE SAISON ITALIENNE, film italien de Pupi Avati (v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Reflet Médicis, 5e (43-54-42-34) ; 14-Juillet Parnasse, 16e (43-26-58-00) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Action Lafayette, 9e (48-74-97-27) ; Ranelagh, 16e (42-88-04-44).

Les grandes reprises

L'AIGLE A DEUX TETES (F.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85).

L'ARRANGEMENT (A., v.o.) : Action Rive gauche, 5e (43-24-44-40) ; Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

LA BELLE ET LA BETE (Fr.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

LA BELLE ET LE CLOCHARD (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

CARMEN (Saura) (v.o.) : Calypso, 17e (43-80-30-11).

CE PLAISIR QU'ON DIT CHARNEL (A., v.o.) (*) Utopia, 5e (43-26-84-65).

COMME UN TORRENT (A., v.o.) : Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23).

LE DERNIER TANGO A PARIS (Fr.-It., v.o.) (**) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

LA DERNIÈRE FOLIE DE MEL BROOKS (A., v.o.) : St-Michel, 5e (43-26-79-17).

DERSOU OUZALA (Jap., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

DETECTIVE STORY (A.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

DON QUICHOTTE (Sov.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

DOCTEUR FOLAMOUR (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

EXCALIBUR (A., v.o.) : Calypso, 17e (43-80-30-11).

FALLING IN LOVE (A., v.o.) : Calypso, 17e (43-80-30-11).

LA HUITIÈME FEMME DE BARBE-BLEUE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

FANNY ET ALEXANDRE (Suéd., v.o.) : Calypso, 17e (43-80-30-11).

L'HOMME TRANQUILLE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60).

JÉSUS DE NAZARETH (It.) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85).

JOHNNY GUITARE (A., v.o.) : Logos, 5e (43-54-42-34) ; Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Action Lafayette, 9e (48-74-97-27) ; Olympic Entrepôt, 14e (45-33-99-41).

KAGEMUSHA (Jap., v.o.) : Républic, 11e (48-05-51-33) ; Calypso, 17e (43-80-30-11).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (45-08-11-69).

MONTY PYTHON LA VIE DE BRIAN (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

MONTY PYTHON SACRE GRAAL (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

LES OISEAUX (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (**) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71).

ORFEU NEGRO (Fr.) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

PALE RIDER (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LA PLANÈTE SAUVAGE : Utopia, 5e (43-26-84-65).

PANDORA (A., v.o.) : Action Rive gauche, 5e (43-29-44-40) ; Mac Mahon, 17e (43-80-24-81).

LA PARADE DE PRINTEMPS (A., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76).

LA PEAU DOUCE (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES PRODUCTEURS (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21). — V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

REFLETS DANS UN ŒIL D'OR (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

ROBIN DES BOIS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

THIS IS ARMY (A., v.o.) : Péniche des Arts, 15e (45-27-77-55).

STALKER (Sov., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

THE BLUES BROTHERS (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21). — V.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58).

CINÉMA

THE THING (A., v.f.) (*) : Maxéville, 9e (47-70-72-86).

THE MAJOR, THE MINOR (A.) : *Action Ecoles, 5e (43-25-72-07)*.

TO BE OR NOT TO BE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60).

TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

LA TOUR DE LONDRES (Ang., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

LA TRAVIATA (It., v.o.) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Calypso, 17e (43-80-30-11).

UNDERFIRE (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

VIVEMENT DIMANCHE (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

VIVA ZAPATA (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33).

Les festivals

CARLOS SAURA (v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), ven., 14 h : Cria Cuervos ; jeu., 16 h : *Vivre vite* ; mer., jeu., 14 h : Ma cousine Angélique.

CINQ FILMS POUR LE PRIX D'UN (v.o.) : *Studio Bertrand*, 7e (47-83-64-66), 14 h : Gun Crazy ; 15 h 20 : Duel dans le Pacifique ; 17 h : Paris vu par... ; *18 h 40* : Paris vu par... 20 ans après ; 20 h 20 : Il bidone ; 22 h 10 : L'Avventura.

FESTIVAL D'AUTOMNE – RETROSPECTIVES *BECKER* – *FRANK* – SEMAINE DES CAHIERS DU CINÉMA (v.o.) U.G.C. Marbeuf, 8e *(45-61-94-95)*, Jacques Becker : mer. 14 h, 16 h, 20 h, mar. 14 h, 20 h 15 : Rue de l'Estrapade ; mer. 18 h, 22 h, lun. *20 h, 22 h* : *Falbalas* ; jeu. *14 h, 16 h*, 20 h 15 : Edouard et Caroline ; jeu. 18 h, 22 h : Antoine et Antoinette ; ven. 14 h, *18 h, 20 h 15*, mar. *16 h* : *Rendez-vous de* juillet ; ven. 16 h 15, 22 h : Les Aventures d'Arsène Lupin ; sam. 14 h, 16 h, 20 h, *22 h* : *Le Trou* ; sam. *18 h* : Casque d'or ; dim. 14 h, 18 h, 22 h : Dernier atout ; lun. 14 h, 16 h, 18 h : Ali Baba et les 40 voleurs ; mar. *18 h 15*, 22 h : *Montparnasse 19* ; Robert Frank : mer., sam., lun : Conversation in Vermont – Life Dances on – *Pull my Daisy* ; jeu., dim. : Me and My Brother ; ven., mar. : About me A Musical – Energy and How to get it ; tlj 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

SEMAINE DES CAHIERS : mer. 20 h 30 : La main dans l'ombre (Thorde) ; jeu. 20 h 30 : Himatsuri (Yanagimachi) ; 22 h 30 : le Plan de ses dix-neuf ans (Yanagimachi) ; ven. : Lightship (Skolimowski) ; sam. 20 h 30 : Maine Océan + débat (Rozier) ; dim. : le Médecin de Gafire (Diop).

FESTIVAL DU FILM POUR ENFANTS (v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80), mer., mar. *14 h* : le Tour du monde de Sadko ; mer., lun. 14 h : le Géant de la Steppe ; ven. 14 h, 16 h : le Conte du tsar Saltan ; dim. 14 h, mar. 16 h : Rouslan et *Lioudmilla*.

N. KINSKY (v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36), sam., lun. 11 h 30 : la *Lune dans le caniveau* ; sam., lun : 11 h 50 : Maria's Lovers ; sam., lun. 11 h 35 : la Féline (*) ; sam., lun. 11 h 40 : Hôtel New-Hampshire ; sam., lun. 11 h 30 : Surexposed.

KUROSAWA (v.o.), Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68), mer., ven., dim. 18 h 30 : *Dersou Ouzala* ; sam. 18 h 30 : *Dodes Caden*.

NIKITA MIKHALKOV (v.o.), Épée de bois, 5e (43-37-57-47) (v.o.), 15 h : *l'Esclave de l'amour* ; *17 h 30* : *Cinq soirées* ; 19 h 30 : Quelques jours de la vie d'Oblomov ; 22 h : Partition inachevée pour piano mécanique.

OZU (v.o.), Olympic-Marylin, 14e (45-43-99-41), mer., sam. : Gosses de Tokyo ; jeu. : Fin d'automne ; ven., dim. : Dernier caprice ; lun. : *le Goût du saké* ; mar. : Voyage à Tokyo.

FILM D'ANIMATION (v.o.), Rialto, 19e (46-07-87-61), mer., sam., dim., lun., mar. *14 h* : *Tom et Jerry* ; *mer. 18 h 45*, sam., lun. 16 h 15, mar. 12 h : le Chaînon manquant ; jeu., dim., lun. 18 h 45, ven. *23 h 30*, *sam. 21 h 15* : *Métal hurlant* ; mer., ven. 16 h 15 : Américan pop.

PROMOTION DU CINÉMA (v.o.), Studio 28, 18e (46-06-36-07), mer. : Elsa, Elsa ; jeu. : l'Amour ou presque ; ven. : Mémoires de prison ; sam. : Hold-up ; dim., mar. : Retour vers le futur.

QUE RESTE-T-IL DE NOS PEPLUMS (v.o.) Olympic-Entrepôt, 14e (45-43-99-41), mer. *16 h, 20 h*, sam. *16 h, 20 h* : Hercule à la conquête de l'Atlantide ; mer. 18 h, 22 h : Aïda ; jeu. 18 h, 22 h : *les Derniers Jours d'Herculanum* ; jeu. 16 h, 20 h : Hercule contre Moloch ; ven. 16 h, 20 h : Théodora, impératrice de Byzance ; ven. 18 h, 22 h : Hercule se déchaîne ; sam. 14 h, *18 h, 22 h* : *Maciste en enfer* ; dim. 14 h, 18 h, 22 h, mar. 18 h, 22 h : les Derniers Jours de Pompéi ; dim. 16 h, 20 h : *Cléopatre, une reine pour un César* ; lun. 16 h, 20 h : la Vengeance d'Hercule ; lun. 18 h, 22 h : la *Terreur des gladiateurs* ; mar. *16 h, 20 h* : Maciste contre les hommes de pierre.

ROHMER, République-Cinéma, 11e (47-00-89-16), ven. 16 h : la Collectionneuse ; dim. 12 h : *la Marquise d'O* ; *mar.* 17 h 50 : la Carrière de Suzanne ; mer. 20 h, mar. 16 h : la Femme de l'aviateur ; *Denfert, 14e (43-21-41-01)*, lun., 12 h 10 : le Beau Mariage ; ven. 17 h : les Nuits de la pleine lune ; sam. 10 h 40 : *Pauline à la plage* ; dim., *13 h 30*, *lun.* 15 h 40 : Perceval le Gallois.

TEX AVERY (v.o.), 3 Luxembourg, 6e (46-33-97-77), la Cabane de l'oncle *Tom* ; *le Putois amoureux* ; Casse-noisette ; Droopy en Alaska ; Chasseur chassé ; All this and Rabbit Stew ; Jerry et le bébé pivert ; *Tom et Jerry en pique-nique* ; Pinky pilote d'essai ; Pinky Safari photo ; Popeye contre les termites ; *Popeye superman*.

LE CINÉMA INDIEN A TRAVERS SES STARS, Centre G. Pompidou, salle Garance (42-78-37-29) : mer. à 14 h 30 : Sanzar Simantey, de T. Majumdar ; 17 h 30 : Zanjeer, de P. Mehra ; 20 h 30 : Forteresse d'or, de S. Ray ; jeu. *à 14 h 30* : *Paar*, de G. *Ghose* ; *17 h 30* : Jatngriha, de T. Sinha ; 20 h 30 : Amar Akbar Anthony, de M. Desai ; ven. à *14 h 30* : *Nuances*, de M. *Khan* ; 17 h 30 : le Mur, de Y. Chopra ; 20 h 30 : Vibration de K. Shahani ; sam. 14 h 30 : le Mirage, de N. Mahapatra ; 17 h 30 : Bazaar, de S. Sarhadi ; 20 h 30 : M. and Mrs 55, de G. Dutt ; dim. 14 h 30 : M. Sampat, de S.S. Vasan ; 17 h 30 : Kalyug, de S. Benegal ; 20 h 30 : le Rideau, de KC George ; lun. 14 h 30 : Kashinath, de N. Bose ; *17 h 30* : Sikander, de S. Modi ; 20 h 30 : le Rôle, de S. Benegal.

Les séances spéciales

AMERICAN GIGOLO (A., v.o.) : Calypso, 17e (43-80-30-11), 22 h (sf mar.).

L'AMI AMÉRICAIN (All., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16), sam., 19 h 50.

ANOTHER COUNTRY (Brit., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16), dim., 22 h.

AU-DESSOUS DU VOLCAN (A., v.o.) : Templiers, 3e *(42-72-94-56)*, ven., lun., 22 h.

LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (A., v.o.) : 3 Luxembourg, 5e (46-33-97-77), 12 h.

LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Calypso, 17e (43-80-30-11), 18 h *(sf mar.)*.

BLACK JACK (Brit., v.o) : Action La Fayette, 9e (48-74-97-27), sam., dim., lun., mar., 13 h 50.

CABARET (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14), 15 h 20.

CASANOVA (de Fellini) (It., v.f.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), sam., dim., 17 h 30.

LES CHARIOTS DE FEU (Brit., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21), 17 h 45 (sf mar.).

LES CHIENS DE PAILLE (**) (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), mer., sam., 22 h ; *dim.*, 20 h.

COUP DE CŒUR (A., v.o.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33), mer., jeu., ven., sam., mar., 22 h ; dim. 18 h.

DANCE WITH A STRANGER (Brit., v.o.) : 3 Luxembourg, 6e (46-33-97-77), 12 h.

DÉTECTIVE (Fr.) : *Républic-Cinéma*, 11e (48-05-51-33), jeu., 18 h ; sam., 20 h 10.

ELEMENT OF CRIME (Dan., v.o.) : Saint-Ambroise, *11e* (47-00-89-16), ven., 22 h 15.

ÉQUATEUR (Fr.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21), ven., 15 h 30.

GÉANT (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 17 h 45.

GERTRUD (Dan. ; v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), ven., lun., 22 h.

HAIR (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21), jeu. 14 h ; dim., lun., 18 h.

IL ÉTAIT UNE FOIS LA RÉVOLUTION (It., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82), 21 h 50.

INDIA SONG (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01), jeu., lun., 18 h.

LAWRENCE D'ARABIE (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14), 21 h.

METROPOLIS (All., muet) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36), *dim.*, *11 h 45* ; Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), dim., 22 h ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85), ven., 17 h 30 ; sam., 19 h.

MON NOM EST *PERSONNE* (It., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14), 14 h.

LE MEILLEUR DE LA VIE (Fr.) : *Républic-Cinéma*, *11e* (48-05-51-33), lun., 20 h.

LE MYSTÈRE PICASSO (Fr.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36), mar., 12 h 10.

LA PEAU DOUCE (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01), jeu., 20 h ; sam., 18 h.

PIXOTE, LA LOI DU PLUS FAIBLE (*) (Brés., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36), mar., 11 h 40.

POSSESSION (**) (Brit., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), mer., sam., 22 h.

QU'EST-IL ARRIVÉ A BABY JANE ? (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (46-33-97-77), 12 h.

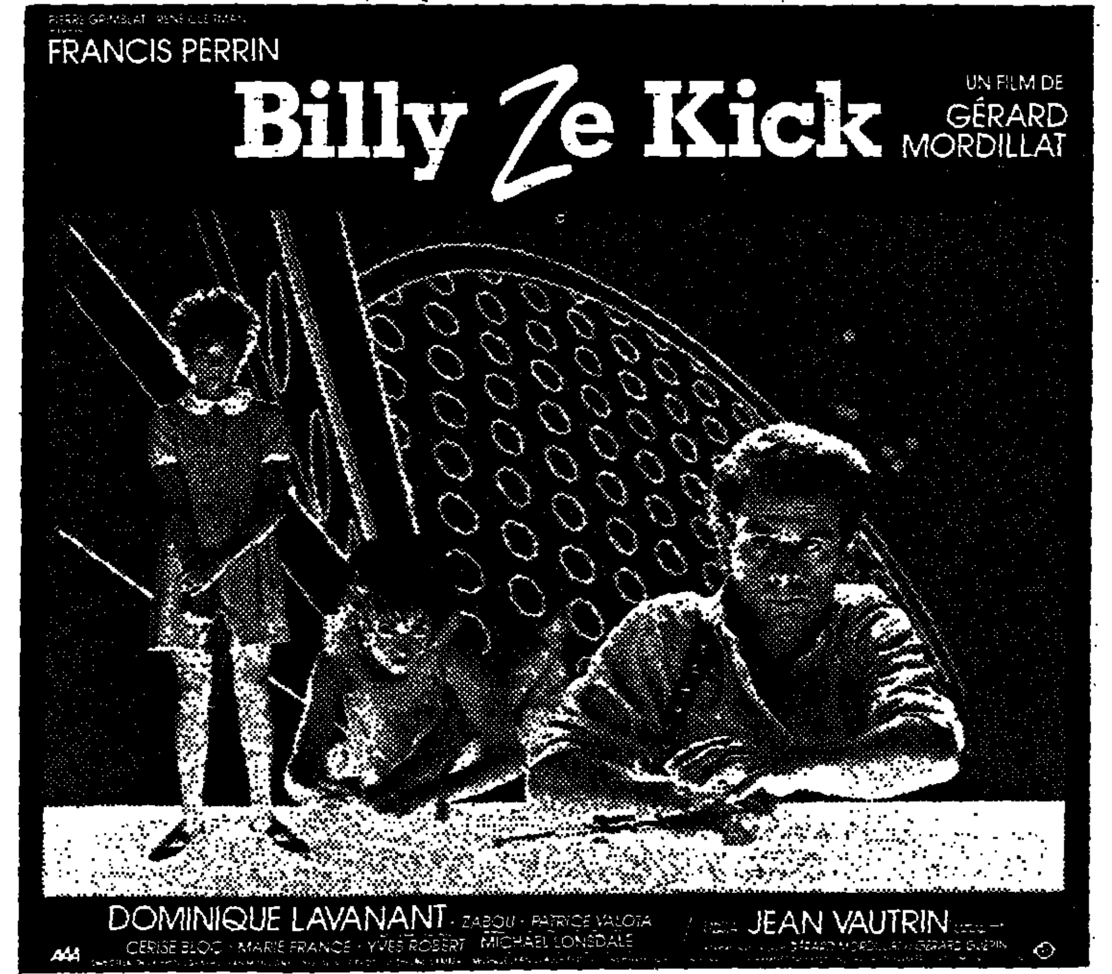
ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71), 22 h 25 : ven., sam., mar., 0 h 15.

RUSTY JAMES (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21), 20 h 15 (sf mar.) : ven., 16 h 15, 20 h 15.

SALO, OU LES 120 JOURS DE SODOME (**) (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36), ven., sam., 0 h 30.

VIVA ZAPATA (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01), mer., *18 h* ; jeu., 14 h, 16 h.

VIVEMENT DIMANCHE (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01), dim., 20 h ; ven., 22 h ; mar., 20 h.



RADIO-TÉLÉVISION

Mercredi 18 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20 h 30 Parlons France.
Avec M. Laurent Fabius, premier ministre.

20 h 45 Les grands écrans de TF1 : Au plaisir de Dieu.
D'après le roman de Jean d'Ormesson, réal. R. Mazoyer. Avec J. Dumesnil, F. Lambiotte, L. Barjon (rediff.).
Le duc de Plessis-Vaudreuil assiste, impuissant, aux changements des temps ; ses petits-enfants le délaissent, Anne-Marie s'est éprise de Robert Vaudreuil, un amour impossible puisqu'il est marié.

22 h 20 Série : Le plus grand musée du monde.
L'Europe du Nord au temps de Van Eyk et de Dürer. Réal. C. Viladerbo. Récitant Claude Piéplu. Avec Isabelle Huppert et Jean-Claude Brialy.
Il est facile aujourd'hui de considérer qu'en Flandre toutes les conditions étaient réunies pour voir naître l'extraordinaire peinture que domine la figure de Jan Van Eyk. Une coproduction franco-japonaise sur le Louvre.

23 h 20 Performances.
Magazine d'actualités culturelles de M. Cardoze.
Reportage : le musée Picasso a deux mois ; Clap pour Jean-Jacques Beineix ; les Youpies (les nouveaux conseils en entreprise débarquent) ; l'agenda.

23 h 50 Journal.

0 h 5 C'est à lire.

DEUXIÈME CHAINE : A2



20 h 35 Magazine : L'heure de vérité.
Mme Marie-France Garaud, ex-conseillère de Georges Pompidou et de Jacques Chirac, tête de liste pour les élections de 1986, répond aux questions de F.-H. de Virieu, d'A. Duhamel, d'A. Du Roy et de C. Clerc.

21 h 55 Le dossier d'Alain Decaux.
MM. Lumière, père et fils, ou la naissance du cinéma.
Antoine Lumière, le type même de l'autodidacte. Orphelin à quatorze ans, seul à Paris, le jeune apprenti se plonge dans les ouvrages scientifiques, se marie, ouvre un atelier de photographie bientôt florissant. Son fils Auguste devient le photographe à la mode à Lyon. L'histoire d'une passion, d'une réussite dans une époque en plein mouvement.

23 h 10 Histoires courtes.
Game over, de J.-J. Bernard ; la Banlieue des étoiles, *de S. Drouot.*

23 h 40 Journal.

0 h 5 Bonsoir les clips.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 35 La Fête en France(s) : L'Amiral Larima...
Production FR3 Rennes, réal. P. Antoine.
*Des variétés pas comme les autres, tournées à Saint-Malo sur l'*Armorique*, un des bateaux des Brittany Ferries. Le fil conducteur est le navigateur Olivier de Kersauzon, entouré d'une troupe pétillante, allant du fantaisiste Pierre Richard au groupe Touré Kunda. Un kaléidoscope très agréable à regarder.*

21 h 35 Thalassa.
Le magazine de la mer de G. Pernoud.
Les tontons surfeurs de Biarritz, un reportage d'Alain Gardinier et Jean Loiseau.

22 h 15 Journal.

22 h 45 Néopolar : la Mariée rouge.
D'après l'œuvre de H. Jaouen, adaptation J.-J. Tarbes, réal. J.-P. Bastid. Avec P. Kléber, R. Genevier...
Un polar d'une violence inouïe, servi par une bonne distribution.

0 h 15 Prélude à la nuit.
Macbeth *(extraits), de Verdi, par l'Orchestre philharmonique de Monte-Carlo, dir. C. Schnitzler, avec S. Martynov, basse.*

FR3 PARIS-ILE-DE-FRANCE

17 h, *Il était une fois l'opérette marseillaise* ; 17 h 15, A deux sur la trois ; 18 h 55, La panthère rose ; 19 h 5, Atout PIC ; 19 h 15, Informations ; 19 h 35, Un journaliste un peu trop voyant.

CANAL PLUS

19 h 55, Football : Bordeaux-Monaco (en direct de Bordeaux) ; 22 h 5, *les Fauves*, film de J.-L. Daniel ; 23 h 35, **l'Été prochain,** film de N. Trintignant ; 1 h 20, **Romances et Confidences,** film de M. Monicelli.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Antipodes : l'histoire enfouie de la Guadeloupe. « Leonora », le regard d'une vieille Guadeloupéenne.

21 h 30 Pulsations : Indochine ou les aventures du rock perdu.

22 h 30 Nuits magnétiques.

0 h 10 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 *Concert (donné au nouveau théâtre de Châtellerault, le 2 septembre)* : Chants et chansons de Janequin, Gombert, Fechta, Isaac, Non Papa, Croce, par l'Ensemble a Sei Voci.

22 h **Les soirées de France-Musique** : cycle acousmatique ; à 23 h 5 Jazz-club en direct du Petit Opportun.

Jeudi 19 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20 h 30 Droit de réplique.
Les réponses des partis politiques à l'intervention du premier ministre.

20 h 45 Les grands écrans de TF1 : Au plaisir de Dieu.
D'après le roman de Jean d'Ormesson, réal. R. Mazoyer. Avec J. Dumesnil, F. Lambiotte, L. Barjon... (Rediff.).
Dernier épisode. Après la guerre, la famille tout entière (sauf Anne-Marie devenue actrice) s'est réunie dans le château familial pour fêter les quatre-vingt-dix ans du duc de Sosthène... La série s'achève sur la révélation des mensonges et la mort du patriarche. Départs et déchirures, les systèmes de valeurs s'écroulent et la famille éclate.

22 h Les jeudis de l'information : L'enjeu.
Emission présentée par F. de Closets, E. de la Taille et A. Weiller.
Au sommaire : Kelian, une chaussure dans la corbeille ; Les commandos de choc de la solidarité ; Le pompier providence ; Indes : l'empire Tata et l'enjeu de l'innovation.

23 h 30 Journal.

23 h 45 C'est à lire.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Cinéma : la Scarlatine.
Film français de G. Aghion (1983), avec B. Fossey, S. Audran, C. Malavoy, H. Petri, H. Jaulmes, R. Bertin, P.-L. Rajot.
Un petit garçon est élevé par sa mère, sa grand-mère et son arrière-grand-mère, qui se disputent son affection. Un homme n'appartenant pas au clan s'éprend de sa mère. Une réalisation un peu floue, mais une vision de l'enfance originale. Et des actrices épatantes.

22 h 10 Le Magazine.
De la rédaction d'A 2, préparé par J.-L. Saporito, présenté par M. Honorin.
Le portrait du mois : Les quinze-vingt-cinq ans (le look d'une génération, leur gourou, les TUC-rock) ; Pain contre la faim (la récupération des vieux croûtons permet d'aider le Comité contre la faim) ; Le front patriotique de Manuel Rodriguez (une organisation politico-militaire au Chili) ; Le système anti-blocage de freinage.

23 h 25 Journal.

23 h 50 Bonsoir les clips.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 35 Histoire d'un jour : 12 juin 1964, au nom de la loi raciste.
Série de Ph. Alfonsi et M. Dugowson.
« Je suis prêt à mourir », *lance Mandela à ses juges le 12 juin 1964, jour de son procès. Un procès dont l'histoire exemplaire est racontée pour ce douzième numéro d'« Histoire d'un jour ». Nelson Mandela, vingt et un ans après, est encore en prison, il représente dans le monde entier le symbole de la lutte des Noirs pour l'égalité en Afrique du Sud. Un combat de tous les jours, soutenu aujourd'hui par de nombreux pays membres de l'ONU. Michel Honorin, témoin des événements en 1964, et Reza, grand reporter, témoin des événements actuels, sont invités sur le plateau.*

22 h 5 Journal.

22 h 30 Bloc-notes : François Mauriac.
24 décembre 1957. *« Cette nuit, l'Occident s'empiffre. En l'honneur de qui et de quoi tous ces bouchons sautent ? »*

22 h 40 Millésime.
Le magazine du vin : votre cave, le vin et l'argent, le terroir, l'Alsace ; les châteaux de Bordeaux présentés par Michel Doraz. Que boire avec un gratin de courgettes ?

23 h 10 Prélude à la nuit.
Symphonie « le Feu » nº 59 en la majeur, *de Haydn par l'Ensemble orchestral de Paris, dir. J.-P. Wallez.*

CANAL PLUS

7 h, Gym à gym ; 7 h 15, Top 50 (et à 12 h 5 et 20 h) ; 7 h 40, Cabou Cadin ; 8 h 25, Rue Carnot ; 8 h 50, **Conan le barbare,** *film de J. Milius* ; *11 h*, Document : Alerte à l'ours polaire ; 12 h, Dessin animé ; 12 h 30, Magazine : Direct ; 14 h, **Voulez-vous un bébé Nobel,** film de R. Pouret ; 15 h 25, **Gloria,** film de J. Cassavetes ; 17 h 45, 4 C + ; 18 h 25, *Les affaires sont les affaires* ; 19 h, Maxitête (et à 19 h 55 et 20 h 30) ; 19 h 5, Zénith ; 19 h 40, Tout s'achète ; 20 h 15, Coluche ; 20 h 35, **Amityville, la maison du diable,** film de S. Rosenberg ; 22 h 40, **les Crapauds,** film de G. McCowan ; 0 h, **la Trace,** film de B. Favre ; 1 h 40, Vive la comédie (Prologue ; La poudre aux yeux).

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Le Monologue d'Adramelech, de V. Novarina.

21 h 30 Musique élisabéthaine *(Festival estival de Paris,* juillet 1984) : œuvres de Dowland, Bachelar, Byrd, Johnson, Holborne, par Paul O'Dette, luth.

22 h 30 Nuits magnétiques : la nuit et le moment : art, sons, radio alternative sur courant continu.

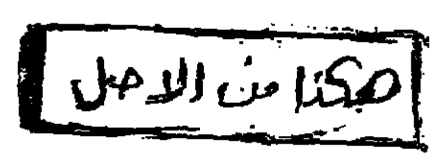
0 h 10 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 5 Concert : (donné au grand théâtre de Genève, le 21 *septembre)* : *Lulu*, opéra de Berg, par l'Orchestre de la Suisse romande, dir. J. Tate, sol., P. Wise, Y. Minton, M. Hintermeier, R. Jacques, R. Greager, F.F. Nentwig, R. Hamilton...

0 h *Les soirées de France-Musique* : Serge Rachmaninov.

Les programmes des trois chaînes, de France-Culture et de France-Musique avant 20 h 30 se trouvent dans notre supplément (*le Monde* du 13 décembre).



COMMUNICATION

DANS LA RÉGION RHONE-ALPES

« Le Dauphiné libéré » et M. Paul Dini s'associent pour publier des « gratuits »

De notre correspondant

Grenoble. — La surprenante association entre *le Dauphiné libéré*, contrôlé par M. Robert Hersant, et M. Paul Dini patron, du premier groupe de journaux gratuits, la COMAREG — le premier évinça le second en 1983 de la direction du grand quotidien régional, — annoncée le 28 novembre, va permettre aux deux entreprises d'éditer en commun des magazines gratuits. *Le Dauphiné libéré* n'avait pas, à la différence du *Progrès*, qui contrôle le groupe Hebdo (qui a récemment déposé son bilan), investi le domaine de la presse gratuite.

Selon M. Dini, « *les guerres de possession étant terminées depuis trois ans* » entre lui et M. Hersant pour le contrôle du *Dauphiné libéré* et « *les pages du passé tournées* », il était naturel que les deux hommes puissent cohabiter dans la région Rhône-Alpes. Leur collaboration se limitera toutefois, précise-t-on de part et d'autre, à la création de « gratuits », qui prendront la forme de magazines de qualité « *à caractère publi-rédactionnel* » et qui, selon M. Dini, seront « *des gratuits d'un autre type* ».

Le premier sera lancé à la seule initiative de la COMAREG, à Grenoble, *le 20 décembre ; le second* à Lyon en janvier, cette fois par la société Publi-Presse-Rhône-Alpes, constituée par la COMAREG à hauteur de 51 % et de la SA *le Dauphiné libéré* pour 49 %. Enfin, à Saint-Etienne, cette société a racheté un journal gratuit. Il n'est pas exclu que d'autres journaux voient le jour dans d'autres villes de la *région*. Tous seront toutefois publiés sous le titre *Objectif*.

Au moment où l'on constate la lente disparition du groupe Hebdo de Rhône-Alpes et que surgissent *parallèlement d'autres initiatives de* presse gratuite — comme à Grenoble, où *Info-semaine*, créé il y trois mois, a presque totalement détrôné *Hebdo-Grenoble*, — la COMAREG et *le Dauphiné libéré* estiment nécessaire de quadriller plus fermement encore le marché publicitaire en Rhône-Alpes.

CLAUDE FRANCILLON.

AU LIBAN

Bouffée d'oxygène pour « l'Orient-le Jour »

De notre correspondant

Beyrouth. — *L'Orient-le Jour*, principal journal quotidien en français du Liban (environ vingt-cinq mille exemplaires) (1), a été sauvé par une injection de fonds : son capital a été porté de 3 millions à 9 millions de livres libanaises, soit à 4 millions de francs, ce qui a entraîné une refonte de son actionnariat. Une bataille politico-financière à fleurets mouchetés l'avait précédée.

M. Ghassan Tueni, le journaliste et homme politique qui contrôle déjà le principal quotidien libanais en arabe, *An-Nahar*, devient président-directeur général de *l'Orient-le Jour*. Sa part, minime jusque-là, va augmenter substantiellement. L'autre gros actionnaire est un homme d'affaires, M. Pierre Pharaon (30 %). Mais c'est autour de la personne de M. Michel Murr que s'est déroulée la bataille de *l'Orient-le Jour*. Elle doit d'ailleurs se poursuivre jusqu'à l'expiration du délai de souscription, le 5 janvier 1986.

Milliardaire proche des Forces libanaises (milice chrétienne), M. Murr — qui nourrit des ambitions politiques et vient de créer un journal en arabe : *El-Joumhouriya* — a cherché à prendre sous différentes formes le contrôle du quotidien en français, en profitant de ses difficultés. Mais ses tentatives ont été contrées et on sait maintenant qu'il restera nettement minoritaire. M. Pierre Eddé, président-directeur général sortant, a refusé, sous réserve de ses droits légaux, de souscrire à l'augmentation de capital ; il rentre dans le rang, mais son cousin *éloigné, M. Michel Eddé, ancien* ministre de l'information, pourrait voir sa participation et son rôle augmenter.

Les problèmes de *l'Orient-le Jour* découlent directement de la guerre du Liban. Après avoir, comme le reste de l'économie du pays, magistralement tenu le coup durant neuf ans (jusqu'à fin 1983), il a accumulé au cours des deux dernières années des pertes totalisant 10 millions de livres libanaises et qui s'alourdissent au rythme de 400 000 *à 500 000 livres libanaises par mois*. Les fonds qu'il reçoit devraient lui donner une bouffée d'oxygène pour au moins un an.

Plus que cinquantenaire puisque la fondation de *l'Orient* remonte à 1926, *l'Orient-le Jour* est le produit d'une fusion de deux titres, en 1971. Sa disparition serait un coup dur pour la francophonie au Liban et l'argument a été développé devant les autorité françaises. Sans qu'elles s'en émeuvent outre mesure. Le nouveau PDG de *l'Orient-le Jour*, M. Ghassan Tueni, s'est engagé a développer ou son savoir-faire pour consolider le sauvetage du journal. Il avait déjà été à l'origine de la fusion des deux titres il y a quatorze ans.

Même s'il est pour le moment financièrement renfloué, *l'Orient-le Jour*, établi à Beyrouth-Ouest, doit faire face, encore plus que les autres journaux, au problème de la division de la ville qui se stratifie. Ses rédacteurs sont en effet en quasi-totalité chrétiens. La moitié d'entre eux viennent de Beyrouth-Est et sont donc confrontés aux dangers du passage intersecteurs. Un transfert à l'Est n'est pas vraiment à l'ordre du jour, mais il ne saurait plus être exclu. En réalité, il sera déjà question de doter *l'Orient-le Jour*, comme d'ailleurs *An-Nahar*, des moyens de paraître des deux côtés de la ligne de démarcation, comme *l'indique l'aménagement de* locaux a Achrafieh en secteur chrétien.

Les difficultés de *l'Orient-le Jour*, comme celles de tous les journaux libanais, proviennent de la conjonction de deux conséquences de la guerre : chute en vrille des ressources et frais supplémentaires (logement à proximité du journal, bureaux dédoublés, triplement du prix du papier en un an, etc.). *L'Orient-le Jour* y a été plus sensible que d'autres : perte de publicité (moins 75 %) et de lecteurs avec le départ des étrangers et d'une partie de la bourgeoisie francophone ; il était en outre le plus vulnérable à la coupure de la ville.

La composition de son conseil d'administration, où cohabitent des tendances carrément ennemies (MM. Ghassan Tueni, Pierre Eddé et Michel Murr en particulier) est garante de son indépendance politique. Mais elle porte aussi en germe des rivalités potentielles dangereuses pour sa survie.

LUCIEN GEORGE.

(1) L'autre quotidien en français est *le Réveil*.

● *Poursuite de la parution du « Courrier picard »*. — Le quotidien *le Courrier picard*, qui a déposé son bilan le 13 décembre (*le Monde* du 14 décembre), a été autorisé à poursuivre sa parution jusqu'au 31 janvier 1986, avec possibilité de renouvellement, par le tribunal de commerce d'Amiens.

Ce délai devrait permettre la mise au point d'une solution de redressement de l'entreprise, en cessation de paiement depuis un mois et qui, selon le syndic M. Pierre-Honoré Garnier, nommé par le tribunal de commerce, présenterait un passif de l'ordre de 20 millions de francs.

● *Décisions fin décembre pour « l'Union » de Reims*. — Le tribunal de commerce de Reims a examiné le 17 décembre les tierces oppositions à son jugement du 29 octobre désignant M. Philippe Hersant, gérant de la société France-Antilles, comme repreneur du quotidien champenois et présentées par les deux autres candidats à la reprise du journal. Le tribunal a mis son jugement en délibéré au 24 décembre. Le ministère public avait demandé un sursis à statuer, la décision définitive de la commission Caillavet concernant la reprise de *l'Union* par M. Philippe Hersant, contre lequel elle avait émis un « *avis de présomption d'atteinte au pluralisme* » (*le Monde* du 20 novembre), ne devant intervenir qu'à la fin décembre.

● « *El-Ahram* » *rouvre son bureau parisien*. — Le bureau du journal égyptien *El-Ahram*, à Paris a été rouvert début décembre après une interruption de vingt-neuf ans. Le quotidien officieux cairote avait, en 1956, sur ordre de son rédacteur en chef de l'époque, Hassanein Heykal, confident de Nasser, fermé ses bureaux parisiens à la suite de l'expédition franco-britannique de Suez. Le nouveau directeur du bureau parisien d'*El-Ahram*, M. Chérif Choubachi, quarante ans, avait été précédemment (de 1980 à 1985), animateur du *Courrier de l'Unesco* et auparavant journaliste à la section française de Radio-Le Caire ainsi qu'à la télévision égyptienne.

FRANCOPHONIE

« Qui vive ! »

Quand elle prend le visage frais et narquois, venu des rives du Danube hongrois, d'Elisabeth Schneiter, la francophonie cesse d'être un sujet de *conférences pour* diplomates en retraite. Surtout quand le visage en question reflète une ténacité qui vient de se traduire par la publication du premier magazine internatio*nal de quelque envergure consacré* à la langue française.

Qui vive ! Le titre en dit long déjà sur les intentions de la blonde Franco-Hongroise et de sa petite équipe, que soutient le Commissariat général de la langue française animé par l'écrivain et gaulliste Philippe de Saint-Robert.

Espérons que les numéros suivants de *Qui vive !* conserveront la variété et la qualité du premier exemplaire : nouvelles inédites de la francophonie mondiale, pages spéciales hors des sentiers battus sur l'Egypte parlant français, termes rares du Québec, souvenirs d'école d'un petit berger algérien devenu le dessinateur Saladin (Slimane Zeghidour), mots croisés bien faits, etc.

Qui vive ! paraîtra tous les deux mois. Un inconvénient : le magazine n'est vendu pour le moment que dans quelques bonnes librairies et vaut 35 F l'unité (pour cent pages) — mais 150 F pour six numéros par abonnement, il est vrai.

J.-P. P.-H.

★ *Qui vive ! International*, 71, rue Ampère, 75017 Paris. Tél. : (1) 46-22-79-35.

Antenne 2 : à la reconquête de l'audience

C'est un sursaut et même une contre-attaque pour la reconquête de l'audience et le rayonnement d'Antenne 2, « la chaîne-star ». A la veille de la publication de sondages créditant la « 2 » de mauvais scores d'audiences, M. Jean Drucker, PDG d'Antenne 2, veut prendre date : sa chaîne se porte mal et perd depuis plusieurs mois de nombreux téléspectateurs au profit de TF 1, sa rivale de toujours. Une hémorragie qu'il veut stopper net en préparant une riposte d'envergure.

Grâce à l'arbitrage de la Haute Autorité, la structure de la grille a pu être légèrement modifiée et la soirée du dimanche permettra à Antenne 2 d'opposer au grand film de TF 1 une grande fiction. « *Le programme culturel n'y avait aucune chance de percer ; c'était du sabotage ; dissuasif pour le téléspectateur, démoralisant pour le producteur* », déclare M. Drucker. Le lundi soir restera celui des séries. Le mardi, jour du cinéma, sera organisé autour de grands films : *Rocky*, avec un dossier de l'écran sur le sport (la formule devra être rénovée), *James Bond 007 contre docteur No, les Aventures de Rabbi Jacob*, etc.

Le mercredi redevient grande soirée culturelle, celle du « Grand Echiquier », du théâtre, et de la musique : « L'heure de vérité », habituellement mensuelle, offrira en janvier trois rendez-vous exceptionnels (Fabius, Marchais, Giscard). Le jeudi proposera des films diffusés en cycle et démarrera sous le signe de l'humour (*Le Père Noël est une ordure, les Sous-Doués*). Le vendredi, on s'efforcera de contrer l'émission de Patrick Sabatier sur la « une » par un feuilleton de prestige (*Fort Saganne* — Deneuve, Depardieu, Noiret — pour démarrer l'année) ; et le ciné-club qui suivra « Apostrophe » — plus que jamais vedette — démarrera très fort avec un cycle western (*Rio Bravo, Duel au soleil, Sergent Noir*).

Le samedi, enfin, consacrera le grand retour de Michel Drucker (frère du PDG) « *plébiscité par des mètres cubes de courrier et l'ensemble des sondages* » ; la soirée sera prolongée, espère M. Jean Drucker, jusqu'à 2 heures du matin.

Mais l'extension d'antenne la plus attendue est bien celle de la matinée. « *Antenne 2 matin, qui va fêter son premier anniversaire, est un succès incontestable ; nous devons maintenant être la première chaîne capable d'accompagner le téléspectateur, de 7 heures à minuit.* » La série *Peyton Place*, décidément immortelle, sera diffusée à 8 h 30, à la fin de ce premier journal de la journée, tandis qu'« Apostrophes », rediffusé jusqu'à présent le samedi, passera au lundi, faisant de ce jour le premier à offrir un programme non-stop. Pas de bouleversement dans l'information, « *l'un des secteurs les plus forts de la maison* ». Les magazines sont conservés, « Actions » et « Résistances » étant même, selon M. Drucker « *l'honneur de la chaîne* ».

La politique de grille s'accompagne d'une politique de stars : des stars consacrées, qui s'appellent Pivot (lequel projette un championnat de France d'orthographe), Drucker (« *qui préfère le service public à la 5* ») et Ockrent (« *qui fera sur la chaîne ce qu'elle voudra ; probablement un grand magazine d'information. Nous ferons l'impossible, pour qu'elle soit parmi nous dès septembre* »).

Une politique de production de fiction et de grands événements, enfin. « *Je me situe exactement dans la droite ligne de Pierre Desgraupes, qui a impulsé une grande politique de fiction originale française, et qui m'a appris mon métier.* »

ANNICK COJEAN.

LE PARLEMENT APPELÉ A VOTER UNE LOI REMPLAÇANT « L'AMENDEMENT TOUR EIFFEL »

L'Assemblée nationale doit examiner, ce mercredi 18 décembre dans la soirée, un projet de loi se substituant à « *l'amendement tour Eiffel* », rejeté par le Conseil constitutionnel. Ce projet devait être adopté par le conseil des ministres du même jour.

Il s'agit donc, cette fois, d'un court projet de loi qui prend en compte les observations du Conseil : information préalable, assortie d'un délai, du propriétaire du bâtiment visé par une installation de moyens de diffusion d'émissions, et indemnisation des préjudices subis lors de cette installation, avec intervention éventuelle de la justice.

S'il est adopté par l'Assemblée, le texte sera alors soumis au Sénat, où l'opposition — majoritaire — risque de faire traîner son examen.

Il reste la session extraordinaire prévue avant Noël. Une autre sera peut-être nécessaire. Nouveau retard. D'autre part, il faudra ensuite reprendre les négociations avec la société de la tour Eiffel, c'est-à-dire la ville de Paris, sur d'autres bases que celles interrompues le 15 novembre (*le Monde*, daté 15-16 décembre). D'autres délais sont prévisibles. La cinquième chaîne de télévision de MM. Seydoux et Berlusconi pourrait en faire les frais, ce que souhaite bien évidemment l'opposition.

Cohérence

On peut brûler aujourd'hui ce qu'on a adoré hier... Ou peu s'en faut. La nouvelle revue de Bayard Presse *Médias pouvoirs* propose dans son premier numéro un intéressant article de M. Bernard Miyet, « La quadrature du cercle », livré à la revue (trimestrielle) fin septembre. Le résumé de l'article se termine par ses phrases : « *Les décisions trop « politiques » du printemps 1985 (sur la libération du réseau hertzien) ont brisé la cohérence de l'ensemble* » du système audiovisuel en gestation en France.

Qui est l'auteur de l'article ? L'ancien directeur de cabinet de M. Georges Fillioud, secrétaire d'État chargé des techniques de la communication, et l'ancien président de la SOFIRAD. Il y développe la thèse selon laquelle la « *révolution audiovisuelle* » mise en œuvre par les socialistes, a été placée sous le signe de « *la déréglementation progressive et contrôlée* ». L'exemple de l'Italie est cité comme le repoussoir à l'époque du vote de la loi sur la communication audiovisuelle (1982). Il est rappelé que « *les ambitions culturelles du gouvernement imposent d'opter pour des solutions qui protègent la création et la production nationale* », mais qu'un « *opérateur privé* », pour réduire ses charges, rognera « *sur les programmes surtout, en remplaçant toute production originale de fiction par des produits importés à des prix imbattables.* ».

M. Bernard Miyet indique qu' « *un plan cohérent* » intégrant l'ensemble des données : câble, satellite, production, autres médias — « *pouvait être mis en œuvre* » et qu'un « *accord apparût possible avec les autorités luxembourgeoises, tant l'opportunité d'un rassemblement des compétences et des moyens était nécessaire pour conforter le devenir en satellite TDF 1* ». Mais « *un tel schéma impliquait dans l'immédiat le gel des fréquences hertziennes disponibles, afin de limiter les risques des investisseurs potentiels. Ce choix stratégique ne procédait pas d'un calcul politique à court terme, mais d'une volonté d'organiser globalement et durablement le secteur audiovisuel français.* » L'auteur écrit : « *Les options politiques du printemps 1985 ont bouleversé cette donne* ».

M. Miyet a-t-il changé d'avis ? Il est aujourd'hui l'un des maîtres d'œuvre du projet de cinquième chaîne, autour de MM. Jérôme Seydoux et Silvio Berlusconi, et pressenti pour être directeur général de la « 5 ».

Y. A.

société

LE BUDGET DE PARIS

Les recettes de M. Chirac

Les Parisiens paieront en 1986 la vignette auto au même tarif qu'aujourd'hui, des impôts locaux majorés de 3,6 %, des taxes de balayage et d'assainissement augmentées de 4 %. Compte tenu d'une inflation dont on espère qu'elle ne dépassera pas 4 %, leur contribution au budget de la capitale accusera donc une légère baisse.

En revanche, ils devront supporter une nouvelle augmentation de 9 % du prix de l'eau après une hausse de 16 % cette année. Tels sont les effets concrets de la politique libérale appliquée par M. Chirac à la gestion des finances municipales. Elle a été approuvée, mardi 17 décembre, par les élus de la capitale qui, par 141 voix (RPR et UDF) contre 22 (PS et PC), ont voté les budgets de la Ville et du département de Paris.

C'est très volontairement que le maire et son adjoint aux finances, M. Alain Juppé, se sont privés de ressources supplémentaires. En cette période pré-électorale, M. Chirac veut montrer aux Français, en se servant de Paris comme d'un modèle réduit, ce qu'il compte faire au plan national s'il revient au pouvoir.

Première idée aujourd'hui admise par tout le monde : il faut casse la courbe ascendante des prélèvements obligatoires. M. François Mitterrand promet un allégement de 3 % de l'impôt sur le revenu. M. Chirac, lui, agit sur ce qui est à sa portée : les taxes et les impôts locaux à Paris.

Comme il n'y a pas de miracle, la limitation des ressources se traduit par une stabilisation et parfois une baisse des moyens financiers mis à la disposition des services. Le budget de fonctionnement de la commune ne progressera que de 4,3 % en 1986, celui du département baissera de 0,6 % et le budget d'investissement de la Ville chutera de 7,3 %.

Cette austérité se répercutera-t-elle sur les prestations quotidiennes auxquelles sont accoutumés les Parisiens et sur les équipements futurs ? Pas du tout, assure en substance M. Chirac, qui avance ici le deuxième point de sa démonstration : « On peut faire autant avec moins d'argent » – à condition, bien entendu, d'être un fin gestionnaire. La recette tient en deux ingrédients : améliorer le rendement des services municipaux en les informatisant (on y consacrera 180 millions en 1986), privatiser ce qui coûte décidément trop cher (*le Monde* du 29 octobre).

Cette dernière opération n'est pas sans risque. Elle provoque de vigoureuses critiques doctrinales de la part des conseillers socialistes et communistes, qui accusent le maire de « *liquider le service public* ». M. Chirac n'en a cure, assuré qu'il est d'une majorité municipale en or massif.

Pause dans les investissements

Mais certaines privatisations, comme celle de la distribution de l'eau, aboutissent à faire payer aux Parisiens, sous forme de charges, ce qu'ils croient avoir économisé sur leurs impôts. Depuis que l'eau est distribuée par deux sociétés privées, c'est-à-dire en moins d'un an le prix du mètre cube a augmenté de 16 %, puis à nouveau de 9 %. On finira par s'en apercevoir.

La privatisation aurait pu susciter une levée de boucliers parmi le personnel municipal. En opérant en douceur, le maire a jusqu'ici évité de trop vives réactions. Il peut même affirmer qu'il n'y a pas eu de licenciements et que, en 1986, les crédits affectés aux rémunérations de ses agents augmenteront de 5,4 %, soit davantage que le budget général. On ne rognera pas non plus sur les fournitures et le matériel des services qui, tout au contraire, bénéficieront de 7 % de plus.

Alors, sur quoi porteront les économies, puisqu'il faut bien en faire ? Essentiellement sur le budget de fonctionnement du département (il diminue de 0,6 %) et sur les investissements de la commune (autorisation, de programme et comptes financiers), qui se trouveront amputés de 7,3 %, soit 200 millions de francs. Il est vrai qu'ils avaient reçu un vigoureux coup de fouet en 1985, avec une augmentation de 22 %. La Ville achevait les équipements publics souterrains du Forum des halles, de vastes terrains à la SNCF et honorait le contrat passé avec l'Etat pour la construction en deux ans de dix mille logements. En 1986, elle fait la pause.

Les investissements diminuent sur de nombreux chapitres : construction et logements (– 40,9 %), aménagement urbain (– 12 %), jeunesse et sport (– 11,3 %), parcs et jardins (– 8,4 %), affaires culturelles (– 4,4 %). Seuls s'en tirent la voirie (+ 27,3 %) et les établissements scolaires (+ 8,6 %). Il faut en effet élargir la voie sur berge Mazas, doubler le pont de Bercy et construire les écoles et les collèges qui manquent dans les arrondissements de l'est. Il a bien fallu trouver encore 65 millions (50 l'an passé) pour compléter l'équipement du palais omnisports de Bercy qui, décidément, est un boulet financier.

L'ensemble de ces dispositions ont été vertement critiquées par les élus socialistes et communistes. On s'est même traité mutuellement de « *menteur* », « *incompétent* » et « *grossier personnage* ». Commentaire sur le fond de M. Georges Sarre au nom des socialistes : « *Liquidation des services municipaux, réduction de l'action sociale, freinage de l'investissement, les travaux pratiques du libéralisme ne sont pas concluants.* » Appréciation de M. Henri Malberg pour les communistes : « *Votre conception de Paris est désastreuse.* » M. Jacques Chirac, quant à lui, a conclu sa démonstration en ces termes : « *Ce que nous avons fait pour Paris, nous le ferons pour la France.* »

MARC AMBROISE-RENDU.

LE Ve ARRONDISSEMENT AFFICHE COMPLET

En dehors d'une résidence pour personnes invalides, d'une crèche et d'une nouvelle caserne de pompiers, qui sont programmées pour 1986 et 1987, *le cinquième arrondissement de Paris ne pourra plus bénéficier d'aucun équipement public.* Il n'y a plus un pouce de terrain libre dans ce secteur du quartier Latin, a indiqué son maire, M. Jean Tibéri, député RPR de Paris et premier adjoint de M. Chirac à l'Hôtel de Ville. Le cinquième arrondissement a perdu le quart de sa population depuis 1968 et ne compte plus que soixante mille habitants.

Délinquance et immigration

(Suite de la première page.)

Ce taux corrigé reste cependant très élevé. S'en contenter laisserait croire qu'un étranger commet en moyenne 3,8 fois plus de crimes et de délits qu'un Français du même âge et du même sexe. Qui oserait l'affirmer ? Pour essayer de comprendre, il faut remonter tout le processus pénal. On s'aperçoit alors que les proportions augmentent en cours de route : *si les prisons comptent plus de 27 % d'étrangers, ceux-ci ne représentent que 15 % des personnes mises en cause par la police ou la gendarmerie pour des faits de délinquance.*

Cette anomalie s'explique par la mécanique judiciaire. Un délinquant présumé qui est placé en garde à vue a de fortes chances d'être déféré au parquet. S'il n'est pas déféré, il n'ira probablement pas en prison. Or les étrangers – et les Maghrébiens en particuliers – sont pénalisés dans ce processus, comme le montre une enquête de M. René Lévy, réalisée pour le ministre de la justice, dans un secteur de Paris qui compte beaucoup d'immigrés : pour les mêmes infractions, la police conduit au parquet 35,2 % des Français de métropole mis en cause, mais 38,2 % des Français des DOM-TOM, 46,9 % des Africains et 63 % des Maghrébins.

Racisme ? C'est l'explication la plus facile. Mais il y en a d'autres. L'une des raisons pour lesquelles des délinquants présumés sont jugés en procédure immédiate est l'instabilité de leur statut. La police garde une personne par mesure de sécurité, quand elle n'est pas sûre de pouvoir la retrouver. Cela joue évidemment contre ceux qui habitent un hôtel meublé ou chez des cousins, ne sont pas connus en ville, n'ont pas de famille, pas de travail ou dont les coutumes sont mal comprises...

Plus d'un détenu sur quatre est de nationalité étrangère. Mais ces chiffres préoccupants méritent d'être affinés et expliqués.

Quinze pour cent d'étrangers parmi les personnes interpellées, ce n'est pas rien. D'autant qu'il s'agit d'une moyenne nationale : la proportion est beaucoup plus forte dans certaines villes. M. Jacques Chirac ne mentait pas, le 27 octobre dernier à la télévision, lorsqu'il affirmait : « *42 % des personnes interpellées à Paris sont des étrangers.* »

Proportionnellement au nombre d'habitants, les délinquances constatées en métropole sont 2,4 fois plus nombreuses chez les étrangers que chez les Français. Mais, là aussi, il faut examiner les chiffres d'un peu plus près. L'une des grandes activités de la police n'est-elle pas la chasse aux clandestins ? « *Les flagrants délits sont devenus la chambre des étrangers* », remarque un magistrat parisien. Si l'on exclut les délits pour séjour irrégulier, la proportion tombe à 2,1. Et même à 1,7 si on ne prend plus comme base de calcul le recensement mais les chiffres du ministère de l'intérieur.

Il est impossible, en revanche, de mesurer le fait – évident – que des suspects au teint basané où à l'accent particulier « intéressent » davantage les forces de police que les Français. Cela peut fausser beaucoup de statistiques. Car les interpellations ne comptabilisent évidemment pas la délinquance mais l'activité policière pour la combattre, ce qui n'est pas la même chose.

Autre remarque importante : on ne peut ignorer l'âge, le sexe et la condition sociale des personnes interpellées. Une population jeune, avec un fort taux de célibataires, d'illettrés, de chômeurs et de marginaux n'a-t-elle pas davantage l'occasion d'intéresser la police sinon de commettre des délits ? Les étrangers incarcérés en 1984 comptaient 32 % d'illettrés (contre 12 % pour l'ensemble des entrants). La différence serait encore plus nette si l'on comparait les étrangers aux Français et non à l'ensemble des personnes incarcérées dont ils représentent plus du quart.

LES INCARCÉRATIONS DE 1984

	Ensemble des entrants	Ensemble des étrangers	Étrangers incarcérés pour séjour irrégulier
Nombre total	89 127 (dont 74 % de Français)	23 584 (dont 77,8 % de Maghrébins)	4 402 (dont 50,9 % de Maghrébins)
En détention provisoire .	71 625 (80,4 %)	21 345 (90,6 %)	4 285 (97,3 %)
Ayant fait l'objet d'une procédure de saisine directe (flagrants délits) .	19 657 (27,4 %)	8 571 (40,2 %)	3 784 (88,3 %)
Exécution d'une condamnation	13 749 (15,4 %)	1 757 (7,4 %)	114 (2,6 %)

Source : ministère de la justice. (Il s'agit de la situation pénale à l'écrou. Le pourcentage de prévenus parmi les entrants est nettement supérieur à celui qu'on observe à un instant donné parce qu'un certain nombre de ces détenus quitteront la prison dans un délai assez court du fait d'une ordonnance de mise en liberté du juge d'instruction.)

Les Maghrébins dans le collimateur

Parler des étrangers en général est trompeur. Inutile de se voiler la face : aujourd'hui, en France, la délinquance étrangère est essentiellement maghrébine. Sur 98 744 étrangers condamnés en 1983, on comptait 48 850 Algériens, Tunisiens et Marocains. Sur les 424 crimes imputés à des étrangers de sexe masculin, 205 concernaient des Maghrébins. Soit 4,5 fois plus (pour une population égale) que les Espagnols, les Portugais et les Italiens.

« *Il y a quinze ans*, remarque M. Pierre Berton, membre de la commission nationale de prévention de la délinquance, *j'étais responsable d'un foyer d'éducation surveillée à Nogent. La moitié de mon temps était prise par de jeunes eespagnols et pportugais. Je n'en ai ~~plus vu quand~~ leurs pères sont devenus chefs de chantier. Peut-être faudra-t-il quelques années de plus pour voir « disparaître » les jeunes Maghrébins. En cette période de crise, on n'a même plus de petits boulots à leur offrir, et beaucoup souffrent d'une dévalorisation de l'image de leurs parents. Le rapport à la loi est aussi un rapport au père...* »

L'intégration progressive des Maghrébins dans la société française devrait faire chuter lentement la courbe de la délinquance. Que beaucoup de ces immigrés aient été rejoints par leur famille est déjà un facteur incontestablement positif. Dans l'immédiat, il est aussi dangereux de nier le phénomène que de l'exagérer et le dramatiser. Des opérations de prévention ont été conduites avec audace et intelligence dans 350 communes par le biais de « conseils municipaux de prévention » : on a commencé par prendre l'exacte mesure du phénomène en réunissant autour d'une table tous les professionnels concernés de près ou de loin par la délinquance, du juge d'enfants aux *fonctionnaires des PTT*. Evaluer, quartier par quartier, l'ampleur des dégâts, puis recenser les moyens disponibles, donne souvent des résultats inattendus. C'est plus intéressant que de jeter un voile pudique sur une *réalité gênante* en criant au racisme, ou que de monter les Français contre la « *pègre immigrée* » en feignant d'ignorer tout un contexte social et judiciaire.

ROBERT SOLÉ.

SELON LES STATISTIQUES DE LA PRÉFECTURE DE POLICE

Crimes et délits ont diminué de 10 % à 11 % à Paris en 1985

M. Guy Fougier, préfet de police de Paris, a fait état, mardi 17 décembre, d'une « *diminution de 10 % à 11 % de la délinquance* » pour les onze premiers mois de 1985 dans la capitale, au cours de la discussion du budget spécial de la préfecture de police pour 1986 qui a donné lieu, pendant plus de trois heures, à une bataille de statistiques sur la sécurité et le fonctionnement des services de police. Les élus de la majorité municipale (RPR, UDF et apparentés) ont, une fois de plus, souligné que les chiffres sur la délinquance sont toujours contestables et qu'il est difficile de parler d'amélioration alors qu'il y a un cambriolage à Paris toutes les neufs minutes, un vol à la roulotte toutes les six minutes et un vol de véhicule à moteur tous les quarts d'heure.

« *L'activité des services de police avait abouti en 1984 à une stabilisation de la délinquance (...) ainsi qu'à une croissance du nombre des affaires résolues* », a répondu M. Fougier en précisant que « *les tendances de 1984 se sont développées cette année* ». Il y avait eu 394 100 actes criminels et délictueux pour toute l'année 84, « *soit 2,5 % de moins qu'en 1983* », a-t-il rappelé.

M. Fougier a aussi indiqué que deux mille deux cent sept trafiquants de drogue ont été arrêté à Paris entre le 1er janvier et le 30 novembre dernier, « *soit 32 % de plus par rapport à l'* « *année dernière* » ; D'autre part « *cinq cents cinquante et une personnes ont été mises en caus dans les affaires de proxénétisme conte quatre cent soixante-deux en 1984, soit une progression de près de 20 %* ». Le préfet de police s'est, d'autre part, vivement élevé contre les propos de certains élus de la majorité municipale affirmant que dans les commissariats de police « *on décourageait* » les victimes de petites infractions (vols à l'arraché, cambriolages) de porter plainte. « *Je ne peux laisser dire cela. C'est tout à fait contraire à mes instructions* », a déclaré M. Fougier.

Alimenté en partie (685 millions de francs sur 1,4 milliard) par une dotation budgétaire municipale, le budget spécial de la préfecture de police pour 1986 a finalement été adopté dans la soirée.

SPORTS

Le volley perd sa tête

Réclamée par les joueurs, la tête de l'entraîneur de l'équipe de France masculine de volley-ball, réunie en stage à Montpellier depuis dix mois pour préparer les championnats du Monde 1986, est tombée. Jean-Marc Buchel a été démis de ses fonctions, lundi 16 décembre. Malgré les excellents résultats de l'équipe – *troisième aux championnats d'Europe, deuxième du tournoi Top 10 de Séoul,* – la crise couvait depuis plusieurs mois entre les joueurs et leur entraîneur. Après une tentative infructueuse de conciliation, M. André Leclercq, président de la Fédération française, « *reconnaissant les compétences de Jean-Marc Buchel* », lui a confié une mission d'étude de la politique sportive de 1986 à 1992.

Tour de France : départ dos au mur

Le départ du Tour de France 1987 sera donné à Berlin-Ouest. L'accord entre le codirecteur du Tour, M. Félix Lévitan, et la société AMK, *représentant la ville,* a été signé le 17 décembre. Il prévoit que celle-ci versera 3 millions de DM pour l'organisation du prologue et de deux étapes. L'ensemble des frais à la charge de la municipalité, qui entend faire de l'événement un des points forts de la célébration du 750e anniversaire de la ville, sera de l'ordre de 5 à 6 millions de DM. Transporté à Berlin-Ouest, les 29 et 30 juin, par pont aérien, le peloton disputera le prologue le 1er juillet, puis une étape de 100 *kilomètres contre la montre par équipes le 2, et une autre étape à définir le 3, avant de gagner Cologne par pont aérien le 4, et enfin rentrer en France le 5 juillet.*

Ski : la valse des sœurs Tlalka

La fédération de ski polonaise vient d'exclure de l'équipe nationale Dorota et Malgorzata Tlalka, deux des meilleures slalomeuses du monde. Sœurs jumelles âgées de vingt-trois ans, elles ont épousé en juillet dernier deux Grenoblois, les frères Mogore. La nationalité française ne doit leur être accordée qu'en juillet 1986.

La fédération polonaise avait donné son accord pour que, jusqu'à cette date, elles s'entraînent avec l'équipe de France mais courent sous les couleurs de leur pays d'origine. Puis elle est revenue sur sa décision en estimant que l'usage de matériel français par les deux sœurs portait préjudice à son fournisseur officiel. Elles ont donc été interdites de courses après le supergéant de Sestrières. Compte tenu des circonstances, il est vraisemblable que la Fédération internationale les autorisera à prendre une licence française rapidement.

ÉDUCATION

Meeting perturbé à Jussieu

Quelque deux cents étudiants pro-palestiniens ont tenté d'empêcher la tenue d'un meeting de l'Union des étudiants juifs de France (*UEJF*), le mardi 17 décembre, au centre universitaire Jussieu à Paris. *Deux étudiants juifs ont été blessés au cours d'incidents*, mais le meeting prévu *sur* « Les perspectives de paix au Proche-Orient » *s'est néanmoins tenu en présence de l'écrivain Marek Halter. Les étudiants pro-palestiniens, qui organisaient simultanément « deux journées de soutien aux prisonniers politiques palestiniens »* en Israël, entendaient protester contre le « *meeting raciste* » de l'UEJF et ont dénoncé SOS-racisme, « *la pire des récupérations faites par les sionistes* ». L'UEJF, pour sa part, fait appel « *aux président d'université, au ministère de tutelle ainsi qu'aux autorités responsables de l'ordre public pour que cesse le terrorisme au quotidien dont sont victimes les étudiants de plusieurs universités (...)* »

TÉLÉMATIQUE

Un Minitel pour mal-entendants

Les personnes qui entendent mal se verront proposer dès janvier prochain un nouveau modèle de Minitel, permettant de communiquer par écrit. Loué au tarif mensuel de 10 francs, ce Minitel « Dialogue » est équipé d'un logiciel qui permet d'entrer en relation avec un Minitel normal, les messages envoyés par chacun s'inscrivant sur l'écran de l'autre. Des messages préparés avant l'établissement de la communication pourront être stockés dans l'appareil et transmis quand celle-ci est établie, pour réduire le temps d'occupation des lignes. *La communication pourra aussi passer par le réseau Transpac, où le tarif (77 centimes pour 45 secondes par le 36-15-91-77) est indépendant de la distance.*

D'autre part, le 10 janvier prochain sera opérationnel Toxitel, un service d'information visant à prévenir la toxicomanie chez les enfants et les adolescents. Il fournira des informations sur les organismes de prévention et de soins, ainsi que des références bibliographiques.

SOCIÉTÉ

M. JOXE EN VISITE CHEZ M. HERNU

La « réconciliation »

De notre envoyé spécial

Villeurbanne. — C'est officiel : MM. Pierre Joxe et Charles Hernu ne se sont pas réconciliés. L'annonce en fut faite, solennellement, mardi 17 décembre, par le ministre de l'intérieur et son ancien collègue de la défense. En un lieu prédestiné pour parler couple et alliance, union ou divorce : la salle des mariages de la mairie de Villeurbanne, un bâtiment de 1934 au style stalinien ou mussolinien, au choix. Ils *ne se sont pas réconciliés*, tout simplement parce qu'ils ne se sont jamais fâchés. Tel fut le message, répété à l'envi : indéfectible amitié que la leur, et qu'une vilaine rumeur tenta de défaire dans une brouille imaginaire.

M. Hernu, maire de Villeurbanne : *« J'ai toujours souffert quand j'ai lu, ici et là, qu'il y avait pu avoir entre nous je ne sais quels problèmes qui n'ont existé que dans l'imagination de certains.* [Votre présence] *ici signifie qu'entre deux vieux amis, entre le grand ministre de l'intérieur que vous êtes et l'ancien ministre que je suis, il existe une profonde et réelle amitié. »* M. Joxe : *« Moi aussi, à certains moments, j'ai profondément souffert de l'incroyable mensonge qui a cherché à nous opposer l'un à l'autre (...). Toutes les fables qui ont paru sur une opposition, une inimitié, une volonté de nuire sont sans fondement. »*

Journalistes parisiens invités avec insistance, déjeuner de retrouvailles, poignées de main chargées d'émotion... Ce fut donc l'enterrement en grande pompe d'un bruit assurément infondé. Autant le dévoiler aux non-initiés : il s'agit, dans l'affaire Greenpeace, de ces commentaires assurant que M. Joxe était responsable de la chute de son ami Hernu, par révélations journalistiques interposées. Une fiction, c'est certain.

Mais une fiction démentie, aujourd'hui, avec tant d'insistance qu'on peut supposer *qu'elle prit quelque consistance* jusqu'au sommet de l'Etat, au point d'exiger cet hommage réciproque de deux fidèles de M. Mitterrand. On imagine la consigne : *silence dans les rangs*, tous pour un, ou encore solidarisez-vous avec « Charles », victime et non plus menteur comme on le laissa entendre. Et puisque l'amitié se prouve, M. Joxe offrit récemment à M. Hernu le second exemplaire de *« la médaille révolutionnaire de la Convention des polices de l'époque »*, dont le premier est entre les mains de M. Mitterrand.

Un prétexte

Pour l'occasion, cependant, il fallait un prétexte. La tournée nationale d'une exposition du Service d'information et de relations publiques (SIRP) du ministère de l'intérieur sur la modernisation de la police la fournit fort à propos, en s'arrêtant cette semaine à Villeurbanne. Le nouveau look policier est aussi affaire de marketing : voici donc une exposition fort bien conçue, très didactique et abondamment illustrée, détaillant toutes les facettes du métier de policier.

En l'inaugurant, M. Joxe offrit à l'assistance une véritable information : la « certitude », sur les onze premiers mois, que *« l'année 1985 sera la première année de baisse de la délinquance et de la criminalité de façon marquée. »* De 5 à 6 % au moins, alors qu'auparavant, depuis dix ans, l'augmentation était annuellement de 10 %. Objectif fixé par le ministre de l'intérieur à ses services pour 1986 : une baisse de 10 %. *« C'est possible grâce au plan de modernisation 1986-1990, qui sera réalisé au cinquième dès 1986. »*. Points noirs toutefois : la violence et la drogue, qui continuent d'augmenter.

EDWY PLENEL.

Création d'une « Association des victimes du terrorisme »

Deux avocats, Mes Henry Jean-Baptiste et Marcel Ceccaldi, ont décidé de fonder « l'Association des victimes du terrorisme » afin de remédier à la situation actuelle où les personnes blessées au cours d'attentats ne sont que peu indemnisées et très tardivement.

Au cours d'une conférence de presse, Mes Jean-Baptiste et Ceccaldi ont précisé, lundi 16 décembre à Paris, que le but de leur association était également de « favoriser la création de textes législatifs au niveau d'abord européen puis mondial afin d'unifier les moyens de prévention mais également les moyens de répression ».

L'association, dont le siège social est à Mareil-sur-Mauldre (Yvelines), a pour président M. Jean-Paul Raimond qui a été, avec son épouse, victime d'un attentat à la Guadeloupe le 4 février 1984.

LA MÉSAVENTURE D'UNE JEUNE FEMME-OTAGE

Le policier « devra répondre de son erreur »

Le préfet de police de Paris, M. Guy Fougier, a ordonné, mardi 17 décembre, l'ouverture d'une enquête sur les conditions dans lesquelles une jeune femme, Mme Laurence Viarnaud, prise en otage par un malfaiteur qui venait de commettre un hold-up dans le quartier de la République, avait été éconduite par un policier au commissariat du quatrième arrondissement de Paris sous prétexte que les faits avaient eu lieu dans le troisième arrondissement (*le Monde* du 18 *décembre*).

Interpellé mardi au conseil de Paris à l'occasion du débat sur le budget spécial de la préfecture de police, M. Fougier avait précisé : *« Il apparaît maintenant clairement que les faits sont établis. Conformément à la règle, le fonctionnaire mis en cause devra donc répondre de son erreur devant les instances qualifiées pour cela. J'ai demandé au directeur de la police judiciaire d'adresser à tous les commissariats de quartier des instructions renouvelées pour éviter, dans toute la mesure du possible, de semblables erreurs. J'adresserai moi-même une lettre à tous les commissaires de police pour attirer leur attention sur la nécessité de veiller au bon fonctionnement des services. »*

Avant l'intervention de M. Fougier, M. Touraine, directeur de la *PJ*, a évoqué devant les journalistes les circonstances dans lesquelles le fonctionnaire du commissariat du quatrième arrondissement *« avait commis, incontestablement, une erreur d'appréciation de la gravité des faits »*. La jeune femme, un peu traumatisée, et qui ignorait qu'il *y avait eu un hold-up, avait été* reçue par un premier fonctionnaire au commissariat du quatrième. C'est un second inspecteur, *« auquel elle n'a peut-être pas fait un récit complet »*, qui l'a dirigée vers le commissariat du troisième arrondissement, a expliqué M. Touraine.

« On a donc appliqué dans ce cas la règle banale, selon laquelle la plainte doit être déposée là où l'infraction s'est produite », a *précisé le directeur de la PJ*, estimant toutefois, que *« la perte de temps de deux ou trois heures qui s'en est suivie n'est pas préjudiciable à la poursuite de l'enquête »*.

● *Le jeune homme tué dans le Val-de-Marne : légitime défense.* — L'inspecteur de police qui a mortellement blessé un jeune toxicomane, Jean-Philippe *Zine*, vingt *ans* (*le Monde* du 18 décembre), d'une balle dans la tête, à Villeneuve-le-Roi (Val-de-Marne), a agi, semble-t-il, en état de légitime défense.

Peu avant 10 heures, mardi 17 décembre, l'inspecteur Babin attendait des collègues avec lesquels il devait monter une surveillance pour interpeller le jeune homme, recherché pour de nombreux vols à l'arraché commis à bord de véhicules volés, lorsqu'il a vu arriver Jean-Philippe *Zine à bord d'une 205* Peugeot volée. Seul au volant de sa propre voiture, le policier a bloqué la route au malfaiteur, avant de se diriger vers lui l'arme au poing. Le malfaiteur a démarré en trombe. *« Le policier a été renversé, raconte un témoin. S'il n'avait pas tiré, c'est lui qui serait mort. »*

L'affaire Barbie devant la Cour de cassation

Une accusation suffisante ou trop étriquée ?

Qu'est-ce qu'un crime contre l'humanité ? En quoi se distingue-t-il d'un crime de guerre, et ce dernier, par la façon dont il fut accompli, ne peut-il pas constituer aussi dans certains cas, un crime contre l'humanité ? C'est à ces questions que doit répondre, à la fin de cette semaine, la chambre criminelle de la Cour de cassation, présidée par M. Jean Ledoux. Elle a à statuer sur les pourvois formés par certaines associations, parties civiles, contre Klaus Barbie, en vue d'une annulation de l'arrêt de la chambre d'accusation de Lyon qui a renvoyé, le 4 octobre dernier, l'ancien responsable de la section IV de la Gestapo de cette ville pendant l'Occupation devant la cour d'assises du Rhône.

Aux yeux de ces parties civiles, cet arrêt a été trop restrictif ou, si l'on préfère, trop étriqué. En confirmant une ordonnance du magistrat-instructeur rendue le 19 juillet et qui écartait des poursuites un certain nombre de faits initialement retenus contre l'ancien SS, elle a, en effet, jugé que Barbie n'avait pas à répondre des arrestations, suivies de tortures, de déportations et de mort de personnes à qui l'autorité occupante pouvait reprocher des actes de résistance. Ces faits-là, selon la chambre d'accusation, ne peuvent qu'être des crimes de guerre. Comme la loi du 26 décembre 1964 a constaté l'imprescriptibilité « par nature » des seuls crimes contre l'humanité, Barbie *n'aurait pas à répondre* de crimes de guerre qui se sont trouvés, eux, prescrits par les règles ordinaires de l'article 7 du code de procédure pénale : plus de dix ans se sont écoulés entre la date de leur accomplissement et celle de l'arrestation de l'accusé.

Patriotes ou politiques

Pour la Ligue des droits de l'homme, pour l'Association nationale des anciens combattants de la Résistance (ANACR), comme pour la Fédération nationale des déportés, internés, résistants et patriotes (FNDIRP), le MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) et la veuve d'une des victimes, Mme Gompel, c'est là une violation de la loi. Par leurs avocats, Mes François Ryziger, Arnaud Lyon-Caen, Philippe et Claire Waquet, ces associations demandent à la chambre criminelle de dire qu'un crime de guerre peut bel et bien être devenu, par la façon dont il a été accompli, un crime contre l'humanité. Les avocats ne manqueront pas de citer à l'appui de leur thèse le propos tenu naguère par François de Menthon, qui fut procureur général pour la France au procès de Nuremberg : *« L'autorité arrête et juge une femme pour fait de résistance, c'est légitime ; l'autorité inflige à cette femme un interrogatoire sous la torture, c'est un crime de guerre. Elle l'a déporte vers un camp d'extermination ou l'utilise à des expériences médicales; c'est un crime contre l'humanité ».*

A vrai dire, le crime contre l'humanité, comme le crime de guerre et le crime contre la paix, a été défini en 1946 par l'article 6 c du statut du tribunal militaire international de Nuremberg. Ce texte dit qu'il est constitué par *« l'assassinat, l'extermination, la réduction en esclavage, la déportation et tout autre acte inhumain commis contre toute population civile, avant ou pendant la guerre, ou bien par les persécutions pour des motifs politiques, raciaux ou religieux »*. Pour autant, il a été beaucoup interprété. Les auteurs des pourvois ont donc eu une interprétation. Ils soutiennent que ce texte définit en réalité deux catégories de crimes contre l'humanité.

> *Les pourvois de certaines parties civiles vont amener la chambre criminelle à préciser la définition des crimes contre l'humanité, qui sont imprescriptibles, ce qui n'est pas le cas des crimes de guerre.*

D'abord les assassinats et autres *« actions inhumaines »* commis pour des motifs politiques raciaux ou religieux. Dès lors, s'agissant de persécutions contre des résistants, le motif n'en était sûrement pas racial ou religieux.

Mais il était bel et bien politique. Car la Résistance, soutiennent-ils, était commandée d'abord par une opposition politique au régime nazi. La preuve n'en est-elle pas apportée par la manière dont la propagande du IIIe Reich assimilait dans un même approbre juifs, communistes, gaullistes et terroristes et entendait éliminer de la même façon et par les mêmes moyens les uns et les autres.

Rigueur juridique

Il est donc fait grief à la chambre d'accusation de Lyon d'avoir sinon dénié, du moins fait passer au second plan ce mobile *politique* de la Résistance en disant que pour les résistants le patriotisme commandait tout. Ainsi, en s'opposant à eux, fût-ce *« par les moyens les plus atroces »*, les Allemands, militaires ou policiers, nazis ou non, menaient une lutte contre des soldats de l'ombre dangereux et dans un but utile à leur guerre. Ils accomplissaient donc des crimes de guerre (prescrites) et non des crimes contre l'humanité, les seuls qui puissent encore être retenus aujourd'hui contre Barbie.

Du même coup, l'arrêt de Lyon en est arrivé à cette conclusion que le crime contre l'humanité ne peut être constitué que par des actes commis *« contre des juifs innocents »*, c'est-à-dire arrêtés, persécutés, déportés pour la seule raison qu'ils étaient juifs. Cela aboutit à de singulières subtilités.

Le 11 août 1944, partait de Lyon le dernier convoi ferroviaire à destination du camp d'Auschwitz. Il emmenait six cent cinquante personnes, dont la moitié étaient des juifs, l'autre moitié des otages ou des Résistants. En dépit de ce sort commun — et il faut rappeler ici que les trains de la déportation, avec cent personnes par wagon à bestiaux, arrivaient à destination au bout de trois ou quatre jours avec déjà des morts ou des fous — Barbie ne devrait répondre que du destin des seuls *« juifs innocents »*. Dans le cas particulier, peut-on dire que *« les actes inhumains »* mentionnés par l'article 6 c du statut de Nuremberg n'ont pas atteint également tous ceux qui furent de ce tragique voyage ?

Cependant, les pourvois en cassation ont une ambition plus vaste. Si la chambre criminelle considère, comme on lui demande de le dire, que certains actes commis contre des Résistants peuvent être qualifiés crimes contre l'humanité, ce qui permettrait de les retenir de nouveau contre Barbie, ne faudrait-il pas aussi que l'ancien SS réponde de certains faits qui lui valurent en 1952, puis en 1954, deux condamnations à mort par contumace ?

Jusqu'à présent, le parquet de Lyon, soucieux de rigueur juridique, s'est refusé à poursuivre aucun de ces actes accomplis les uns dans le Jura, les autres à Lyon ou dans les environs immédiats. Il a toujours fait valoir, en accord avec la chancellerie, qu'il s'agissait là de crimes de guerre et que les peines de mort prononcées alors contre Barbie se trouvaient prescrites selon l'article 763 du code de procédure pénale, plus de vingt ans s'étant écoulés entre ces deux jugements de tribunaux militaires et le jour de février 1983 où Barbie se retrouva en France.

Pourrait-il en aller de même si ces crimes-là ou certains d'entre eux, s'apparentaient à des crimes contre l'humanité ? Ceux-ci étant imprescriptibles, il n'y aurait plus prescription de la peine prononcée. Klaus Barbie devrait donc, selon l'expression juridique, *« purger sa contumace »*, c'est-à-dire comparaître devant les assises pour un débat contradictoire au cours duquel seraient examinés les faits retenus contre lui dès 1952.

Du même coup, le procès qui l'attend à Lyon changerait de dimension. Il serait de nature à mieux illustrer, dans la perspective historique qui en est officiellement attendue, les réalités de l'occupation. Il permettrait aussi, s'agissant de Klaus Barbie, de juger un homme pour l'ensemble de ses activités. Car chacun reconnaît que, s'il signa des ordres d'arrestation et de déportation de juifs et s'il les signa en adhérant à toutes les suites qu'elles impliquaient, en raison même de la politique de l'Etat nazi, il avait d'abord *et principalement* en charge à Lyon le combat contre la Résistance.

La mémoire de Jean Moulin

La chambre criminelle de la cour d'accusation se prépare en tout cas à délibérer longuement, après avoir entendu, jeudi 19 décembre, son rapporteur, M. Christian Le Gunehec, et l'avocat général, M. Henri Dontenwille.

L'un et l'autre ont longuement étudié les moyens de cassation des parties civiles, montrant déjà par là que les questions qu'ils posent ne sont pas négligeables. Dans l'éventualité d'une cassation de l'arrêt de *la chambre d'accusation de Lyon*, l'ouverture du procès Barbie envisagée pour le 3 février se trouverait reportée pour une nouvelle fois.

Car si, théoriquement, s'agissant d'un pourvoi formé seulement par les parties civiles, le parquet général de Lyon a la possibilité de faire juger l'affaire, l'accusé l'acceptant pour sa part, en son état actuel, il ne semble pas envisager d'en user. Dès lors, tout dépendra de la motivation retenue par la Cour suprême et de l'appréciation qu'elle fera du crime de guerre, susceptible d'être prolongé en crime contre l'humanité.

En tout état de cause, l'affaire Jean Moulin ne saurait apparaître pour le moment, dans le procès. Elle ne fut jamais retenue contre Barbie par le parquet de Lyon, pour qui il s'agissait là d'un crime de guerre prescrit. Mais elle ne fut pas davantage visée en 1952, ni en 1954, par les parquets militaires, en vue des procès de contumace. Judiciairement, l'affaire Jean Moulin a occupé les prétoires en trois occasions.

D'abord et longuement, lors de deux procès, en 1947 et 1950, où René Hardy se trouva mis en cause, ayant été soupçonné d'abord de trahison, puis d'intelligence avec l'ennemi, et chaque fois acquitté.

Ensuite, très épisodiquement, elle figurait parmi les charges retenues en 1954 contre le général Oberg, chef suprême des SS et de la police allemande en France, et de son adjoint, Helmut Knochen.

Depuis l'arrestation de Klaus Barbie, le silence dans lequel elle était tombée a été, il est vrai, sérieusement, hardiment et même parfois, follement rattrapé.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

AU TRIBUNAL DE PARIS

« Minute » et « National Hebdo » condamnés pour diffamation envers M. Lionel Jospin

La dix-septième chambre correctionnelle de Paris a rendu, mardi 17 décembre, deux jugements par lesquels *Minute* et *National Hebdo* sont condamnés à verser chacun 10 000 francs de dommages-intérêts à M. Lionel Jospin, premier secrétaire du parti socialiste et député du 18e arrondissement deParis, pour des articles jugés diffamatoires (*le Monde* du 21 novembre).

M. Jean-Claude Goudeau, directeur de la publication de l'hebdomadaire *Minute*, a été condamné à 10 000 francs d'amende et M. Goguillot, dit « Roland Gaucher », directeur de *National Hebdo*, à 8 000 francs d'amende. *Les deux condamnés devront en* outre supporter les frais d'insertion du jugement qui les concerne dans trois journaux, jusqu'à concurrence de 45 000 francs pour chacun d'entre eux.

Minute, dans des articles publiés les 4 mai et 18 avril 1985, et *National Hebdo* dans son numéro du 19 avril 1985, accusaient M. Lionel Jospin d'avoir fait libérer Jean-Marc Rouillan le 19 janvier 1982, après son interpellation lors d'une opération de police, effectuée dans un immeuble occupé par des squatters.

En fait, si M. Jospin s'était rendu au commissariat du 18e arrondissement, c'était en qualité de député, afin de s'enquérir de l'état de santé des policiers blessés au cours de l'opération.

Mais les deux journaux insinuaient que le premier secrétaire du parti socialiste, victime d'un chantage après le vol de sa voiture le 17 juillet 1981, protégeait le mouvement Action directe ; *National Hebdo* le qualifiait notamment d'*« ami des terros »*.

Dans les deux jugements, la 17e chambre correctionnelle, présidée par Mme Jacqueline Clavery, après avoir constaté que les journalistes ne s'étaient livrés à *« aucune enquête sérieuse »*, déclare : *« Les imputations graves portent en elles-mêmes et par leur caractère diffamatoire incontestable, la preuve de la mauvaise foi de leurs auteurs. »*

● *Le « dormeur » soviétique inculpé de recel.* — Vladimir Leontev, quarante-trois ans, le réfugié d'origine soviétique qui a feint le sommeil pendant trois semaines en Grande-Bretagne, a été inculpé, le lundi 16 décembre, de recel par M. Alain Prache, juge d'instruction au tribunal de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais). Une information a été ouverte pour vol et recel. M. Leontev a été placé sous contrôle judiciaire et transféré dans un hôpital de Boulogne-sur-Mer.

A la suite d'un accident de mobylette, le 18 novembre au nord de Londres, M. Leontev avait été trouvé en possession de 278 500 francs, dont il s'est toujours refusé à indiquer la provenance. Soupçonné un moment d'être l'auteur d'un hold-up dans un cinéma du Havre, M. Leontev devait être ensuite mis hors de cause par les policiers de cette ville. M. Leontev a déjà séjourné à plusieurs reprises en hôpital psychiatrique.

● *La mère de Christine Villemin va se porter partie civile.* — L'entrelacs des parties civiles et des plaintes croisées, déjà bien compliqué dans l'affaire Grégory, se noue un peu plus mercredi matin 15 décembre ; en effet, la mère de Christine Villemin, Mme Gilberte Chatel, va à son tour, se porter partie civile pour le meurtre de son petit fils. L'avocat de Mme Chatel, Me François Robinet, du barreau de Nancy, devrait déposer une plainte dans ce sens au Palais de justice d'Epinal.

LE PILLAGE DE LA COLLECTION DUHEM

Un marchand de tableaux parisien est condamné à quatre ans de prison

De notre correspondant régional

Cannes. — Le tribunal correctionnel de Grasse (Alpes-Maritimes), présidé par M. Robert Cordas, a rendu son jugement, mardi 17 décembre, dans l'affaire du pillage de la collection Duhem (*le Monde* du 2 novembre). L'un des deux marchands de tableaux parisiens contre lesquels le ministère public avait re*quis* des peines de prison ferme, M. Arthur Melki, cinquante ans, directeur de la galerie Art-Mel, rue du Faubourg-Saint-Honoré, a été condamné à quatre ans d'emprisonnement et 2 millions de francs d'amende pour recel et faux en écritures de commerce, avec mandat de dépôt délivré à l'audience. Le second, M. Robert Schmit, soixante-cinq ans, directeur de la galerie portant son nom, rue Saint-Honoré et expert auprès des douanes, a été relaxé au bénéfice du doute.

Le tribunal a, en outre, prononcé contre les neuf autres prévenus des peines allant de huit mois de prison avec sursis à six ans de prison ferme. Il a aussi ordonné la restitution à l'*Académie des beaux-arts*, partie civile, de trente-sept tableaux volés et non retrouvés (ou, à défaut, le paiement d'une somme de 16 millions de francs) et le versement, conjoint et solidaire par neuf des dix condamnés de 500 000 francs de dommages et intérêts pour le préjudice moral et de 10 871 000 francs pour le préjudice matériel (vol de pièces d'or et d'objets d'art) au tuteur de Mme Nelly Duhem.

Dans ses attendus, le tribunal a notamment estimé que M. Melki a joué *« un rôle capital et déterminant dans la dissipation des œuvres les plus importantes de la collection Duhem »* et fait preuve *« de mauvaise foi et d'esprit de lucre (...) dans le but de préserver, envers et contre tout, le produit de ses informations »*.

Mme Nelly Duhem, quatre-vingt-*neuf* ans, avait hérité, en 1941, à la mort de son père adoptif, le peintre et amateur d'art, Henri Duhem, d'une magnifique collection de près de trois cents tableaux, dont une vingtaine de toiles de maîtres de l'impressionnisme qu'elle destinait à l'Etat. Après son admission dans une maison de repos, sa villa de Juan-les-Pins avait été entièrement dévalisée par différents « visiteurs » qui avaient dérobé puis écoulé une centaine d'œuvres.

GUY PORTE.

Le Monde

EDUCATION

Le diplôme, passeport européen

Le Parlement européen vient d'adopter une résolution « révolutionnaire » : tout citoyen de la Communauté titulaire d'un diplôme professionnel d'études supérieures pourra travailler dans le pays de son choix. Nicole Fontaine, rapporteur de ce projet, en explique la portée.

LE Parlement européen vient d'approuver, à une majorité exceptionnelle (1), tous groupes politiques et nationalités confondus, le rapport qui lui était soumis sur une proposition de directive présentée par la Commission européenne et qui est appelée à avoir un retentissement *considérable* : la reconnaissance mutuelle des diplômes professionnels d'enseignement supérieur. Tout citoyen qui, à la suite de trois années au minimum d'études supérieures, est habilité à exercer une activité professionnelle dans un Etat membre de la Commu*nauté pourra* l'être également dans n'importe quel autre Etat membre, s'il en fait la demande dans les conditions prévues à cet effet.

Depuis plus de trente ans, ce problème était un véritable serpent de mer et toutes les tentatives pour lui trouver une solution *se heurtaient* aux pesanteurs de la méthode choisie : celle de l'unification préalable des formations.

Lors des *sommets* de Fontainebleau et de Milan, les chefs d'Etat et de gouvernement avaient manifesté leur volonté commune de voir progresser de façon significative ce qu'il est convenu d'appeler l' « Europe des citoyens » et *demandé à la* Commission de proposer *sur* la *reconnaissance* des diplômes une directive *en ce sens*.

L'un des principes fondamentaux de la Communauté est la libre *circulation des personnes* — notamment des travailleurs — et la liberté d'établissement. Il est souvent battu en brèche dans son application. Ainsi, lorsqu'un citoyen d'un Etat membre habilité à exercer dans son pays une activité professionnelle en vertu des diplômes qu'il y a obtenus désire exercer cette même activité *dans un autre Etat membre de la Communauté, il se heurte, dans la* plupart des cas, au fait que ses diplômes ne sont pas reconnus par l'Etat d'accueil.

Certes, quelques pas ont été accomplis depuis la création de la Communauté pour une vingtaine d'activités professionnelles qui ont fait l'objet de reconnaissance *mutuelle par des directives caté*gorielles (c'est notamment le cas de certaines branches médicales *et paramédicales). Mais à ce rythme* d'une vingtaine de directives en vingt-huit ans, il faudrait un siècle avant que l'objectif tracé par le traité soit totalement atteint...

La nouvelle directive institue une règle de portée générale, qui devrait permettre de résoudre, par des procédures légères, un grand nombre de cas particuliers, *sans attendre que soit réalisée une harmonisation contraignante — et* probablement réductrice — des filières de formation. Ce faisant, la Commission se devait de rechercher un équilibre entre les nécessaires garanties des Etats membres et des professions de ces Etats, d'une part, des citoyens concernés, d'autre part. De telles garanties sont nécessaires. *Quelques exemples précis suffisent* à le montrer :

— S'agissant du contenu, il est certes des formations qui sont communes à l'ensemble de nos Etats *: c'est* le cas notamment des *disciplines scientifiques. Par contre*, dans le domaine juridique par exemple, le ressortissant est le plus souvent engagé en raison de sa connaissance du droit de son pays d'origine, mais il peut s'avérer nécessaire qu'il soit à même d'appréhender les concepts juridiques parfois différents de l'Etat membre d'accueil.

Il en est de même s'agissant du champ d'activité : ainsi, un avocat français a compétence dans son pays à la fois pour effectuer les procédures judiciaires et pour plaider. Au Royaume-Uni, les deux fonctions sont distinctes : le *solicitor* accomplit les actes de la procédure, et le *barrister* plaide.

La proposition de directive tient compte également de ces diversités.

*Néanmoins, le texte de la Com*mission comportait une lacune en ne mentionnant pas les professions concernées. Aussi, le rapport que j'avais l'honneur de présenter proposait l'introduction de trois *amendements qui ont été retenus par le Parlement européen*. D'abord, il est essentiel que le ressortissant soit soumis, lorsqu'il accède à une profession ou l'exerce, à toutes les règles professionnelles en vigueur dans l'Etat membre d'accueil. En outre, l'*application des critères moraux — honorabilité, honnêteté* (auxquels les ordres professionnels attachent une grande importance) — doit pouvoir faire l'objet d'un contrôle plus rigoureux. Enfin, il convient d'associer les professions, de même que les établissements d'enseignement *supérieur*, à la procédure d'acceptation des demandes.

Mais, de même que la directive doit garantir les droits des Etats et des professions, pour maintenir notamment le niveau des formations et des prestations et éviter un nivellement par le bas, de même les citoyens doivent être *protégés contre le risque de refus* arbitraire. Des procédures de recours et un suivi de l'application de la directive, auquel sera associé le Parlement européen, sont prévus.

L'avancée ainsi réalisée devra toutefois être complétée rapidement dans trois directions indissociables que le Parlement européen a rappelées à la *Commission* :

— La reconnaissance académique des diplômes et des périodes d'études pour faciliter la mobilité des jeunes étudiants européens ;

— *La reconnaissance* mutuelle des *certificats* d'aptitude professionnelle pour les travailleurs qui n'ont pas accédé aux études supérieures ;

— Un statut communautaire *des enseignants, notamment* pour que les *titres* acquis par des concours d'Etat puissent également être pris en considération.

Le consensus acquis entre les chefs d'Etat et de gouvernement, la Commission exécutive et le Parlement sur cette question, qui pendant si longtemps est restée très sensible, atteste une maturation considérable de la notion d'une Europe qui soit véritablement celle des citoyens et dans laquelle les barrières ancestrales, *non seulement économiques mais* culturelles, sont progressivement effacées.

NICOLE FONTAINE,
député au Parlement européen.

(1) 194 oui, 1 contre, 8 abstentions.



6 000 personnes par an

Pour être définitivement adoptée, cette résolution doit être approuvée par le Conseil européen. Selon Mme Nicole Fontaine, cette ratification devrait avoir *lieu prochainement*. Les instances européennes estiment que ces nouvelles dispositions pourraient concerner 6 000 personnes par an. Elles intéresse*ront notamment* les avocats, les psychologues, les experts-comptables, les urbanistes, les archivistes, les journalistes, les statisticiens et bien d'autres praticiens.

Depuis 1976, des directives européennes visent à réduire les barrières entre les pays de la Communauté. Ainsi, les quelque 600 000 *médecins de la Communauté ont la possibilité d'exer*cer leur art dans tous les pays (en 1983, environ 2 200 d'entre eux ont usé de cette liberté). Il en est de même depuis quelques années pour les infirmiers, les vétérinaires, les sages-femmes *et les dentistes. Pour cette dernière profession*, l'application à l'Italie ne s'est faite qu'en 1984 (dans ce pays, en effet, un diplôme spécifique de dentiste a dû être créé, car il n'y avait pas de séparation nette entre l'art *dentaire et la médecine générale*).

En 1983, environ 3 700 personnes ont profité des facilités accordées pour migrer à l'intérieur de la Communauté.

S.B.

En raison des vacances de Noël, la prochaine page « Monde Education » paraîtra dans *le Monde* daté du 9 janvier.

COLLOQUE

Les jeunes et leurs experts

Chercheurs et travailleurs sociaux s'intéressent à la jeunesse. Mais, malgré cette communauté d'intérêt, ils ont bien du mal à collaborer.

CHACUN son jargon, chacun *sa planète. La que*relle entre les chercheurs en sciences sociales et les acteurs sociaux (éducateurs, formateurs, syndicalistes) qui *œuvrent sur le même terrain*, vieux serpent de mer, s'est réveillée lors du colloque sur « les jeunes et les autres » qui vient de se tenir à l'initiative du *ministère de la recherche et de* la technologie. Cette assemblée devrait faire écho aux travaux des sociologues sur les modes de vie de la jeunesse ; *elle fut aussi le lieu d'une confrontation* entre deux mondes qui se ressemblent sans doute trop pour pouvoir se comprendre et collaborer.

M. Bertrand Schwartz, mem*bre du Conseil économique et* social et ancien délégué à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, fut l'homme par qui le colloque — qu'il présidait — *dérapa. En dénonçant avec une impertinence calculée* le *« terrorisme intellectuel des universitaires »* devant une salle qui en était remplie, il ne pouvait que piquer au vif les chercheurs.

M. Schwartz entendait aussi se faire le porte-parole de tous les travailleurs sociaux des « missions locales » pour l'insertion des jeunes qu'il a mises en place depuis 1982. *Ces professionnels de la jeu*nesse qui disposent pourtant d'un *« observatoire prodigieux »* n'ont pas reçu la moindre visite des chercheurs spécialisés, a-t-il accusé. *Au-delà d'un plaidoyer pro domo* très mal ressenti par les interpellés, la « provocation » de M. Schwartz a permis d'ouvrir le débat entre les chercheurs qui garnissaient la tribune et les « praticiens » *présents dans la salle*.

D'un côté, les scientifiques ont défendu bec et ongles le principe d'une recherche non directement branchée sur les besoins immédiats d'acteurs sociaux qui *« attendent des instruments pour l'action »*, a rappelé M. Olivier Galland, chercheur au CNRS. *« Nous nous heurtons en permanence aux réactions de défense du milieu étudié »*, s'est plaint un autre *sociologue*, M. Jean René Pendariès, qui reprocha à M. Schwartz d'avoir mis à la trappe les travaux d'évaluation de son dispositif effectués par le Conservatoire national des arts et métiers *et Centre d'études sur les recherches et les qualifi*cations.

Face à ces arguments, les *représentants* du *« terrain »* n'ont pas caché leur rancœur et leur frustration. Cet évident complexe d'infériorité semble d'autant plus tenace qu'ils ont *souvent été formés dans* les mêmes universités que les chercheurs, mais ont ensuite entamé des carrières « dans le social » jugées moins brillantes. Au *« complexe d'enfermement » dont seraient victimes* les chercheurs, répond celui du *« handicap intellectuel »* des praticiens, a précisé un représentant de l'ANPE.

Objectifs communs

Et pourtant, ils peuvent difficilement se passer les uns des autres. Besoin d'objets d'études pour les chercheurs, d'outils *d'analyse sur leur travail pour* les praticiens. D'où les pressants appels à la réconciliation lancés de part et d'autre au cours du colloque. M. Jacques Commaille, *directeur* du centre *de recherche interdisciplinaire* de Vaucresson, a souhaité que soient définis des *« objectifs de travail communs »* et mis en place de *« véritables modes d'échanges »*, tandis qu'un *représentant grenoblois de l'association Peuple et culture* se déclarait prêt à jeter de *« nouvelles bases de collaboration »*. L'une des clés de ce nouveau dialogue est la connaissance réciproque des méthodes *de travail, devait préciser* M. François Proust, *chargé de* mission au ministère de la recherche et organisateur du colloque.

L'intervention décapante de M. Pierre Bourdieu, professeur au Collège de France, allait contribuer encore à dédramati*ser le débat en renvoyant prati*quement dos à dos ses protagonistes. Les chercheurs ont un privilège, devait-il déclarer en substance : ils peuvent passer leur temps à réfléchir sur les mécanismes sociaux. Ce privi*lège implique des devoirs*, notamment celui de détruire au préalable les discours sociaux eux-mêmes, de *« connaître les instruments de connaissance à travers lesquels nous parlons »*.

Les praticiens et les chercheurs, a ajouté M. Bourdieu, *« ont besoin de s'inventer des oppositions pour ne pas parler de ce qu'ils sont et font, et qu'ils ne voient pas »*.

PHILIPPE BERNARD.

LIVRE

Un monument de science politique

Un traité qui sera précieux aux étudiants, aux professeurs, aux chercheurs... et aux électeurs.

UN bel effort : quatre volumes totalisant 2 700 *pages ; une cinquantaine de contributeurs* ; des tables et des index thématiques permettant une consultation aisée. Une belle réussite : la science politique française démontre sa vitalité et son utilité. L'appel aux savants étrangers a *été limité, et presque tous ont la double appartenance*, faisant partie de la communauté scientifique française autant que de celle de leur pays. Même si les deux maîtres d'œuvre, Madeleine Grawitz et Jean Leca, sont parisiens, il n'y a pas trace de *parisianisme ni d'esprit de chapelle institutionnelle* : si les laboratoires de la Fondation nationale des sciences politiques ont beaucoup apporté, il en va de même pour le CNRS, où la section des sciences du politique est l'une des moins *conflictuelles et des plus productives*.

La vitalité se traduit par la démonstration d'une identité tranquille. On ne pontifie pas, on ne jargonne pas. La polémique est peu présente, et la diversité peut s'exprimer. Diversité des *méthodes* : de la *quantification* la plus abstraite jusqu'au comptage le plus accessible aux non-mathématiciens, depuis l'inventaire des théories et la réflexion théorique poussée, jusqu'à la description ordonnée des situations *les plus concrètes, tous les genres sont représentés*. Et presque toutes les écoles. Pas toutes au même degré cependant. La lecture d'ensemble permet de dégager des dominantes qui correspondent peut-être aux goûts des deux animateurs-recruteurs, plus sûrement à l'état de la science politique en France.

La réalité française

A quelques exceptions près, elle porte la marque de Tocqueville plutôt que celle de Marx, elle recourt à la *sociologie de Raymond Boudon plutôt* qu'à celle de Pierre Bourdieu, elle se veut science selon Karl Popper, c'est-à-dire sans grandiloquence ni naïveté. La science politique américaine est certes constamment utilisée dans ses techniques et ses *résultats (l'allemande, hélas, est* presque absente, faute de connaissances linguistiques ou de traductions disponibles), mais on n'en est plus à la réception béatement admirative et soumise ni d'ailleurs au rejet véhément.

Trois des quatre volumes traitent, de façon en général non traditionnelle, des sujets traditionnels : l'ordre politique, les régimes politiques contemporains, l'action politique. Le quatrième couvre un champ trop longtemps négligé, celui des politiques publiques : on étudiait institutions, forces et société sans trop se soucier du *contenu*, de l'application des pouvoirs mis en œuvre. Neuf secteurs sont présents ici ; on aurait pu en ajouter d'autres, mais, de l'agriculture à la culture, du cadre de vie à la politique étrangère, on apprend déjà beaucoup sur les choses elles-mêmes et sur la *manière de les connaître*.

Chacun des autres volumes contient des secteurs privilégiés. Ainsi pour la notion de totalitarisme ou pour la culture politique et la socialisation politique. Tous sont par priorité destinés aux professeurs, aux chercheurs, aux étudiants avancés. Pourtant, le réservoir des lecteurs *potentiels* est beaucoup plus large. Surtout à certains moments, par exemple pendant les mois qui nous séparent des élections de mars.

D'une façon générale, en effet, l'esprit comparatif de l'ouvrage permet de mieux interroger et comprendre la réalité française. Le volume « L'action politique », *notamment les chapitres sur l'engagement et les comportements* politiques, sur les groupes politiques dans leur environnement et sur leur interaction, devrait être lu par tous ceux qui ont à préparer ou/et à commenter l'échéance électorale. Il est vrai que tel ou tel contributeur au savant traité fait fonction parallèlement de commentateur grand public. C'est là *une force*, non une faiblesse de la *science politique* française : elle fait appel aux praticiens de la vie politique, qu'il s'agisse de journalistes ou de fonctionnaires, tout en étant disponible pour travailler sur le terrain, qu'il s'agisse d'aider les administrations ou de contribuer à l'effort d'information de la presse et de la *radiotélévision*. *Le Traité de science politique* est un monument, pas une tour d'ivoire où la scientificité se prouverait par le rejet du monde extérieur, objet de l'étude. Souhaitons-lui donc des visiteurs nombreux, divers et plein d'appétits variés.

ALFRED GROSSER.

★ *Traité de science politique*, publié sous la *direction* de Madeleine Grawitz et Jean Leca, Presses universitaires de France, 1985, 4 vol., 723, 713, 713, 558 pages, 360 F le volume.

	La ligne*	La Ligne TTC
OFFRES D'EMPLOIS	114,00	135,20
DEMANDES D'EMPLOI	34,00	40,32
IMMOBILIER	76,00	90,13
AUTOMOBILES	76,00	90,13
AGENDA	76,00	90,13
PROP. COMM. CAPITAUX	224,00	265,66

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col*	Le mm/TC
OFFRES D'EMPLOIS	65,00	77,09
DEMANDES D'EMPLOI	19,00	22,53
IMMOBILIER	50,00	59,30
AUTOMOBILES	50,00	59,30
AGENDA	50,00	59,30

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.

OFFRES D'EMPLOIS

PROJET RITA-US

LMT-RP est un participant majeur dans la mise au point du Système RITA. En France d'abord, puis dans son adaptation aux besoins du Ministère de la Défense des États-Unis.

Pour faire face aux exigences de ce Challenge, nous commençons une campagne de recrutement d'Ingénieurs. Nous recherchons en particulier, un

INGÉNIEUR

AYANT UNE EXPÉRIENCE DE L'INDUSTRIE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS.

Il sera chargé :
- de la *réalisation des prototypes*,
- du plan de production,
- du suivi des matériels.

Il devra donc avoir une bonne connaissance :
- de la commutation ou des transmissions de données,
- des systèmes multiprocesseurs,
- des technologies d'industrialisation.

Etre disponible pour effectuer des déplacements à l'étranger, Et maîtriser parfaitement l'anglais – Nationalité française.

Merci d'envoyer votre dossier de candidature à **LMT-RP** – Service du Personnel – 46, quai Le Gallo, 92103 BOULOGNE.

HAVAS CONTACT

THOMSON-CSF

Ingénieur ayant une première expérience Maîtrise d'Ouvrage

Un poste à Responsabilités Globales dans la Promotion Immobilière

Le plan de développement des activités de promotion (environ 600 logements/an) de notre Entreprise d'Aménagement et de Construction *nous amène à rechercher pour notre siège, situé en proche banlieue* parisienne est, notre **Chef du Service Construction Neuve.**
Rattaché au Directeur du Développement et des Programmes, vous participerez aux études de faisabilité et à la décision de lancement des opérations de construction et d'aménagement. Vous assurerez la conduite de celles-ci dans le respect des équilibres (valeurs finales et trésorerie) et des objectifs de délai et de qualité, depuis la mise au point des projets jusqu'à la fin de l'année de garantie de parfait achèvement.
Nos souhaits : une formation Ingénieur Grande Ecole, une expérience de maîtrise d'ouvrage d'environ cinq ans.
Votre personnalité, votre capacité à travailler en équipe, votre pragmatisme seront parmi les critères déterminants du choix.
Pour recevoir des informations complémentaires, merci d'adresser votre candidature sous référence 16 7301 M, à François CORNEVIN qui garantit la confidentialité.



EQUIPES ET ENTREPRISES
11 bis rue Portalis 75008 PARIS - Tél. 42.93.18.72



emplois régionaux

AVIS DE RECRUTEMENT D'UN CHEF D'ORCHESTRE DIRECTEUR MUSICAL

LA VILLE DE RENNES recrute
UN CHEF D'ORCHESTRE/DIRECTEUR MUSICAL
à compter du 1er janvier 1986
pour être chargé d'une mission d'études et de transformation de l'orchestre de Rennes (21 musiciens) en Orchestre à vocation régionale.

Les dossiers de candidature comprenant un C.V. détaillé et la copie des titres et des diplômes devront être adressés avant le 24 décembre 1985 à M. le Maire, Hôtel de Ville, BP 26 A, 35031 RENNES Cedex.

Une copie du dossier devra être envoyée à la cellule des Orchestres Permanents, à la Direction de la Musique et de la danse.
53, rue Saint-Dominique, 75007 PARIS.

URGENT RECHERCHONS

OPTICIEN(NE)

Diplômé(e) pour création magasin AVIGNON.

Poste à plein temps à pourvoir immédiatement.

Ecr. avec c.v. manuscrit à : STÉ COOPÉRATIVE D'OPTIQUE, 76, av. Pierre-Sémard, 84000 Avignon. Tél. : 90-89-82-20.

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIÉES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.

sep les nouveaux espaces

recherche son

AUDITEUR INTERNE

RATTACHE AU DIRECTEUR DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET COMPTABLES.

Il aura pour mission de contrôler au siège, dans les divisions et les filiales, le respect des règles comptables et fiscales et la bonne application des procédures administratives correspondantes, de proposer des compléments ou des améliorations de ces procédures et d'étudier les remèdes à apporter aux anomalies constatées.
Formation supérieure de gestion + DECS.
2 ans d'expérience minimum dans un cabinet d'audit.
Le poste est à pourvoir au siège social à La Défense.

Adresser CV à SEP Service du Personnel - Tour Roussel Nobel. Cedex n° 3 - 92080 PARIS LA DEFENSE.

CONTESSE TELEMATIQUE : UTILISEZ VOTRE MINITEL (1) 42 60 19 65

Emmaüs
RÉGION ILE-DE-FRANCE

Recrute pour ses activités de l'hiver 85-86

UNE SECRÉTAIRE COMPTABLE

- Poste à pourvoir de suite contrat de 3 mois éventuellement renouvelable CCN 51

Adr. lettre + curriculum vitae : 179 bis, quai de Valmy 75010 PARIS.

JURISTE

DE FORMATION UNIVERSITAIRE SPÉCIALISÉ(E) EN DROIT DES AFFAIRES ET DES SOCIÉTÉS

recherché(e)

pour activités de consultations, conférences et rédaction par groupement professionnel parisien.

Envoyer lettre manuscrite et c.v. sous le n° 314 525 M
LE MONDE PUBLICITÉ,
5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

GROUPE DE PRESSE PARIS recherche

RESPONSABLE ADMINIST/GESTION

Diplômé(e) de l'enseignement supérieur, pour suivi du contrôle de gestion et des dossiers administratifs.
Une première expérience de 2 à 3 ans est indispensable.
Rémunération annuelle : 150 000 F à 200 000 F.
Adresser C.V. + lettre + photo sous n° 314 504 M
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, 75007 Paris.

École privée tourisme cherche

PROFESSIONNEL(LE)

pour enseignement technique d'agence 2 matinées/semaine. Tél. : 42-61-58-51.

secrétaires

ÉTOILE
STÉ DE HAUT NIVEAU rech.
DACTYLO BILINGUE PARFAITE
traitement de textes apprécié, excellente présentation
Env. C.V. et photo SATELLITTE 8, r. Copernic, 75116 PARIS.

ASSOCIATION CULTURELLE recherche
SECRÉTAIRE CONFIRMÉE
libre de suite. Fédération nationale. TEC, 17, rue Froment, 75011 Paris, 43-55-48-00.

propositions diverses

Les possibilités d'emplois à l'étranger sont nombreuses et variées. Demandez une documentation (gratuite) sur la revue spécialisée MIGRATIONS (LM), B.P. 291.09, PARIS.

automobiles

ventes

de 8 à 11 C.V.

MAZDA 323 FFSDX
5 portes bleu métal.
40 000 km. Parfait état.
P. 28 000 F. T. 39-89-01-47.



emplois internationaux

(et departements d'Outre Mer)



Emirates

EMIRATES AIRLINES

recherche

STEWARDS ET HOTESSES DE L'AIR

La compagnie aérienne internationale des Emirats Arabes Unis - Dubaï souhaite recruter des stewards et hôtesses pour un poste à Dubaï.

Les candidats, célibataires, avec ou sans expérience professionnelle en vol, doivent parler couramment anglais et connaître si possible la langue arabe.

Un salaire intéressant, non imposable, ainsi qu'un logement sur place sont proposés. Les entretiens auront lieu sur place. Merci de nous faire parvenir votre curriculum vitae à jour et détaillé, avec indication de la taille et du poids, ainsi qu'une photo d'identité et une photo en pied à : The Personnel Manager, Emirates, P.O. BOX 686, Dubaï, United Arab, Emirates.

Emirates

S.A. C.M.C.
PRÊT-A-PORTER PARIS
recherche pour :
DIRECTION BOUTIQUE

J.H. ou J.F. DYNAMIQUE

Bonne présentation, bon contact, parlant anglais couramment, expér. prêt-à-porter. Age : 35 ans environ

Env. C.V. et photo à : C.M.C. 194, rue de Rivoli 75001 PARIS.

DAFSA KOMPASS
Leader dans le domaine de la collecte, du traitement et de la diffusion des informations économiques, financières et industrielles
recherche
DANS LE CADRE DE L'EXPANSION DE SON BUREAU D'ÉTUDES FINANCIÈRES

ANALYSTE FINANCIER

débutant
H. ou F.
pour assurer la réalisation de produits à caractère économique et financier.

Ce poste s'adresse à des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur soit :
- IEP option ECOFI ;
- Sup de Co, option finances ;
- ou 3e cycle universitaire en économie ou finances. La connaissance de l'anglais et/ou de l'allemand est nécessaire.

Merci d'adresser lettre manuscrite et C.V. à DAFSA, Service du Personnel
7, rue Bergère, 75009 Paris.

Association cherche
COMPTABLE MI-TEMPS
pour tenir compta. CCMC, opérations de banques, etc. Expér. similaire milieu associatif souhaitée.
Adr. C.V. dét. et prét. à : Robert BURKEL LE BON CONSEIL 6, Albert-De-Lapparent, 75007. Paris.

LA VILLE DE CORBEIL-ESSONNES RECHERCHE
UNE infirmière diplômée d'Etat ou UNE puéricultrice pour assurer la direction d'une PMI.
Les candidatures sont à adresser à :
Monsieur le maire
Hôtel de Ville
Place Galignani
91100 CORBEIL-ESSONNES.

URGENT. Cherche DÉBUT JANVIER une personne expérimentée pour aller chercher Corinne (8 ans) et Florent (4 ans) à l'école, faire travailler Corinne, donner les bains et faire dîner à mon domicile (Neuilly) de 16 h 30 à 19 h 30, cinq jours par semaine. Téléphoner avant 15 h : 42-83-61-90, après 17 h : 47-22-01-19.

Si vous avez le goût des contacts à haut niveau, le sens des responsabilités et la volonté d'entreprendre, effectuez un stage pour devenir l'un de nos CONSEILLERS COMMERCIAUX (H. ou F.). Téléphoner pour rendez-vous 78-92-93-95, Paris au 45-00-24-03, poste 40 et pour banlieue sud au 46-60-52-52, *poste* 223.

LE MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES RECRUTE
POSTE CONTRACTUEL A DURÉE DÉTERMINÉE
Attribution : études statistiques et financières, micro-informatique...
Formation supérieure : niveau Maîtrise
Rémunération annuelle : 110.000 F bruts
Adr. candidature avec C.V. : à BF 9/RCB 23, rue La Pérouse 75775 PARIS Cedex 16.

Agence relations publiques
recherche

UN(E) CHARGÉ(E) DE DOSSIERS

- 25 ans minimum.
- Formation supérieure. (Sc. Eco, I.E.P., etc.).
- Expér. exigée dans le domaine de la communication institutionnelle (2 à 3 ans minimum).

Env. lettre manuscr., C.V. + photo et prét. à : Mme AUBRÉE 2, rue Lyautey, 75016 PARIS POSTE A POURVOIR IMMÉDIAT.

traduction offres

Toutes traductions de turc. Leçons de turc et de russe. Téléphone : 43-25-95-82.

DEMANDES D'EMPLOIS

JEUNE FEMME 24 ANS DIPLOMEE BTS DE PUBLICITÉ
(École Bessières)

DIPLOMEE CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
(Secrétariat-gestion-bureautique-administration et informatique)

LANGUES : *Anglais courant Espagnol parlé*

RECHERCHE SITUATION ÉVOLUTIVE CORRESPONDANTE

Ecrire sous le numéro 6 844
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris 7e.

PRESSE – COMMUNICATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE

Journaliste Économique et Financier
Études supérieures, 15 ans d'expérience
Finances, Bourse, Industrie.
Rompu aux contacts haut niveau.
Grandes capacités rédactionnelles. Créatif et discret.
SPÉCIALISÉ EN COMMUNICATION
(interne, externe, définition de stratégie, réalisation rapports annuels, journaux...).
Propose ses compétences à entreprises ou agences de communication. Missions acceptées. Etudie toutes propos.
Ecrire sous le numéro 6 831
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, PARIS (7e).

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

20 ans expérience Entreprises industrielles et commerciales (Filiales de multinationales)

ÉTUDIE TOUTES PROPOSITIONS
(Mandat social accepté)

Ecrire sous le n° 8.103
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, 75007 Paris.

CHEFS D'ENTREPRISE
L'Agence Nationale Pour l'Emploi
vous propose une sélection de collaborateurs :
- *INGENIEURS toutes spécialisations*
- CADRES administratifs, commerciaux
- JOURNALISTES (presse écrite et parlée)

CADRE DE DIRECTION - 40 ans - Formation bâtiment - Génie civil - 20 ans expér. dont 10 ans *direction d'affaires et chantiers étrangers* - Grande disponibilité
RECHERCHE poste à responsabilités dans société ou entreprise France/Etranger - BCO/MS 761.

INGÉNIEUR GESTIONNAIRE - IEG 1963 - *IAE 1964* - 47 ans - Grande exp. prof. *Réalisation* de systèmes d'information internes informatiques ou manuels donnant la prédominance à l'utilisateur.
OFFRE son expérience pour concevoir et réaliser, mettre en place et valider de nouveaux systèmes appliqués au traitement de données de l'activité commerciale - Gestion des contrats - Paris/Province BCO/MS 762.

J.F. - 29 ans - Doctorat Immunologie - DEA Microbiologie - Maîtrise Biochimie structurale et métabolique - Chimie organique - Biologie physico-chimique et moléculaire - Nutrition.
SOUHAITE poste en recherche, études et développement - Innovation - Contrôle dans laboratoire de recherche ou production secteur privé public ou industriel - Paris - BCO/JV 763.

INGÉNIEUR CIVIL DES MINES - 34 ans. Souhaite trouver une situation de chef de Service Adjoint dans une industrie liée au secteur métallurgique (Fonte, Aluminium, Acier) de préférence en province - BCO/JV 764.



ECRIRE OU TÉLÉPHONER :
12, rue Blanche, 75436 PARIS CEDEX 09.
Tél. : 285-44-40, postes 33 et 34.

INGÉNIEUR TECHNIQUE + CCIAL

Entrepreneur offre :
- expér. industr. diversifiée ;
- connaiss. mat. et technologies (fromageries, surg., conserves) ;
- dynamisme, ténacité ;
- autonomie, facilité d'adaptation. ;
- goût contacts humains ;
- mobilité ;
- italien, all., angl., esp. pour activité en rapport.

Libre rapidement
Ecrire sous le n° 314.598 M,
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

Paris 35 a., 12 a. exp. organisation/gestion ccial et indus., marketing : DESS gest. bil. angl. ch. poste en Conseil ou à responsab. en PME.
Tél. (1) 42-40-20-71 Boulez.

DIRECTEUR INDÉPENDANT

recherche produits intéressants à diffuser. Possibilité création force de vente ou mise en place réseau commercial étudie ttes propositions.
Ecrire n° 6845
Le Monde Publicité
5, rue de Monttessuy, 75007 Paris.

40 ans, directeur SAV photocomposition et traitement de texte, 15 ans d'expérience, recherche place équivalente ou responsable service entretien.
Tél. : 43-74-47-94.

CADRE DIRECTION

40 ans. ICG, bilingue anglais. 10 ans de gestion, organisation, contrôle budgétaire, centre de profits fab/com, biens équipements France et export. C.A. 60 MF/50 personnes.
RECHERCHE : Dir. commerciale, marketing ou DGA (reprise à court terme PME).
Ecrire sous n° 6842
Le Monde Publicité
5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

Couple 31-27 ans, parlant allemand cherche emploi entretien, conciergerie, village de vacances ou autre...
Si possible bord de mer
Sérieux, responsable
Téléphone : 87-24-38-83.

L'immobilier

appartements ventes

5e arrdt

PANTHÉON 2 P.
Cuis., w.-c., bains, 2e ét., asc. GARBI 45-67-22-88.

6e arrdt

PROX. LUXEMBOURG
Vends 110 m² terrasses, sol sil. ach. RC 200 m². 47-03-32-11.

10e arrdt

HOPITAL SAINT-LOUIS près imm. p. de t., tapis esc., 3 p. tt cft, ref. tél. 46-34-13-18.

11e arrdt

Métro FILLES-DU-CALVAIRE
4 P., CUISINE, BAINS
650 000 F, 43-57-63-33.

5 PCES — 900 000 F
120 m² env. avec travaux. IMMO MARCADET 42-52-01-82.

16e arrdt

AV. KLÉBER (PRÈS)
STUDIO tt cft, 3e asc., bel imm. 320 000, 42-67-37-37.

PASSY-KENNEDY
3 p. s/rue et jdin, stdg, terrasse, pkg, calme, 1 500 000 BRANCION 45-75-73-64.

18e arrdt

UNE AFFAIRE
Mairie XVIIIe imm. p. de taille, 2 pièces confort, 182 000 F. Immo Marcadet 42-52-01-82.

Près mairie, studio tt confort, refait neuf. URGENT 46-34-13-18.

19e arrdt

BUTTES-CHAUMONT
Vue parc, récent, standing, 3/4 p., tt cft, balc. sud. 1 250 000 F. 43-25-97-18.

20e arrdt

ORTEAUX BEAU 5 PIÈCES imm. récent, parking, impec. 1 320 000 F. 43-59-14-05.

92 Hauts-de-Seine

Mo PONT ST CLOUD
Gd studio double. Entrée, cuis., bains, w.c., refait neuf, 38 m². 320 000 F. 46-26-99-04.

3e PORTE-D'ORLÉANS
BEL ATELIER D'ARTISTE mezzanine + chambre 90 m², 4e ét., asc., 45-67-22-88.

94 Val-de-Marne

BOISSY-SAINT-LÉGER
Bel appart. 5 pièces. 105 m². Cuisine équipée. Séjour double. 3 ch. s.-d.-b. + cab. de toil. 2 WC. Nombreux placards. Parking en sous-sol. 5 mn à pied RER. Toutes commodités. 880 000 F dont 122 000 F CF à 7 % Tél. 45-69-33-90 après 19 h.

95- Val-d'Oise

CERGY, ORÉE DU BOIS, vds F 4 dans résidence calme, près toutes commodités, clair, ensoleillé, vue très étendue, comprenant : entrée, cellier, cuis., séjour av. balcon, 3 chbres, w.-c., s. de bns, nombreux placards, cave, parking sous-sol. 400.000 F. (Prêt cessible 50.000 F.) Tél. 16 (1) 30-32-00-83, après 19 heures.

Province

ILES MÉNUIRES (73) à vendre 3 p. cuis., cft. cœur station, 10e ét. sup. meublé, urgent. 78-42-62-76. 74-67-04-31.

appartements achats

ORPI
Première force de vente à PARIS recherche tous appartements RÉALISATION RAPIDE
ORPI 45-66-00-75.

Recherche 1 à 2 pièces PARIS préférence 5e, 6e, 7e, 12e, 14e, 15e, 16e avec ou sans travaux. PAIE COMPTANT chez notaire. 48-73-20-67 même le soir.

Achète à PARIS, 2 pces, libre. Paiement compt. Avance possib. dir le sem. 48-37-38-95.

pavillons

Vends à BÉZIERS pavillon 6 pièces, 2 salles d'eau, garage et volaillère, construit sur 1 200 m² avec parc grands arbres et jardin potager situé à 13 km de la mer, 850 000 F. Conviendrait à retraité. Tél. : 67-30-32-09.

viagers

LIBRE 2 p., 3e ét., prévoir travaux, 192 000 cpt + 500 par mois, près Gare de l'Est, viagers. F. Cruz, 42-66-19-00.

LIBRE — LE MARAIS
Studio ou 2 p. 183 000 + 3 850 par mois, 42-66-19-00.

locations non meublées demandes

Paris

COLLABORATEUR JOURNAL cherche 4-5 pièces. 100 m² environ, très clair, dans 4e, 5e, 6e, 7e, 14e, 15e arrdt. Ecrire sous le no 6 836, LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

POUR COLLABORATEURS, CADRES ET EMPLOYÉS MUTÉS IMPORTANTE BANQUE FRANÇAISE recherche des appts toutes catégories 2 à 8 pièces à Paris ou aux environs. Tél. : 48-04-04-45.

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES villas ttes banl. loyer garanti. (1) 48-89-89-66, 42-83-57-02.

locations meublées offres

Région parisienne

STUDIOS ET APPARTEMENTS 2-3-4 personnes, 1 200 F/semaine, 82, rue Garibaldi, Saint-Maur, Gandolli, 48-83-04-69.

locations meublées demandes

Paris

OFFICE INTERNATIONAL recherche pour sa direction beaux appts de standing. 4 p. et plus. 45-26-18-95.

immobilier information

Association loi 1901 sans but lucratif propose gratuitement à ses adhérents propriétaires un choix sélectionné de locataires, l'estimation et la surveillance de travaux de réfection, un choix sélectionné d'artisans dans tous les corps d'état, des conseils juridiques pour la gestion de leur appartement ou en cas de litige. Pour informations, écrire APPEL 75, 7, rue Sainte-Anne. 75001.

Informations sur différents logements à louer du studio au 6 pièces, de 2 000 F à 10 000 F, également échanges possibles. Nous ne sommes ni agence ni marchand de biens, mais une association sans but lucratif. Ecrire APPEL 75, 7, rue Sainte-Anne. Réponse assurée à tout courrier sérieux.

villas

Le Vésinet 1bis 5' RER, parc 2 400 m², récept. 80 m² 6 ch., 4 bns, état neuf, 39-76-18-18.

60 LYS-CHANTILLY
Villa neuve 260 m², grand luxe, parc arboré 3 800 m², séjour 65 m² + sal. 60 m², 2 chem., 4 ch. 3 bns, 2 w.-c., gar., cave. Prix const. 3 M, à saisir 2 100 000, 16-44-21-28-59.

propriétés

VENDS à LOUDÉAC F5
Cause départ retraite
TRÈS BELLE MAISON
avec ardoises rustiques
Terrain 5 500 m²
entouré de sapins.
Le tout en excellent état.
1 000 000 F. Prix justifié.
Téléph. : (16) 96-28-08-95.

immeubles

Investisseur rech. immeubles s/Paris, paiem. cpt. M. Clément, 111, av. Victor-Hugo, 75116 Paris. 45-53-60-38.

bureaux

Locations

SIÈGE SOCIAL
secrétariat + bureaux neufs, démarche R.C. et R.M. SODEC SERVICE
Champs-Elysées 47-23-55-47
Nation 43-41-81-81

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
S.A.R.L. — R.C. — R.M. Constitution de sociétés démarches et tous services permanences téléphoniques
43-55-17-50.

Votre adresse commerciale ou
SIÈGE SOCIAL
bureaux, secrétariat, télex
CONSTITUTION STÉS
Prix compétitifs. Délais rapides.
ASPAC 42-93-60-50 +

NEUILLY-MÉTRO
Loue directement 1 bur. ou + de imm. neuf, 47-58-12-40.

VOTRE SIÈGE SOCIAL
TÉLEX, SECRÉTARIAT
DÉMARCHES, CONSTITUTIONS
AGECO 42-94-95-28
STATIONNEMENT AISÉ.

4e QUAI AUX FLEURS, petit bureau tt meublé + studio, tt équipé, cession + loyer 2 800 F net. 46-24-13-18.

l'agenda du Monde

Particuliers (offres)

PARTICULIER VEND **BIBLIOTHÈQUE** 4 ANS D'AGE, 3 éléments, dont un vitré et un angle. Téléphonez après 19 heures au : 43-87-94-31.

Particuliers (demandes)

Particulier achète meubles anciens même en mauvais état Tél. le soir ou répondeur 45-77-81-00.

Arts

CADEAUX — 50 %
Sur les lithographies de peintres naïfs célèbres. Affiches 40 F. Ed. Mona Lisa, 32, rue de Varenne (angle rue du Bac). Téléphone : 45-48-17-25.

Achetons tableaux modernes livres illustrés modernes Téléphone : 42-63-17-60.

Bibliophilie

ACHAT DE LIVRES à domicile Librairie Philippe-Auguste Téléphone : 46-34-73-25.

Bijoux

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4e. 43-54-00-83. ACHAT BIJOUX OR-ARGENT. Métro : Cité. Vitrail N.-D. Or, émaux, transl., à partir de 500 F.

BIJOUX ANCIENS
ET OCCASIONS OR
Brillants et Argenterie
Le plus grand choix
Des affaires exceptionnelles
Référence Paris Pas Cher
PERRONO Joailliers-orfèvres
Mo Opéra 4, Chaussée-d'Antin
Mo Etoile 37, av. Victor-Hugo
Achat tous bijoux-échanges.

LILIANE DU PONT achète et vend les bijoux anciens à la Cour aux Antiquaires 54, faubourg Saint-Honoré Téléphone : 42-66-22-15.

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4e. 43-54-00-83. ACHAT BIJOUX OR-ARGENT. Métro : Cité. Vitrail N.-D. Or, émaux, transl., à partir de 500 F.

A MADELEINE, ENFIN DU NOUVEAU...
● Dis chéri, il paraît qu'aujourd'hui on vit à l'heure de la fantaisie ?
● Bien sûr chérie ! Justement chez
OGGI
A deux pas des TROIS-QUARTIERS, au 6, rue Richepanse. Il y a des bijoux fantaisies, une vraie folie avec en plus — 15 % pour les fêtes de fin d'année.

Cours

OFFREZ A VOS AMIS, A VOS ENFANTS, LE PREMIER COURS DE PIANO EN VIDÉO-CASSETTE, avec livret d'accompagnement, une méthode facile et amusante pour apprendre rapidement à jouer sans contrainte et sans exercices fastidieux
TOUS RENSEIGNEMENTS : LA PETITE ACADEMIE DE MUSIQUE Téléphone : 45-24-63-93.

Chinoise de la RPC Diplômée université de Pékin et Paris et Sciences Po, donnerait cours de chinois Ecoles ou Entreprises tous niveaux. Ecrire sous le no 8.843 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

Améliorez votre anglais chez vous, par la VIDEO : THE COTTAGE, vient de sortir un cours/feuilleton en anglais pour niveau moyen Librairie ATTICA 23, rue Jean-de-Beauvais 75005 Paris. 46-34-16-90.

Accessoires autos

AUTO-RADIO
pose rapide par spécialiste à des prix très compétitifs On peut apporter son poste
AUTOTEC
93, av. d'Italie, 75013 Paris Téléphone : 43-31-73-56.

Maroquinerie

Vente au prix de gros
SACS, SERVIETTES, BAGAGES VISCONTI, 5, r. M.-Lecomte, 3e. 42-72-16-88. Ouvert samedi.

Moquettes

A saisir
MOQUETTE 100 %
PURE LAINE
WOOLMARK
Prix posée : 99 F/m². Tél. : 46-58-81-12.

Tapis

TAPIS D'ORIENT — 50 %
SUR UN MAGNIFIQUE LOT DE 150 TAPIS : IRAN TURQUIE, CACHEMIRE RUSSIE, PAKISTAN, NAIN GHOUM SOIE, ISPAHAN
LAURENT
101, av. LA BOURDONNAIS PARIS-7e. 45-50-40-21 10/20 heures.

Enseignement

L'ANGLAIS EN ANGLETERRE
Notre hôtel de 100 chambres sur la mer, célèbre dans le monde entier (à 100 km de Londres) et notre école d'anglais tout aussi célèbre dans les mêmes bâtiments. 25 % DE RÉDUCTION pr les séj. de 90 jours et plus (y compris cours spéc. pour les examens de Cambridge).
Cours spéciaux à Noël.
REGENCY SCHOOL OF ENGLISH
Ramsgate-on-Sea, Kent (Angleterre). Tél. 843-59-12-12 Télex 96454 ou Mme Bouillon, 4, rue de la Persévérance, Eaubonne-95. Tél. : (1) 39-59-26-33 (soirée).
LE FRANÇAIS OU L'ANGLAIS EN FRANCE
REGENCY LANGUES
116, av. des Champs-Elysées, 75008 PARIS.
Tél. : (1) 45-63-17-27 - Télex ISO BUR 641605.
REGENCY SCHOOL OF ENGLISH & FRENCH
118-119, palais de la Scala, Monaco.
Tél. : (93) 50-49-00 - Télex 4 69 870 118.

Instruments de musique

Vde piano queue BLUTHNER 1,90 m, expertisé. 50.000 F. A déb. 45-40-33-66, bur.

Troisième âge

HOTELLERIE « Les Cèdres » accueil, confort, service Spécialiste de la famille et du 3e âge. Mo Louis-Aragon 46-38-34-14 et 47-26-89-63.

LES CAMÉLIAS, retraite gd cft, luxe, vie famille, valides, semi-valides, invalides. Pr Paris, 77320 JOUY-S/MORIN. Téléphone : 64-04-05-75.

Festivités

L'Ostellerie de LA VANNE-ROUGE vous propose menu de Noël à 150 F Réveillon de la St-Sylvestre à 480 F.

SOIRÉE AUX CHANDELLES ANIMÉE JUSQU'A L'AUBE

COTILLONS

Réservation Renseignements : 64-45-82-10 77 MONTIGNY-SUR-LOING.

Vacances - Tourisme - Loisirs

DRISCOLL HOUSE HOTEL 200 chambres à un lit. Demi-pension. £ 60 par semaine adultes entre 21-60 ans S'adresser à 172, New Kent Road London SE 1 Téléphone : 01-703-4175.

JURA
SKI DE FOND et PISTE (près Métabief) Part. loue studio tout confort Tél. 16 (81) 49-00-72.

SKI DE FOND
HAUT-JURA
3 h de Paris par T.G.V. encore quelques places pour Noël et Janvier dans ferme du XVIIe siècle, cft cuis. et pain maison, table d'hôtes 12 pers. Px par pers., semaine depuis 1.850 F et selon période pens. complète + vin + matériel de ski + accompagnement Tél. 16 (81) 38-12-51 LE-CRÊT-L'AGNEAU 25650 MONTBENOIT.

LA PLAGNE
Studio, tout confort, à louer centre station, pied des pistes, plein sud. Période du 19 au 26 janvier. Prix : 1 200 F. Tél. : 43-31-70-63 (le matin et après 19 heures).

SKI DE FOND
A louer à MOUTHE appt de 2 à 8 personnes, sauf vacances février. 1.000 F à 1.600 F la semaine
Juin, sept. : 700 F à 1.000 F la semaine
Juil., août : 850 F à 1.600 F la semaine
M. Simon Jouffroy 25240 Mouthe Téléphone : 81-69-20-32.

L'EGYPTE EN JANVIER
Olivier guide accompagnateur, résident en Egypte, propose un circuit Vallée du Nil en 16 jours, du 11 au 26 janv. 86. Du Caire à Assouan, via le Fayoum, Minieh, Louxor. Prix en chbre dble : 8.700 F. et en individuelle : 9.500 F. Comprenant : aérien, 11 pensions complètes, 3 demi pensions, visites, guides, pourboires, assurances. Tél. pour infos et recevoir le programme : 42-85-60-30, à Olivier, de 10 h à 18 h, du lundi au vendr.

STAGE DE SKI TENNIS DE TABLE du 26 décembre au 2 janvier à LA CROIX-FRY 2 100 F (14-18 ans). Téléphone : (16) 86-36-74-80.

TIGNES (Savoie) A louer STUDIO 4 personnes (sauf vacances Noël) Téléphone : 87-62-31-40 87-75-23-88.

LE CARNET DU Monde

Naissances

— *Le docteur Brigitte FOUCAULT et Paul LOURADOUR,*
Cédric, Tiphaine et Othilie Louradour,

sont heureux de faire part de la naissance de

Laure,

le 3 novembre 1985.

— M. et Mme Pierre SALLENAVE

ont la joie d'annoncer la naissance de

Marina-Alyona,

chez Georges et Elisabeth Lavrov.

3 décembre 1985.
Nogent. Paris-1er.

Décès

— *M. et Mme Claude Barré,*
M. et Mme Jacques Barré,
Mme François Barré,
M. et Mme Alain Barré,
ses enfants,
ses petits-enfants,
ses arrière-petits-enfants,
Et toute la famille,

font part du décès de

Mme René BARRÉ,

le 15 décembre 1985, dans sa quatre-vingt-huitième année.

La cérémonie religieuse a eu lieu dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

27, rue Lhomond,
75005 Paris.
13, rue de la Cerisaie,
75004 Paris.
40, rue de la Préfecture,
21000 Dijon.
2, rue de Lyon,
75012 Paris.

— M. et Mme Jean Chevallier,
M. et Mme Pierre Chevallier,
M. et Mme André Chevallier,
M. et Mme Hervé Hamel,
M. et Mme André Puiseux,
ses enfants,
Ses vingt et un petits-enfants,
Ses vingt-sept arrière-petits-enfants,
Les familles Romieu et Chevallier,

ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Charles CHEVALLIER,
née Hélène Romieu,

survenu le 17 décembre 1985, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée *en l'église Saint-Ferdinand des Ternes,* à Paris-17e, le vendredi 20 décembre, à 8 h 30.
Ni fleurs ni couronnes.

222, boulevard Pereire,
75017 Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Marthe DANON,

survenu à Neuilly, le 13 décembre 1985, dans sa quatre-vingt-onzième année.
De la part de
Mme Monique Guérand-Lyon,
M. et Mme Pierre Delbès,
Le docteur et Mme Hubert Chimènes,
ses enfants,
Myriam Chimènes,
Jean-Philippe Guérand,
Annie et Pascal Meyriel et Matthieu,
ses petits-enfants,
et son arrière-petit-fils,
Et de toute sa famille.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus *stricte intimité,* le 16 décembre 1985.

4, avenue Rubens,
78400 Chatou.
4, parc de la Bérengère,
92210 Saint-Cloud.
74, rue Saint-Didier,
75116 Paris.

— Françoise et Martine Hervé

font part du décès de leur père

M. Paul HERVÉ,
croix de guerre 1939-1945,

le 16 décembre 1985.
La messe des obsèques sera célébrée en la cathédrale de Nancy, le jeudi 19 décembre, à 8 h 15.

« Vient une heure où l'on peut éteindre la lampe, car l'aurore est là. »

9, rue des Sœurs-Macarons,
Nancy.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

— On nous prie d'annoncer le rappel à Dieu de

M. Jean LAPADU-HARGUES,
ingénieur agronome,

décédé à Paris, le 16 décembre 1985, à l'âge de soixante-cinq ans.

Les obsèques religieuses auront lieu le vendredi 20 décembre, à 10 h 30, en *l'église Saint-Vincent-de-Paul,* à Paris-10e, et seront suivies de l'inhumation au cimetière du Père-Lachaise.

Il reposera auprès de son épouse,

Mme Marie-Anne LAPADU-HARGUES,
née Verseholes,

décédée le 17 novembre 1979.

De la part de
Frédéric Lapadu-Hargues, son fils,
et Joëlle Thieffry,
Mlle Françoise Lapadu-Hargues,
sa sœur,
Mme Philippe Lapadu-Hargues,
Mme Pierre Lapadu-Hargues,
M. et Mme Alain Verseholes,
M. et Mme Emmanuel Krivine,
M. et Mme Pierre Gourraud,
ses beaux-frères et belles-sœurs,
Et de toute la famille.

Ni fleurs ni couronnes.

— Mme Rolande Mahjoub
et ses enfants,
M. et Mme Guy Trobas
et leur fils,
Les familles Mahjoub, Trobas, Pinaud et Caïd-Essebsi,

ont la douleur de faire part du décès du

docteur Zeïn el Abdine MAHJOUB,

survenu le 30 novembre 1985, à l'âge de soixante-huit ans.

30, rue des Epinettes,
75017 Paris.

— M. et Mme Souheil Merhej,
M. et Mme Michel Merhej,
Mme Géraldine Merhej,
M. et Mme Samir Merhej,
Les familles Merhej,

ont *la douleur de faire part du décès de*

M. Nazem MERHEJ,
ancien député de Hama (Syrie),

survenu à Paris, le 11 décembre 1985, à l'âge de *soixante-dix-huit ans.*

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 19 décembre, à 13 h 45, en la cathédrale grecque orthodoxe Saint-Etienne, 7, rue Georges-Bizet, à Paris-16e.

Les condoléances seront reçues à l'issue de la cérémonie.

Des dons pourront être faits à l'Eglise grecque orthodoxe d'Antioche.

24, avenue *Princesse-Grâce,*
Principauté de Monaco.

— **Mme Louis PRAQUIN,**
née Marie Brault,

s'est endormie dans la paix du Christ, le 17 décembre 1985, dans sa quatre-vingt-neuvième année, à Paris.

M. et Mme François Praquin,
M. et Mme Jean Praquin,
M. et Mme Paul Praquin,
M. Paul Sibertin-Blanc,
ses enfants,
Ses seize petits-enfants,
et onze arrière-petits-enfants,
Mlle Françoise Brault,
sa sœur,
Toute la famille,
Et ses nombreux amis,

invitent à participer à l'office religieux qui sera célébré le vendredi 20 décembre, à 14 h 15, en l'église Saint-Pierre de Méréville (Essonne), sa paroisse.
Cet avis tient lieu de faire-part.

159, rue Blomet,
75015 Paris.
1, rue du Béarn,
92210 Saint-Cloud.
21, La Platière-Fontaines,
71150 Chagny.
39, rue Georges-Clemenceau,
83000 Toulon.
43, rue de la Madeleine,
91660 Méréville.

— Les membres de la Commission médicale consultative de l'hôpital Sainte-Anne,
Les médecins,
Et le personnel du CHSA,

ont la tristesse de faire part de la disparition du

docteur Claude SCHAUB,
médecin-chef adjoint au CHSA.

Les obsèques seront célébrées le jeudi *19 décembre 1985, à 14 h 30, au cime*tière parisien de Bagneux.
Ni fleurs ni couronnes.

— Le président du conseil d'administration,
Et le directeur général de l'INSERM,

ont le regret de faire part du décès du

docteur Claude SCHAUB,
maître de recherche,
administrateur de l'INSERM,

survenu le 15 décembre 1985.

Les obsèques seront célébrées le jeudi 19 décembre, à 14 h 30, au cimetière parisien de Bagneux.

Institut national de la santé et de la recherche médicale,
101, rue de Tolbiac,
75654 Paris Cedex 13.

— *« L'Eternel est mon berger : rien ne saurait me manquer... »*
(Psaume 23, cantique de David.)

Eugène RENOUX-BARÈS,
journaliste et écrivain,
poète d'humilité et de tendresse,
homme de paix et de foi,

nous a quittés en cette fin d'automne, le mardi 26 novembre 1985, à l'heure qu'il aimait entre toutes : celle de *l'angélus* du soir.

Il avait quatre-vingt-trois ans.

Il repose à présent sous les arbres de sa *forêt de Fontainebleau,* auprès de sa chère

Roseline

et de leur fille bien-aimée,

Jacqueline.

Ses enfants, ses gendres, ses belles-filles, ses petits-enfants, toute sa famille, ses nombreux amis... se rapprochent, par ce message, de tous ceux qui l'ont connu et aimé.

Pas de condoléances en ce temps de Noël.
Des dons, peut-être, aux Petits Frères des pauvres, à l'Armée du salut ou à toute *autre communauté* à vocation humanitaire.

« O Maître, que je ne cherche pas tant
A être consolé... qu'à consoler,
A être compris... qu'à comprendre,
A être aimé... qu'à aimer. »
(Prière de saint François d'Assise.)

Remerciements

— Mme René Picard,
M. Michel Picard,
Emmanuel et Jean-Serge,
Mme Françoise Picard,

très touchés par les marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

Mme André LABARTHE,
née Denise Picard,

remercient tous ceux qui se sont associés à leur peine.

Anniversaires

— Il y a quatre ans, nous quittait

Georges CARRIN,
ingénieur aéronautique.

Ceux qui l'ont connu et aimé pensent à lui.

Messes anniversaires

— **Paul TOURNON,**
le 22 décembre 1964,

Robert AUZELLE,
le 22 décembre 1983,

architectes,
nous quittaient.

Une affectueuse pensée est demandée à tous ceux qui les ont aimés, estimés et qui ne pourront assister à la messe célébrée *à leur mémoire le dimanche* 22 décembre 1985, à 11 h 15, en l'église Saint-Germain l'Auxerrois, place du Louvre.

Communications diverses

— Le cercle Bernard Lazare accueille Didier Epelbaum, journaliste à Antenne 2, pour son livre *le Troisième Temple,* jeudi 19 décembre, à 20 h 30, 10, rue Saint-Claude, à Paris-3e. Tél : 42-71-68-19.

— A l'approche de Noël, pensons à ceux qui ont faim ! Les salésiennes missionnaires du *Tamilnadu (Inde du Sud)* rappellent qu'elles ont de grandes difficultés pour assurer le riz quotidien à *tous les enfants de leurs écoles-orphelinats* : 120 F seraient à l'heure actuelle une aide efficace pour prendre en charge un enfant pendant un mois, mais le moindre don sera reçu avec reconnaissance par l'association (loi 1901) PREMDAN, 67, rue Raymond-Losserand, 75014 Paris. *CCP 22 275 91 A Paris.*

Soutenances de thèses

DOCTORATS D'ÉTAT

— Université Paris-VIII, jeudi 19 décembre à 14 heures, salle F. 288, M. Claude Filteau : « Constantes et ruptures dans la poésie québécoise de 1895 à 1970 ».

— Université Paris-VIII, vendredi 20 décembre à 9 heures, salle D 246, M. Mohammed Yedri : « Monsieur Nicolas ou le héros maudit. Essai de lecture du personnage romanesque chez Rétif de la Bretonne ».

— Université Paris-VIII, vendredi 20 décembre à 10 heures, salle G 201, M. Henri Lasserre : « Les ingénieurs français dans la grande entreprise : image de soi et idéologie ».

— Université de Franche-Comté-Besançon, jeudi 19 décembre à 12 h 30, salle Preclin, M. Michel Dabene : « Ecriture et lecture chez l'adulte, approche empirique de la compétence scripturale ».

— Université Paris-X Nanterre, vendredi 20 décembre 1985 à 15 h 30, salle du Conseil, Mlle Xénia Muratova : « Mirabilia Naturae : bestiaires dans l'enluminure médiévale de l'Occident ».

— Université Paris-IV, vendredi 20 décembre à 14 heures, salle des Actes, Mme Anne Nove-Josserand, née Bongrain : « La thématique des poèmes symphoniques de Liszt : contribution à l'étude de l'expressivité musicale dans la musique à programme ».

INFORMATIONS « SERVICES »

LE CALENDRIER DES SOLDES

D'un quartier à l'autre

Forum des Halles : du 2 au 11 janvier.
Quatre Temps de la Défense : du 3 au 11 janvier.
Galaxie : à partir du 2 janvier.
62, faubourg Saint-Honoré : à partir du 4 janvier.
Parly 2 : du 3 au 11 janvier.
Bazar de l'Hôtel de Ville : à partir du 4 janvier.
Bon Marché : du 26 décembre au 18 janvier.
C. et A. : du 29 janvier au 8 février.
Galeries Lafayette : du 26 décembre au 8 janvier.
Marks et Spencer : à partir du 24 décembre.
Palais des congrès, porte Maillot : à partir du 3 janvier.
Place des Victoires et passage Vivienne : du 6 au 18 janvier.
Le Printemps : du 26 décembre au 11 janvier.
La Samaritaine : du 2 au 31 janvier.
Trois Quartiers : à partir du 26 décembre.

POUR ELLE

Andrea Pfister (chaussures), 4, rue Cambon : à partir du 6 janvier.
Angelo Tarlazzi, 67, faubourg Saint-Honoré ; 74, rue des Saints-Pères : à partir du 18 décembre.
Anne-Marie Beretta, 24, rue Saint-Sulpice : à partir du 2 janvier.
La Bagagerie, 12, rue Tronchet, 74, rue de Passy ; 41, rue du Four : à partir du 9 janvier.
Bouchara (tissus), 54, boulevard Haussmann : du 27 décembre au 11 janvier.
Candide, 4, rue de Miromesnil : à partir du 13 janvier.
Carven, 6, rond-point des Champs-Elysées : jusqu'à la fin du mois.
Chanel, 31, rue Cambon : à partir du 6 janvier.
Claire Barrat, 11, rue Cambronne ; 28, rue Danielle-Casanova, 26, Champs-Elysées : à partir du 2 janvier.
Cocon, 25, rue Quentin-Bauchart ; 22, rue du Vieux Colombier ; 142, rue de Courcelles : à partir du 3 janvier.
Dana, 392, rue Saint-Honoré : à partir du 16 décembre.
Eres, 2, rue Tronchet : à partir du 23 décembre.
Franck et fils : le 9 janvier.
Givenchy, 6-8, avenue George-V : du 3 au 17 janvier.
Harel (chaussures), 64, rue François-Ier : depuis le 12 décembre.
Jean-Louis Scherrer, 51, avenue Montaigne, 31, rue de Tournon : à partir du 6 janvier.
Laura Ashley, 66, rue des Saints-Pères, 94, rue de Rennes : à partir du 26 décembre.
Mac Douglas, 9, rue de Sèvres : à partir du 2 janvier.
Nina Ricci, 39, avenue Montaigne : à partir du 7 janvier.
O'Hara, 52, rue du Four : à partir du 2 janvier.
Per Spook, 18, avenue George-V, 59, rue Bonaparte : à partir du 4 janvier.
Pierre Balmain, 44, rue François-Ier : à partir du 23 décembre.
Pisanti, 56, rue Bonaparte : jusqu'au 15 janvier.
Rayne (chaussures), 6, faubourg Saint-Honoré : à partir du 16 décembre.
Revillon, 40, rue La Boétie ; 44, rue du Dragon : à partir du 4 janvier.
Simonetta, 15, rue Jean-Mermoz : à partir du 6 janvier.
Sonia Rykiel, 4-6, rue de Grenelle ; 70, faubourg Saint-Honoré : à partir du 3 janvier.
Victoire, 10-12, place des Victoires ; 38, rue François-Ier : du 7 au 11 janvier.

POUR EUX

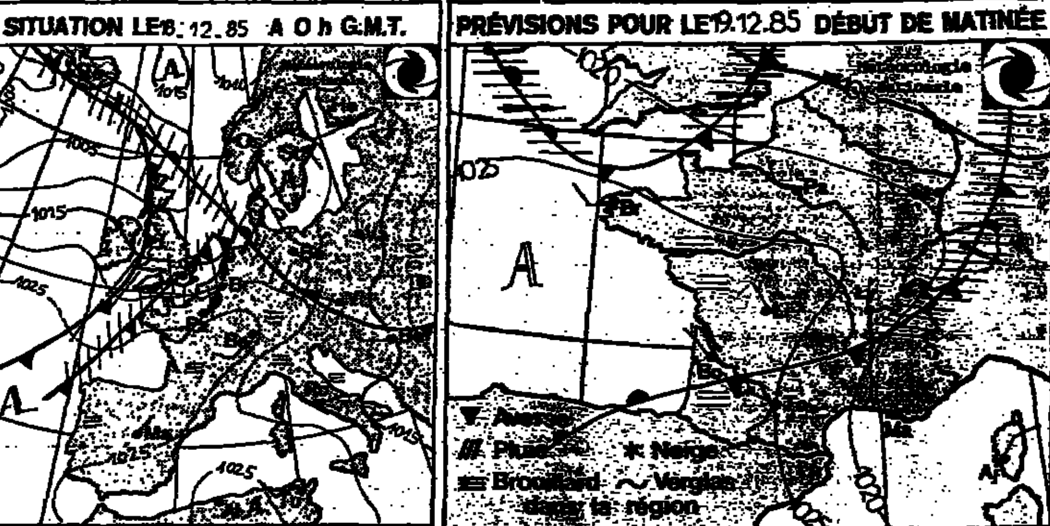
Armand Thiery : à partir du 26 décembre.
Atelson, 93-95, rue de Longchamp : à partir du 2 janvier.
Bally : à partir du 2 janvier.
Burberrys, 8-10, boulevard Malesherbes ; 56 rue de Passy, 45, rue de Rennes : à partir du 2 janvier.
Cerruti, 27, rue Royale (hommes) : du 3 au 11 janvier ; 15, place de la Madeleine (femmes) : à partir du 3 janvier.
Christian Dior, 30, avenue Montaigne, 12, rue Boissy-d'Anglas : du 8 au 10 janvier.
Flli Rossetti, 54, faubourg Saint-Honoré : du 4 au 14 janvier.
Hemisphères, 1, boulevard Emile-Augier ; 22, avenue de la Grande-Armée : à partir du 8 janvier.
Jaeger, 5, faubourg Saint-Honoré : à partir du 7 janvier.
Lanvin, 2, rue Cambon (hommes) ; 22, faubourg Saint-Honoré : à partir du 2 janvier.
Latreille, 62, rue Saint-André-des-Arts : à partir du 26 décembre.
François Villon, 58, rue Bonaparte : à partir du 3 janvier.
Le Monde du Bagage, 9, avenue Rapp : du 7 au 15 janvier.
Claude Montana, 31 et 37, rue de Grenelle : jusqu'à fin décembre.
Rodier : à partir du 2 janvier.
Valentino : 17-19, avenue Montaigne : à partir du 8 janvier.
Yves Saint Laurent, boutiques rive gauche : à partir du 3 janvier.

POUR LUI

Armys, 14, rue de Sèvres : à partir du 17 janvier.
Berdy, 79, avenue des Ternes et 86, avenue Ledru-Rollin : à partir du 14 janvier.
26, boulevard Malesherbes et 74, boulevard Sébastopol : à partir du 9 janvier.
Ermenegildo Zegna, 10, rue de la Paix : à partir du 14 janvier.
Pinet Magli, 76, Champs-Elysées, 1, boulevard de la Madeleine et 70, rue de Passy : à partir du 26 décembre.
14-18 (filles), 75, rue des Vignes, 56, avenue La Bourdonnais (garçons) et 34, rue Vital : du 4 au 15 janvier.
Rodier : à partir du 2 janvier.
Jean Thiot, 17, rue du Louvre ; 97, rue d'Alésia et 82, boulevard Haussmann : à partir du 20 décembre.
Tunmer, 5, place Saint-Augustin : à partir du 2 janvier.
Valentino, 17-19, avenue Montaigne : du 8 au 15 janvier.
Yves Saint Laurent, boutiques rive gauche : à partir du 3 janvier.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 18.12.85 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 19.12.85 DÉBUT DE MATINÉE



Evolution probable du temps en France entre le mercredi 18 décembre à 0 heure et le jeudi 19 décembre à 24 heures.

Un affaissement du champ de pression permet le passage sur une partie du pays de limites frontales peu actives.

Jeudi, un front froid peu actif achèvera de concerner le pays. Il donnera le matin un épisode très nuageux accompagné de quelques bruines et de quelques flocons du Jura aux Alpes du nord. Du sud du Massif Central à l'Aquitaine, ce front se manifestera seulement par un ciel très nuageux à couvert le matin. Sur les régions méditerranéennes et les Alpes du sud, le soleil persistera. Le mistral se rétablira pour l'après-midi.

Du Nord-Picardie au Nord-Est, les éclaircies seront interrompues par des passages plus nuageux et des averses.

Ailleurs, on notera une amélioration avec le développement d'éclaircies plus ou moins belles. Toutefois, les nuages d'une nouvelle perturbation envahiront dans l'après-midi le ciel des régions voisines de la Manche, y apportant des pluies faibles.

Les températures minimales seront de 1 à 3 degrés dans le Nord-Est, 4 à 5 degrés des Alpes au sud du Massif Central, 4 à 7 degrés près de la Manche et de la Méditerranée, 6 à 8 degrés en Aquitaine, 2 à 4 degrés ailleurs.

Les maxima atteindront 4 à 6 degrés dans le Nord-Est, 6 à 8 degrés de la Normandie au Centre et aux Alpes, 12 à 16 degrés près de la Méditerranée, 8 à 10 degrés de la Bretagne à Midi-Pyrénées, 9 à 12 degrés en Aquitaine.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré dans la journée du 17 décembre, le second le minimum de la nuit du 17 décembre au 18 décembre) : Ajaccio, 16 et 4 degrés ; Biarritz, 15 et 4 ; Bordeaux, 1 et 0 ; Bréhat, 13 et 10 ; Brest, 13 et 10 ; Cannes, 14 et 5 ; Cherbourg, 10 et 10 ; Clermont-Ferrand, 4 et – 1 ; Dijon, 4 et 2 ; Dinard, 13 et 9 ; Embrun, 14 et 0 ; Grenoble-St-M.-H., 4 et – 2 ; Grenoble-St-Geoirs, 4 et – 5 ; La Rochelle, 6 et 5 ; Lille, 7 et 6 ; Limoges, 8 et – 3 ; Lorient, 12 et 10 ; Lyon, 3 et 2 ; Marseille-Marignane, 16 et 2 ; Nancy, 6 et 2 ; Nantes, 10 et 6 ; Nice-Aéroport, 15 et 6 ; Paris-Montsouris, 9 et 5 ; Paris-Orly, 7 et 4 ; Pau, 15 et – 2 ; Perpignan, 23 et 10 ; Rennes, 11 et 7 ; Rouen, 7 et 5 ; Saint-Etienne, 2 et – 1 ; Strasbourg, 7 et 4 ; Toulouse, 2 et – 1 ; Tours, 4 et 4.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 20 et 3 ; Genève, 1 et – 4 ; Lisbonne, 12 et 7 ; Londres, 12 et 10 ; Madrid, 13 et – 3 ; Rome, 2 et 2 ; Stockholm, – 4 et – 17.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PARIS EN VISITES

JEUDI 19 DÉCEMBRE

« Le musée Jacquemart-André et ses collections du dix-huitième siècle européen et de la Renaissance italienne », 14 h 30, 158, boulevard Haussmann.

« Les salons de l'Hôtel de Ville », 14 h 30, devant poste façade à gauche (M. Hager).

« Le Brun et le chantier alchimique du grand siècle. L'initié de la Petite Académie de Versailles », 14 h 30, sortie terre-plein central, métro Palais-Royal (I. Hauller).

« L'hôtel de Lauzun en île Saint-Louis et son décor dix-septième siècle, tél. le matin : 45-74-13-31 (E. Romann).

« L'hôtel de Talleyrand », inscriptions : 45-26-26-77 (Paris et son histoire).

« Sainte-Clothilde et le gothique retrouvé », 15 heures, 29, rue Las-Cases.

« Le couvent des Dominicains », 14 h 30, métro Rue-du-Bac (C.-A. Messer).

« Trois cents mètres sous terre dans l'aqueduc d'Arcueil », 14 h 30, métro Denfert-Rochereau. Lampes de poche (M. Banassat).

« Picasso et l'hôtel Salé », 11 heures, cour (Ch. Merle).

« Le Palais de justice en activité », 14 h 30, métro Cité, sortie marché aux fleurs (M.-C. Lasnier).

« Conciergerie et Sainte-Chapelle », 14 h 15, 1, quai de l'Horloge.

« Le vieux quartier Saint-Merri-Quincampoix », 15 heures, parvis Hôtel de Ville, devant poste (G. Botteau).

CONFÉRENCES

Maison du Nord-Pas-de-Calais, 18, boulevard Haussmann, 14 h 15 et 18 heures : « La tapisserie d'Arras » (Mme A. Davy, conservateur musée d'Arras).

IFRI, 6, rue Ferrus, 17 h 30 : « Situation et perspectives de l'économie américaine » (M. Jean-Daniel Tordjman, ministre plénipotentiaire).

62, rue Madame, 19 heures : « Le siècle de Rubens », 5, rue Largillière ; 20 h 30 : « Sept clés de la tradition pour l'entente entre les peuples », présentation Laura Winckler.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du mercredi 18 décembre :

DES DÉCRETS

● No 85-1330 du 17 décembre 1985 modifiant certaines dispositions du nouveau code de procédure civile.

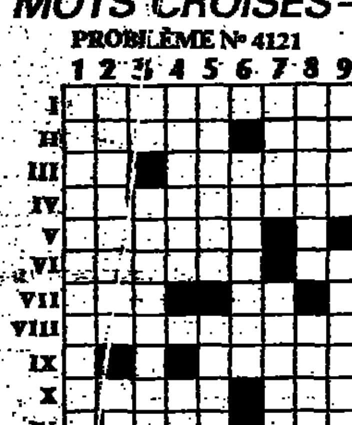
● No 85-1331 du 10 décembre 1985 modifiant le périmètre de certaines installations nucléaires de base.

● No 85-1332 du 17 décembre 1985 portant application de la loi no 84-1286 du 31 décembre 1984 abrogeant certaines dispositions des lois no 64-650 du 2 juillet 1964 relative à certains personnels de la navigation aérienne et no 71-458 du 17 juin 1971 relative à certains personnels de l'aviation civile et relative à l'exercice du droit de grève dans les services de la navigation aérienne.

● No 85-1333 du 10 décembre 1985 modifiant le décret no 84-667 du 17 juillet 1984 relatif à l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules du Centre national de la recherche scientifique.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME No 4121



HORIZONTALEMENT

I. Homme d'intérieur. — II. Ne connaît pas encore l'usage. Bonne façon. — III. Symbole. Son coup fait partir ou se fait avant de partir. — IV. Crie donc pour le plaisir. — V. Ne sont pas sans rapport avec une affaire qui nous intéresse. — VI. Fera passer d'une branche à l'autre. Article étranger. — VII. Enzyme. Fin de non-recevoir. — VIII. Parfois beau, mais peut aussi faire peur. — IX. Au bout du rouleau. — X. Homme de loi musulman. Abréviation universitaire. — XI. Arrives au poil ou mal à propos. Général en retraite.

VERTICALEMENT

1. Branche avec des tuyaux. — 2. Est donc sur les dents. Degré. — 3. Caché. Leur place est sur les toits. — 4. Plante à fleurs jaunes. Personnel. — 5. On peut le prendre pour y rester ou pour filer. Les croiser ne donne rien de bon. — 6. Objet de dévotion. — 7. On ne peut donc pas dire qu'il soit gâté. Retraite de soldat. — 8. Fin de mois. Nous fait faire du mauvais sang. — 9. Personne. Caractère de cochon.

Solution du problème no 4120

Horizontalement

I. Fortunes. — II. Ara. Soute. — III. Ne. Pot. — IV. Gosse. — V. Scrutin. — VI. Ailes. Ou. — VII. Rimer. Bog. — VIII. Samedi. — IX. Ascèse. P.R. — X. Veen. Joie. — XI. Strass.

Verticalement

1. Fanes. Ave. — 2. Ore. Caisse. — 3. Ra. Grimaces. — 4. Roulement. — 5. Us. Stères. — 6. Nô (NO). Sis. Déjà. — 7. Eupen. Bi. Os. — 8. STO. OO. Pis. — 9. Etrangère.

GUY BROUTY.

EN BREF

CADEAUX

...N'OUBLIE PAS MON PETIT SOULIER ! — *Jeux et stratégies* a recensé et testé tous les jeux de société que l'on peut trouver en France (il y en a plus de deux cents) et publie dans son no 36 un « Guide de tous les jeux » (intérêt, niveau de complexité, nombre et âge des joueurs, prix, thème, éditeur) et les a noté (de 0 à 4 cœurs).

★ *Jeux et stragégie no 36, décembre 1985-janvier 1986, 18 francs, chez tous les marchands de journaux.*

ENVIRONNEMENT

CRL. — Du 26 décembre 1985 au 2 janvier 1986 un grand chantier *d'environnement international* aura lieu dans les Cévennes, à la Grand-Combe. Organisé par Chantiers rencontres internationales (CRI) et la Fédération unie des auberges de jeunesse (FUAJ), il réunira deux cent cinquante jeunes de seize à trente ans pour participer à la remise en valeur des secteurs forestiers incendiés cet été.

Ce sera aussi l'occasion d'un réveillon multiculturel et de soirées d'animation sur la forêt, la nature, l'histoire locale, les contes et légendes, en collaboration avec Atout vert. La participation est gratuite sauf le déplacement.

★ **Renseignement FUAJ/CRL, 6, rue Mesnil, 75116 Paris. Tél. : 47-27-28-70, 47-04-38-31 et 47-04-38-48.**

LA REVUE ICARE RECHERCHE...

DANS LE BUT D'ILLUSTRER UN DE SES BEAUX NUMÉROS qui ont fait sa réputation de mémoire *du monde aéronautique*, la revue *Icare* recherche des photos qui auraient pu être prises lors des évacuations sanitaires des blessés de la guerre d'Indochine par la compagnie aérienne TAI, de 1947 à 1954. Il s'agirait de photos prises à l'embarquement, dans les avions ou à l'arrivée.

★ **Icare. Tour Essor 93. Espace Jean-Mermoz, 14-16, rue de Scandicci, 93500 Pantin. Tél. : (1) 48-43-61-31.**

NORD-PAS-DE-CALAIS

LIBÉRATION. — Le journal *Nord-Eclair* publie un numéro spécial sur la libération du Nord, du Pas-de-Calais et de la Belgique, à l'occasion du quarantième anniversaire de la fin de la deuxième guerre mondiale. Ce numéro spécial peut être commandé à *Nord-Eclair*, 15-21, rue du Caire, 59052 Roubaix, Cedex 1. Prix : 20 F payable par chèque bancaire ou postal (CCP 11700 M Lille).

SKI

NOËL A LA NEIGE. — Outre les brochures habituelles, les hôtesses de l'ANIT (*Agence nationale pour l'information touristique*) tiennent à la disposition du public un éventail de forfaits « Réveillons à la neige » (Noël et Saint-Sylvestre) correspondant à différentes formules sélectionnées pour que chacun trouve celle qui répond le mieux à ses aspirations et à ses moyens. Quant à ceux que la neige ne fait pas rêver outre mesure, ils trouveront, rassemblées à leur intention, quelques idées pour passer les fêtes hors de chez eux.

A noter que pendant le mois de décembre les stations de la Maurienne et de l'Ardèche sont à Paris pour y promouvoir leurs produits.

★ **ANIT, 8, avenue de l'Opéra, 75001 PARIS. De 11 heures à 17 heures, du lundi au vendredi. Tél. : 42-60-37-38.**

VOYAGES

LE TRAIN SIFFLERA DEUX FOIS. — Après le succès remporté par le « Train à vapeur de la Saint-Nicolas » le 8 décembre (*le Monde* du 16 novembre) l'International ferroviaire club propose deux voyages : « Le Train à vapeur du père Noël » le 29 décembre : tracté par la locomotive à vapeur 230 G 353 de la SNCF, il contournera Paris en empruntant la petite ceinture, et, le 22 décembre, « le Mistral » (formule train de luxe en Pullman ou « Mistral » simple), entre Paris et Lyon.

★ **Pour tous renseignements complémentaires International ferroviaire club, 46, avenue de Savigny, 93600 Aulnay-sous-Bois. Tél. : 43-84-78-17.**

ÉCHECS

KASPAROV BATTU !

Menacé d'un « massacre » après avoir perdu les deux premières parties de son match contre Kasparov, le grand maître néerlandais Jan Timman a superbement réagi, mardi, en remportant la troisième partie. Kasparov, avec les noirs, a reconnu avoir commis une « *terrible erreur* » au trente et unième coup, qui, dix coups plus tard, le contraignit à l'abandon.

Avant les trois dernières parties, le score est de 2-1 en faveur de Kasparov, dont la dernière défaite — hors championnat du monde — remontait à 1983 dans la demi-finale du Tournoi des candidats contre Kortchnoï, à Londres.

CIRCULATION

LANCEMENT D'UNE CAMPAGNE POUR LE RESPECT DES FEUX ROUGES

Le gouvernement va lancer une campagne auprès des automobilistes pour le respect des feux rouges.

Dès le 1er janvier les contrôles seront renforcés. Il faut savoir que le non-respect des feux a provoqué en 1984 plus de 10 000 accidents graves.

Depuis l'augmentation du tarif des amendes, en octobre dernier, tout automobiliste franchissant un feu rouge est passible d'une amende de 2 500 francs et d'une suspension du permis de conduire pouvant atteindre six mois. La suspension est automatique en cas de récidive. Le ministère rappelle, à l'occasion de la campagne télévisée qu'il va lancer, que le passage au feu orange est lui aussi passible d'une amende, de 250 à 600 francs.

économie

REPÈRES

SME : tension sur le mark à 3,0660 F

Face à un dollar relativement stable par rapport à ses cours de la veille (7,6900 F et 2,5075 DM à Paris, le mercredi 18 décembre), le système monétaire européen (SME) a été soumis à de nouvelles tensions en raison de la faiblesse persistante du franc belge. La spéculation s'est reportée sur le mark, tandis que la Banque de France devait soutenir le franc belge, ce qui a eu pour effet de faire monter le cours de la monnaie allemande à Paris. Celle-ci s'est inscrite, en fin de matinée, à 3,0660 F (contre 3,0610 F la veille), non loin de son cours pivot de 3,0666 F, pour la première fois depuis 1984. Ces soubres sauts semblent également alimentés par les rumeurs qui circulent actuellement sur les marchés des changes et selon lesquelles MM. Mitterrand et Kohl auraient été en désaccord à propos des problèmes monétaires, le chancelier ouest-allemand se montrant partisan d'un réaménagement assez rapide des parités au sein du SME.

Balance courante : le déficit américain se creuse

Le déficit de la balance américaine des paiements courants s'est encore creusé pour atteindre 30,5 milliards de dollars durant le troisième trimestre, contre 27 milliards durant les trois mois précédents. *Ce déficit, le plus important qu'aient enregistré les Etats-Unis depuis le quatrième trimestre de 1984,* porte à 82,4 *milliards le solde négatif des neuf premiers mois de l'année et* confirme la position de débiteurs nets des Américains. Il recouvre un déficit commercial de 33,1 milliards de dollars et un excédent de 2,7 milliards de la balance des services. Le département du commerce a, par ailleurs, révisé en baisse ses statistiques sur le déficit de la balance des comptes courants de 1984 à 107,4 milliards de dollars, contre 46 milliards en 1983. Sur cette toile de fond préoccupante, deux nouvelles apparemment contradictoires sont intervenues : les consommateurs restent très *confiants dans les perspectives à court terme de l'économie américaine,* selon le dernier sondage du *Conference Board* (institut d'études des milieux d'affaires), mais, contrairement à l'attente de nombreux analystes, les mises en chantier de logements ont chuté de 12,2 % en novembre après une remontée de 9 % en octobre.

Banque : réforme envisagée en Grande-Bretagne

Destiné à renforcer la surveillance du système bancaire britannique, le *Livre blanc,* rédigé par le gouvernement a été présenté, le mardi 17 décembre, à la Chambre des communes. *Ce document, élaboré par le Trésor sur les recommandations de la Banque d'Angleterre, après le scandale de la banque Johnson Matthey Bankers (JMB) — cet établissement que la Banque centrale avait été tenu de renflouer l'année dernière pour éviter que la crise de confiance ne* gagne l'ensemble du secteur du crédit — prévoit un certain nombre de dispositions. Parmi celles-ci figure la création d'un office de surveillance bancaire (Board of Banking Supervision) composé de huit membres, dont cinq « indépendants » recrutés hors de la Banque d'Angleterre. Dorénavant, les banques seront tenues d'informer automatiquement leur autorité de tutelle lorsqu'elles consentiront à un client des prêts équivalent à plus de 10 % de leur capital. Par ailleurs, les établissements de crédit devront disposer d'un capital minimum de 1 million de livres, la dénomination de banque étant réservée à ceux dont le capital dépasse 5 millions de livres.

Nucléaire : l'accord sino-américain approuvé par le Congrès

Le président américain Ronald Reagan a signé, le mardi 17 décembre, un texte du Congrès approuvant l'accord de coopération nucléaire avec la Chine. M. Reagan a ainsi obtenu un succès sur un Congrès qui voulait initialement imposer des conditions préalables plus strictes sur la non-prolifération nucléaire pour ratifier l'accord (*le Monde* du 12 décembre). L'accord, ratifié sans modification, va permettre aux sociétés américaines — au premier rang desquelles Westinghouse — de venir concurrencer la société française Framatome et l'allemande KWU, pour participer *au programme nucléaire chinois (voir page 5). Quant à la non-prolifération, l'administration Reagan a déclaré se satisfaire des garanties verbales fournies par la Chine.*

Pétrole : nouvelles incertitudes sur les cours du brut

Les prix ont brusquement rechuté, le mardi 17 décembre, sur les marchés pétroliers à la suite de rumeurs — apparemment infondées — de baisses prochaines des cours des bruts vénézuéliens et mexicains. Les prix ont ainsi perdu entre 50 cents et 1 dollar par baril sur un marché étroit, déserté par les grandes compagnies. *Malgré un démenti du ministre mexicain du pétrole, la livre sterling s'est de nouveau affaiblie devant cette évolution des cours du pétrole. Alors que le marché n'est pas encore stabilisé, de tels mouvements de « nervosité » ne surprennent pas les courtiers.*

Vins de Bordeaux : les exportations progressent de 28 %

Les exportations de vins de Bordeaux ont progressé de 28 % pour la campagne 1984-1985, passant d'une valeur de 2,8 milliards à 3,6 milliards de francs. En volume, les ventes à l'étranger n'augmentent que de 9 %, à 1 700 000 hectolitres. Parmi les principaux clients, la Grande-Bretagne a *supplanté la Belgique pour la première place,* et les Etats-Unis sont passés du troisième au *quatrième rang, au profit* des Pays-Bas. Mais, en valeur, les Etats-Unis restent les premiers acheteurs. Le chiffre d'affaires en France s'élève à 4,7 milliards de francs pour 2,2 millions d'hectolitres. L'industrie du vin de Bordeaux repose sur une production annuelle moyenne de 4 millions d'hectolitres, produits sur 81 000 hectares par 20 000 viticulteurs. Elle emploie au total, directement ou indirectement, 60 000 personnes. Selon le comité interprofessionnel du vin de Bordeaux, le millésime 1985 est considéré comme *« excellent »* et déjà baptisé *« l'année de la comète ».*

SOCIAL

LÉGER RECUL DU CHOMAGE EN NOVEMBRE

On assiste à un ajustement spontané des effectifs en fonction de la production

Avec une baisse du nombre de chômeurs de 0,6 % en données brutes, et de 0,6 % en données corrigées des variations saisonnières, le gouvernement devrait être satisfait. Selon les chiffres publiés le mardi 17 décembre, par le ministère du travail, le chômage a enregistré en un an un *recul de 1,2 %,* correspondant à 28 000 *demandeurs* d'emploi de moins inscrits à l'ANPE.

Depuis janvier 1985, 77 500 chômeurs de moins en données corrigées, M. Lionel Stoléru estimant pour sa part que le chômage a augmenté de 3 00 000 personnes depuis le début de l'année. D'après l'indicateur ARIES, il y avait 3 035 000 chômeurs au 1er décembre. Fin novembre, on comptait 2 495 100 personnes inscrites à l'ANPE en données brutes, 2 355 100 en données corrigées. Ces résultats viennent confirmer trois mois successifs de diminution après des mois de relative *stabilité.* Surprise ou accalmie, au début de 1985, l'embellie se transformerait donc en une tendance profonde vérifiée par d'autres indices, plus sensibles à l'évolution économique. Ainsi, le rythme des *pertes d'effectifs salariés* se ralentit (moins 0,4 % en 9 mois) ; le nombre de journées indemnisées au titre du chômage partiel (728 900 en octobre) est en baisse de 10 % en un mois et de 26,6 % en un an. De même, le travail temporaire a progressé au premier semestre, selon les deux syndicats patronaux, le PROMATT et l'UNETT, de 25 % en *nombre de contrats signés et* de 17 % en heures travaillées (+ 11 % en novembre).

Avec ces différents indicateurs, *on pourrait conclure que la situation* de l'emploi s'améliore et que le chômage, à son tour, s'aggrave moins. Mais des signes de tassement apparaissent dans cette évolution relativement rassurante. Des exemples ? Traditionnellement, on peut juger de *l'évolution du chômage en observant* les flux d'entrée et de sortie de l'ANPE. Or on note une progression du nombre des inscriptions en cours de mois en données brutes comme en données corrigées sur un an (+ 0,7 %, + 11,3 %), que la seule *augmentation des deux jours non ouvrés* en novembre ne saurait expliquer. Pareillement, l'amplitude de la variation de la quantité d'annulations sur les listes, en données brutes (– 13,6 % en un mois, + 20,9 % en un an) ou en données corrigées (+ 5,5 % en un mois, + 37,4 % en un an) n'a *pas été* uniquement influencée par l'existence des ponts de la Toussaint et du 11 novembre. Ainsi, les placements par l'ANPE diminuent en données brutes (– 26,1 % en un mois, – 5,1 % en un an), tout comme les annulations justifiées par une reprise d'activité (– 23,7 % en un mois, + 2 % en un an) et même les radiations à la suite d'une absence au contrôle (– 4,8 % en un mois, + 23,7 % en un an).

Plus de chômeurs indemnisés

Toutefois, on assiste bel et bien à une recomposition du marché du travail et de la structure du chômage. La précarité liée à un emploi *à durée déterminée* et les missions *d'intérim représentent maintenant* près de la moitié des causes d'inscription à l'ANPE (47,3 % des cas), tandis que la proportion de licenciements économiques diminue (14,5 %). Ce qui tend à démontrer que les statistiques mensuelles traduisent de plus en plus un ajustement spontané des effectifs en fonction des besoins de la production.

Ce nouveau paysage se trouve complété par l'évolution des statistiques de l'UNEDIC pour les chômeurs indemnisés. Egalement rendues publiques mardi, celles-ci indiquent une augmentation du nombre des allocations servies à 2 027 391 personnes en novembre (+ 2,5 % en un mois) et même estimées à 2 232 600 à titre rétroactif pour ce même mois. Une fois soustraits les préretraités (620 800), le nombre de chômeurs indemnisés, évalué à 1 708 200, apparaît en progression (+ 1 % en un mois, + 6,7 % en un an). A cela, une explication qui s'accompagne d'un constat inquiétant : progressivement, les *effets négatifs du décret de 1982* – réduisant les prestations – se trouvent corrigés par la convention de 1984, ce qui fait que le pourcentage des chômeurs indemnisés passe de 63,8 % à 71,3 % en un an. Cela est dû pour l'essentiel à la croissance (+ 161,4 % en un an), lourde de conséquences, de l'allocation de solidarité versée aux chômeurs parvenus à la fin de leurs droits à l'assurance.

On peut donc présenter le schéma suivant : tandis que certains perdent toute chance de se réintégrer dans le monde du travail (30,3 % des chômeurs le sont depuis plus d'un an, et l'ancienneté moyenne s'élève à 322 jours), la plupart des demandeurs d'emploi sont condamnés à ne trouver qu'un travail précaire. D'autres espèrent encore s'en sortir *grâce à la formation, en constante* progression (+ 127 % en un an), ou à la création de leur propre entreprise (64 876 depuis le début de l'année). Ceux qui ont retrouvé un emploi salarié stable ne sont pas les plus nombreux.

ALAIN LEBAUBE.

LA JOURNÉE D'ACTION DE LA CGT ENTRAINERA PEU DE PERTURBATIONS

La journée nationale d'action que la CGT organise le jeudi 19 décembre pour, selon la formule de M. Henri Krasucki, rendre le projet de loi sur l'aménagement du temps de travail *« invotable et inopérant »* devrait entraîner peu de perturbations. A EDF, des baisses de production sont prévues, mais il n'y aura pas de coupures de courant. A la SNCF, des arrêts de travail d'une heure minimum ont été décidés, *mais, selon la direction,* le trafic sera normal pour les voyageurs tant sur les grandes lignes que pour la banlieue. A la RATP, des débrayages auront lieu au moment de la manifestation parisienne. Le Comité intersyndical du Livre parisien a appelé à un arrêt de travail de 10 heures à 12 heures au moment du défilé sans empêcher la sortie des journaux. Une grève de vingt-quatre heures est annoncée dans les ports et docks, un arrêt de travail d'une heure minimum dans les arsenaux.

Quant à la fédération de la métallurgie CGT, elle appelle *« les salariés de Citroën, de Peugeot, comme tous ceux de l'industrie automobile »* à décider d'arrêts de travail. Un débrayage d'une demi-heure a été annoncé à Renault-Douai contre la flexibilité et les *« atteintes aux libertés »,* la CGT ayant l'intention de « saboter » la campagne électorale de M. Michel Delebarre, ministre du travail. A Paris, la préfecture de police a refusé, *en raison de travaux,* le point d'arrivée de la manifestation (à laquelle participera le syndicat parisien CFDT des services) prévue à partir de 10 h 30 de l'Hôtel de Ville à la Concorde. Mais la CGT a maintenu son parcours. *« Il n'y a pas à négocier un autre intinéraire. Chacun assumera ses propres responsabilités »,* a déclaré M. François Duteil, secrétaire de la CGT, devant la presse.

● **Mise en garde de la CFTC contre « une déréglementation générale ».** – A l'issue de la réunion de son conseil confédéral, la CFTC *« invite le patronat à ne pas se lancer dans l'aventure d'une déréglementation générale, quelles que soient les circonstances politiques futures. Tout abus pourrait déclencher des réactions graves et difficiles à contrôler. »* La CFTC, qui a demandé une entrevue au CNPF, réclame aussi *« une relance de la politique contractuelle dans tous les domaines, mais face aux offensives menées de divers côtés contre le SMIC, elle se prononce catégoriquement pour le maintien d'un salaire minimum national ».*

INDUSTRIE

Echecs et divergences

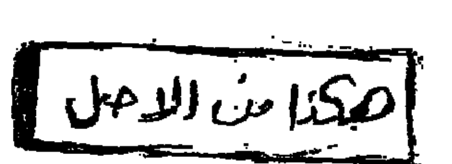
LA DÉMISSION DE M. BERNARD BRUNHES, PRÉSIDENT DE LA CAISSE DES DÉPOTS DÉVELOPPEMENT

M. Bernard Brunhes, président du directoire de la Caisse des dépôts développement (C3D), et l'un des principaux *collaborateurs du directeur* général de la Caisse, M. Robert Lion, a donné sa démission. Sa démarche ne constitue pas tout à fait une surprise, dans la mesure où des divergences étaient apparues *entre M. Lion et les dirigeants de la* C3D sur la marche de l'organisme.

La C3D avait été créée, en mars 1983 pour regrouper la totalité des participations de la Caisse des dépôts dans ses nombreuses filiales techniques, notamment la SCIC (immobilier), la SCET (aménagement du territoire) et toute une série d'organismes spécialisés dans les études d'économie, d'urbanisme, d'agriculture, des problèmes du tiers-monde, etc. Ce complexe écheveau de sociétés, employant plus de vingt mille personnes (3 à 4 milliards de francs de chiffre d'affaires), avait été constitué en une trentaine d'années, sous l'impulsion initiale de M. François Bloch-Lainé, directeur général de la Caisse de 1952 à 1967, et de ses adjoints, MM. Leroy et Mercier, pour jouer le rôle, indispensable alors, de pionniers dans la reconstruction et dans l'aménagement du territoire. Puis leur situation s'est dégradée à cause de la concurrence et de la crise.

Pour M. Brunhes, administrateur de l'INSEE et ancien conseiller social de M. Pierre Mauroy à Matignon, le mot d'ordre était : *« Moins de béton, plus de gestion », « compétitivité » et « progrès technologique »,* avec pour objectif le retour à l'équilibre financier de la SCIC et de la SCET en 1986, et des autres filiales en 1985, accompagné d'une compression d'effectifs et un changement dans les états-majors : départs de MM. Sriber à la SCIC, Domel à la SCET et Marcillac à la SEDES.

Au bout de deux ans et demi, malgré des efforts non contestables, il ne semble pas que les résultats aient été à la hauteur des espérances. *« Nous n'avons pas fait assez et nous ne sommes pas allés assez loin »,* reconnaissait M. Lion à l'automne dernier (*le Monde* du 13 septembre 1985). Le redressement des comptes est compromis, et certaines filiales ont, parfois, embauché. M. Brunhes, qui avait dû, en septembre dernier, céder la présidence de la SCET à M. Jean-Marc Simon, ancien directeur d'Europe-Assistance, et qui n'avait pas, vraisemblablement, une expérience suffisante du management, s'est senti de plus en plus en opposition avec son directeur général sur la stratégie et la politique de la C3D, ce qui a provoqué, finalement, sa démission.



AFFAIRES

M. Gattaz qualifie de campagne calomnieuse les informations sur des dissensions au sein du CNPF

Au cours d'une conférence de presse menée au pas de charge, le 17 décembre, M. Yvon Gattaz a balayé d'un revers de la main, les signes de contestation qui se sont manifestés au sein du CNPF et que ses plus proches collaborateurs qualifiaient de préoccupants il y a à peine huit jours.

« Il ne s'agit que d'une campagne calomnieuse », a declaré le patron des patrons, en faisant allusion aux critiques que lui a adressées M. Giral, président de la Fédération nationale des travaux publics, qui avait démissionné il y a deux mois de son poste de vice-président du CNPF.

« Tout cela a été largement amplifié. Que je sois consteste de temps à autre, c'est normal. J'ai d'ailleurs quelques défauts. Il est évident qu'une organisation comme la nôtre doit gérer des contradictions, et résoudre des problèmes. Et il est naturel que j'arbitre. »

Entouré de ses cinq vice-présidents exécutifs (MM. Yvon Chotard, Michel Maury-Laribière, Guy Brana, Jacques Dermagne et Pierre Bellon), M. Gattaz a lancé en les regardant : *« Avons-nous l'air de nous détester ? »*, et a habilement évité de s'apesantir sur un sujet qui n'est pas de nature à servir le patronat dans son ensemble. Mais, en monopolisant la parole, il n'a pas parfaitement dissipé le malaise.

Un des vice-présidents confiait, d'ailleurs à l'issue de la conférence de presse : *« Je me suis éclipsé par une porte dérobée pour ne pas avoir à faire, sur cette question, des commentaires même officieux. »*

Résumant les travaux de l'assemblée générale, dans un one-man-show au cours duquel M. Chotard seul eut droit à quelques minutes de parole, et M. Brana à quelques secondes, M. Gattaz a *« contesté l'optimisme de commande sur la situation de l'économie française »*, niant les signes d'amélioration de la conjoncture, *« sauf pour la réduction de l'inflation, qui constitue un net progrès, même si elle reste supérieure de trois points à l'inflation allemande »*.

Le président du CNPF a lancé un appel à la déréglementation tous azimuts. Mais, attention ! Pour les chefs d'entreprises, *« la liberté des prix, ce n'est pas la liberté de faire flamber les prix ; la liberté des changes, ce n'est pas la porte ouverte à la spéculation internationale sauvage »*. Toute la question est de savoir jusqu'où on peut aller trop loin, et quand l'Etat-arbitre doit siffler.

Le CNPF ne récuse pas d'ailleurs un minimum de réglementation. Mais, cédant à son penchant pour les bonnes formules, M. Gattaz a déclaré à l'adresse de tous les travailleurs : *« Moins de lois signifie beaucoup plus de contrats. L'adaptation aux changements technologiques, l'annualisation du temps de travail, l'adaptation du droit de licenciement, le travail différencié, voilà du grain à moudre. La porte des négociations est grande ouverte. »*

Non seulement au niveau national des branches professionnelles, mais aussi dans les unions territoriales, car *« la décentralisation, le CNPF y est favorable »*.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

Les bonnes habitudes du « patron des patrons » franc-comtois

De notre correspondant

Besançon. — A cinquante-quatre ans, M. Daniel Binétruy est un président heureux. L'Union patronale interprofessionnelle du Doubs, dont il a la charge depuis 1982, regroupe près de 85 % des patrons du département. Ses interventions laissent une marque. La dernière campagne de l'Union patronale contre les barrières de dégel (une simple conférence de presse et une affichette montrant un cadenas bloquant la roue d'un camion) a suscité des réactions immédiates. *« Certains voulaient y aller avec des camions, organiser des barrages sur les routes. Mais moi je préfère des actions qui laissent une place à la discussion et à la négociation »*, dit M. Binétruy. *« Je préfère que la porte reste ouverte quand je veux voir le préfet. »*

La formule est sans doute bonne puisque le préfet, en lui remettant il y a une dizaine de jours les insignes de chevalier de l'ordre du mérite, a déclaré : *« Tant qu'il y aura des hommes de cette nature, on peut être confiant en l'avenir du pays. »*

Fils d'un représentant en machines à bois du Valdhaon (Doubs), le président de l'Union patronale qui a été élu cette année à la tête de la fédération régionale des patrons franc-comtois, a appris à appliquer au syndicalisme les méthodes du vendeur opiniâtre. Un coup de pub et le démarchage à domicile avec de solides arguments dans l'attaché-case.

« Quand je veux vendre une machine, je n'engueule pas mon client », confie en toute simplicité ce petit patron qui, en prenant la succession de son père, a assuré la progression de l'entreprise familiale (cent deux salariés) *créée en 1947* sur les plateaux jurassiens. Son élection à la tête des instances locales du CNPF est plus qu'un symbole : elle démontre la volonté des PME franc-comtoises d'affirmer *leur identité*.

« Le patronat, répète M. Daniel Binétruy dans les réunions d'information qu'on lui organise dans les cantons, *ne fait pas de politique ». « Mais attention*, ajoute-t-il, *cela ne veut pas dire qu'il reste indifférent à ce qui se passe. Et parfois, on souhaiterait plus de fermeté dans les orientations du CNPF. »*

Cependant, ce n'est pas tant dans des instances comme l'assemblée générale *(« c'est la grand'messe »)* qu'à l'occasion des réunions de l'assemblée permanente du CNPF ou des petits déjeuners de M. Gattaz, que sont soulevées les questions qui préoccupent les chefs d'entreprise franc-comtois : la flexibilité de l'emploi, la dévaluation du franc *« qui interviendra inévitablement après mars 1986, parce que si elle est psychologiquement mal acceptée, elle est économiquement nécessaire »*, les syndicats (*« La France est foutue si elle bouge tout de suite après les élections »*), le chômage (*« On pourrait le résorber en créant des chantiers de grands travaux routiers par exemple »*), l'alternance *« qui devrait pouvoir jouer comme aux Etats-Unis sans qu'on bouscule les règles du jeu »*.

« Ceux qui réussissent, conclut-il, *ce ne sont pas forcément les grosses têtes, mais ceux qui ont de bonnes habitudes de travail. »* Et, pour le patron des patrons franc-comtois, une de ces bonnes habitudes consiste à venir à son bureau tous les matins à 5 h 45...

CLAUDE FABERT.

ÉTRANGER

En Italie

Rupture des négociations entre patronat et syndicats

De notre correspondant

Rome. — Les négociations directes entre patronat et syndicats, renouées le 26 septembre après huit ans de « non-dialogue », ont abouti, le mardi 17 décembre, à une rupture malgré une médiation de dernière minute du ministre du travail, le socialiste M. Gianni de Michelis. Les parties ne sont pas parvenues à trouver une position commune sur la réduction des horaires : les trois confédérations — communiste, socialiste, démocrate-chrétienne — se présentaient unies pour demander une réduction de quarante à trente-huit heures hebdomadaires étalée sur trois ans.

La Confindustria, confédération patronale, appuyée d'ailleurs par l'organisation des employeurs du secteur public, objectait qu'une telle formule aboutissait à renchérir de plus de 5 % le coût du travail, et ce alors que la compétitivité de l'industrie italienne est déjà menacée par un différentiel d'inflation de plusieurs points annuels par rapport à ses voisins européens.

Sur ce sujet, les positions ne se sont jamais rapprochées. D'autant moins que dans la dernière ligne droite de la négociation, M. Cesare Romiti, administrateur délégué général de la firme Fiat, dont on connaît le poids dans l'économie péninsulaire, avait mis en garde M. Luigi Lucchini, patron des patrons, contre tout laxisme sur la question des horaires de travail. Formellement pourtant, le constat de désaccord s'est fait sur un autre des thèmes en discussion : l'échelle mobile.

L'objectif recherché était une limitation de l'automaticité d'un tel système, dont les effets inflationnistes sont évidents et qui, de surcroît, bride à l'extrême la marge de négociation des syndicats face aux employeurs. Depuis quatre ans, des formules diverses avaient été essayées dont la plus traumatisante pour les représentants des salariés avait certainement été la décision prise par décret en févriet 1984, par le premier ministre socialiste, M. Bettino Craxi, de limiter autoritairement par décret l'augmentation automatique de l'échelle mobile.

En réalité, sur ce point, une formule de rapprochement est esquissée. Le ministre de la fonction publique avait signé en novembre un accord avec les syndicats d'employés de l'Etat dont la Confindustria reconnaît aujourd'hui qu'il est applicable dans le secteur privé. Jusqu'à un maximum de 580 000 lires (environ 2 500 F) par mois, l'échelle mobile jouera à 100 %. Pour la partie du salaire dépassant ce chiffre, en revanche, l'augmentation automatique de la rémunération par rapport au chiffre de l'inflation sera limitée à 25 %.

Le reste (soit la moitié en moyenne nationale du salaire) sera laissé à la négociation entre les parties. En outre, la révision deviendra semestrielle et non plus trimestrielle comme actuellement. La Confindustria devrait s'engager solennellement à appliquer, en l'absence même d'un accord, cette formule à *laquelle le gouvernement a subordonné* la restitution du drainage fiscal (1) pour 1985 — environ 500 F par salarié.

L'accord entre gouvernement et syndicats de la fonction publique a, en revanche, été signé le 17 décembre dans la soirée. Outre la clause concernant l'échelle mobile, il prévoit la semaine de trente-six heures pour les quelque trois millions et demi de salariés de l'Etat... En réalité, la plupart d'entre eux bénéficiaient déjà de ce temps de travail réduit. Seuls huit cent mille fonctionnaires sont donc directement intéressés par le nouvel accord.

JEAN-PIERRE CLERC.

(1) Le drainage fiscal est le surcroît de ponction qu'entraînerait, sauf correction, le simple jeu de l'inflation.

ENTREPRISES

L'accord ATT-CGE serait « suicidaire », selon la CGT

M. Sainjon, secrétaire général des métaux CGT, a estimé, le 17 décembre, que le projet d'accord entre le groupe nationalisé CGE et le géant américain ATT dans les télécommunications constituait *« une des plus grandes démissions nationales qu'on ait connues ». « Il y a plus qu'une complicité entre la CGE et les pouvoirs publics*, a expliqué M. Sainjon. *L'une et les autres conduisent le pays au sous-développement industriel. (...) C'est une saignée épouvantable dans les emplois, l'abandon en série de produits, de recherches, des millions de francs engloutis. » « Il faut arrêter ces décisions suicidaires »*, a conclu M. Sainjon.

D'autre part, le rapport d'expertise technique et financière sur les centraux téléphoniques d'ATT, demandé par les pouvoirs publics à la direction générale des télécommunications, sera remis le 15 février. Les ingénieurs doivent préciser les conditions de connexion des centraux du groupe américain au réseau français actuel et en négocier les prix avec le constructeur.

L'Espagne produira des ordinateurs japonais

Telefonica, la société semi-publique de télécommunications, a signé un accord avec le groupe japonais Fujitsu pour la production en Espagne d'ordinateurs de moyenne puissance dans environ cinq ans. Une société commune, Fujitsu Espana, sera créée, détenue à 60 % par le groupe nippon et à 40 % par Telefonica. L'objectif de ventes est fixé à 3 milliards de francs la première année.

Finnair achète cinq avions ATR-72

La compagnie aérienne finlandaise Finnair a conclu, le 16 décembre, un contrat pour l'achat de cinq avions ATR-72 et a pris une option pour trois autres appareils. L'ATR-72 est une version allongée de l'avion franco-italien ATR-42. Il peut emporter soixante-six personnes. Les avions seront livrés en 1989.

Prothèses médicales : Sanofi se « désengage » au profit de Richards

Sanofi, filiale « hygiène et santé » du groupe ELF-Aquitaine, poursuit son désengagement du secteur médico-hospitalier. Elle a conclu avec la société américaine Richards, spécialisée dans les prothèses, un accird aux termes duquel Richards acquiert 50 % du capital de deux filiales de Sanofi spécialisées dans la distribution de matériel médical, la Sciété française de fournitures chirurgicales et MMS Quirurgica, en Espagne (respectivement 60 millions et 40 millions de francs de ventes prévus cette année). Sanofi cède aussi à la firme américaine 20 % du capital de Sanortho, sa filiale spécialisée dans la production de prothèses (25 millions de chiffre d'affaires en 1985), Richards devant porter sa participation à 50 % dans un délai d'un an. Cette vente suit celle, le mois dernier, d'une autre filiale de Sanofi, les laboratoires Dubenard Hospital, à l'américain Baxter Travenol.

La Deutschebank va vendre en bourse 10 % du capital de Daimler

La Deutschebank va vendre les 10 % du capital du constructeur automobile ouest-allemand Daimler-Benz qu'elle a acquis en rachetant, en septembre, la quasi-totalité de l'empire Flick pour 5 milliards de deutschemarks. Les titres seront cédés dans les Bourses ouest-allemandes et suisses au prix de 1,12 DM l'action. Cette opération, qui devrait rapporter 3 milliards de deutschemarks, est la première étape de la cession « par appartements » de Flick.

La société Georges Maurer en liquidation de biens

A la suite d'une condamnation pour escroquerie, prononcée le 19 novembre contre les dirigeants de la société Georges Maurer, commissionnaire agréé auprès de la Bourse de commerce de Paris, le conseil d'administration de cette société avait démissionné. Après un dépôt de bilan le 17 décembre, le tribunal de commerce a prononcé la liquidation de biens. L'escroquerie portait sur des opérations sur les marchés à terme du café, du cacao et du sucre entre 1969 et 1977. M. Jacques Maurer et son fils Patrick ont été depuis incarcérés, après une nouvelle accusation d'escroquerie portant sur la période 1979-1985 (*le Monde* des 17 avril et 17 décembre 1985).

Massey-Ferguson veut « satelliser » ses moissonneuses-batteuses

La société canadienne de machinisme agricole a entrepris de négocier avec ses banquiers et les gouvernements de l'Ontario et du Canada un nouveau plan de restructuration financière, le troisième depuis 1980. Il s'agit de « sortir » les divisions « moissonneuses-batteuses et fonderies du groupe et de constituer une société associée — Massey Combines Corp. — non cotées dans laquelle Massey ne détiendrait que 40 %, le reste étant acquis par des prêteurs, qui convertiraient leurs créances en actions, et par « des tierces personnes », précise le communiqué de Massey. Cette « recapitalisation » de l'activité moissonneuses-batteuses devrait permettre à l'entreprise de rester viable, en attendant la reprise de la demande. Celle-ci a chuté de 24 % en un an sur le marché nord-américain.

Charbonnages de France : comptes équilibrés et baisse de l'endettement en 1985

Les comptes des Charbonnages de France (CdF) en 1985 devraient être équilibrés (comme en 1984), a indiqué son directeur général M. Michel Hug. La production de charbon s'élèvera cette année à environ 16,5 millions de tonnes, contre 16,7 millions initialement prévues et 18,8 millions en 1984, soit une baisse d'environ 9,3 % en un an. CdF a pu réduire, en 1985, son endettement de 1,5 milliard de francs, ce qui marque un « renversement de tendance ». Pour l'avenir, CdF doit pouvoir, en 1988, financer ses coûts de production sans l'aide de l'Etat, c'est-à-dire comme une entreprise « normale » et non comme une « institution ».

FAITS ET CHIFFRES

● **Formation en alternance : M. Delebarre annonce des mesures de simplification.** — M. Michel Delebarre, *ministre du travail*, a annoncé, le 17 décembre à Dijon, une série de mesures pour assouplir les modalités de la formation en alternance.

● **Délai de réflexion chez Citroën.** — Le délai de réflexion laissé aux 475 salariés restants de la fonderie de Clichy (Seine-Saint-Denis) et aux 128 de Nanterre (Hauts-de-Seine), usines appartenant à Citroën qui seront fermées le 31 décembre, pour accepter une mutation respectivement vers les usines de Charleville (Ardennes) et de Trémery (Moselle), ou, dans le cas des étrangers pour un retour au pays, est prorogé jusqu'à la mi-mars, date à laquelle un comité central d'entreprise fera le point, a annoncé la direction de la firme au comité central d'entreprise réuni le 17 décembre. Des stages de formation organisés hors de l'entreprise par des organismes spécialisés seront proposés aux salariés qui souhaitent améliorer leurs possibilités de reclassement.

FINANCES

LA COMPAGNIE FINANCIÈRE DE SUEZ VA « RÉCUPÉRER » LA BANQUE LA HÉNIN

Après la Banque SOFINCO, (crédit à la consommation) au début de l'année, la Compagnie financière de Suez « récupère » la banque La Hénin (crédit à l'immobilier), qui, comme la SOFINCO lui avait été retirée lors de leur nationalisation en juin 1982. Suez reconstitue donc son empire bancaire, encore accru, depuis deux ans, avec l'acquisition de la Banque Vernes et de la Banque parisienne de crédit. L'opération se fera par échange de titres, la Financière de Suez cédant à l'Etat des actions du CIC contre 100 % du capital de la banque La Hénin.

COMMERCE INTERNATIONAL

FRANCE-MEXIQUE : DES ÉCHANGES ENCORE TROP FAIBLES

Les relations économiques entre la France et le Mexique sont trop faibles. Ce constat de Mme Edith Cresson à l'ouverture de la réunion de la deuxième commission mixte franco-mexicaine, le 17 décembre, est largement conforté par les statistiques : la France ne représente que 4 % des importations du Mexique, 2 % de ses exportations, 2 % des investissements étrangers. Une présence décevante en dépit d'un effort, les neuf premiers mois de l'année ayant vu les ventes de produits français progresser de 21 % à 2,1 milliards de francs, alors que les importations de la France, en baisse de 23 % par rapport à la période correspondante de 1984, étaient ramenées à 4,1 milliards. Une évolution qui ne va pas sans poser de problèmes au Mexique, engagé dans un difficile processus d'assainissement économique et financier pour sortir du piège de son endettement, alors que le pays, selon le ministre du commerce, M. Hector Hernandez Cervantes, doit moderniser son industrie et a besoin d'un apport de 4 milliards de dollars de capitaux étrangers en 1986.

MATIÈRES PREMIÈRES

LA CRISE DE L'ÉTAIN

Aucune initiative de la CEE...

La Grande-Bretagne a réitéré sans aucun succès, le mardi 17 décembre, à Bruxelles, sa tentative d'obtenir une initiative concertée de la Communauté européenne pour régler la crise de l'étain. L'Allemagne fédérale, la France, le Danemark et les Pays-Bas ont exprimé, au cours d'une réunion des ministres des affaires étrangères, leur opposition de principe à une telle initiative, tandis qu'aucun participant, à l'exception de la Commission européenne, n'a soutenu Londres. La Communauté *« n'envisage pas d'action commune à ce stade »* et *« attend les résultats de la réunion du Conseil international de l'étain »* (CIE), a déclaré à l'issue de la rencontre qu'il présidait le ministre luxembourgeois des affaires étrangères, M. Jacques Poos. Toutefois, à près de deux mois de la fermeture – provisoire – du marché de l'étain, des solutions financières s'esquissent à Londres.

... mais des lueurs de solution

De notre correspondant

Londres. – Après des semaines d'un pessimisme qui allait s'aggravant, on constate de nouveau depuis quelques jours, à Londres, les signes d'un prudent espoir de parvenir à une solution de la crise du marché de l'étain. Malgré des positions et des intérêts très divergents, les différentes parties au conflit laissent entendre que les chances d'aboutir enfin à des compromis relativement satisfaisants pour tous pourraient commencer à se dessiner ce mercredi 18 décembre, lors de la réunion du Conseil international de l'étain (CIE).

Si les négociations paraissaient bien engagées, les autorités de la Bourse des métaux de Londres, qui se réuniront le 20 décembre, pourraient envisager pour la deuxième semaine de janvier une reprise des transactions de l'étain. Celles-ci ont été interrompues le 24 octobre lorsque, en raison d'une surproduction croissante, le CIE s'est montré incapable de poursuivre sa mission, à savoir maintenir les prix au moyen d'un stock régulateur.

Des créanciers moins exigeants

L'organisme chargé de gérer ce stock s'est retrouvé quasiment en état de cessation de paiement, tandis que les cours, se situant à environ 8 000 livres la tonne, menaçaient de s'effondrer. Le problème est toujours de savoir si les vingt-deux pays représentés au CIE sont disposés à honorer, au moins partiellement, les dettes de l'organisation, qui s'élèvent à quelque 900 millions de livres (près de 10 milliards de francs). Jusqu'à présent la majorité de ces pays s'y refusaient, estimant ne pas être légalement tenus de participer à ce remboursement.

Toutefois les créanciers – seize banques qui ont accordé des prêts au CIE et treize compagnies de courtage à la Bourse de Londres – qui s'étaient engagés dans des opérations d'achat au nom de l'organisation semblent maintenant moins exigeants. C'est le cas notamment des courtiers, qui risquent ni plus ni moins de se retrouver en faillite si la crise se prolonge ou s'achève par l'éclatement du CIE.

De part et d'autre on paraît se résigner à un arrangement permettant de *« limiter les dégâts »* et autorisant le CIE à reprendre ses activités avec des ambitions très limitées. Les débiteurs (les pays producteurs et consommateurs) et les créanciers pourraient s'entendre pour une reprise des transactions sur la base d'un prix se situant aux alentours de 6 000 livres la tonne, ce qui paraît préférable à une libération totale du marché, avec des cours baissant, selon toutes probabilités, jusqu'à 4 000 livres, soit moitié moins qu'en octobre.

Les principaux pays producteurs – Malaisie, Indonésie et Thaïlande – estiment ne pas être en mesure de contribuer financièrement autant que les pays développés à l'opération de sauvetage et au remboursement. Mais ils semblent moins réticents aujourd'hui sur le principe d'un accord. Les pays consommateurs ont évidemment intérêt à une diminution des prix. Mais ils comptent parmi eux la Grande-Bretagne, qui se trouve dans une situation très particulière puisqu'elle doit se préoccuper de défendre ses banques créancières et surtout les compagnies de la Bourse des métaux de Londres.

Le gouvernement de Mme Thatcher sait que la crise de l'étain peut avoir des répercussions sur le marché des autres métaux et risque à terme de mettre en péril le fonctionnement de l'ensemble de la place de Londres. Il a donc multiplié les démarches diplomatiques auprès des neuf pays de la CEE membres du CIE pour convenir d'un *« effort »* commun. Sa tâche n'est pas facile car ses partenaires, notamment les gouvernements français et allemand, considèrent que la Grande-Bretagne, étant donné ses intérêts propres, doit supporter une part plus grande du poids financier d'un compromis.

Les Britanniques sont d'autant plus inquiets que Français et Allemands ont fait savoir auparavant qu'ils ne seraient pas mécontents de voir se créer de nouvelles places, en dehors de celle de Londres, à Paris ou à Hambourg... Mais d'un point de vue plus politique qu'économique, l'*« esprit communautaire »* pourrait finalement prévaloir.

FRANCIS CORNU.

TRANSPORTS

APRÈS LA CATASTROPHE AÉRIENNE DE TERRE-NEUVE

Les demandes d'enquêtes parlementaires se multiplient aux Etats-Unis

Il s'est écoulé exactement 1 minute et 40 secondes jeudi 12 décembre entre le moment où le DC-8 d'Arrow Air a commencé son décollage sur l'une des deux pistes de l'aéroport de Gander (Terre-Neuve) et l'instant où il s'est écrasé, tuant 248 militaires américains et 8 membres d'équipage, a indiqué le 17 décembre M. Peter Boag, chargé de la conduite de l'enquête canadienne.

Cette information a été extraite de la « boîte noire » contenant les enregistrements des données de vol actuellement en cours d'analyse au laboratoire du Centre national de recherches à Ottawa.

Les enquêteurs canadiens ont affirmé que les heures de travail de l'équipage du DC-8 *« n'avaient pas dépassé les règles de sécurité fixées par l'administration américaine de l'aviation civile (FAA) »*.

Les enquêteurs ont par ailleurs découvert que l'inverseur d'entrée de flux (utilisé normalement pour le freinage à l'atterrissage) du moteur extérieur droit du DC-9 s'était séparé du moteur au niveau de son attache basse, mais ils n'ont pu encore établir comment cela s'était produit.

D'autre part, le président d'une sous-commission de la Chambre des représentants a annoncé qu'il allait mener une enquête sur l'affrètement d'avions privés pour le transport de troupes, après l'accident de Terre-Neuve. M. Bill Nichols (démocrate, Alabama), président de la sous-commission d'enquête sur les forces armées, a en effet déclaré dans un communiqué qu'il était nécessaire de savoir *« quand et pourquoi »* le département de la défense affrète des avions appartenant à des compagnies privées.

Deux sénateurs démocrates du Tennessee avaient eux aussi réclamé samedi une enquête parlementaire sur l'affrètement d'avions par le Pentagone, affirmant qu'il y avait *« de plus en plus d'indications selon lesquelles le DC-8 d'Arrow Air (...) n'avait pas fait l'objet d'une maintenance satisfaisante »*. – *(AFP.)*

SERVICE MINIMUM SI LES CONTROLEURS AÉRIENS MAINTIENNENT LEUR GRÈVE LE 20 DÉCEMBRE, annonce M. Josselin

Au cas où les contrôleurs aériens mettraient à exécution leur menace de grève pour le vendredi 20 décembre, le secrétaire d'Etat aux transports, M. Charles Josselin, a déclaré qu'*« un service minimum, conformément à la loi du 31 décembre 1984 qui a rétabli le droit de grève pour le personnel de la navigation aérienne, serait mis en place par l'administration. »*

Le ministre ajoute, à propos des demandes de négociations avec les pouvoirs publics : *« Il faut rappeler que depuis le mois de juillet a été entrepris, de façon paritaire, un travail de fond sur l'ensemble des problèmes de la navigation aérienne et que trois groupes de travail sur l'évolution des professions et la formation doivent remettre leurs rapports au ministre précisément le vendredi 20 décembre. »*

● **Fin du blocus routier aux Pays-Bas.** – Le Syndicat néerlandais du transport (FNV), qui organisait, depuis dimanche 15 décembre, le blocage du trafic aux frontières et sur le réseau routier des Pays-Bas, a annoncé, le 17 décembre au soir, qu'il mettait fin à ces actions, à la suite de l'arrêt rendu par le tribunal d'Utrecht. Le patronat avait introduit une assignation en référé contre le FNV et exigé la fin de ce blocus. – *(AFP.)*

AGRICULTURE

POUR UN MARCHÉ COMMUN DE L'AFRIQUE

Frères des hommes, Peuples solidaires et Terre des hommes proposent une modification du système d'aides

Avec le retour des pluies, certaines régions des pays du Sahel et du Zaïre disposent d'excédents de productions alimentaires, quand à l'intérieur des mêmes pays d'autres régions connaissent encore la pénurie. L'échange triangulaire consiste à financer par des dons l'achat des excédents et leur expédition là où la nourriture manque. La campagne porte sur l'achat de 10 000 tonnes de céréales pour une valeur de 25 millions de francs.

« *Aider l'aide à assassiner l'aide.* » C'était le slogan du congrès international des Jeunes Agriculteurs à Ouagadougou (Burkina) en décembre 1984. Un collectif d'organisations non gouvernementales (Frères des hommes, Peuples solidaires, Terre des hommes) vient de lancer une campagne qui correspond parfaitement à cet objectif : que l'aide apportée par les pays développés contribue au développement des pays du Sud, afin que cette aide ne soit plus nécessaire. Baptisée Afrique verte, en référence à l'Europe verte, cette campagne vise à développer les échanges « triangulaires ».

Le collectif a obtenu le soutien d'un large éventail d'hommes politiques, et l'Assemblée européenne a accepté que 4 % des crédits consacrés à l'aide alimentaire soient désormais utilisés pour des échanges triangulaires. Ceux-ci ne sont d'ailleurs pas une nouveauté, plusieurs expériences ont déjà été menées. La base juridique pour de tels échanges existe au sein de la Convention d'aide alimentaire (CAA) signée en 1980 par les principaux pays donateurs ; mais elle est peu utilisée.

Pourtant, les prises de position sur les effets pervers de l'aide alimentaire classique, comme sur les avantages des « triangulaires », sont nombreuses, qu'elles émanent de la Banque mondiale, de la FAO, du Comité inter-Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS), du Club du Sahel, ou des organisations représentant les agriculteurs et la coopération dans la CEE.

L'Europe cependant n'admet pas les opérations triangulaires effectuées à l'intérieur d'un même pays, ou portant sur des denrées disponibles dans la Communauté. C'est pourquoi les principales opérations projetées pour 1985-1986 par le collectif Afrique verte portent sur des *« péréquations »* alimentaires au sein d'un même Etat. Par exemple : 3 000 tonnes de petit mil depuis la Casamance et le Sine Saloum vers le nord du Sénégal, 1 000 tonnes de mil depuis l'ouest du Burkina vers le nord du plateau Mossi, ou 500 tonnes de petit mil du sud du Niger vers le nord de Niamey, etc.

Effets pervers

Les avantages de ce type d'échanges sont nombreux. Cela diminue le caractère néfaste de l'aide alimentaire, qui selon le dossier du collectif a un caractère structurel et donc permanent pour 80 % à 85 % des volumes expédiés, contre 15 % à 20 % d'aide d'urgence.

On sait que le déversement de nourritures (provenant des excédents des pays développés) entraîne une baisse des cours et donc des revenus paysans et constitue une véritable incitation à ne pas produire. Cet effet est encore plus pervers pour la campagne en cours. Une partie de l'aide promise au titre de la campagne 1984-1985 n'est pas encore arrivée à destination. Elle risque, lorsqu'elle sera livrée, de perturber des marchés, car elle coïncidera avec des récoltes abondantes.

Les capacités de réception portuaire et de transports routiers ne sont pas adaptées à l'importance des volumes expédiés. D'où l'engorgement des ports et la nécessité d'outils de stockage, investissements peu productifs.

Avec leurs céréales ou leur poudre de lait, les pays développés exportent aussi leur modèle de consommation. Ainsi l'aide débouche-t-elle, lorsqu'elle vient à cesser, sur l'accroissement des importations.

En revanche, les échanges entre Etats du Sud avec les denrées achetées à un prix plancher favorisent le maintien des cours et donc le revenu paysan. Comme ces opérations sont menées sur place par des groupes de producteurs, elles contribuent à l'organisation économique et à la formation à la gestion des agriculteurs.

Les activités locales de transport et de commerce sont encouragées, de même que sont réhabilités les savoir-faire paysans dans le domaine du stockage.

Enfin, et ce n'est pas le plus négligeable, en offrant aux producteurs des débouchés, on évite une tentation forte — en fait le phénomène est déjà visible — de réduire les cultures vivrières sans acheteurs immédiats au profit de la culture du coton surtout.

Pour l'ensemble des pays du Sahel, les importations de céréales (commerciales plus aide alimentaire) sont passées de 200 000 tonnes au début des années 60 à 1,7 million de tonnes en 1984. La production de céréales, entre 1981 et 1984 pour cinq de ces pays (Burkina, Mali, Niger, Sénégal, Tchad) a diminué de 5,5 millions à 3,9 millions de tonnes. Dans le même temps, la production de coton augmentait de 106 000 tonnes à 154 000 tonnes.

M. Abdou Diouf engagé

Les gouvernements des pays africains ne manifestent pas un grand enthousiasme pour les échanges triangulaires, car l'aide alimentaire classique représente pour eux une source de revenu. Le collectif Afrique verte estime à 66 % le volume des aides qui sont vendues par les gouvernements, 16 % étant échangés contre du travail.

Toutefois, au Sénégal, où s'est tenu en octobre dernier un colloque sur les aides triangulaires, avec des représentants du Burkina, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Zaïre, des officiels européens et français et les collectifs d'ONG italien, français belge et luxembourgeois, le président Abdou Diouf s'est personnellement engagé en faveur d'une opération-test. Déjà, dans ce pays, l'échange triangulaire a des effets sur le commerce intérieur, avec l'obligation de respecter un prix plancher, mais aussi avec la suppression des autorisations administratives de transport.

Si certains blocages administratifs peuvent être levés au sein d'un seul pays, on conçoit que les obstacles restent grands pour libéraliser les échanges et ouvrir les frontières, surtout dans des pays où les troubles sont endémiques et la sécurité intérieure fragile. C'est en ce sens que l'action du collectif Afrique verte, qui travaille en liaison avec des ONG des pays concernés, contribue aussi à l'émergence d'un marché commun agricole africain.

JACQUES GRALL.

★ Pour soutenir l'action du collectif, des chèques à l'ordre d'Afrique verte peuvent être envoyés, sous enveloppe ordinaire non affranchie, à l'adresse suivante : CCP Afrique verte, 75115 Paris Cedex 15.

(Publicité)

Aménagement de la RN 137
Liaison NANTES-BORDEAUX

Ouverture d'une section de voie express
sur le territoire des communes des SORINIERES,
LE BIGNON, MONTBERT, AIGREFEUILLE-SUR-MAINE,
REMOUILLE et VIEILLEVIGNE
en *LOIRE-ATLANTIQUE : BOUFFERE*
et SAINT-GEORGES-DE-MONTAIGU en VENDÉE.

Avis d'ouverture d'enquête publique relative au projet d'aménagement de la RN 137 — ouverture d'une section comprise entre les lieuxdits « La Cour Neuve » (Commune des SORINIERES en LOIRE-ATLANTIQUE) et « La Rangizière » (commune de SAINT-GEORGES-DE-MONTAIGU en VENDÉE).

Une enquête portant à la fois sur l'utilité publique de cette opération, l'attribution du caractère de route express à cette section nouvelle, la modification des plans d'occupation des sols des communes de MONTBERT en LOIRE-ATLANTIQUE et BOUFFERE et SAINT-GEORGES-DE-MONTAIGU en VENDÉE se déroulera pendant 57 jours consécutifs du 16 décembre 1985 au 10 février 1986 inclus.

La commission d'enquête sera constituée par :

- M. Louis PENSEC, receveur hors-classe des PTT en retraite, demeurant à Saint-Sébastien-sur-Loire en Loire-Atlantique — 151, rue de la Libération, Président de la commission.
- M. Albert COUTANT, Clerc de notaire en retraite, demeurant à Sainte-Hermine en Vendée — 6, rue Georges-Clemenceau, commissaire-enquêteur.
- M. René LECUREUIL, technicien supérieur du génie rural en retraite, demeurant à Reze en Loire-Atlantique — 25, rue Julien-Douillard, commissaire-enquêteur.
- M. Maurice MOUSSY, attaché principal de préfecture en retraite, demeurant à Nantes — 14 ter, rue Coquebert-de-Neuville, commissaire-enquêteur suppléant.
- Mlle Josette FORTIN, attachée de préfecture en retraite, demeurant à La Roche-sur-Yon en Vendée — 33, rue d'Ecquebouille, commissaire-enquêteur suppléant.

Le siège principal de l'enquête sera situé à la Préfecture de Loire-Atlantique à Nantes.

Le dossier d'enquête y sera mis à la disposition du public du lundi au vendredi de 9 h à 16 h 15.

— En LOIRE-ATLANTIQUE :

- *A la Mairie des Sorinières*
  du lundi au vendredi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 ainsi que le samedi matin de 8 h 15 à 12 h.
- *A la Mairie du Bignon*
  du mardi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h ainsi que le lundi après-midi de 13 h 30 à 17 h et le samedi matin de 9 h à 12 h 30.
- *A la Mairie de Montbert*
  du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ainsi que le samedi matin de 9 h à 12 h.
- *A la Mairie d'Aigrefeuille-sur-Maine*
  du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, ainsi que le vendredi matin et le samedi matin de 9 h à 12 h.
- *A la Mairie de Remouille*
  du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, ainsi que le samedi matin de 9 h à 12 h et le lundi après-midi de 14 h à 17 h.
- *A la Mairie de La Planche*
  du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 15 h 30 à 17 h 45, ainsi que le samedi matin de 10 h à 12 h.
- *A la Mairie de Vieillevigne*
  du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 15 h à 18 h, ainsi que le samedi matin de 9 h à 12 h.

— En VENDÉE :

- *A la Mairie de Montaigu*
  du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h, ainsi que le samedi de 9 h à 12 h.
- *A la Mairie de Saint-Georges-de-Montaigu*
  du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30, ainsi que le samedi de 9 h à 12 h.
- *A la Mairie de Bouffere*
  du lundi au vendredi de 8 h 15 à 12 h 15, ainsi que le samedi de 9 h à 12 h.
- *A la Mairie de l'Hébergement*
  du mardi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 h 30, ainsi que le lundi de 14 h 30 à 18 h 30 et le samedi de 9 h à 12 h.
- *A la Mairie de Brouzils*
  du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 15 h à 17 h, ainsi que le samedi de 8 h 30 à 12 h.

Tous les lieux d'enquête précités seront fermés les 25 décembre 1985 et 1er janvier 1986.

Les personnes désireuses de faire connaître leurs observations pourront soit les consigner sur les registres d'enquête déposés dans les lieux sus-mentionnés, soit les adresser par écrit au président de la Commission d'enquête, à son domicile précédemment indiqué.

Au besoin, ces personnes pourront être reçues par un des membres de la Commission d'enquête aux jours et heures suivants :

- *A la Préfecture de Nantes*
  les 7 et 8 janvier de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h ; les 3 et 4 février de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h.
- *A la Mairie des Sorinières*
  Mercredi 22, jeudi 23 et vendredi 24 janvier de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Samedi 25 janvier de 10 h à 12 h.
- *A la Mairie d'Aigrefeuille*
  Mercredi 29, jeudi 30 et vendredi 31 janvier de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h.
  Samedi 1er février de 9 h à 12 h.
- *A la Mairie de Montaigu*
  Mercredi 5, jeudi 6 et vendredi 7 février de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Samedi 8 février de 9 H à 12 h.

A l'issue de l'enquête, la Commission établira un rapport relatant son déroulement et rédigera ses conclusions.

Une copie de ce rapport et des conclusions sera déposée à la mairie de chaque commune où s'est déroulée l'enquête, ainsi que dans les préfectures de Loire-Atlantique et de Vendée, et à la sous-préfecture de l'arrondissement de Nantes.

Toute personne concernée pourra demander communication de ces conclusions, ainsi que des réponses du maître d'ouvrage aux observations formulées lors de l'enquête.

L'information du public sera également assurée par l'affichage du présent avis dans les mairies concernées et en des lieux voisins des travaux projetés et visibles de la voie publique.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

CAISSE NATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

CNT — Obligations 11,30 % — 1974

Les intérêts courus du 21 décembre 1984 au 20 décembre 1985 seront payables à partir du 21 décembre 1985 à raison de 101,70 F par titre de 1 000 F nominal (coupon no 11) après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 11,30 F.

En cas d'option pour le régime de prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément du prélèvement libératoire sera de 16,94 F augmenté de 1 % des intérêts bruts (contribution au bénéfice de la Caisse nationale des allocations familiales), soit un net de 83,63 F.

CNT — Obligations 10,20 % — 1975

Les intérêts courus du 1er janvier 1985 au 31 décembre 1985 seront payables à partir du 1er janvier 1986 à raison de 91,80 F par titre de 1 000 F nominal (coupon no 10) après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 10,20 F.

En cas d'option pour le régime de prélèvement d'impôt forfaitaire le complément du prélèvement libératoire sera de 15,29 F, augmenté de 1 % des intérêts bruts (contribution au bénéfice de la Caisse nationale des allocations familiales), soit un net de 75,49 F.

Il est rappelé que les titres appartenant à la série « C » ont remboursables depuis le 1er janvier 1985.

*****

Il est rappelé que les intérêts concernant les titres inscrits en comptes « nominatifs purs » seront réglés aux titulaires directement par la Caisse nationale des télécommunications.

SEMA-METRA

SEMA-METRA, dans le cadre de sa stratégie de développement, vient de conclure un important accord avec JEUMONT-SCHNEIDER.

SEMA-METRA va acquérir le fonds de commerce et l'ensemble des moyens de la CERCI — filiale de JEUMONT-SCHNEIDER spécialisée dans l'ingénierie de systèmes informatiques industriels.

Le chiffre d'affaires de la CERCI, en 1983, sera de 220 millions de francs H.T. pour un effectif de 400 personnes.

La société du groupe SEMA-METRA recevant ce fonds de commerce conservera le nom de CERCI et constituera le cœur des activités de SEMA-METRA en ingénierie de systèmes d'informatique industrielle.

La cession sera effective au 1er janvier 1986.

Par cet accord, SEMA-METRA devient l'un des plus importants groupes européens en informatique technique.

Afin de renforcer cette alliance, JEUMONT-SCHNEIDER vient de perdre une participation de 5 % dans le capital de SEMA-METRA.

CAISSE NATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

CNT — Obligations 16 % — 1981

Les intérêts courus du 4 janvier 1985 au 3 janvier 1986 seront payables à partir du 4 janvier 1986 à raison de 720 F par titre de 5 000 F nominal contre détachement du coupon no 4 après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 80 F.

En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément du prélèvement libératoire sera de 119,95 F augmenté de 1 % des intérêts bruts (contribution au bénéfice de la Caisse nationale des allocations familiales), soit un net de 592,05 F.

A compter de la même date, les obligations comprises dans la série de numéros 7 598 à 71 242 sortis au tirage au sort du 6 novembre 1985 cesseront de porter intérêt et seront remboursables à 5 000 F, coupon no 5 au 4 janvier 1987 attaché.

Le paiement des coupons et le remboursement des titres seront effectués sans frais aux caisses des comptables directs du Trésor (trésorerie générale, recettes des finances et perceptions) auprès des bureaux de poste, de la Caisse des dépôts et consignations, au siège de la CNT, 20, avenue Rapp, Paris 7e, ainsi qu'aux guichets de la banque de France et des établissements bancaires habituels.

*****

Il est rappelé :

— D'une part, que les intérêts concernant les titres nominatifs seront réglés directement aux titulaires par la CNT ;

— D'autre part, que le remboursement des obligations désignées ci-dessus et comprises dans les certificats nominatifs sera effectué également par la CNT dès réception, sous bordereau, des certificats nominatifs concernés.

GAZ DE FRANCE

La chambre syndicale des agents de change vient de faire connaître que, à la date du 20 novembre, elle avait reçu :

- 1 255 590 obligations à 8,5 % avril 1971 G.D.F. ;
- 1 114 930 obligations à 8,5 % février 1972 G.D.F.

Soit un total de 2 370 520 obligations présentées à l'échange contre des titres participatifs G.D.F.

L'offre publique d'échange portant sur un total de 1 400 000 millions de francs, le taux de réussite d'échange est donc de 84,7 %.

Le Gaz de France remercie les porteurs qui lui ont ainsi très largement manifesté une nouvelle fois leur confiance.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

17 décembre

En hausse : + 0,31 %

L'activité du marché parisien (très importante encore la veille avec un chiffre d'affaires total de 6,60 milliards de francs dont 1,15 milliard pour le marché à règlement mensuel et 1,26 milliard pour les actions françaises cotées au RM) a été sérieusement perturbée mardi par une alerte à la bombe.

Interrompues pendant près d'une heure pour permettre à la police d'effectuer les recherches nécessaires, les cotations ont repris après 13 h 30, repoussant bien au-delà de 14 h 30 l'heure de la fin de séance. Un léger retournement de tendance est intervenu, l'indicateur instantané reflétant une légère hausse (+ 0,31 %) à 14 h 15 après un tassement initial (– 0,14 %).

Parmi les plus fortes hausses, on relève Beghin-Say et Screg (+ 7 %), Penarroya, Comptoir des entrepreneurs, Printemps, La Redoute (+ 2 %), ces deux derniers titres figurant à leur plus haut niveau de l'année. Parmi les autres gains, on relève Générale et Lyonnaise des eaux et Club Méditerranée.

A l'inverse, seuls sont à signaler les faibles replis, 3 % à 5 % de CIT-Alcatel, Valéo, Générale de fonderie, Synthélabo et Nord-Est, laquelle progressait la veille de plus de 5 %.

Sur le marché de l'or, le lingot s'est établi à 80 150 F (contre 79 300 F), le napoléon grimpant à 530 F (+ 8 F). A Londres, le métal fin cotait 321,90 dollars l'once (contre 318,25 lundi midi). Dollar-titre : 7,70/72 F.

Par ailleurs, Terraillon, qui faisait son entrée sur le second marché de Lyon (le Monde du 17 décembre), a connu un tel succès (6,99 millions d'actions étaient demandées face à 64 000 titres offerts au public) que l'opération a été reportée au 20 décembre sous forme d'offre publique de vente (OPV) au prix unitaire de 265 F (205 F pour l'offre initiale).

NEW-YORK

Prises de bénéfices

On régularise à Wall Street. Après avoir bondi de près de 18 points la veille en termes d'indice Dow Jones des valeurs industrielles, le marché new-yorkais a enregistré, mardi, un correctif, ce même indice cédant 8,60 points, à 1 544,50 points, sous l'effet de prises de bénéfices bien compréhensibles. De nombreux spécialistes considèrent d'ailleurs que ces dégagements ne sont que de courte durée et qu'une nouvelle étape de hausse est à escompter pour le «Big Board» au vu d'un certain nombre d'éléments encourageants, parmi lesquels les dernières déclarations de M. Henry Kaufman à propos de l'inflation.

Selon l'économiste de Salomon Brothers, la baisse du dollar intervenue entre mars et octobre dernier a commencé à produire des effets, notamment une augmentation des prix des importations aux Etats-Unis, mais l'accélération de l'inflation qui en est résultée ne semble devoir être que modeste. Pour l'heure, le marché reste actif, ce qui atteste de sa bonne santé et l'on a dénombré 155,2 millions d'actions traitées mardi, contre 176 millions la veille. En tête des valeurs les plus actives de la séance figurent American Telephone, Texaco et Union Carbide, avec des volumes supérieurs à deux millions de titres. Par ailleurs, TRW Inc., qui a suscité des rumeurs de rachat, a gagné 6 points, à 91 1/8 points.

VALEURS	Cours du 16 déc.	Cours du 17 déc.
Alcoa	39 1/8	40
A.T.T.	24 3/8	24 3/4
Boeing	52 1/2	51 3/4
Chase Manhattan Bank	89 5/8	88 3/8
Du Pont de Nemours	66 1/4	66 1/8
Eastman Kodak	52 7/8	50 7/8
Exxon	54 1/8	54
Ford	58 3/8	58 5/8
General Electric	73 3/8	71 7/8
General Motors	76 1/8	75 7/8
Goodyear	30 1/4	30 3/4
I.B.M.	152 3/8	152 1/2
I.T.T.	36 3/4	37
Mobil Oil	30 1/4	30
Pfizer	54 3/8	53
Schlumberger	35 1/8	34 1/8
Texaco	28 3/8	27 3/4
U.A.L. Inc.	52 1/4	51
Union Carbide	70 1/2	71
U.S. Steel	25 7/8	25 1/2
Westinghouse	45 1/2	44 7/8
Xerox Corp.	58 3/8	58

AUTOUR DE LA CORBEILLE

PROVIDENCE : REJET DE L'OPA DU GROUPE AXA. – L'offre publique d'achat lancée par la Compagnie du Midi sur les actions Providence, concurrente d'une première OPA du groupe AXA, ne devrait pas être déposée avant la fin de l'année. Il ne semble pas que la banque Lazard participe à l'opération, du moins pour l'instant. Enfin, le conseil d'administration de la Providence SA, réuni le lundi 16 décembre 1985, a décidé de rejeter l'OPA lancée par M. Claude Bébéar (groupe AXA), cette décision ayant été acquise à l'unanimité, après maints rebondissements, y compris par les représentants de Paribas. Enfin, le référé, déposé par le groupe AXA pour mettre sous séquestre les actifs des filiales Le Secours et Providence IARD, détenues par l'intermédiaire de la société holding Le Secours SA, a été rejeté.

L'INTRODUCTION DE TERRAILLON REPORTÉE AU 20 DÉCEMBRE. – Devant l'abondance des ordres d'achat (6,99 millions d'actions étaient demandées face à 64 000 titres offerts), l'introduction de la société Terraillon au second marché de la Bourse de Lyon, prévue pour le 17 décembre 1985, a finalement été reportée au 20 décembre (*le Monde* du 18 décembre). L'opération s'effectuera sous forme d'offre publique de vente (OPV) au prix unitaire de 265 F par action, contre un prix initialement fixé à 205 F par action.

MB ÉLECTRONIQUE : ACTIONS GRATUITES. – Le leader français pour la distribution de matériels de test et de mesures électroniques, a décidé d'attribuer à ses actionnaires une action gratuite pour trois anciennes avec effet de jouissance rétroactif au 1er janvier 1985. Cette opération s'effectuera par incorporation de réserves pour un montant de 0,99 million de francs, le capital de la société se trouvant alors porté à 3,96 millions de francs.

LONDRES : OPA DE PETROFINA SUR CHARTERHOUSE PETROLEUM. – L'offre publique d'achat lancée par le groupe pétrolier belge Petrofina sur Charterhouse Petroleum, société d'investissement pétrolier britannique, se monte à 145 millions de livres sterling.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 28 déc. 1984)

	16 déc.
Valeurs françaises	134,8
Valeurs étrangères	99,5

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1981)

	16 déc.	17 déc.
Indice général	252,9	253,4

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 18 décembre .... 9 1/8 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	17 déc.	18 déc.
1 dollar (en yens)	201,83	201,70

BOURSE DE PARIS Comptant 17 DÉCEMBRE

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]														

Actions au comptant

Étrangères

SECOND MARCHÉ

Hors-cote

SICAV 17/12

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net	VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net	VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]								

Règlement mensuel

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé ; ♦ : prix précédent.

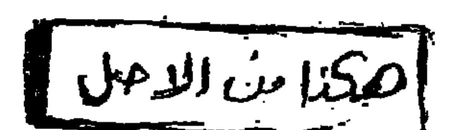
Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1460	4,5 % 1973	1489	1480 10	1481	– 0 53
4118	C.N.E. 3 %	4245	4250	4250	+ 0 11
947	B.N.P.	1034	1034	1034	....
210	Elf-Aquitaine	204	201 80	200 80	[illegible]
200	– (certific.)	193	197 90	197 90	[illegible]
1320	Epeda-B-Faure	1576	1525	1520	[illegible]
[illegible]					
195	Ericsson	224	221	221	– 1 33
425	Exxon Corp.	405	413	415	+ 2 46
430	Ford Motors	439	448	446	+ 1 59
177	Free State	148	148 80	150	+ 1 35
72	Gencor	68 50	68 90	68 90	+ 0 58
610	Gén. Electr.	549	568	568	+ 3 46
360	Gén. Belgique	335	339	339	+ 1 19
570	Gen. Motors	577	583	583	+ 1 03
57	Goldfields	50 50	48	50 50	....
44	Gd Metropolitain	40 45	40	40	– 1 11
78	Harmony	71 70	70 80	70 80	– 1 26
28	Hitachi	29 60	29 10	29 15	– 1 52
770	Hoechst Akt.	838	823	830	– 0 95
2050	Siemens A.G.	2068	2072	2075	+ 0 28
161	Sony	162 50	158	158 50	– 2 46
160	T.D.K.	176 50	171 10	171 20	– 3
14 50	Toshiba Corp.	14 60	14 30	14 30	– 2 06
1000	Unilever	1058	1058	1057	– 0 18
330	Unit. Techn.	344	349	349 50	+ 1 59
525	Vaal Reefs	455	460	461	+ 1 31
265	Volvo	319 50	314	314	– 1 72
255	West Deep	225	225	225	....
209	West Hold.	163 20	161 80	161 70	– 0 91
440	Xerox Corp.	464	467	467	+ 0 64
1 40	Zambia Corp.	1 38	1 38	1 38	....

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 17/12	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	7 711	7 892	7 420	7 920
ECU	6 705	6 706	....	....
Allemagne (100 DM)	305 750	306 100	298	311
Belgique (100 F)	14 987	15 002	14 460	15 300
Pays Bas (100 fl.)	271 400	271 800	263	276
Danemark (100 krd)	84 280	84 190	79	87
Norvège (100 k)	100 260	100 520	96	102
Grande-Bretagne (£ 1)	11 087	11 043	10 600	11 200
Grèce (100 drachmes)	5 128	5 110	3 800	5 100
Italie (1 000 lires)	4 483	4 489	4 200	4 700
Suisse (100 fr.)	365 490	365 420	354	371
Suède (100 krs)	100 020	100 100	95 500	101 500
Autriche (100 sch)	43 520	43 560	42 450	44 400
Espagne (100 pes.)	4 931	4 926	4 650	5 200
Portugal (100 esc.)	4 800	4 800	4 300	5 200
Canada ($ can 1)	5 539	5 508	5 300	5 700
Japon (100 yens)	3 809	3 811	3 660	3 830

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 17/12
Or fin (kilo en barre)	79000	79950
Or fin (en lingot)	79300	80150
Pièce française (20 fr)	522	530
Pièce française (10 fr)	451	.....
Pièce suisse (20 fr)	500	504
Pièce latine (20 fr)	473	478
Souverain	602	605
Pièce de 20 dollars	3545	3545
Pièce de 10 dollars	2090	2090
Pièce de 5 dollars	1435	.....
Pièce de 50 pesos	3005	3100
Pièce de 10 florins	498	498
Or Londres	318 25	321 90
Or Zurich	318 50	322 60
Or Hongkong	318 85	321 10
Argent Londres	6 15	5 90



Le Monde

LA LUTTE ANTITERRORISTE

Un rapport policier sur Action directe

***Le Figaro* du 18 décembre publie des extraits d'un rapport de M. François Le Mouël, chef de l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT) au ministère de l'intérieur, sur l'état des investigations policières contre Action directe. La lettre confidentielle *Mardi matin* en avait publié, la veille, un résumé.**

Cette note de synthèse a été remise, selon notre confrère, le 3 décembre, au directeur général de la police nationale, M. Pierre Verbrugghe. On se refusait, mercredi matin, au cabinet de M. Pierre Joxe, à en confirmer ou à en démentir l'existence. Ce document, dont *le Figaro* publie en fac-similé l'une des pages, semble cependant authentique.

Estimant que *« l'année 1985 aura été marquée par l'escalade dans la gravité des attentats commis et revendiqués par Action directe »*, l'auteur s'interroge : *« Pourquoi sommes-nous actuellement tenus en échec. »* En effet, depuis une vague d'arrestations en décembre 1984 et la détention de vingt-quatre membres du mouvement terroriste comme prévenus ou condamnés définitifs, il n'y eut qu'une arrestation, en septembre.

Les réponses données par le rapport sont nuancées : *« Il ne s'agit pas d'un problème de coordination (...) La coopération entre les différents services qui sont directement engagés dans la recherche des membres d'Action directe s'effectue dans les meilleures conditions, et sans la moindre réticence (...) Il ne s'agit pas d'un problème de moyens, même si certains moyens actuels doivent être améliorés. Les moyens en hommes existent. S'ils sont actuellement trop dispersés, compte tenu de l'éventail très large des investigations entreprises. Ils peuvent à tout moment être concentrés sur les objectifs (...). Les moyens en matériel doivent être améliorés. Devant la difficulté croissante des surveillances, il nous faut nous tourner vers des techniques et des matériels de plus en plus performants. »*

Au total, selon ce document, l'obstacle rencontré est double : *« Un problème de renseignements d'une part, un problème technique de l'autre. » « Dans le passé,* explique son auteur, *nombre des arrestations effectuées dans les rangs d'Action directe avaient leur point de départ dans des renseignements émanant de sources humaines. Depuis plus d'un an, les services spécialisés ne disposent pas de sources humaines suffisamment fiables et surtout suffisamment bien placées. »*

Carences

Sur le second point, le rapport, tout en estimant qu'*« il s'avère difficile d'effectuer un retour en arrière »* et que la législation pénale est *« suffisante »*, plaide pour le rétablissement des fiches d'hôtel et d'un fichier des garnis, la généralisation des fiches d'embarquement et de débarquement dans les aéroports, une refonte des conditions de délivrance des visas, une durée de la garde à vue calquée sur celle qui est autorisée dans les affaires de stupéfiants (quatre jours) et, enfin, la création d'*« un groupe de magistrats spécialisés qui centraliseraient au plan national les dossiers afférents aux organisations terroristes les plus virulentes »*.

« Les difficultés propres à la recherche et à la neutralisation d'un groupe terroriste ayant acquis un haut degré de technicité sont telles qu'il n'existe aucune solution miracle », conclut le rapport. Celui-ci ne plaide donc pas pour un changement radical de politique, l'UCLAT ayant de plus reçu récemment le renfort d'une unité policière d'élite centralisée, de RAID (Recherche, assistance, intervention, détection), conçue par M. Robert Broussard, adjoint opérationnel au directeur général de la police.

Les carences mises en évidence résultent à la fois d'un passé ancien et, paradoxalement, de l'efficacité de la répression jusqu'en décembre 1984. Un passé ancien, puisque la suppression des fiches d'hôtel, dont le rétablissement est réclamé de longue date par les policiers, fut le fait de M. Michel Poniatowski quand il était ministre de l'intérieur, sous le septennat de M. Valéry Giscard d'Estaing. Une efficacité récente, dans la mesure où certaines interpellations ont coupé plusieurs fils tenus par les policiers, en mettant hors circuit certains terroristes repérés. La radicalisation d'Action directe, dans son alliance avec la Fraction armée rouge allemande et les Cellules communistes combattantes belges, a réduit les possibilités d'infiltration et marginalisé certains « indicateurs » de la police, qui en savent... moins qu'hier.

CONTROVERSE A PROPOS DE LA « LIBÉRATION » DE LA POLYNÉSIE

M. Gaston Flosse, président du gouvernement de la Polynésie française, a demandé, mardi 17 décembre, que *« des sanctions administratives soient prises à l'encontre de M. Oscar Temaru, fonctionnaire des douanes françaises, qui a gravement manqué à son devoir de réserve, a-t-il dit, en souhaitant ouvertement la disparition de la souveraineté de l'Etat français sur une partie du territoire national »*.

S'adressant le 11 décembre, à Bonn, à des militants écologistes allemands, M. Temaru, maire de Faaa, qui préside le Front indépendantiste de libération de la Polynésie, avait publiquement déclaré que *« de nombreux Tahitiens ont lutté pour délivrer la France de l'occupation allemande »* et qu'il était *« venu en Allemagne pour demander aux Allemands d'aider les Tahitiens à se libérer de l'occupation française. »*

M. Flosse estime que ces déclarations de M. Temaru constituent *« une insulte à la mémoire des anciens combattants »*, et il a écrit à ce sujet au président de la République.

La visite du président irakien à Moscou

M. GROMYKO CRITIQUE L'IRAN

Le président soviétique, M. Andrei Gromyko, a implicitement critiqué le comportement l'Iran dans la guerre du Golfe, au cours des entretiens qu'il a eus ces derniers jours à Moscou avec le chef de l'État irakien, M. Saddam Hussein. Dans un toast, largement reproduit mardi 17 décembre par la presse soviétique, M. Gromyko a qualifié la guerre que poursuit l'Iran *« d'inutile et d'absurde »*.

Faisant allusion à la volonté iranienne d'obtenir la chute de M. Saddam Hussein, le dirigeant soviétique a encore déclaré : *« Ceux qui, contrairement à toute logique, appellent à poursuivre la guerre jusqu'à « la victoire finale », qui y voient un moyen de régler son compte à l'adversaire et de lui imposer leur volonté politique, ceux-là n'agissent pas raisonnablement. »*

PLAN D'URGENCE POUR LA DETTE LATINO-AMÉRICAINE

Le groupe de Carthagène, qui réunit onze pays latino-américains surendettés, a proposé, à l'issue de sa rencontre de Montevideo, le 17 décembre, un plan d'urgence pour faciliter les négociations sur la dette et permette aux pays de la région — dont l'endettement global est estimé à 370 milliards de dollars — de renouer avec une croissance suffisante.

Sans torpiller les propositions américaines du *« plan Baker »*, les participants en ont, en fait, demandé l'extension et l'amélioration dans un programme en neuf points dont les principaux sont : un accroissement de 3,5 à 4 % des engagements des banques commerciales — le plan Baker prévoit une augmentation limitée à 2,5 % ; une capitalisation partielle des intérêts dus ; une poussée de 15 à 20 % des opérations financées par les organisations multilatérales sans conditionnalité accrue ; un développement des facilités du Fonds monétaire international destinées à soutenir les pays confrontés à une baisse des cours des matières premières.

LA VISITE A PARIS DU GRAND RABBIN DE MOSCOU

Talmud et langue de bois

Le grand rabbin de Moscou, Adolf Chaevitch, aura eu tout le loisir de visiter la capitale française. Les représentants des institutions religieuses et communautaires juives françaises ne se *sont pas bousculées pour le rencontrer*. Le grand rabbin de France, M. René Samuel Sirat, s'est opportunément souvenu qu'il devait se rendre en Israël. Le grand rabbin de Paris, *M. Alain Goldmann*, snobe ostensiblement son homologue moscovite, de l'aveu de ce dernier... Seul M. Théo Klein, président du CRIF, rencontrera M. Chaevitch, « à titre privé ».

Adolf Chaevitch, accompagné de deux membres du Comité antisioniste soviétique, MM. Zivs et Golowko, doit participer, le jeudi 19 décembre, à une table ronde organisée par le MRAP sur le problème des juifs soviétiques. La venue de ces personnalités soviétiques est consécutive à une demande formulée par le MRAP, organisation antiraciste française proche du PCF, auprès de M. Leonid Zamiatine, lors de la visite en France de M. Gorbatchev.

On peut dire que les autorités soviétiques n'ont pas facilité la tâche du MRAP. Cette organisation a, en effet, été informée par une dépêche de l'AFP datée de Moscou du nom des personnalités déléguées, la dépêche indiquant par ailleurs que le grand rabbin et ses deux accompagnateurs déclaraient faire partie du Comité antisioniste de l'Union soviétique, un groupement dirigé *par un ancien militaire juif*, le colonel Dragounski. Cette organisation a pour activité essentielle de justifier en URSS et à l'étranger l'attitude des autorités soviétiques vis-à-vis d'Israël et de la dissidence juive...

Le dialogue avec les juifs français de toutes tendances, souhaité de bonne foi par les dirigeants du MRAP, risque donc fort de se limiter à un face-à-face entre des juifs soviétiques et les quelques juifs qui, en France, défendent encore les positions de l'URSS en la matière.

A en croire MM. Chaevitch et Zivs, tout irait pour le mieux pour les juifs soviétiques : les synagogues sont pleins, et ils occupent des *« positions dix, quinze, vingt fois plus importantes que leur importance numérique dans la population »*. Lorsque l'on évoque le cas d'Anatoly Chtcharantski, condamné à treize ans de prison pour activité d'espionnage, le grand rabbin estime que *« toute campagne pour sa libération fait partie des activités antisoviétiques »*.

L. R.

En URSS

UN NOUVEAU RESPONSABLE DE LA RADIO-TÉLÉVISION

M. Alexandre Axionov, jusqu'à présent ambassadeur d'URSS en Pologne, a été nommé président du comité d'Etat pour la radio et la télévision soviétique, a annoncé le 16 décembre l'agence Tass. M. Axionov est âgé de soixante et un ans, et il a occupé divers postes, en particulier au KGB, et à Minsk où il a été président du conseil des ministres de la République de Biélorussie.

Il succède, à la direction de la radio et de la télévision (poste considéré comme important), à M. Sergueï Lapine, soixante-treize ans, qui *était en fonction depuis 1970* et avait dirigé auparavent l'agence Tass. M. Lapine est membre du comité central depuis 1966. M. Axionov siège lui-même dans cet organisme depuis 1976.

Sur **CFM**
de 19 heures à 19 h 30
à Paris (89 MHz)
à Lyon (100,3 MHz)
à Bordeaux (101,2 MHz)
à Saint-Nazaire-La Baule (94,8)
à Limoges (102,1 MHz)
à Toulouse (88,6 MHz)

MERCREDI 18 DÉCEMBRE
Allô « le Monde »
47-20-52-97
préparée par FRANÇOIS KOCH
POLICE ET TERRORISME
avec EDWY PLENEL

JEUDI 19 DÉCEMBRE
« le Monde » reçoit Philippe Brunon
PDG DU GROUPE HÉDIARD
avec PHILIPPE BOUCHER

Sur le vif

Sympa

Génial, ce sondage dans *le Matin !* Un sondage IPSOS réalisé lundi par téléphone auprès de huit cents personnes, dont plus de la moitié n'avaient *pas vu Mitterrand à la télé*. Vous savez ce qu'on leur a demandé ? S'ils le trouvaient sympa, le président. On a dépensé plein de sous pour ça. Question primordiale. C'est vrai, c'est essentiel *pour un chef d'Etat d'être aimable*, plaisant, bon vivant, boute-en-train. Le reste, sa compétence, son sérieux, son souci du bien public en dehors de toute ambition de politique politicienne, on s'en tape. L'important, c'est son côté copain-copain. C'est le coup de blanc sur le comptoir, c'est de savoir s'il ferait un bon voisin de vestiaire, de camping ou de palier. *Vous imaginez le Daily Telegraph* il est plutôt favorable à Thatcher, titrant — sur cinq colonnes — « 64 % des Anglais : le premier ministre est sympa » ? Impensable. Que voulez-vous, ils sont froids, les British, ils sont constipés. Question sentiments, ils ferment de bonne heure.

Nous, sur ce plan-là, on ne craint personne. Regardez Gallo, il ne recule devant rien, même pas le ridicule, pour rehausser et flatter l'image de son saint patron. Au *Figaro*, même topo. En sens contraire. Vous savez ce qu'ils nous ont révélé hier en caractères d'affiche ! « 73 % des chefs d'entreprise : Mitterrand doit partir si la gauche perd... » Le CNPF penche pour la droite. Stupéfiant ! Vous vous seriez doutés d'une chose pareille, vous ? Moi, non. J'étais sciée.

C'est fou ce qu'on s'instruit à la lecture de la presse dans ce pays ! Moi, je suis comme Fabius, j'apprends tous les jours.

CLAUDE SARRAUTE.

A Marseille

L'ÉVENTUELLE CANDIDATURE DU BATONNIER SUR UNE LISTE DU FRONT NATIONAL PROVOQUE LA DÉMISSION DE TREIZE MEMBRES DU CONSEIL DE L'ORDRE

Treize des vingt et un membres du conseil de l'ordre du barreau de Marseille ont présenté, mardi 17 décembre, leur démission pour protester contre la candidature de leur bâtonnier, Me Raoul Legier, aux prochaines élections législatives et régionales sur une liste du Front national.

Bien que cette candidature ne soit pas annoncée officiellement et que le bâtonnier se soit refusé à tout commentaire, elle a fait l'objet d'une réunion particulière des membres du conseil de l'ordre. C'est au terme de cette discussion — qui fut vive — que treize membres du conseil ont donné leur démission. Ils estiment que la candidature du bâtonnier sur une liste du Front national mettrait en danger l'unité du barreau de Marseille et que, dans cette perspective, ils ne seraient plus en mesure d'assurer leur rôle au sein du conseil de l'ordre.

● *Radios locales et matches de football.* — Les clubs de la Ligue nationale de football ont décidé de normaliser leurs rapports avec les radios locales privées (RLP) et de codifier l'accès aux sources d'information. Aucune diffusion de match, partielle ou totale, ne pourra être faite par une RLP sans autorisation préalable du club organisateur. Cet accord fera l'objet d'une convention écrite précisant les modalités de la diffusion accordée et les avantages concédés en contrepartie. En outre, l'accès gratuit au stade ne sera accordé qu'aux journalistes accrédités, titulaires de la carte professionnelle, ou aux personnes munies d'un laissez-passer délivré par le club organisateur.

Les suites de l'affaire Greenpeace

LA POLICE NÉO-ZÉLANDAISE ENVISAGE DE LANCER DE NOUVEAUX MANDATS D'ARRÊT CONTRE LES AGENTS SECRETS FRANÇAIS

La police néo-zélandaise envisage de lancer de nouveaux mandats d'arrêt contre les agents secrets français impliqués dans le sabotage du *Rainbow-Warrior*, le navire de Greenpeace coulé le 10 juillet, dans le port d'Auckland.

Le superintendant Alan Galbraith, qui a déclaré à la télévision que la délivrance de nouveaux mandats d'arrêt était possible et même probable, a refusé de donner plus de précisions sur la nature des charges envisagées. Il a cependant indiqué qu'il s'intéressait particulièrement au docteur Xavier Maniguet, l'un *des membres d'équipage du voilier Ouvéa*, qui avait amené des agents français de Nouvelle-Calédonie en Nouvelle-Zélande.

Le superintendant a ajouté que la police *néo-zélandaise* recherchait toujours les trois autres membres de l'équipage du même voilier : Raymond Velche (en fait l'adjudant-chef Roland Verge), Eric Audrence (l'adjudant Andries) et Jean-Michel Berthelo (l'adjudant Bartelo), tous trois militaires du Centre d'instruction des nageurs de combat d'Aspretto, en Corse.

Interrogé par Europe 1, le docteur Xavier Maniguet a confirmé, mercredi 18 novembre, sa version des faits. Il a réaffirmé n'avoir pas été au courant des objectifs de l'*Ouvéa*, ni des identités de ses coéquipiers. Il a en outre exprimé la crainte que le mandat d'arrêt ne porte préjudice à sa carrière de médecin international.

Le numéro du « Monde » daté 18 décembre 1985 a été tiré à 449 144 exemplaires

A B C D E F G